



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic PAJOT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

RAPPORT D'INFORMATION - ADOPTION DES CONTRATS DE VILLE 2024-2030

(N°2025-27)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la loi n°2014-173 du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et, notamment, son article 6 ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28/12/2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-90 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « Cadre d'intervention départemental pour les contrats de ville 2024-2030 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 03/02/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De prendre acte de la signature par le Département des contrats de ville avec la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'agglomération du Boulonnais, repris en annexes et selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 février 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONTRAT DE VILLE

CONTRAT-CADRE

**“Engagements Quartiers 2030”
2024-2030**

quartiers2030

Editos.....	4
Édito de M. Jacques BILLANT, Préfet du Pas de Calais.....	4
Edito de M. Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane.....	5
Préambule.....	7
Qu'est-ce que le contrat de ville ?.....	7
Une articulation avec les contractualisations existantes.....	8
Le contrat de ville 2024-2030, fruit d'une large concertation partenariale et citoyenne.....	10
La nouvelle géographie prioritaire : 25 quartiers au coeur de l'attention sur la CABBALR.....	13
Les "quartiers prioritaires" définis par l'Etat, qui bénéficieront à la fois du droit commun et des crédits spécifiques de la Politique de la Ville.....	13
Les "quartiers d'intérêt communautaire" : des territoires vulnérables qui feront l'objet d'une attention particulière et d'une mobilisation du droit commun.....	13
25 quartiers concernés sur 20 communes.....	15
Des quartiers pas comme les autres dans une agglomération en transition.....	17
Des enjeux en matière d'accès aux droits sociaux et aux besoins essentiels.....	18
Des enjeux en matière d'éducation, d'émancipation et d'accès à l'emploi.....	20
Des enjeux en matière de cadre de vie et de transition écologique.....	21
Synthèse des enjeux pour les quartiers de la politique de la ville.....	23
La stratégie "Engagements Quartiers 2030".....	24
3 enjeux structurants.....	25
Enjeu 1 : Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles.....	25
Enjeu 2 : Des quartiers d'émancipation pour tous.....	28
Enjeu 3 : Des quartiers à l'épreuve des transitions.....	31
3 enjeux transversaux.....	33
Une priorité à la jeunesse : investir sur l'avenir.....	33
La participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes.....	34
Agir sur l'égalité Femme-Homme et lutter contre toutes les formes de discriminations.....	37
Pilotage et mise en oeuvre de la stratégie.....	40
Un pilotage technique et politique organisé à l'échelle communale et intercommunale.....	41
Le pilotage intercommunal.....	41
Le pilotage communal.....	43
Le rôle des délégués du Préfet.....	44
Une animation ouverte et partenariale.....	44
Un soutien renouvelé aux porteurs de projets.....	46
Les moyens mobilisables : droit commun et crédits spécifiques.....	47
Les moyens de droit commun des signataires.....	47
Les crédits du "BOP 147" et la programmation annuelle des crédits spécifiques.....	48
Les dispositifs territorialisés de la Politique de la ville.....	48
Le dispositif d'abattement de TFPB.....	48

Le dispositif "Adulte-relais"	49
Le Fonds de Cohésion Sociale.....	49
Les Fonds de concours.....	50
L'observation, le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville.....	50
Les signataires du Contrat de Ville.....	52
Les communes.....	52
Les partenaires institutionnels.....	54
Les bailleurs sociaux.....	55
[Annexe 1] La géographie du contrat de Ville 2024-2030.....	56
[Annexe 2] Déclinaison opérationnelle de la stratégie du Contrat de Ville.....	82
Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 1.....	82
Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 2.....	92
Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 3.....	113
[Annexe 3] Les engagements des partenaires.....	122
La Préfecture du Pas-de-Calais et les services déconcentrés.....	122
La Région Hauts-de-France.....	136
Le Département du Pas-de-Calais.....	151
L'éducation Nationale.....	156
Procureur de la République.....	158
L'Agence Régionale de Santé.....	159
La Caisse d'Allocations Familiales.....	163
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie.....	165
La Banque des Territoires.....	166
France Travail.....	167
BPI FRANCE.....	172
Pas de Calais Habitat.....	174
SIA Habitat.....	176
Maisons et Cités.....	178
SIGH.....	179
Flandre Opale Habitat.....	182



Édito de M. Jacques BILLANT, Préfet du Pas de Calais

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » conclu avec la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartiers 2030 ». Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en termes de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé, etc.), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat – Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.



Edito de M. Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

La fracture territoriale et sociale frappe de plus en plus les territoires dits « périphériques » hors des grandes métropoles, et plus encore certains de nos quartiers. Le sentiment d'inégalité se fait chaque jour plus pressant : éloignement des services publics, difficultés scolaires, problème de qualification et d'emploi, poches de fragilités... Sur notre Agglomération, par exemple, le taux de pauvreté reste élevé, avec 19,6%, et s'avère plus important encore chez les moins de 30 ans, atteignant 30%.

Afin de réduire ces écarts de développement, nous avons décidé localement de venir en appui des outils mis en place par l'Etat, au titre de la politique de la ville, pour se reconnecter aux quartiers qui ont été définis comme prioritaires, parce qu'impactés le plus durement par les inégalités sociales.

C'est ainsi que nous avons fait le choix d'élargir à 25 la liste des 16 quartiers défavorisés initialement dressée par l'Etat, et d'y associer 9 quartiers d'intérêt communautaire, pour répondre aux réalités locales. Il est impératif d'intégrer à ce dispositif toutes les familles en difficulté et en particulier notre jeunesse parfois désœuvrée afin d'améliorer leur condition d'épanouissement et leur garantir un avenir. Nous défendons, ainsi, les valeurs républicaines et humanistes, d'unité citoyenne et de justice sociale, qui sont si précieuses pour éviter le repli sur soi.

Les actions prioritaires de notre Contrat de ville, que nous reconduisons pour la période 2024-2030, vont notamment s'atteler aux problématiques de logement, de santé physique et mentale, d'accès aux droits sociaux, d'éducation populaire mais aussi de citoyenneté, d'insertion professionnelle et de transition urbaine et environnementale des quartiers ; autant de priorités qui s'inscrivent pleinement dans notre projet de territoire : l'Agglo 100 % durable !

Dans cet esprit, la participation citoyenne est d'une importance capitale. En effet, les initiatives citoyennes et associatives créent une vraie dynamique dans les quartiers quant à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Ces initiatives véhiculent ainsi des notions « d'aller vers » et de médiation sociale qui nous tiennent à cœur et nous permettent désormais de faire non plus uniquement « pour » mais « avec » les habitants.

Personne ne choisit de vivre dans un milieu social, historiquement et culturellement, défavorisé. En revanche, nous avons tous, à nos niveaux respectifs, un rôle à assumer pour que chaque mère, chaque père dans leur fierté de parents, chaque enfant, dans son innocence ne souffrent plus de sa condition, se sentent au contraire acceptés et respectés et, surtout, retrouvent l'estime de soi et des autres dans le projet social et « humain » que nous portons collectivement.

J'ai ici une pensée très émue à l'égard de notre défunt collègue, Eric EDOUARD, qui nous a malheureusement quitté trop tôt, en novembre dernier, et qui n'a eu de cesse, dans le cadre de sa délégation communautaire, de se battre pour plus de solidarité, de cohésion sociale et d'égalité des chances.

En respect à sa mémoire, poursuivons cette priorité qui nous anime au sein de la Communauté d'Agglomération : la dignité pour tous!

Préambule

Qu'est-ce que le contrat de ville ?

Au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, un certain nombre de quartiers sont désignés comme prioritaires car ils présentent des difficultés sociales plus importantes que la moyenne du territoire.

La politique de la ville vise à réduire ces écarts entre les quartiers et à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les Collectivités (CABBALR, Villes, Département et Région), les habitants, les acteurs des quartiers (bailleurs, associations) et les entreprises.

Le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" de la CABBALR constitue le socle commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, dans le respect des compétences et des missions de chacun.

Pour atteindre ces objectifs, les signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser l'ensemble de leurs moyens dits de "droit commun" (les politiques d'action sociale, de santé, de développement économique, de développement durable...) et également à travailler ensemble autour de nouvelles actions spécifiques à destination des quartiers prioritaires. L'Etat met à disposition des partenaires des moyens et des dispositifs spécifiques, sous la forme de subventions aux porteurs de projet et de dispositifs co-pilotés par les communes, l'agglomération et les services de l'Etat.

Le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" s'inscrit dans une longue histoire de la politique de la ville sur le territoire intercommunal et dans la continuité directe du précédent contrat mis en

Le cadre national

La Politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

C'est une politique transversale qui permet de mobiliser les acteurs publics dans la recherche de solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Mise en oeuvre dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite "Loi Lamy", elle est pilotée localement par les intercommunalités, en lien avec les Préfectures et les communes, à travers le Contrat de ville, et déployée sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV).

Pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville et la déclinaison de la stratégie nationale « Quartiers 2030 », deux instructions nationales du 31 août 2023 et du 4 janvier 2024 ont précisé le cadre d'élaboration des nouveaux Contrats en prescrivant :

- un dispositif de suivi s'appuyant sur l'observation territoriale, et sur des indicateurs-clés permettant de mesurer les résultats des actions mises en oeuvre dans le cadre de ces orientations
- de nouveaux outils au service du financement de la vie associative, de l'investissement dans les quartiers prioritaires et du traitement de « poches de pauvreté » situées hors du zonage QPV
- une gouvernance renouvelée afin de simplifier les instances de pilotage, d'en renforcer le caractère partenarial et de rapprocher des territoires l'animation et le pilotage du contrat
- une plus grande articulation avec les autres stratégies et contractualisations locales, ainsi que les interventions européennes, notamment afin de s'assurer de la mobilisation des moyens dits de « droit commun » dans les quartiers
- une priorité donnée à la participation des habitants à la construction, puis la mise en oeuvre du contrat de ville

œuvre entre 2015 et 2023. La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, créée en 2017 et issue de la fusion de 3 EPCI (Artois Comm, Artois-Lys, Artois-Flandres) a pris sa place comme pilote du contrat de ville, au côté des services de l'Etat et des communes concernées par la géographie prioritaire : animation du partenariat et mise en œuvre d'actions intercommunales, soutien aux communes, instruction de la programmation annuelle des subventions, suivi des engagements partenariaux, évaluation du contrat de ville.

La politique de la Ville : une compétence intercommunale

En matière de politique de la ville : la compétence de la CABBALR porte sur l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance et les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Une articulation avec les contractualisations existantes

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Lys Romane poursuit sa structuration et œuvre à l'harmonisation de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, traductions statutaires de politiques structurantes au bénéfice d'une action intercommunale visant un développement harmonieux et équilibré du territoire.

Pour favoriser la mobilisation du droit commun, et pour inscrire le devenir des quartiers prioritaires dans le projet d'agglomération, la mise en œuvre du contrat de ville s'inscrit dans le cadre plus large du projet de territoire et des politiques structurantes qui s'y déploient, grâce au travail de mobilisation et d'articulation mené par les pilotes et les partenaires de ces différentes politiques.

Le contrat de ville s'inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la CABBALR, signé le 21/01/2022, qui s'adosse au cadre prospectif et stratégique déterminé lors des travaux d'élaboration du projet de territoire. Le CRTE retranscrit la volonté d'inscrire le territoire et ses acteurs dans une dynamique de mutation positive pour une attractivité renforcée avec le développement alternatif et durable comme modèle. Les principales aspirations de cette mutation tendent vers un territoire de référence en matière de développement durable économiquement, socialement et écologiquement, un territoire plus résilient à taille humaine, inclusif et de proximité. Dans ce cadre, les engagements de la CABBALR s'appuient sur les fondamentaux suivants :

- Au titre du développement économique et de l'emploi : Conforter l'excellence industrielle du territoire, renforcer les capacités d'innovation, accompagner de nouvelles filières, soutenir le développement des entreprises et de l'emploi : industrie, formation, innovation, emploi, Économie Sociale et Solidaire, le fluvial, le marketing territorial, la politique du commerce...
- Au titre de la transition écologique et numérique : Construire un modèle d'organisation territoriale adapté aux composantes urbaine, périurbaine et rurale de l'agglomération : confortement des centralités, appui aux communes rurales, mobilité durable en lien avec le BHNS et le développement des gares et des pôles d'échanges, la maîtrise du foncier, le maillage territorial, la mutualisation des services, les outils numériques etc.

- Au titre des solidarités : Un territoire solidaire favorable à l'épanouissement et la réussite de ses habitants : le cadre de vie, la démocratie locale, l'écologie urbaine, la santé, l'habitat, la cohésion sociale, la politique de la ville...
- Au titre de l'attractivité et du cadre de vie : Dynamiser le potentiel touristique et l'attractivité du territoire : le tourisme, la culture, le patrimoine, les sports, le cadre de vie, la biodiversité, la TVB, la chaîne des parcs...

Par ailleurs, le pilotage du contrat de ville devra s'articuler avec celui des dispositifs suivants :

- Le Pacte des solidarités, élaboré au niveau national pour la période 2024-2027, qui vise à combattre la pauvreté et la reproduction de la pauvreté entre générations. Il regroupe vingt-cinq mesures réunies en quatre axes prioritaires : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous, Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, Construire une transition écologique solidaire. Les quartiers prioritaires, qui présentent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne du territoire, sont particulièrement concernés par ces mesures.
- L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais qui met l'accent sur la rénovation « intégrée » des cités minières et accélère l'émergence d'équipements structurants et de nouveaux services aux habitants.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Le PLUIH
- Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Quartier du Mont Liébaut à Béthune et Quartier Centre à Bruay-La-Buissière
- La stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance
- La feuille de route numérique de l'agglomération
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) et ses différentes déclinaisons opérationnelles (OPAH - Permis de Louer...)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Le COT TRI (contrat d'objectifs pour la territorialisation de la troisième révolution industrielle)
- La Convention Territoriale Globale contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Le Contrat Local de Santé (CLS) signé notamment avec l'ARS qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), instance de coordination des acteurs qui gravitent autour de la thématique de la santé mentale, au-delà des acteurs du champ sanitaire.
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Le programme "Action Cœur de Ville" dont l'objectif principal est de redynamiser et de rendre attractifs les centres-villes par une action d'ampleur sur l'accessibilité, le commerce, les services publics, l'amélioration des espaces publics, l'offre culturelle et de loisirs... et donc de renforcer les pôles urbains de Béthune et de Bruay-la-Buissière.
- Le programme Petites Villes de Demain (PVD) qui concerne les villes de Lillers, Auchel et Calonne-Ricouart
- ...

Le contrat de ville 2024-2030, fruit d'une large concertation partenariale et citoyenne



Le Contrat de Ville est issu d'une démarche de concertation et de co-construction menée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et de chaque quartier prioritaire pour partager le diagnostic du territoire, identifier les enjeux et définir les priorités d'actions du nouveau contrat. Plusieurs étapes ont permis de croiser les attentes et les regards sur les quartiers, pour construire collectivement un projet ancré dans la réalité de vie des habitants.

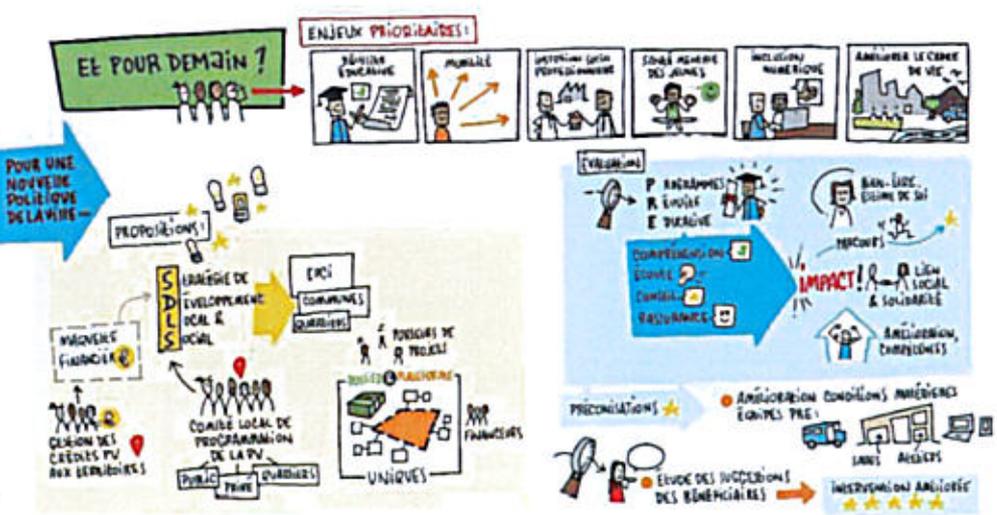
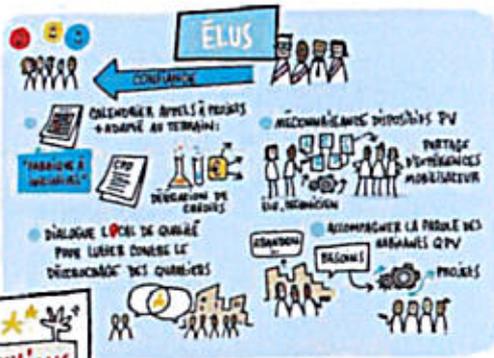
Dans le cadre de l'évaluation du précédent contrat de ville, la CABBALR, a animé une démarche de diagnostic et d'évaluation partagée. Les élus municipaux et communautaires, les associations porteuses et les signataires ont pu contribuer à l'analyse des réalisations menées dans le cadre du Contrat de Ville depuis 2015, et faire ressortir des priorités d'intervention partagées pour le Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030". Ce travail d'évaluation partagée a mis en évidence des thématiques à investir en priorité (notamment la réussite éducative, la mobilité, l'insertion socio-professionnelle, la santé mentale des jeunes, l'inclusion numérique et l'amélioration du cadre de vie) mais aussi des préconisations pour améliorer les modes de coopération autour de l'animation du Contrat de Ville.

Parallèlement, en appui sur les associations d'éducation populaire du territoire, une large concertation a été menée auprès des habitants sous la forme d'une "évaluation sensible et participative" menée tout au long de l'année 2022, sous des formes variées pour aller à la rencontre d'un large panel d'habitants des quartiers : balades urbaines, animations "porteurs de parole" et "débat mouvant", travail de rue... Au total, plus de 1 600 habitants issus de 8 quartiers prioritaires ont été entendus. Ces échanges ont permis de mettre en exergue des besoins et envies chez les habitants notamment en terme d'emploi et développement économique, de parentalité et de co-éducation, de mobilité, de culture et de cadre de vie, de lien social, de pouvoir d'agir des habitants, de santé et de sports...

Entre mai et octobre 2023, 4 ateliers participatifs ont permis de préciser les enjeux et orientations prioritaires à inscrire dans le nouveau Contrat de ville, de pré-définir les actions à conduire et les moyens susceptibles d'être mobilisés, et de mettre en dialogue la refonte des modalités de pilotage et de partenariat. Environ 200 personnes ont contribué à ces échanges : élus communautaires, maires et élus municipaux, services municipaux et communautaires, institutions signataires, acteurs de terrain (associations, écoles, bailleurs, travailleurs sociaux ...), collectifs d'habitants.

En parallèle et conformément aux orientations nationales, chaque institution a conduit un travail d'identification des moyens de droit commun susceptibles d'être déployés dans le nouveau contrat. L'actualisation de la géographie prioritaire a également été discutée entre les services de l'Etat, de la CABBALR et les communes durant l'été 2023.

L'ensemble de cette démarche d'élaboration a été conduite par la Communauté d'Agglomération et la Préfecture en lien étroit avec les communes et avec l'appui d'expertises extérieures amenées par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, le Centre de ressources Politique de la ville dans les Hauts-de-France (IREV), l'association l'Établi, l'AAE G2 et la coopérative ExtraCité.



Quelques chiffres

EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

avril – juillet 2022 :
Evaluation du Contrat de ville
Observation, analyse et entretiens avec
avec les élus et services municipaux

mars - décembre 2022 :
Evaluation sensible et
participative avec les habitants
1 600 habitants rencontrés

ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE "Quartier 2030"

été 2023 :
dialogue villes / CABBALR / Etat
pour l'actualisation de la géographie
prioritaire

mai – octobre 2023 :
élaboration participative du contrat de ville
4 ateliers rassemblant 200 participants : élus,
services municipaux, partenaires
institutionnels, associations, collectifs
d'habitants...

mars 2024 :
Signature du contrat de ville

La nouvelle géographie prioritaire : 25 quartiers au coeur de l'attention sur la CABBALR

Les "quartiers prioritaires" définis par l'Etat, qui bénéficieront à la fois du droit commun et des crédits spécifiques de la Politique de la Ville



Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) sont les territoires d'intervention de la Politique de la ville au bénéfice desquels se déploie la stratégie d'intervention partenariale formalisée dans le Contrat de Ville.

Un périmètre est défini par l'Etat comme "Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville" (QPV) s'il répond à trois critères : appartenir à une unité urbaine de plus de 10000 habitants, un nombre d'habitants vivant sur ce périmètre supérieur à 1000 et un revenu médian de ce périmètre inférieur à celui retenu pour l'EPCI (12 600€ pour la CABBALR - population fiscale 2019 – source Filosofi).

La Préfecture du Pas-de-Calais a engagé à l'été 2023 un dialogue local avec la Communauté d'Agglomération, les communes et les bailleurs sociaux concernés, pour définir les périmètres des QPV, pour les six années à venir. A l'issue de ce dialogue local, la nouvelle liste des Quartiers Politique de la Ville a été validée par décret le 28 décembre 2023.

Ainsi sur le territoire de la CABBALR, **16 quartiers prioritaires, répartis sur 19 communes, ont été définis par l'Etat comme prioritaires pour la politique de la ville.** Environ 35 000 habitants vivent dans ces quartiers, soit 13% de la population de la CABBALR. L'ensemble de ces quartiers étaient déjà concernés par le précédent contrat de ville, même si 12 d'entre eux ont vu leurs contours modifiés. La population vivant en QPV a augmenté d'environ 10% par rapport à 2014.

Ces quartiers prioritaires sont les seuls secteurs qui pourront bénéficier des moyens spécifiques déployés par l'Etat au titre de la politique de la ville (subventions aux acteurs, ingénierie, dispositifs spécifiques).

Les "quartiers d'intérêt communautaire" : des territoires vulnérables qui feront l'objet d'une attention particulière et d'une mobilisation du droit commun

Au-delà des quartiers prioritaires définis par l'Etat, la Communauté d'Agglomération a également fait le choix d'associer à la politique de la ville **9 quartiers d'intérêt communautaire**, répartis sur 8 communes. Ce sont des secteurs plus petits, qui présentent des fragilités socio-économiques similaires à celles des quartiers prioritaires, mais qui n'ont pas été retenus par l'Etat en raison du nombre insuffisant d'habitants vivant dans leur périmètre (<1000 hab). Au vu des enjeux communs

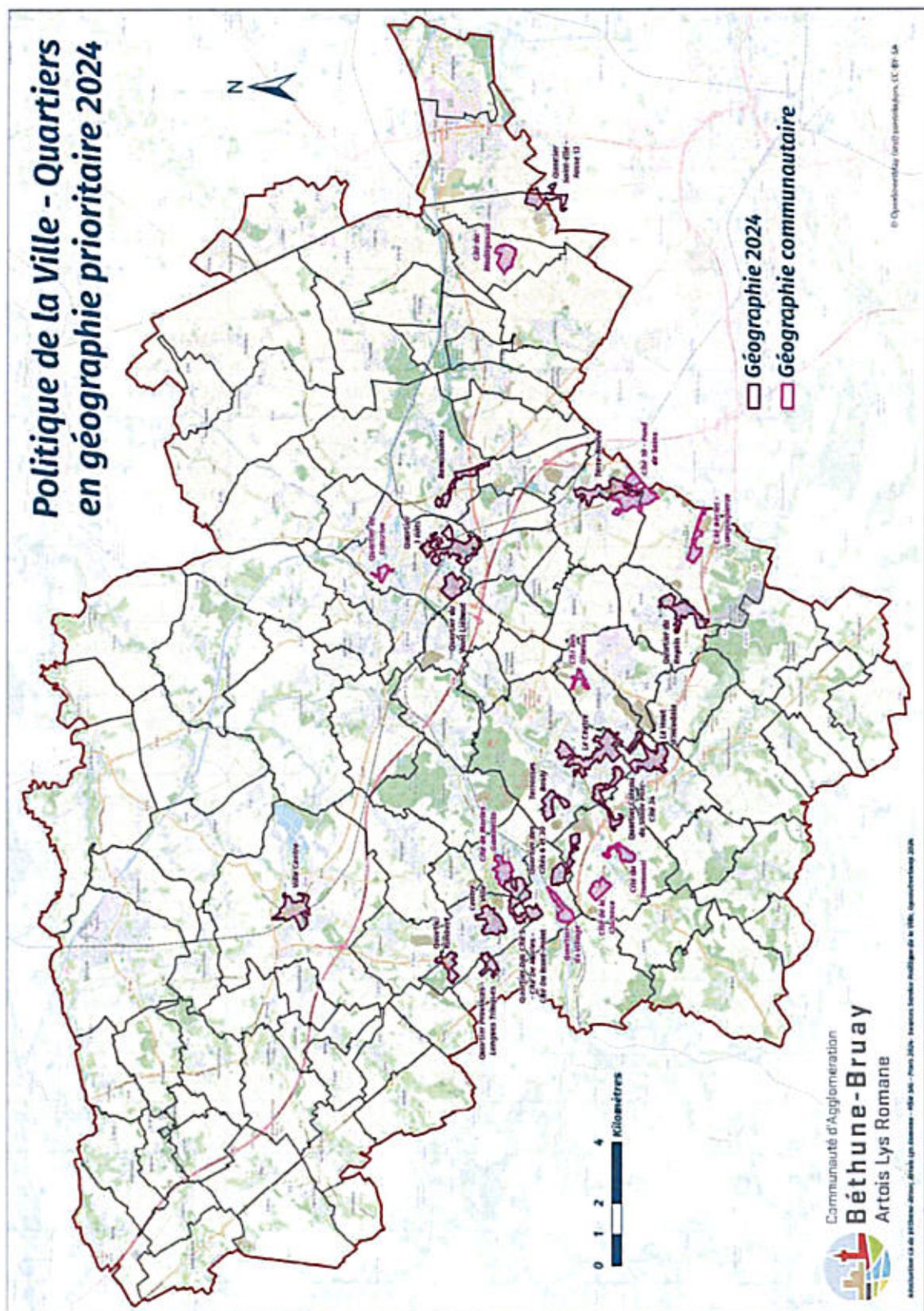
avec les quartiers prioritaires, ces quartiers feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du contrat de ville en tant que territoires vulnérables.

Ces quartiers pourront bénéficier de l'ingénierie de la Communauté d'Agglomération et de la mobilisation de ses crédits spécifiques (notamment le Fonds de Cohésion Sociale et les Fonds de Concours politique de la ville). Cet investissement financier de la Communauté d'Agglomération est le signe à la fois d'un principe de solidarité communautaire porté collectivement par les communes membres, et de la mobilisation effective des crédits au bénéfice de la réduction des inégalités territoriales.

De la même manière, les signataires du Contrat de ville sont invités à mobiliser leurs crédits de droit commun en direction des quartiers d'intérêt communautaire, ou de leur ouvrir l'accès à des dispositifs jusqu'ici réservés aux quartiers prioritaires.

Sur le territoire de la CABBALR, il est proposé que les quartiers d'intérêt communautaire soient également reconnus comme "territoires vulnérables" tels que définis par l'Etat dans sa circulaire aux Préfets du 31 août 2023. En effet, si l'ancien classement en Quartiers de veille active (QVA) est supprimé, la circulaire ouvre la possibilité d'identifier des "poches de pauvreté" permettant de mobiliser des crédits spécifiques de la Politique de la ville (au maximum 2,5% de l'enveloppe départementale du programme 147). Ce soutien, nécessairement ponctuel et annuel, sera conditionné à un cofinancement des collectivités territoriales voire des autres partenaires du contrat de ville (dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun).

25 quartiers concernés sur 20 communes¹



¹ La présentation détaillée de chaque quartier figurera dans les conventions d'application communale du contrat de ville, qui seront annexées au document cadre.

Type de quartier	Quartier	Commune(s) concernée(s)	Population concernée
Quartiers prioritaires	[QN 06204] Quartier CENTRE VILLE	AUCHEL	2300 habitants (+/-)
	[QN 06205] Quartier CITÉ 5-CITÉ DE MARLES-CITÉ DU ROND POINT	AUCHEL/CALONNE/MARLES	2700 habitants. (+ 500)
	[QN 06206] Quartier RIMBERT	AUCHEL/BURBURE	1300 habitants (+ 400)
	[QN 06207] Quartier REGAIN	BARLIN/HERSIN	2000 habitants (+ 100)
	QN 06208 Quartier MONT LIEBAUT	BETHUNE	2600 habitants (+ 100)
	QN 06209 Quartier 3 ÎLOTS	BETHUNE/VERQUIN	3300 habitants (+ 100)
	QN 06210 Quartier RENAISSANCE	BEUVRY/LABOURSE	1600 habitants (+ 600)
	QN 06211 Quartier LE CENTRE	BRUAY/HAILLICOURT	5300 habitants (+ 700)
	QN 06212 Quartier TERRASSES BASLY	BRUAY	1600 habitants (+/-)
	QN 06213 Quartier COTEAU STADE PARC CITE 34	DIVION/BRUAY	1600 habitants (+/-)
	QN 06214 Quartier CITÉ 6-CITE 30	DIVION/ CALONNE	1800 habitants (+/-)
	QN 06215 Quartier PROVINCES - LONGUES TRINQUES	AUCHEL/CAUCHY	1100 habitants (+ 100)
	QN 06216 Quartier SAINT ELIE-FOSSE 13	HAISNES/DOUVRIN/HULLUCH	1600 habitants (+ 100)
	QN 06217 Quartier HAUT DE HOUDAIN	HOUDAIN/HAILLICOURT	3000 habitants (+ 400)
	QN 06218 Quartier TERRE NOEVE	NOEUX-LES-MINES	1600 habitants (- 100)
QN 06255 Quartier VILLE CENTRE	LILLERS	2700 habitants (+ 300)	
Total de la population concernée par la géographie prioritaire (estimation) :			36100 habitants
Quartiers d'intérêt communautaire	Cité Longuepierre - Beclet	HERSIN-COUPIGNY	850 habitants
	Cité 2/Fond de Sains	HERSIN-COUPIGNY - NOEUX LES MINES	920 habitants
	Cité du Transvaal	DIVION	940 habitants
	Cité de la Clarence	DIVION	970 habitants
	Cité Madagascar	AUCHY LES MINES	840 habitants

	Catorive	BETHUNE	770 habitants
	Quartier du village	CALONNE-RICOUART	700 habitants
	Cité de Marles/Gambetta	MARLES LES MINES	990 habitants
	Cité des Oiseaux	HAILLICOURT	730 habitants
Total de la population concernée par la géographie communautaire (estimation)			7710 habitants
Total de la population concernée par le contrat de ville (estimation)			43810 habitants

Des quartiers pas comme les autres dans une agglomération en transition

Le territoire de la CABBALR est un territoire en transition. Fortement impacté, à la fin du XXème siècle, par la désindustrialisation et la fermeture des mines, le territoire est aujourd'hui pleinement engagé dans une dynamique de transition à la fois écologique, économique et sociale.

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

- 278 431 habitants (Population légale totale 2021 en vigueur au 1er janvier 2024)
- 100 communes, dont 62 comptent moins de 2000 habitants
- 647 km² : des territoires ruraux et urbains

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane s'est dotée en décembre 2022 d'un projet de territoire ambitieux intitulé «l'Agglo 100% durable». 4 priorités constituent le socle de ce projet de territoire :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transitions économiques et numériques



La politique de la ville, politique fondamentalement transversale et partenariale par essence, s'inscrit pleinement dans ce projet de territoire. Elle permet une approche globale des problématiques qui se traduit par la mise en œuvre de projets en proximité dans les quartiers prioritaires.

La politique de la ville contribue et s'inscrit, par la mobilisation de moyens complémentaires au droit commun, dans différents enjeux identifiés dans le projet de territoire, en particulier dans le cadre de la priorité 3 « Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire » :

- Garantir l'accès à une offre culturelle et à la pratique culturelle, avec pour ambition de positionner la culture comme outil majeur de lien social, d'ouverture aux autres et la volonté d'une diffusion de l'offre existante à tous les habitants,

quelque soit leur lieu de résidence ou leur statut social, en développant notamment le "hors-les-murs"

- *Développer la pratique du sport pour tous et du sport bien-être*
- *Assurer un logement digne aux habitants du territoire* : par le développement d'une offre de logements sociaux adaptée permettant aux familles modestes de disposer d'un habitat digne, de qualité et bien intégré au cadre urbain, et par le développement d'une offre de logements permettant également des parcours résidentiels plus fluides
- *Assurer un maillage de commerces et des services de proximité*
- *Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous* : les dispositifs propres à la politique de la ville tels que l'Atelier Santé Ville et la médiation santé permettent d'agir en extrême proximité des habitants pour des accompagnements individuels et collectifs contribuant à cet enjeu
- *Encourager la réussite éducative et l'ouverture à l'international*, l'épanouissement personnel et la prise d'initiatives : le développement de dispositifs tels que les programmes de réussite éducative, les cités éducatives contribuent à cet enjeu.
- *Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme*, thématiques fortes du Contrat de ville sur lesquels différents opérateurs interviennent
- *Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité* grâce aux réseaux d'éducation populaire ; le champ de l'éducation populaire particulièrement investi dans le cadre de la politique de la ville constitue un vecteur de progrès social et un gage de ressources pour le territoire et les QPV
- *Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale* est une ambition inhérente à la politique de la ville. Les enjeux identifiés au sein des quartiers prioritaires d'accès aux services publics, de développement de la solidarité, de prévention de la délinquance et de lutte contre les discriminations font l'objet d'une attention et d'une action particulière.

Dans ce contexte, les quartiers prioritaires de la politique de la ville accueillent une population aux faibles revenus, qui rencontre des difficultés particulières en matière de logement, d'accès aux droits sociaux, d'éducation et d'émancipation, d'insertion professionnelle, de logement, de santé...

...mais ils sont aussi des territoires d'expérimentation, riches d'initiatives sociales, politiques et citoyennes qui peuvent prendre toute leur place dans la dynamique de transition du territoire.

Un certain nombre de constats dressés récemment dans ces quartiers permettent de cerner les enjeux spécifiques rencontrés dans ces quartiers.

Des enjeux en matière d'accès aux droits sociaux et aux besoins essentiels



Si les dynamiques de peuplement des quartiers prioritaires s'ancrent globalement dans les tendances de l'agglomération en termes de structuration des ménages et profils des habitants (territoire jeune et familial, vieillissement progressif de la population mais histoire ouvrière...), les habitants des quartiers prioritaires sont soumis à des difficultés sociales et économiques plus importantes que le reste de la population intercommunale.

Sur le plan de la structure des ménages, on observe* notamment :

- Des quartiers jeunes et familiaux : 37% de la population des quartiers à moins de 25 ans contre 31% à l'échelle de l'agglomération. L'indice de jeunesse est d'1,54% en moyenne dans les quartiers contre 1% sur l'agglomération.
- Un vieillissement moins important dans les quartiers que dans le reste de l'agglomération avec 20 % de 60 ans et plus en moyenne contre 25% à l'échelle de l'agglomération.
- Un isolement croissant des habitants des quartiers avec une hausse des ménages d'une personne (38% en moyenne dans les quartiers (+3 points par rapport à 2015), et jusqu'à 45% dans certains quartiers de Bruay-La-Buissière, contre 30% à l'échelle de l'agglomération).
- Une fragilisation des séniors : 52% des ménages d'une personne ont 60 ans et plus.
- Une part plus importante de familles monoparentales : 19 % des allocataires de la CAF sont mono-parents contre 15% sur l'ensemble de la CABBALR.

**Source : Insee, Recensement de population 2019 (SIGville)*

En matière de revenus et niveau de vie, les quartiers prioritaires sont caractérisés* par :

- Un taux de pauvreté important, à hauteur de 41% pour les quartiers, contre 20% pour l'ensemble de l'agglomération.
- Un revenu médian inférieur au reste de l'agglomération : 1 191€ en moyenne dans les QPV contre 1 590€ pour l'ensemble de l'agglomération (avec écart de 399€ stable depuis 2015).
- Une part plus faible de ménages imposés : 20% des ménages de quartiers sont assujettis à l'impôt contre 40% à l'échelle de l'agglomération.
- Une proportion plus faible des revenus d'activités parmi les ressources des ménages : 56% en moyenne pour les QPV, contre 71% à l'échelle de l'agglomération.
- Une dépendance aux prestations sociales : 24% des revenus des ménages des QPV sont issus des prestations sociales (contre 8,6% à l'échelle de l'agglomération).

**Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019 (SIGville)*

Sur le plan social et sanitaire, les quartiers prioritaires accueillent une grande partie des habitants fragiles de l'agglomération* avec :

- Une forte représentation des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 18% des allocataires CAF de la CABBALR résident en QPV / 13% de la population
- Un taux important de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : 28% des allocataires de la CAF résidant en QPV perçoivent le RSA socle.
- Une importante représentation des personnes en situation de handicap : 11% des allocataires des QPV perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- Une importante représentation des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) : 36% des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidants en QPV sont bénéficiaires de la C2S.

Parallèlement, l'offre médicale locale est insuffisante : on dénombre 114 généralistes pour 100 000 habitants à l'échelle de la CABBALR, et moins dans les quartiers prioritaires.

**Source : Insee-Cnaf-CPAM, bénéficiaires des prestations sociales 2021 (SIGville)*

Ainsi, on observe une concentration des habitants vulnérables en QPV et ces derniers ont été particulièrement fragilisés par les crises récentes (pandémie, crise économique, dérèglement climatique...). Aussi, l'accès aux droits sociaux et aux ressources essentielles (alimentation, santé, habitat, protection) émergent comme des enjeux essentiels pour la politique de la ville.

Des enjeux en matière d'éducation, d'émancipation et d'accès à l'emploi



Du fait des difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants des quartiers, mais aussi d'un certain nombre de freins périphériques (garde d'enfants, mobilité, illettrisme...), collectifs (stigmatisation, défiance institutionnelle...) et personnels (manque de confiance en soi, peur du jugement...) régulièrement observés par les acteurs de proximité, les perspectives d'émancipation dans les quartiers prioritaires apparaissent limités.

Sur le plan éducatif, on observe notamment :

- Des taux de retard scolaire importants : 17,35% en sixième contre 5,5% sur l'ensemble de l'agglomération et 24,5% en troisième contre 10,7% à l'échelle de l'agglomération, et 46,7% en seconde professionnelle contre 34,2% sur la CABBALR.
- Une plus faible orientation des jeunes des quartiers en filière générale : seulement 35,2% des élèves de troisième s'orientent en filière générale contre 40% à l'échelle de l'agglomération
- Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération.
- Un niveau de formation faible de la population : 44% de la population des QPV n'a pas de diplôme et seulement 9% de la population est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 21% de la population de l'agglomération.

**Source : Insee 2019 (SIGville)*

En matière d'emploi, on note :

- Un taux de chômage de 32% en moyenne dans les QPV.
- Un taux d'emploi en baisse : 42% en 2019 contre 56 % en 2015, avec un élargissement de l'écart vis-à-vis de l'agglomération (58%, taux stable par rapport à 2015).
- Un taux d'emploi des femmes 15 points moins important que celui des hommes : 35% des femmes sont en emploi contre 50% des hommes en moyenne.
- Un taux d'emploi précaire important en QPV avec 26% d'emplois à durée limitée dans les QPV contre 14,5% sur l'agglomération.
- Une représentation importante des demandeurs d'emploi dans les quartiers : 19% des demandeurs d'emplois de l'agglomération sont issus des QPV, soit 4316 personnes en 2021, (proportion stable par rapport à 2015).
- Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération. En 2022, la mission locale de l'Artois a accompagné 1 257 jeunes issus des QPV.
- Un recours important aux emplois aidés, malgré une légère baisse : 18% des contrats aidés concernent les habitants des quartiers (-3 points par rapport à 2015).

**Source : Insee 2019 (SIGville)*

Ainsi, pour soutenir l'émancipation de tous les habitants dès le plus jeune âge, l'éducation, l'accès à l'emploi et l'accompagnement à l'autonomisation, notamment des jeunes, apparaissent comme des enjeux structurants pour les quartiers.

Des enjeux en matière de cadre de vie et de transition écologique



Au sein de l'agglomération, chaque quartier a sa propre histoire et sa propre identité qui est à la fois liée au passé industriel, aux projets portés par les municipalités et aux dynamiques citoyennes et associatives qui se déploient au cœur des quartiers. Aujourd'hui, les quartiers prioritaires doivent s'adapter aux transitions démographiques, économiques et sociales, mais à l'heure du dérèglement climatique, les habitants des quartiers subissent aussi une exposition accrue aux vulnérabilités environnementales.

En matière de morphologie urbaine et paysagère,

- Les quartiers prioritaires sont majoritairement résidentiels
- Ils s'insèrent dans un tissu urbain peu dense, à proximité des paysages naturels et agricoles alentour
- Une grande partie des quartiers prioritaires de l'agglomération sont d'anciennes cités minières à l'habitat horizontal
- On compte également quelques quartiers de "grands ensembles" liés à l'histoire industrielle

Sur le plan du logement, on observe* :

- Une majorité de maisons (74%), mais une part plus importante d'appartements que sur le reste de l'agglomération : 26% contre 12% à l'échelle de l'agglomération
- Une répartition large des typologies d'habitat avec 1/3 de logements de 5 pièces et plus, 1/3 de 4 pièces, 1/3 de 3 pièces et moins
- Une dominance du parc public dans les quartiers, avec une représentation à 27% du parc privé
- Une large majorité de locataires : 82%
- Une faible mobilité résidentielle des habitants : 45% des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus
- Un taux de vacance (11%) plus important que sur le reste de l'agglomération à (8%)
- Une part importante de logements anciens et vétustes : 68 % des logements ont été construits avant 1970 et 17% du parc privé potentiellement dégradé dans les QPV

**Source : Insee 2019 (SIGville)*

Sur le plan environnemental, on remarque* :

- Un territoire globalement vulnérable au changement climatique : 78% de l'agglomération est soumise au risque inondation.
- Une part élevée de logements énergivores : 51% ont une étiquette énergétique de classe E à l'échelle de l'agglomération.
- Une forte dépendance à l'automobile : 80% des habitants des quartiers utilisent l'automobile pour aller travailler et 66 % des ménages disposent d'une voiture, en lien avec les freins à la mobilité structureaux et psychologiques que rencontrent les habitants.

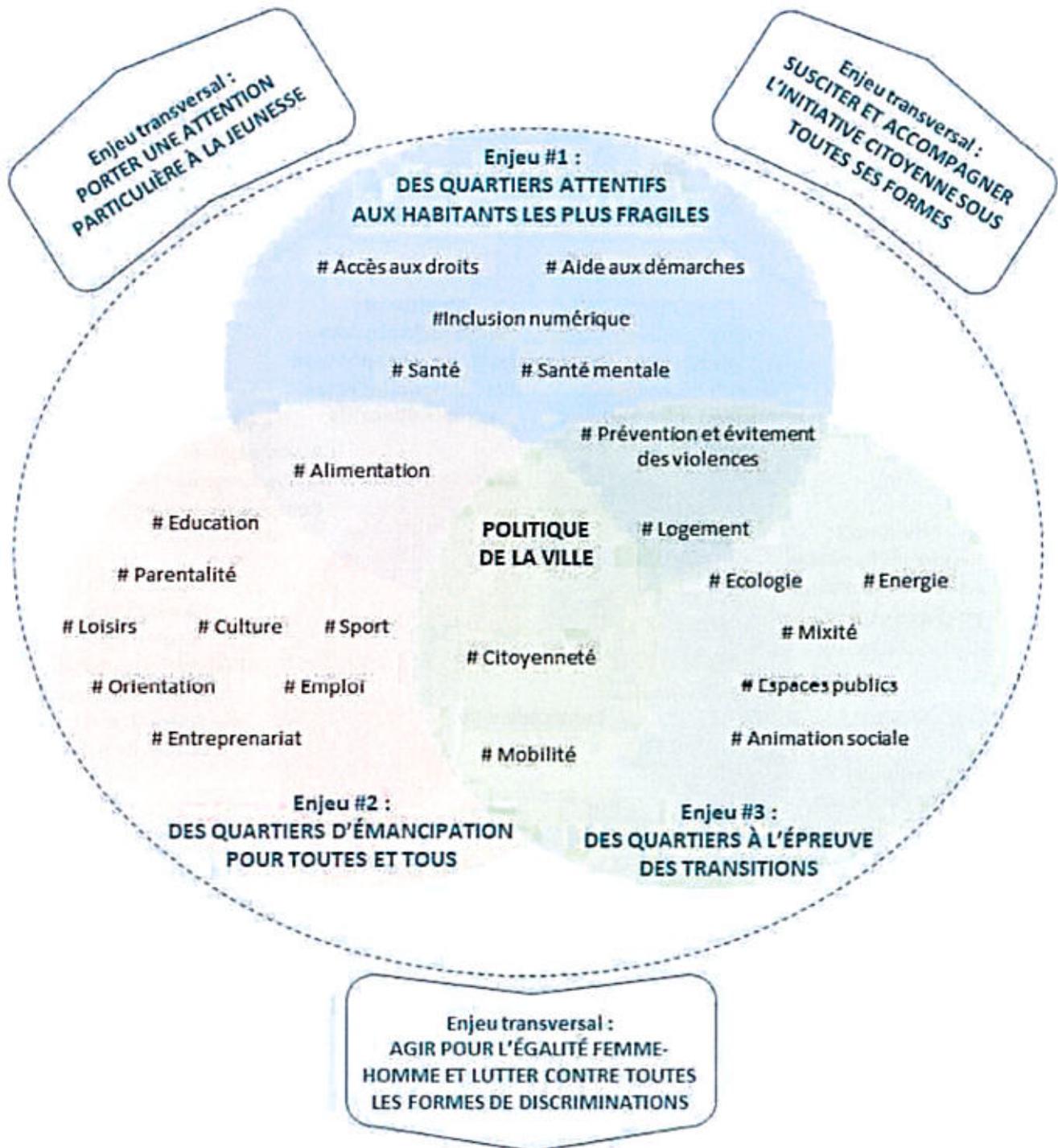
**Source : Insee 2019 (SIGville) et projet de territoire 2022 (CABBALR)*

« Alors que les habitant.es des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbains, mauvaises performances énergétiques du parc de logements...»

(Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023)

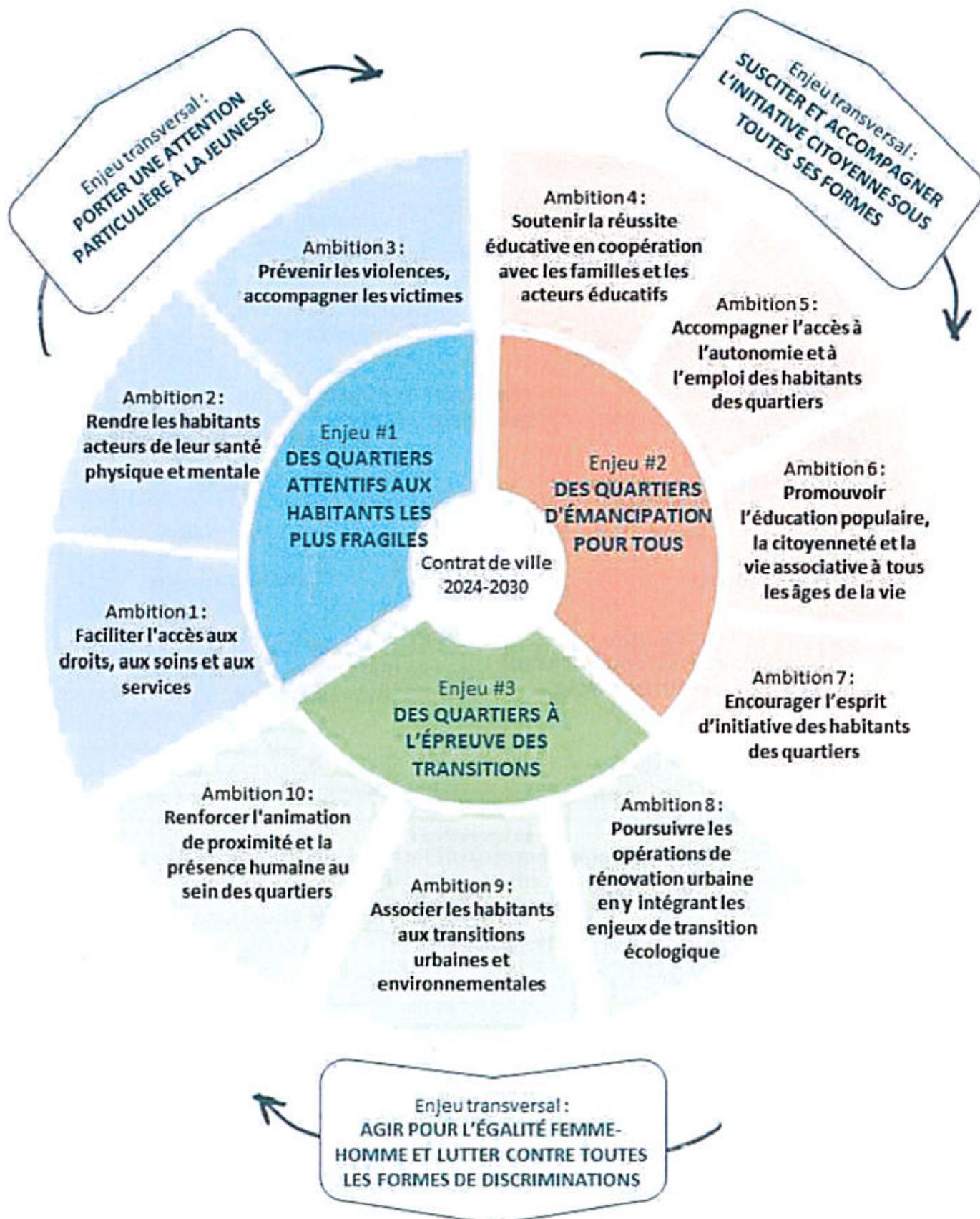
Ainsi, les quartiers prioritaires doivent s'adapter aux transitions écologiques, économiques et sociales en cours. La rénovation urbaine, l'animation du cadre de vie et l'association des habitants aux mutations urbaines et écologiques émergent comme des enjeux structurants pour la politique de la ville, pour l'adaptation des quartiers mais aussi l'innovation que leurs habitants portent déjà sur ces sujets.

Synthèse des enjeux pour les quartiers de la politique de la ville



La stratégie "Engagements Quartiers 2030"

3 enjeux thématiques, 10 ambitions et 3 enjeux transversaux,
déclinés en 35 objectifs stratégiques



3 enjeux structurants

Enjeu 1 : Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles



Principaux constats

- Un taux de pauvreté important, à hauteur de 41% pour les quartiers, contre 20% pour l'ensemble de l'agglomération
- Une concentration des habitants fragiles de l'agglomération, notamment bénéficiaires de prestations sociales : RSA, AAH, C2S...
- Une dépendance aux prestations sociales : 24% des revenus des ménages des QPV sont issus des prestations sociales (contre 8,6% à l'échelle de l'agglomération)
- Un isolement croissant des habitants des quartiers avec une hausse des ménages d'une personne (38% en moyenne dans les quartiers (+3 points par rapport à 2015))
- Une fragilisation des seniors : 52% des ménages d'une personne ont 60 ans et plus
- Une offre médicale locale insuffisante : on dénombre 114 généralistes pour 100 000 habitants à l'échelle de la CABBALR, et moins dans les quartiers prioritaires avec des cas récurrents de renoncement aux soins et des prises en charge tardives.

Ambitions et objectifs

Enjeu #1 Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles	
Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services	<p>Objectif #1 : Renforcer le repérage des publics éloignés du droit</p> <p>Objectif #2 : Faciliter l'accès aux soins et aux ressources de première nécessité</p> <p>Objectif #3 : Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques</p>
Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale	<p>Objectif #4 : Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition</p> <p>Objectif #5 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de conduites addictives</p> <p>Objectif #6 : Promouvoir l'activité physique et les activités favorables au bien-être</p>

Ambition 3 :
**Prévenir les violences,
accompagner les
victimes**

Objectif #7 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femme homme

Objectif #8 : Lutter contre le harcèlement scolaire

Objectif #9 : Lutter contre toutes les formes de violences, en particulier les violences intrafamiliales et faites aux femmes

Les acteurs mobilisés

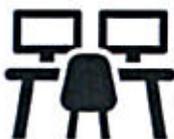


...et autres acteurs de l'accès aux droits, l'aide aux démarches, l'inclusion numérique, la santé, la santé mentale, l'accès à l'alimentation ou la prévention et l'évitement des violences...

** Schéma non exhaustif*

Enjeu 2 : Des quartiers d'émancipation pour tous

Principaux constats



- Des taux de retard scolaire importants : 17,35% en sixième contre 5,5% sur l'ensemble de l'agglomération et 24,5% en troisième contre 10,7% à l'échelle de l'agglomération, et 46,7% en seconde professionnelle contre 34,2% sur la CABBALR
- Une plus faible orientation des jeunes des quartiers en filière générale : seulement 35,2% des élèves de troisièmes s'orientent en filière générale contre 40% à l'échelle de l'agglomération
- Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération
- Un niveau de formation faible de la population : 44% de la population des QPV n'a pas de diplôme et seulement 9% de la population est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 21% de la population de l'agglomération
- Un taux de chômage de 32% en moyenne dans les QPV
- Un taux d'emploi des femmes 15 points moins important que celui des hommes : 35% des femmes sont en emploi contre 50% des hommes en moyenne

Ambitions et objectifs

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 :
**Soutenir la réussite
éducative en
coopération avec les
familles et les acteurs
éducatifs**

Objectif #10 : Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales

Objectif #11 : Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif

Objectif #12 : Favoriser le dialogue et les continuités éducatives entre familles, établissements scolaires et acteurs de proximité

Objectif #13 : Sensibiliser les familles aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité, dès le plus jeune âge

Ambition 5 :
**Accompagner l'accès à
l'autonomie et à
l'emploi des habitants
des quartiers**

Objectif #14 : Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Objectif #15 : Encourager la participation citoyenne et soutenir les initiatives

Objectif #16 : Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans leur accès à l'autonomie

Objectif #17 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité

Objectif #18 : Lever les freins à la mobilité

Objectif #19 : Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle

Objectif #20 : Repérer et mobiliser les habitants sans emploi et sans formation

Objectif #21 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants

Objectif #22 : Mettre en lien les acteurs économiques, sociaux et les structures d'insertion du territoire

Ambition 6 :
**Promouvoir l'éducation
populaire, la
citoyenneté et la vie
associative
à tous les âges de la vie**

Objectif #23 : Susciter l'initiative citoyenne et l'envie de faire société

Objectif #24 : Structurer et accompagner les projets et la vie associative

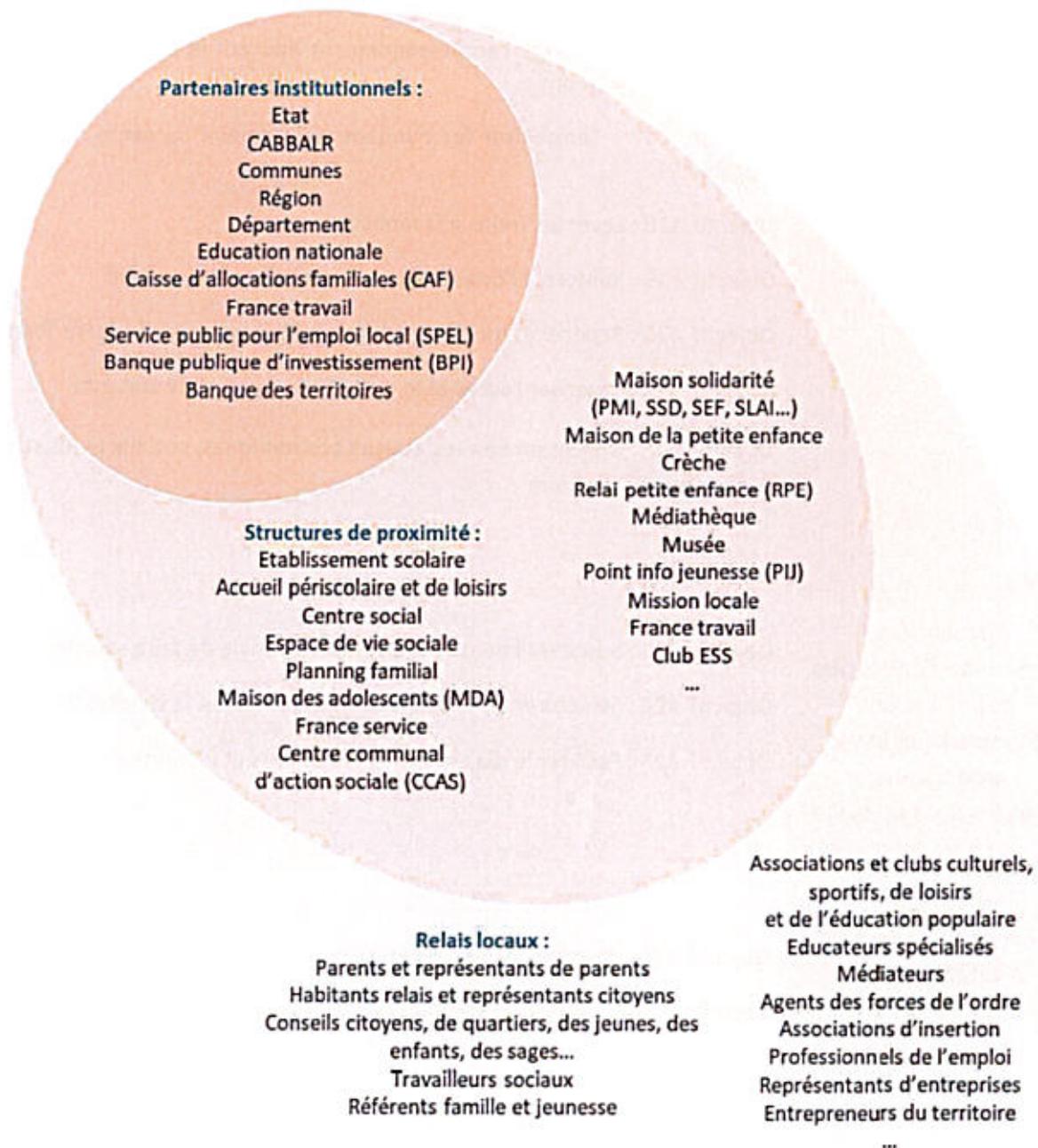
Objectif #25 : Faciliter le dialogue entre habitants et institutions

Ambition 7 :
**Encourager l'esprit
d'initiative des
habitants des quartiers**

Objectif #26 : Favoriser l'entrepreneuriat

Objectif #27 : Valoriser les compétences des habitants

Les acteurs mobilisés



...et autres acteurs de l'éducation, l'accompagnement à la parentalité, des loisirs, de la culture, du sport, de l'orientation, l'accès à l'emploi, l'entrepreneuriat ou la citoyenneté...

* Schéma non exhaustif

Enjeu 3 : Des quartiers à l'épreuve des transitions



Principaux constats

- Une part importante de logements anciens et vétustes : 68 % des logements ont été construits avant 1970 et 17% du parc privé potentiellement dégradé dans les QPV.
- Une part élevée de logements énergivores : 51% ont une étiquette énergétique de classe E à l'échelle de l'agglomération.
- Une faible mobilité résidentielle des habitants : 45% des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus.
- Une forte dépendance à l'automobile : 80% des habitants des quartiers utilisent l'automobile pour aller travailler et 66 % des ménages disposent d'une voiture, en lien avec les freins à la mobilité structureaux et psychologiques que rencontrent les habitants.

Ambitions et objectifs

ENJEU #3

Des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales

Ambition 8 :
Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #28 : Accompagner le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers

Objectif #29 : Développer l'offre de mobilité douce

Objectif #30 : Accompagner le renouvellement de l'offre de logements publics et privés

Ambition 9 :
Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #31 : Favoriser la mixité sociale et accompagner les habitants dans leurs parcours résidentiels

Objectif #32 : Associer les habitants à la fabrique des quartiers 2030

Objectif #33 : Sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, la maîtrise budgétaire et la gestion de l'énergie

Ambition 10 :
Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #34 : Développer la présence de proximité et la prévention auprès des jeunes

Objectif #35 : Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers

Les acteurs mobilisés



...et autres acteurs du logement, de l'urbanisme, engagés pour la transition écologique et énergétique, la rénovation des espaces publics, l'évolution de la mobilité, ou porteurs de projets d'animation sociale ou pour la citoyenneté...

* Schéma non exhaustif

3 enjeux transversaux

Une priorité à la jeunesse : investir sur l'avenir



Les quartiers prioritaires sont des quartiers jeunes et familiaux : 37% de leur population à moins de 25 ans contre 31% à l'échelle de l'agglomération. L'indice de jeunesse est d'1,54% en moyenne dans les quartiers contre 1% sur l'agglomération. Parmi ces familles on trouve une part plus importante de familles monoparentales (19 % parmi les allocataires de la CAF contre 15% sur l'ensemble de la CABBALR).

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville comme sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, les enfants et les jeunes rencontrent des difficultés économiques, sociales et résidentielles qui peuvent constituer des freins dans leur construction personnelle, leur parcours éducatif et leur accès à l'autonomie. On constate toujours dans les quartiers prioritaires de fortes difficultés d'ordre scolaire (17,35% de retard en sixième contre 5,5% sur l'ensemble de l'agglomération, 24,5% de retard en troisième contre 10,7%), des phénomènes de décrochage et d'absentéisme), et des niveaux de scolarisation et de formation relativement bas (44% de la population des QPV n'a pas de diplôme et seulement 9% de la population est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 21% de la population de l'agglomération). Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération. En 2022, la Mission Locale de l'Artois a accompagné 1 257 jeunes issus des QPV. Au-delà des questions éducatives et de formation, les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes dans leur émancipation et dans l'accès au logement et à l'emploi, apparaissent comme une menace importante pour leurs parcours de vie à l'âge adulte et un risque de maintien durable dans la pauvreté pour les populations des quartiers prioritaires.

La notion de « parcours », privilégiée aujourd'hui pour aborder l'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie, implique de traiter ces difficultés en s'intéressant à tous les freins, y compris périphériques (mobilité, santé, logement, etc.), qui peuvent entraver l'épanouissement global des jeunes.

Pour ces raisons, la priorité à la jeunesse est fixée comme un objectif transversal pour toutes les actions qui seront menées dans le cadre du Contrat de ville, en particulier autour des orientations suivantes :

- Renforcer l'accès à l'information, notamment par la mise en réseau des PIJ (Point Information Jeunesse)
- Développer l'autonomie face au numérique
- Accroître les mobilités sociales et géographiques
- Mobiliser les jeunes des quartiers dans les dynamiques participatives mises en place
- Renforcer l'accès au droit des jeunes, l'accès aux ressources, au logement à l'autonomie
- Encourager la réussite éducative
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
- Favoriser l'accès aux loisirs dont les pratiques culturelles et sportives

La participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes



La participation citoyenne fait partie des fondements de la politique de la ville, depuis son origine. Fruit de mobilisations citoyennes et associatives, elle a toujours été à la fois un lieu d'expression citoyenne, associative et populaire, et également un laboratoire d'initiatives portées par des habitants, bénévoles, parfois regroupés en association.

Dans ce mouvement, la Loi Lamy a marqué une étape importante avec la création dans chaque quartier prioritaire d'un Conseil citoyen dont les missions sont de faciliter l'expression des habitants et des acteurs non institutionnels du quartier, de soutenir les initiatives citoyennes, mais aussi de participer à l'animation du contrat de ville notamment en faisant remonter les besoins et enjeux du territoire.

Aux côtés de l'État et des communes, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'est pleinement inscrite dans cette dynamique, en accompagnant la mise en place des Conseils citoyens par de nombreux outils au fil des années : formation des conseillers citoyens, formation des élus et techniciens des communes, guide pratique du Conseil citoyen, réunions d'information des habitants, soutien financier aux initiatives des conseils citoyens...

Au-delà de la mise en place et du soutien aux Conseils citoyens tel que prévu par le cadre du Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération a développé plus largement des outils d'accompagnement des initiatives citoyennes et de l'expression des habitants, avec l'appui des acteurs de l'éducation populaire mobilisés dans le cadre de la programmation annuelle (notamment les associations AAE62, L'établi, Culture et Liberté).



Cet accompagnement dans la durée a permis d'initier, structurer et valoriser de nombreuses initiatives portées dans les quartiers, de recueillir largement la parole des habitants (une "évaluation sensible et participative" a permis l'expression de plus de 1600 habitants dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville précédent) mais également de structurer progressivement une dynamique collective "inter-conseils citoyens" et plus globalement une dynamique collective de participation citoyenne (rencontres inter-conseils, organisation de forums et rencontres de la participation citoyenne, création du lieu ressources "La baraque à pépites" et publication du "Livre blanc de la participation citoyenne").



Ainsi, plus que l'association des habitants aux démarches et projets portés par les partenaires, et au delà du seul cadre des conseils citoyens, la participation des habitants est portée par le contrat de ville, comme une démarche d'émancipation qui passe par l'expression citoyenne, la rencontre avec les autres, la compréhension de son environnement et l'implication dans la vie sociale du territoire.

Au travers du contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030", les signataires souhaitent poursuivre et renforcer cette démarche d'attention et d'appui aux initiatives des habitants. Il s'agit de structurer une véritable stratégie de participation citoyenne dans les quartiers, avec en appui, des opérateurs dédiés à cette mission, autour des objectifs suivants :

- Accompagner, structurer et valoriser les collectifs citoyens et les initiatives habitantes
- S'appuyer sur les habitants pour élaborer et mener les projets développés dans le cadre du contrat de ville
- Informer, restituer et évaluer l'action publique menée dans les quartiers
- Qualifier les habitants et leur faire comprendre le territoire
- Ecouter les habitants, réorienter leurs demandes et répondre aux interpellations citoyennes dans les quartiers
- Soutenir les communes et les acteurs de proximité dans l'animation du dialogue citoyen

Ces objectifs pourront notamment s'appuyer sur un certain nombre d'initiatives déjà à l'oeuvre, ou à créer :

- Un appui sur l'ensemble des instances ou dynamiques d'expression citoyenne existant dans les quartiers : conseils citoyens, conseils de quartier, amicales de locataires, comités d'usagers, collectifs citoyens...

- L'identification et la mise en réseau de référents dédiés au dialogue citoyen dans chaque institution signataire, et la mobilisation par chaque signataire de modalités de communication adaptées dans les quartiers
- L'animation d'un réseau d'acteurs engagés pour l'expression citoyenne et l'éducation populaire, en lien avec le projet « Baraque à pépites »
- La diversification des formats de dialogue et de recueil de l'expression citoyenne, qu'elle soit individuelle ou collective (sondages, enquêtes en « aller vers », temps de rencontres, ateliers participatifs ou tables de quartier...), et la capitalisation de cette expression citoyenne à l'échelle de l'agglomération
- La mise en œuvre de temps d'information et de sensibilisation au fonctionnement démocratique, aux usages de l'espace public, au fonctionnement des services publics, à certaines thématiques particulières...
- L'incitation et la valorisation des projets menés avec des habitants, notamment dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville (label, rubrique dans le dossier et cotation des projets, financement du temps dédié à la co-construction du projet avec les habitants...)
- Encourager et financer la mise en place de dispositifs participatifs et de bourses aux projets (PIC, FTU...)
- Sensibilisation / formation aux enjeux et méthodes de participation, à destination des élus, services municipaux ou acteurs associatifs et aide à l'animation et la structuration des démarches de concertation, ponctuelles ou au long cours

Cette « stratégie de développement de la citoyenneté et de la participation » ne pourra se mettre en œuvre qu'en coopération étroite avec les élus et services des communes, et de manière différenciée dans les différentes communes volontaires.

Dans le cadre du pilotage intercommunal du contrat de ville, l'ensemble de cette stratégie doit permettre de structurer un **réseau de collectifs citoyens** qui pourra être mobilisé comme un partenaire à part entière dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du Contrat de Ville, associé aux instances de pilotage et d'animation.



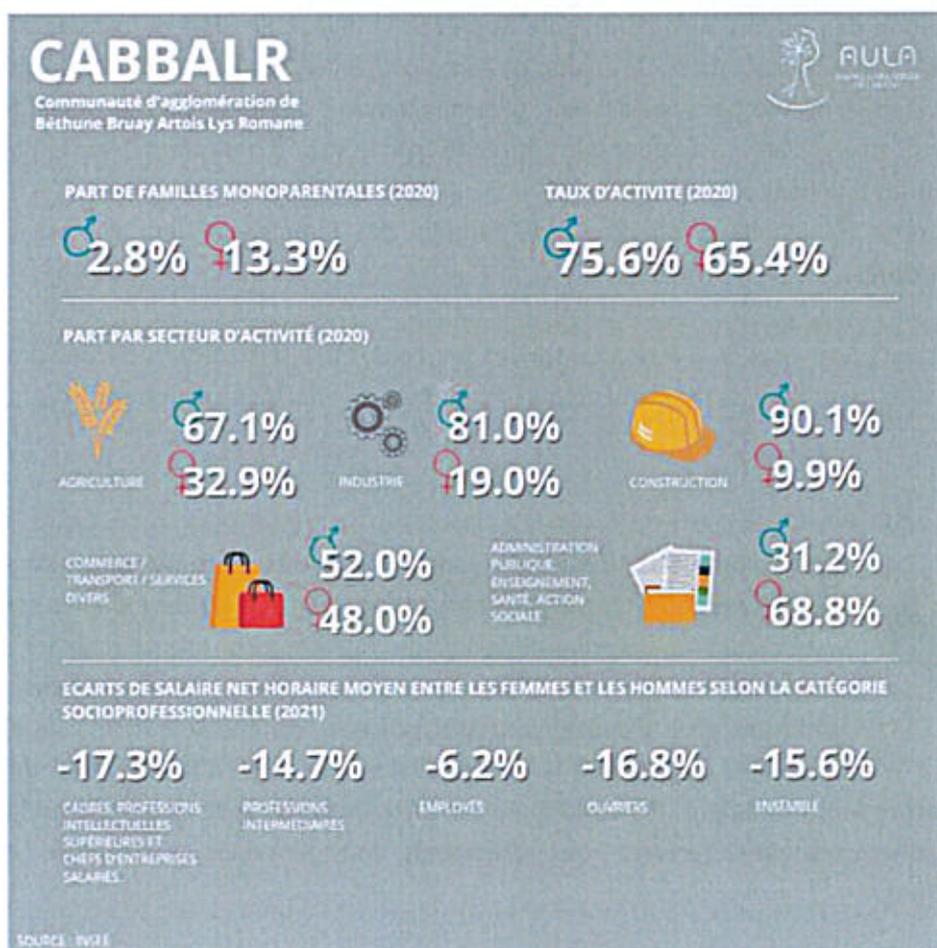
Agir sur l'égalité Femme-Homme et lutter contre toutes les formes de discriminations



L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal de la Politique de la Ville issu de la Loi Lamy du 21 février 2014.

Dans les quartiers prioritaires comme dans le reste du territoire, l'égalité entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité, dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés.

Sur le territoire de la CABBALR, plusieurs constats relatifs aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes ont justifié une prise en compte transversale de cette thématique, notamment en matière d'emploi : le taux d'emploi des femmes est très inférieur à celui des hommes (35% contre 50% des hommes) et les femmes sont plus souvent que les hommes à temps partiel.



Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023, la CABBALR a déjà investi fortement la thématique transversale de l'Égalité Femmes-Hommes. Des actions spécifiques sur le thème de l'égalité Femmes-Hommes ou destinées exclusivement à un public féminin ont été conduites. Des temps de sensibilisation ont également été organisés avec la Direction Départementale du Droit des Femmes, au travers notamment d'un séminaire sur la prise en compte de l'égalité Femmes / Hommes dans

les actions de la Politique de la Ville. La CABBALR et les partenaires du contrat de ville souhaitent poursuivre cet engagement.

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite comme un enjeu fondamental et transversal du présent Contrat de Ville, sur lequel chaque partenaire et porteur de projet sera invité à travailler au travers les orientations suivantes :

- Connaître et qualifier la situation du territoire en matière d'égalité Femmes/Hommes, pour cibler les problématiques spécifiques des femmes sur le territoire ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à développer la démarche intégrée de l'égalité
- Prendre en compte l'égalité Femmes-Hommes dans tous les projets menés, afin de ne pas véhiculer les stéréotypes de genre, de ne pas renforcer cette inégalité, de penser à des modalités d'actions permettant la participation des femmes, et de penser des projets spécifiques de corrections de ces inégalités au regard des problématiques des femmes des quartiers. A cet effet, la mise en place par la Préfecture du département d'une grille de cotation des actions sert d'outil pour apprécier le niveau de prise en considération de cet enjeu fondamental tant sur le champ de l'emploi que celui de l'éducation ou la citoyenneté.
- Développer des actions spécifiques plus directement fléchées vers le public féminin, et porter une vigilance à évaluer leur efficacité (par le suivi d'indicateurs) sur le parcours des femmes touchées ;
- Soutenir les initiatives en faveur de l'emploi des femmes, et leur accès à la création d'activités.

Ces orientations ont vocation à être appropriées par l'ensemble des acteurs, parties prenantes du Contrat de Ville, pour faire de l'égalité Femmes-Hommes une priorité partagée par tous.



Les pratiques discriminatoires sont à la fois très présentes dans nos sociétés et particulièrement difficiles à observer, à cerner et à traiter car elles sont souvent systémiques et s'expriment parfois de manière inconsciente pour les auteurs de discriminations comme pour les victimes. Elles font également l'objet de confusion avec d'autres concepts proches, comme le racisme, le stéréotype, l'inégalité ou encore le sexisme, ce qui rend d'autant plus difficile leur identification et leur traitement. Par conséquent, la prise de conscience et la mise en lumière des processus discriminatoires forment des préalables indispensables à la lutte contre les discriminations.

La lutte contre les discriminations fait l'objet d'une prise en charge progressive à l'échelle nationale, par des dispositifs tournés vers l'amélioration de l'accès aux droits. C'est dans le cadre de la Politique de la Ville qu'elle s'observe plus spécifiquement encore, incarnant un levier fondamental de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

La loi Lamy prévoit l'élaboration d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations, articulé au Contrat de Ville, dans laquelle la CABBALR s'est engagée dès 2020.

L'investissement de la lutte contre les discriminations est également passé par la signature de conventions PAqTE par le Préfet du Pas-de-Calais avec 9 entreprises du territoire en 2019, une politique spécifique et volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une politique d'accès au droit menée au travers des Points-Justice, en coopération avec le Conseil départemental d'accès au droit et les délégués du Défenseur des droits (3 Point-Justice sur la CABBALR)

Le contrat de ville doit permettre d'amplifier cette dynamique de prévention à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

La prévention et la lutte contre les discriminations est inscrite comme un enjeu fondamental et transversal du Contrat de Ville, sur lequel chaque partenaire et porteur de projet sera invité à travailler au travers des orientations suivantes :

- Fédérer un réseau d'acteurs volontaires pour s'engager dans la lutte contre les discriminations
- Sensibiliser et former largement, pour une meilleure connaissance des discriminations et des moyens de les éviter
- Améliorer la connaissance des discriminations vécues sur le territoire de la CABBALR
- Renforcer les voies d'accompagnement des victimes de discriminations
- Changer les pratiques des institutions (organisation, outils, modes d'intervention) pour éviter les pratiques discriminatoires et les discriminations systémiques

Pilotage et mise en oeuvre de la stratégie

La Politique de la Ville ne se résume ni à des objectifs, ni à des moyens d'actions. Elle est également une "façon de faire" la politique publique, basée sur la transversalité des thématiques traitées, l'approche territoriale, le partenariat entre acteurs de tous horizons, l'association des habitants, la capacité d'initiative et d'innovation.

La gouvernance du Contrat de Ville doit traduire ces principes fondamentaux dans l'esprit de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 qui renouvelle l'approche de la Politique de la Ville autour du projet de territoire.

L'animation du Contrat de ville repose également sur l'indispensable mobilisation des élus du territoire (Président et élus de la Communauté d'agglomération, Maires et élus municipaux), des professionnels intervenant au service de la population (institutions signataires, services de proximité, acteurs associatifs, acteurs économiques) et des citoyens qui habitent dans les quartiers prioritaires.

Cette mobilisation est une condition nécessaire pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat de ville de manière efficace, transparente et collaborative, et pour renforcer le dialogue et le partenariat entre acteurs autour des objectifs du contrat de ville, à la fois à l'échelle de l'agglomération, à l'échelle des communes et à l'échelle de chaque quartier.

Cette mobilisation doit également permettre de mobiliser autour du contrat de ville l'ensemble des moyens mobilisables, spécifiques mais avant tout de droit commun, via un partenariat financier autour du contrat de ville qui dépasse le seul cadre de l'appel à projet annuel.

Enfin, les modalités de pilotage proposées pour cette nouvelle contractualisation visent à simplifier et à intégrer la gouvernance politique du contrat de ville en lien avec les autres politiques contractuelles menées par l'agglomération en matière de cohésion sociale, d'urbanisme et de développement territorial.



Un pilotage technique et politique organisé à la fois à l'échelle communale et intercommunale

L'animation du Contrat de Ville repose sur un équilibre entre d'une part la dimension d'animation globale qui incombe à l'Agglomération assumant les fonctions de pilotage et de coordination autour de la *stratégie intercommunale* ; et d'autre part la mise en œuvre opérationnelle assurée sous l'égide des Villes, à travers les *conventions d'application communales* qui adaptent et reprennent les orientations du Contrat de Ville à l'échelle de chaque quartier.

Le pilotage intercommunal



Au sein de la Direction Cohésion sociale et santé, le service d'appui aux politiques sociales de l'Agglomération déploie une ingénierie dédiée au pilotage et à l'animation du contrat de ville, autour des missions suivantes :

- l'animation et la coordination du Contrat et l'articulation des différents niveaux de réalisation.
- l'aide et le soutien à l'émergence de nouveaux projets ou démarches à l'échelle des quartiers prioritaires.
- l'appui aux partenaires communaux et intercommunaux pour assurer l'intégration des publics et des quartiers en difficulté dans leurs projets respectifs de services, notamment la transversalité des actions et la mutualisation des moyens.
- l'animation et le suivi des dispositifs spécifiques au Contrat de Ville
- La mobilisation des compétences communautaires et des directions thématiques de la CABBALR qui sont concernées par la stratégie du Contrat de Ville
- l'articulation du Contrat de ville avec les politiques contractuelles intercommunales en matière de santé et d'action sociale (Contrat Local de Santé, Convention Territoriale Globale), d'aménagement (ERBM / ANRU / ACV / PVD / OPAH RU), de tranquillité publique (CISPD).

Chaque institution signataire est invitée à désigner un-e référent-e chargé de participer activement au pilotage technique et politique du contrat de ville, avec dans le cas des collectivités la désignation d'un binôme référent élu/technicien. Il est attendu de ces référents une disponibilité pour les échanges avec la CABBALR et une capacité de mobilisation au sein de l'institution représentée.

Le Comité de Pilotage Intercommunal, placé sous l'impulsion du Président d'Agglomération ou du Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, a pour rôle la mobilisation des signataires et des partenaires autour de la stratégie intercommunale.

Ses objectifs sont de :

- faire le point sur l'avancement des problématiques sociales et économiques à l'échelle des QPV
- faire le bilan des dispositifs de droit commun mobilisés et des dispositifs spécifiques mis en oeuvre sur les QPV

- informer sur l'actualité des dispositifs connexes au contrat de ville (ANRU, Cité Éducatives, abatement TFPB,...) et inscrire la politique de la ville dans la politique globale de l'agglomération (des comités de pilotage pourront être organisés conjointement avec d'autres dispositifs, notamment la Convention Territoriale Globale)
- se projeter sur les stratégies et actions à venir pour répondre aux nouveaux besoins identifiés

Il se réunit a minima une fois par an et se compose des représentants de l'Etat, de la CABBALR, des communes en contrat de ville, des habitants des quartiers (conseils citoyens ou collectifs d'habitants) et des partenaires signataires du contrat de ville.



Le Comité Technique Intercommunal, réunit par le Service d'appui aux politiques sociales de l'Agglomération, a pour rôle le suivi de la mise en œuvre de la stratégie intercommunale. Il se réunit a minima avant chaque Comité de Pilotage Intercommunal pour en faire la préparation. Il se compose des techniciens des communes, de l'EPCI, de l'Etat et des partenaires du contrat de ville (en fonction des thématiques abordées)

Le Comité des financeurs, présidé conjointement par l'État et la CABBALR, vise à mobiliser les financements spécifiques et de droit commun sur des actions portées dans les quartiers.

Cette réunion annuelle vient conclure l'appel à projets annuel du Contrat de Ville et en structure la programmation par la ventilation de l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire.

Le comité des financeurs réunit l'ensemble des services instructeurs mobilisés dans le cadre de cet appel à projets.

Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) peuvent être envisagées et seront conclues avec certains opérateurs et sur des actions prioritaires ou des expérimentations aux résultats positifs, leur permettant ainsi de déployer une action sur 3 ans en s'assurant de l'engagement de l'État et du soutien du territoire sur lequel ils interviennent.

Le pilotage communal



Sur la base de la présente convention cadre, chaque commune élaborera sa propre convention d'application communale, traduction de la stratégie intercommunale adaptée aux spécificités des quartiers.

L'ensemble des conventions locales suivront une même trame, pour une meilleure cohérence et un meilleur suivi des réalisations du contrat de ville.

Cette convention décrit pour chaque quartier prioritaire de la commune :

- le portrait du quartier : ses caractéristiques urbaines et spatiales, ses équipements et services, ses dynamiques partenariales, le portrait social de sa population, les besoins et attentes des habitants, les principaux enjeux identifiés pour le contrat de ville.
- le projet du quartier : les enjeux et ambitions de la stratégie intercommunale que la commune souhaite traiter prioritairement sur le quartier et les objectifs opérationnels qu'elle souhaite fixer pour répondre à ces ambitions, le programme d'action et les modalités d'évaluation envisagées (qui pourront être définies avec l'appui technique de la CABBALR)
- les modalités de pilotage communal du contrat de ville : désignation des référents communaux (binôme élu-e / technicien-ne), modalités d'animation territoriale, description de l'instance de pilotage local (comité de pilotage local du contrat de ville)
- les modalités de mise en oeuvre de la participation citoyenne

Un référent Contrat de ville, désigné par chaque commune, est chargé d'animer localement la démarche à partir de la convention d'application communale adoptée par la Ville, qui constitue le cadre d'intervention locale et qui est le support du projet de quartier mis en œuvre. Dans une posture de chef de projet transversal, le référent coordonne les acteurs locaux (services municipaux, référents locaux des partenaires institutionnels, associations, opérateurs concernés...) et travaille en étroite relation avec le conseil citoyen et les autres acteurs de participation citoyenne, qu'il peut appuyer dans leurs initiatives et leur fonctionnement. Les référents communaux seront régulièrement réunis par les services de la CABBALR à des fins d'échanges, d'information et de coordination autour du pilotage technique et politique du Contrat de ville.

Un comité de pilotage communal, placé sous l'impulsion du Maire, a pour rôle la mobilisation des acteurs locaux autour de la mise en œuvre des conventions d'application communale et des projets mis en œuvre dans chaque quartier. Ses objectifs sont de :

- mobiliser les différents services de la ville autour du projet de cohésion sociale
- faire le point sur l'avancement des problématiques sociales et économiques à l'échelle des QPV de la commune
- faire le point sur les actions menées sur le territoire de la commune, prioriser les interventions publiques en matière de lutte contre les inégalités
- se projeter sur les actions à venir pour répondre aux nouveaux besoins identifiés, en articulant la politique de la ville et la politique globale de cohésion sociale de la commune
- Orienter, préparer et sécuriser les financements alloués aux associations qui émergent au Contrat de ville. A ce titre, le comité de pilotage communal joue un rôle central dans la

préparation de l'appel à projets annuel, qui structure la programmation du Contrat de Ville par la ventilation de l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire. Réuni en amont du Comité des financeurs de l'appel à projet, il permet d'ajuster les programmations, veille à favoriser la mobilisation du droit commun des partenaires, s'assure de la mise en cohérence des actions des opérateurs avec les projets locaux, etc.

La composition du comité de pilotage local est définie par chaque commune et décrite dans la convention d'application communale. A titre indicatif, ils peuvent se composer du Maire et des élus thématiques, des délégué-e-s du Préfet, de représentants citoyens, de représentants du CCAS et des services municipaux, d'associations ou porteurs de projets locaux, de représentants locaux des institutions partenaires (IEN, Police Nationale, PJJ, Département, CAF, Bailleurs sociaux...).

Les services de la CABBALR et les délégué-e-s du Préfet du territoire sont systématiquement associés aux comités de pilotage locaux, pour assurer le suivi et la mise en cohérence des interventions dans les quartiers.

Le comité de pilotage communal se réunit a minima deux fois par an : en amont de l'appel à projets et après le comité des financeurs pour la mise en œuvre des actions.

Le rôle des délégués du Préfet

Les délégués du préfet sont les représentants de l'État dans les quartiers de la politique de la ville. Ils sont les interlocuteurs directs des acteurs locaux, des professionnels, des associations ou des habitants de ces quartiers. Leurs principales missions consistent en :

- une présence physique quotidienne dans les quartiers : implication dans la vie du quartier, réunions avec les habitants, les acteurs associatifs, les élus, les professionnels de terrain ;
- une participation aux instances de concertation, de programmation et de décision
- des interventions au sein des réseaux déjà constitués
- une fonction de veille, d'alerte et de proposition pour une action renforcée de l'Etat.

Une animation ouverte et partenariale

Le cadre du contrat de ville permet d'animer des espaces de dialogue et de coproduction entre collectivités, institutions, acteurs associatifs et citoyens, pour leur permettre d'élaborer des réponses globales et collectives où chacun peut trouver sa place.



Un séminaire des élus Politique de la ville (Maires ou élus référents) sera organisé chaque année, dans un format moins formel que celui du comité de pilotage, pour garantir un espace d'échange, de réflexion et de proposition autour de préoccupations partagées (problèmes à résoudre, décisions à prendre, politiques publiques à déployer). L'intervention d'institutions partenaires ou d'expertises extérieures pourra venir éclairer ces problématiques. Ces réunions fourniront également un espace de travail pertinent pour l'évaluation du contrat de ville. Cet espace doit permettre d'informer et mobiliser les élus du territoire autour du contrat de ville et les enjeux soulevés par la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires.

Un réseau d'acteurs associatifs et de porteurs de projets, présents dans les quartiers prioritaires et mobilisés autour des objectifs de la stratégie, est animé à la fois à l'échelle communale et à l'échelle intercommunale, par le biais de communications ou d'invitations dans les espaces d'échanges et de pilotage.

4 Groupes d'Appui Thématiques (GAT) constitueront des espaces d'échanges entre partenaires (collectivités, acteurs institutionnels, associations, collectifs citoyens, expertises thématiques...) pour animer le partenariat autour des enjeux du Contrat de Ville :

- échanges d'expériences et de savoir-faire, montée en compétence et formation des acteurs
- suivi, observation et partage d'information sur les politiques et dispositifs engagés sur la thématique, qu'ils soient spécifiques au QPVs ou de droit commun
- lancement d'expérimentations, réorientations des actions en cours, préparation d'actions nouvelles
- formalisation de préconisations pour le pilotage du contrat de ville et l'orientation des politiques publiques autour de la stratégie intercommunale

4 Groupes d'Appui Thématiques seront installés et co-animés par la CABBALR et les partenaires signataires les plus concernés par la thématique :

- Un GAT *Solidarités* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu n°1 "Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles"
- Un GAT *Éducation et émancipation* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu n°2 - "Des quartiers d'émancipation pour tout.e.s"
- Un GAT *Transitions et cadre de vie* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu n°3 - "Des quartiers à l'épreuve des transitions"
- Un GAT *Citoyenneté* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu transversal "Susciter et accompagner l'initiative citoyenne"

Les enjeux transversaux relatifs à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité entre les femmes et les hommes seront traités de manière transversale et en copilotage avec les directions thématiques concernées au sein de la CABBALR.

En lien avec le GAT "Citoyenneté", un réseau de collectifs citoyens sera structuré et accompagné, autour des conseils citoyens mais également de toutes les autres formes d'expression et d'initiatives citoyennes. Ce réseau sera mobilisé comme un partenaire à part entière dans la mise

en œuvre et le suivi de la stratégie du Contrat de Ville, et sera associé aux instances de pilotage et d'animation.

Enfin, au fil des besoins, des temps d'échanges plus spécifiques pourront être organisés, dans des formats variés (petit-déjeuners, réseaux d'acteurs, réunions d'informations...) pour traiter des sujets d'actualité : le sport santé, la parentalité, le cadre de vie...

Un soutien renouvelé aux porteurs de projets



De nombreux projets et initiatives sont mis en œuvre chaque année pour atteindre les ambitions du Contrat de Ville. Parmi ces initiatives, certaines sont financées via les crédits spécifiques du Programme 147, d'autres par des crédits de droit commun, et d'autres enfin sont portées de manière bénévole par les acteurs associatifs présents dans les quartiers. Les signataires s'engagent à soutenir les porteurs de projets dans la mise en œuvre de ces actions, condition indispensable pour la réussite du contrat de ville mais aussi pour le développement et la pérennité de la vie associative dans les quartiers prioritaires.

Pour tous les projets, une méthode : "Faire Cité"

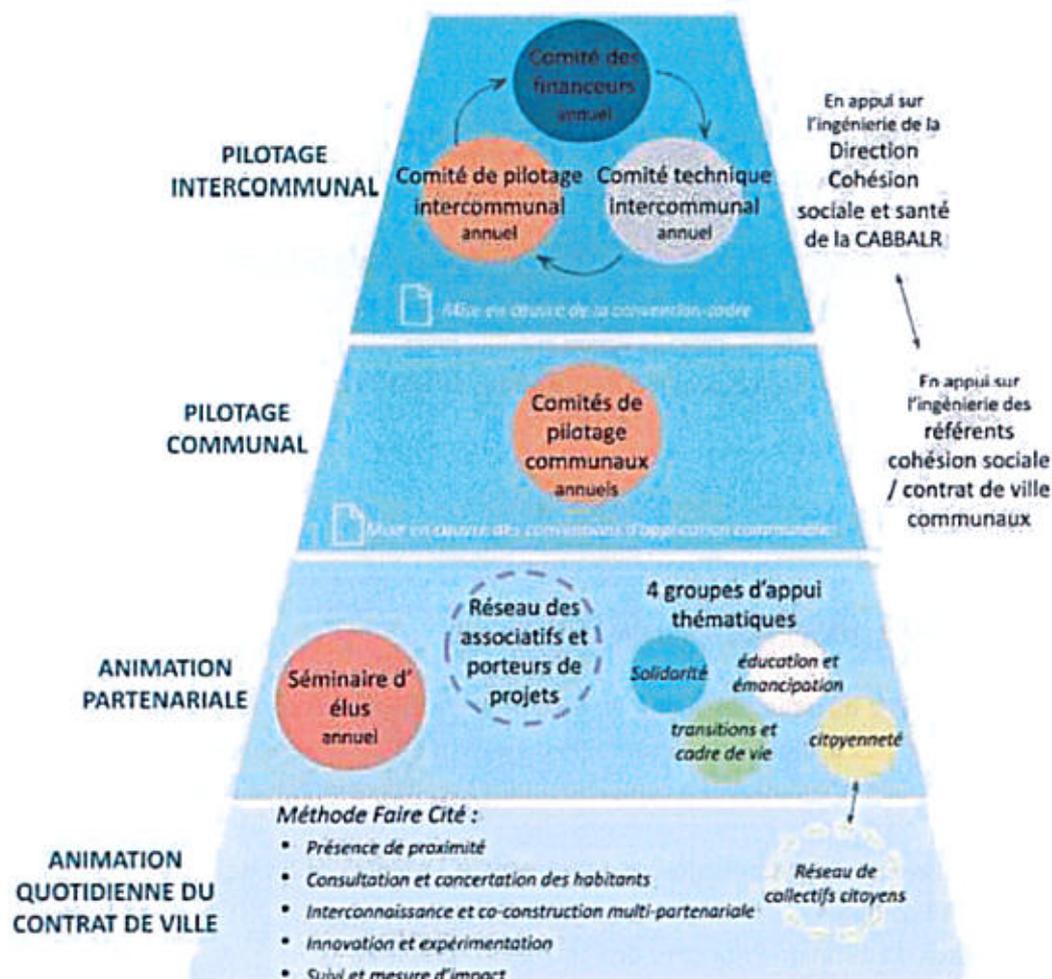
- Partir des habitants : aller vers les habitants, travailler dans la proximité, recueillir la parole
- Innover et expérimenter des actions répondant aux attentes exprimées
- Co-construire les projets et actions du contrat de ville avec le public cible : capter le public avant de monter l'action |
- Co-construire le projet avec les partenaires : associer les acteurs publics et privés du territoire
- Suivre collectivement la mise en œuvre des actions et mesurer leur impact avec les habitants

L'intervention des partenaires au titre du droit commun sera renforcée et mieux mesurée, notamment grâce à une meilleure articulation des politiques publiques et des contractualisations sur le territoire et un meilleur fléchage des crédits vers les quartiers prioritaires.

De nouvelles modalités de financement seront proposées pour diversifier et simplifier le soutien aux associations : amplification du recours aux CPO, simplification et la mise en cohérence des différents appels à projet adressés aux quartiers prioritaires...

La coopération et la co-construction des projets sera encouragée ("consortiums" et projets inter-associatifs, logiques de parcours, programmations événementielles...) pour permettre une approche plus transversale des enjeux, une montée en charge des projets et une meilleure complémentarité entre les acteurs du territoire. Les Groupes d'Appui Thématiques doivent fournir un espace pertinent pour l'émergence et l'élaboration de ses projets collectifs.

Les porteurs de projets (en particulier les "petites" associations comptant peu ou pas de salariés) pourront être accompagnés par la CABBALR, les communes et les acteurs de l'éducation populaire, dans le cadre d'une stratégie de soutien aux initiatives citoyennes : temps de formations, diffusion de ressources ou d'information, valorisation des compétences, aide dans la réponse aux appels à projets.



Les moyens mobilisables : droit commun et crédits spécifiques

Pour atteindre les objectifs fixés et améliorer la situation des quartiers prioritaires, des moyens importants sont nécessaires et mobilisés par les pilotes et partenaires du Contrat de Ville. Certains de ces moyens sont spécifiquement dédiés aux quartiers prioritaires.

Les moyens de droit commun des signataires



Les moyens de droit commun sont les moyens déployés par les acteurs publics sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, qu'ils soient quartiers prioritaires ou non : équipements publics, projets de politique publique, ingénierie, subvention et appels à projets...

La mobilisation des moyens de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires est un principe fondamental de la Loi Lamy réaffirmé par la circulaire du 4 janvier 2024 sur la gouvernance des contrats de ville. Cela signifie que les crédits et dispositifs spécifiques de la politique de la Ville ne doivent pas devenir le mode privilégié de l'action publique dans les quartiers. Ces crédits doivent

compléter les interventions de droit commun, mais en aucun cas les remplacer car cela renforcerait les inégalités que l'on cherche à résorber.

Chaque signataire a ainsi été amené à formuler ses engagements² en matière de mobilisation de ses propres ressources et moyens au bénéfice de la stratégie communautaire.

Les crédits du "BOP 147" et la programmation annuelle des crédits spécifiques

Les crédits du Budget Opérationnel du Programme n°147 correspondent à l'enveloppe annuelle de l'Etat dédiée à la politique de la Ville. Ils financent des projets sélectionnés de façon partenariale dans le cadre des appels à projets annuels des contrats de ville et des dispositifs spécifiques à cette politique publique.

Un comité des financeurs réunit chaque année l'ensemble des services instructeurs dans l'objectif de ventiler l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire.

Les dispositifs territorialisés de la Politique de la ville

Le classement en QPV ouvre la possibilité de bénéficier de dispositifs spécifiques de la Politique de la ville qui ne sont pas déployés sur l'ensemble du périmètre de la géographie prioritaire. Ils sont actés par des « zonages thématiques » complémentaires ou des contractualisations spécifiques.

Au titre des périmètres réglementaires qui permettent la mobilisation de moyens renforcés, en 2024, la CABBALR compte :

- 9 Réseaux d'Éducation Prioritaire de l'Éducation Nationale

Au titre des contractualisations spécifiques qui déclinent la mise en oeuvre des objectifs de la Politique de la Ville, en 2024, la CABBALR compte :

- 1 Atelier santé ville (ASV) porté par l'intercommunalité
- 9 Programmes de réussite éducative (PRE)
- 2 Cités éducatives (Béthune et Bruay la Buissière)
- 1 Convention pluriannuelle de renouvellement urbain, portant sur la mise en oeuvre du Nouveau programme de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération, déployé sur les QPV Mont-Liébaud à Béthune et Centre à Bruay-la-Buissière

Le dispositif d'abattement de TFPB

Instauré en 2001, l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (l'ATFPB) vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires. En 2014, ce dispositif connaît une évolution importante avec la loi Lamy. Il prend une envergure plus stratégique et intégrée, avec son rattachement aux contrats de ville et l'impulsion d'un pilotage partenarial (État, collectivités territoriales et bailleurs).

² Ces engagements figurent en annexe du présent contrat de ville.

Les bailleurs bénéficient d'un abattement de 30% de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires (QPV), afin de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers (sur-entretien, gestion des espaces, etc...). En contrepartie, des actions doivent être mises en place pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Un cadre de référence national d'utilisation précise que les actions relevant de cet abattement doivent soutenir les objectifs de qualité du cadre de vie, de cohésion et de développement social.

L'abattement sur la TFPB encourage la coopération locale entre différents acteurs. En effet, les projets financés permettent d'asseoir un partenariat entre les bailleurs et les associations, les services de la collectivité, les habitants des quartiers ou encore entre les bailleurs eux-mêmes. La coopération inter-bailleurs permet notamment une dépense croisée si un projet se situe par exemple entre deux parcs de logements sociaux de différents bailleurs, pour soutenir le projet commun. La mise en œuvre de l'abattement sur la TFPB permet également de consolider un partenariat entre la collectivité et le(s) bailleur(s) pour développer la transversalité et la complémentarité des actions sur les quartiers prioritaires.

Le dispositif "Adulte-relais"

Le programme adulte-relais vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne dans les quartiers prioritaires par le biais de la médiation sociale. Il constitue une aide financière pour le recrutement de médiateurs sociaux qui peuvent avoir des missions variées en matière d'information et d'accompagnement des habitants, de dialogue social entre services publics et usagers, de gestion du cadre de vie, de prévention des conflits de la vie quotidienne. Le programme Adulte-Relais est également un dispositif d'insertion professionnelle, c'est pourquoi les médiateurs recrutés via ce dispositif doivent nécessairement réunir trois conditions :

- être âgés de plus de 26 ans
- être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, d'un contrat d'avenir ou d'un contrat unique d'embauche (celui-ci pouvant être rompu)
- résider dans un quartier prioritaire (qui n'est pas forcément le territoire prioritaire d'exercice de sa mission)

Les médiateurs "Adultes-Relais" peuvent être embauchés soit en CDI, soit en CDD de 3 ans maximum (renouvelable une fois).

Le Fonds de Cohésion Sociale

Le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) est un outil financier de la Communauté d'Agglomération qui vient renforcer les moyens pour l'intervention dans les quartiers en Politique de la Ville. En ce sens, il est une intervention volontaire de la Communauté d'Agglomération pour soutenir des initiatives sur des territoires fragilisés. Il est applicable sur l'ensemble des quartiers en Politique de la Ville du territoire (les quartiers de la géographie prioritaire de l'Etat et ceux de la géographie d'intérêt communautaire). Un règlement définit les projets éligibles à ce dispositif ainsi que les pré-requis permettant l'intervention financière de l'agglomération dans ce cadre. Une commission ad'hoc statue sur les dossiers présentés, le montant des subventions versées est ensuite soumis à la validation du Conseil Communautaire.

Les Fonds de concours

Le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini leurs règles d'éligibilité par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 modifiée. La finalité du dispositif fonds de concours est de soutenir les projets communaux qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du projet de territoire. Deux dispositifs spécifiques concernent les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (les quartiers de la géographie prioritaire de l'Etat et ceux de la géographie d'intérêt communautaire) :

- le Fonds de concours des communes en politique de la Ville : pour des projets ou équipements jugés prioritaires par les communes de la géographie prioritaire et que celles-ci n'ont pas les moyens de financer seules, qui relèvent d'une opération de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie (hors voiries et parkings en enrobé mais les équipements relevant de la gestion alternative des eaux pluviales sont néanmoins éligibles) de mise en valeur du patrimoine communal (bâti comme naturel) et/ou d'une opération visant à améliorer un service public ou à offrir un nouveau service à la population
- les Fonds de concours intervenant dans les opérations contractualisées avec l'ANRU - PNRU
2

Ces dispositifs peuvent être amenés à évoluer tout au long du Contrat de Ville pour s'adapter aux besoins des porteurs de projets et des habitants. Une réflexion est à engager en faveur d'un dispositif de soutien à la réussite éducative et à l'éducation artistique au sein des QPV et des QIC.

L'observation, le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville



La loi Lamy rend obligatoire l'évaluation du Contrat de ville. Elle précise que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

Pour mesurer l'atteinte des objectifs du Contrat de ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires, les fonctions d'observation, de suivi et d'évaluation continue sont à renforcer. La mesure des politiques de droit commun dans les quartiers à travers la mise en place d'indicateurs territorialisés est un enjeu essentiel pour assurer le pilotage du contrat.

Le travail d'observation territoriale, au-delà de l'intérêt pour l'évaluation du contrat de ville, peut aussi être un atout très important pour alimenter les échanges entre partenaires, améliorer la compréhension des problématiques vécues dans les quartiers prioritaires, et faire émerger des pistes intéressantes pour l'action collective.

L'animation de ce travail de suivi-évaluation incombe à l'agglomération en tant que pilote du contrat de ville, avec l'indispensable contribution de l'ensemble des partenaires (notamment par le partage de données) et avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois.

Aussi les signataires participeront à consolider les outils nécessaires pour observer tout au long du contrat de ville :

- l'évolution des quartiers et des conditions de vie des habitants
- les réalisations menées dans le cadre du contrat de ville
- la mobilisation des moyens spécifiques et des moyens de droit commun en direction des QPV

Il est précisé qu'une attention particulière sera portée sur les "extensions de quartiers".

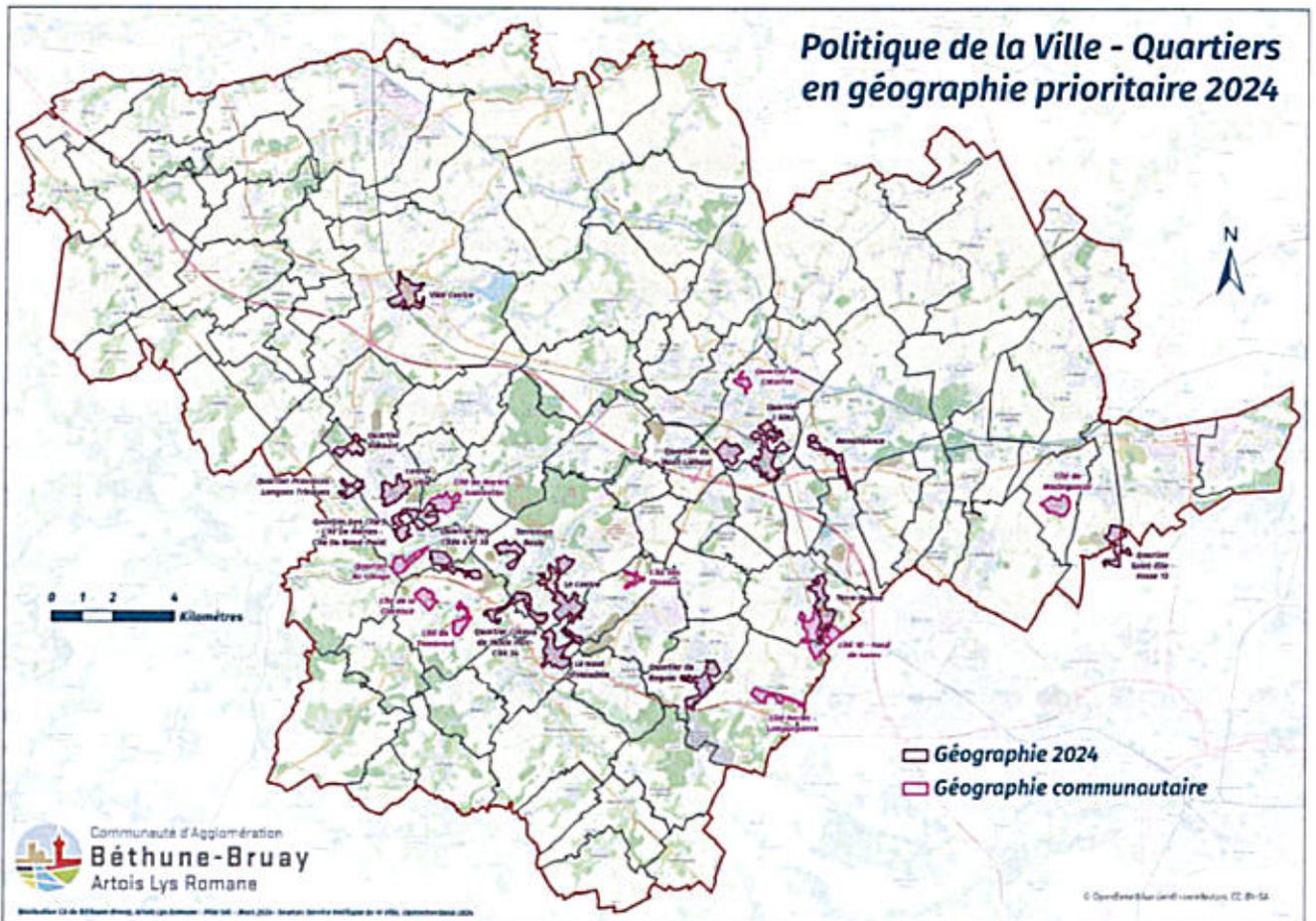
Ces données d'observation permettront d'une part de suivre en continu la mise en œuvre de la stratégie, avec la réalisation d'un bilan annuel partagé et présenté en conseil communautaire et aux communes.

Elles permettront également d'alimenter l'évaluation du contrat de ville, qui sera marquée par un rapport d'évaluation à mi-parcours en 2027 et un rapport d'évaluation finale en 2030. Les modalités d'évaluation incluent nécessairement des temps dédiés à l'évaluation avec l'ensemble des parties prenantes : élus, professionnels partenaires, associations et habitants.

L'ensemble de ce travail d'observation et d'évaluation doit permettre d'alimenter les échanges entre partenaires, améliorer la compréhension des problématiques vécues dans les quartiers prioritaires, et faire émerger des pistes intéressantes pour l'action collective.

[Annexe 1] La géographie du contrat de Ville 2024-2030

La Géographie Prioritaire



Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Auchel • Cauchy-à-la-Tour

Quartier : Quartier Provinces - Longues Trinques



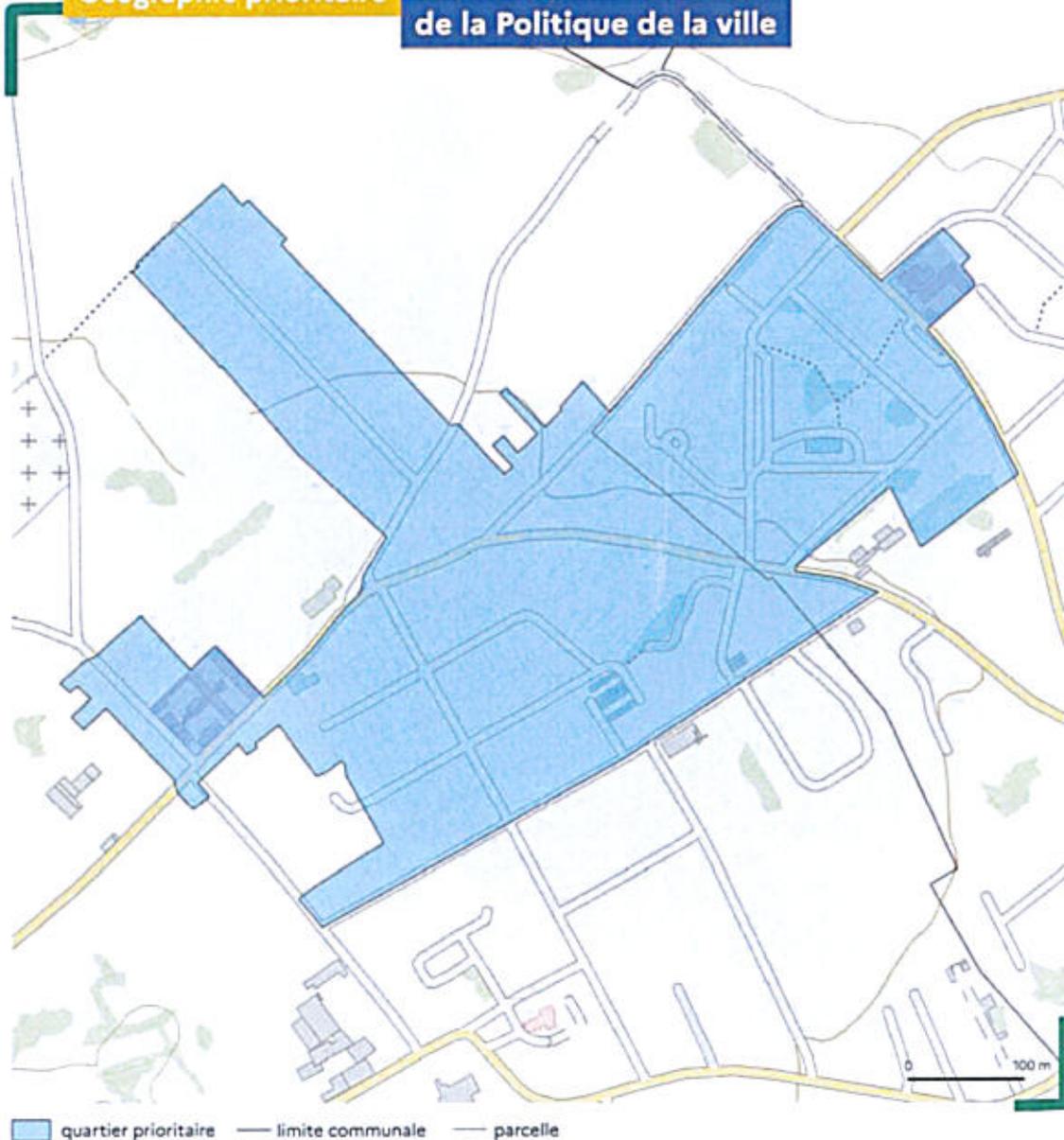
Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Auchel

Quartier : Centre Ville

Quartier prioritaire de la politique de la ville

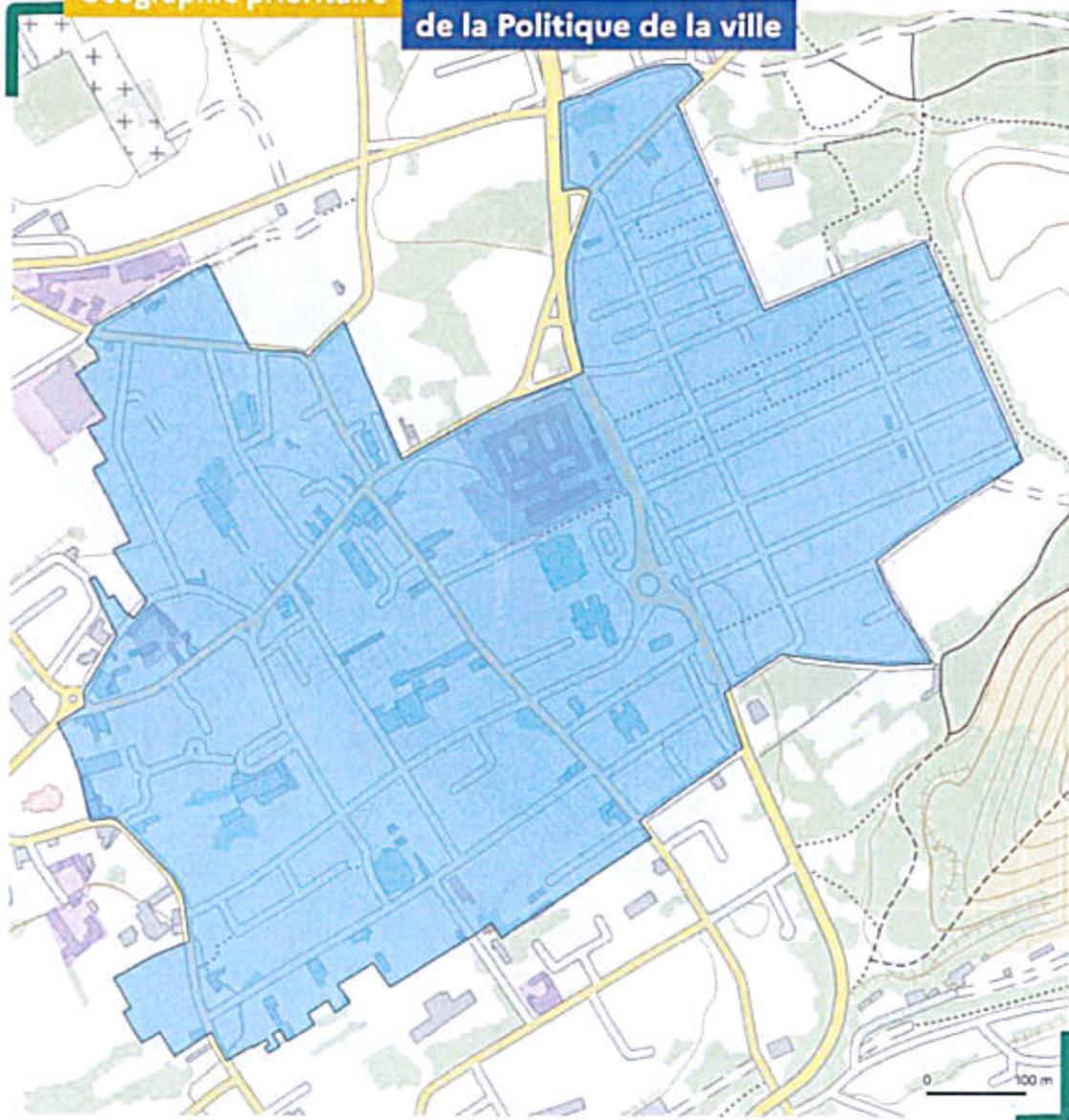
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Auchel • Calonne-Ricouart • Marles-les-Mines

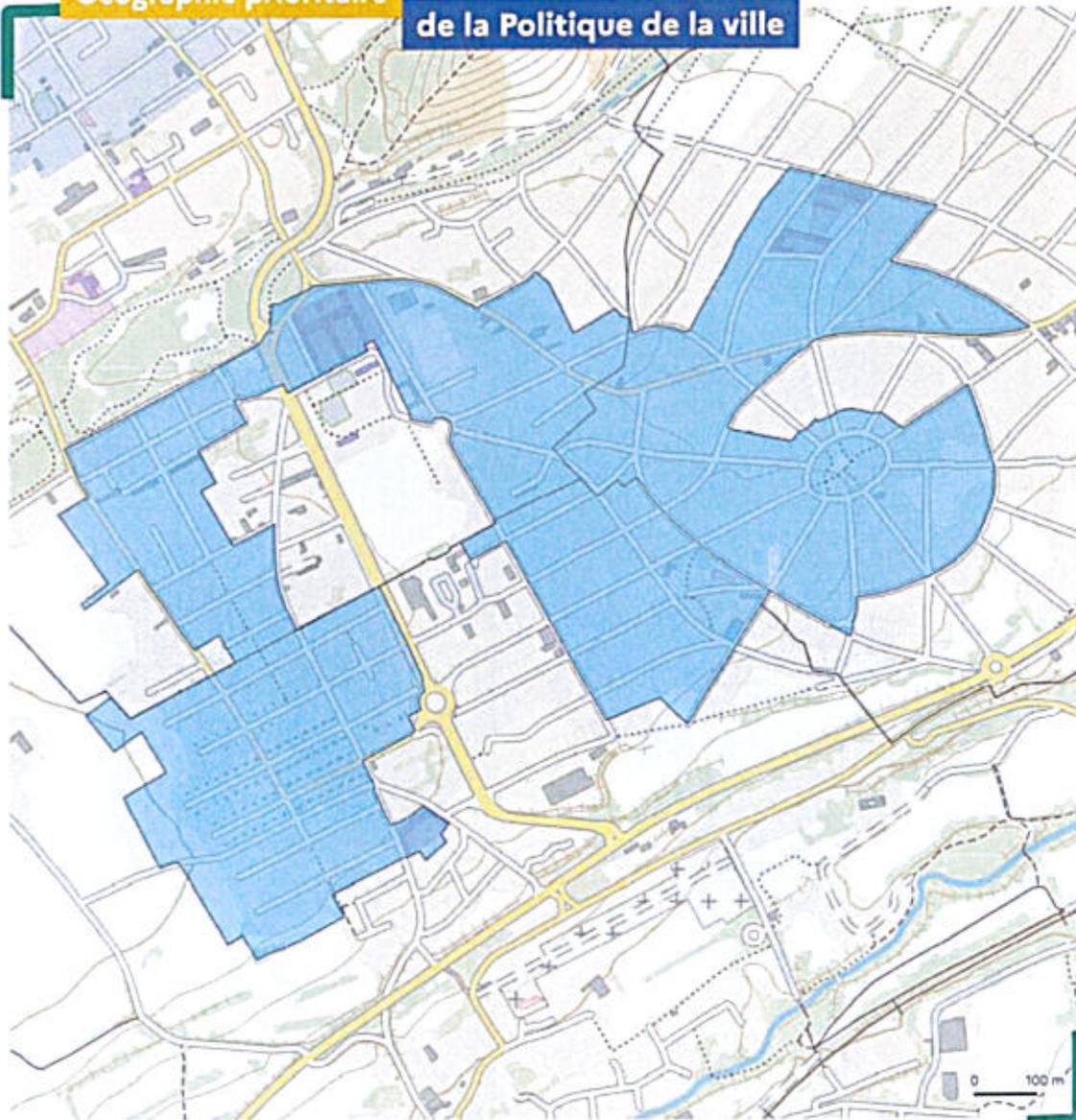
Quartier : Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Auchel • Burbure

Quartier : Quartier Rimbart

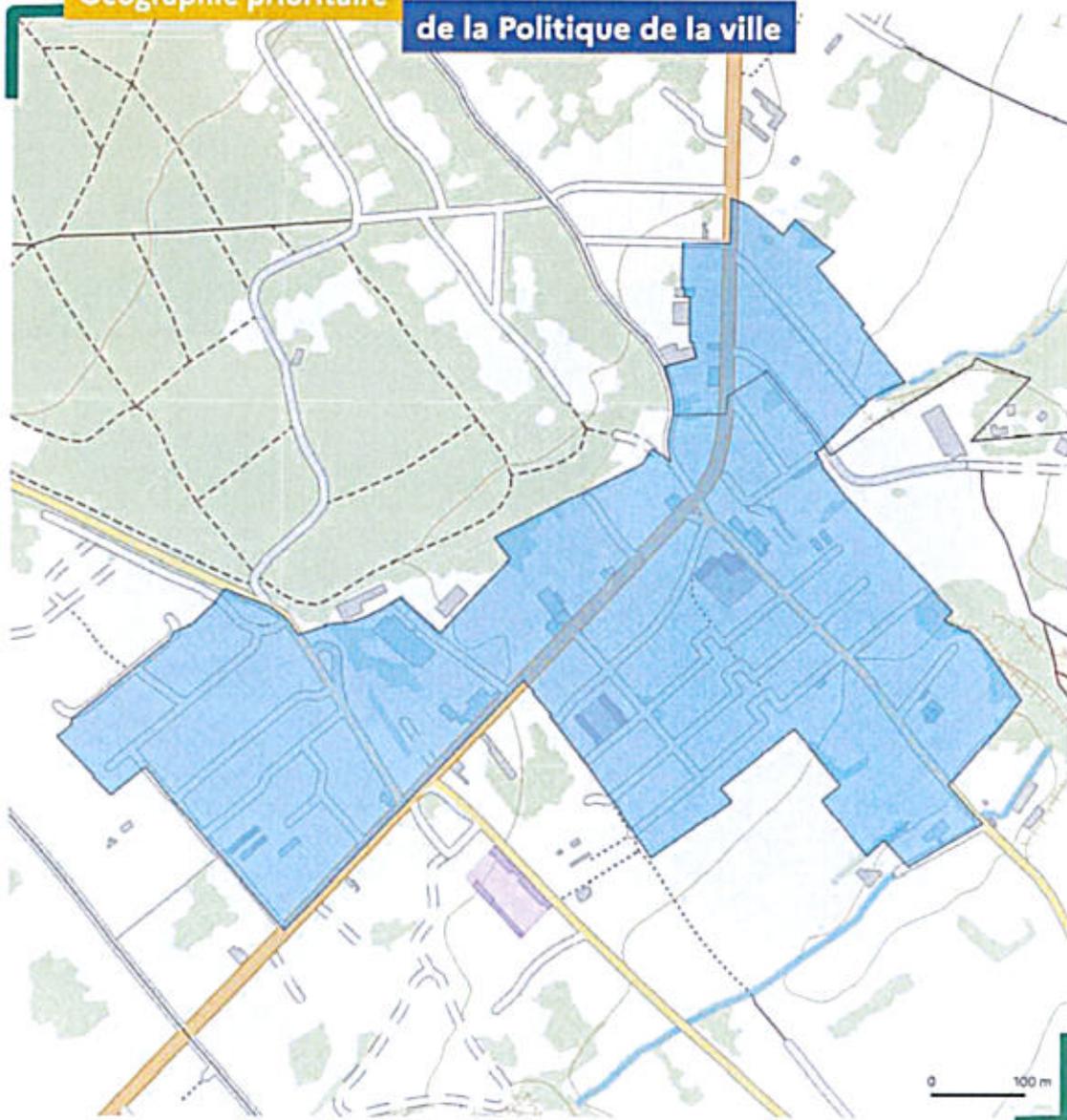
Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gov.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Barlin • Hersin-Coupigny

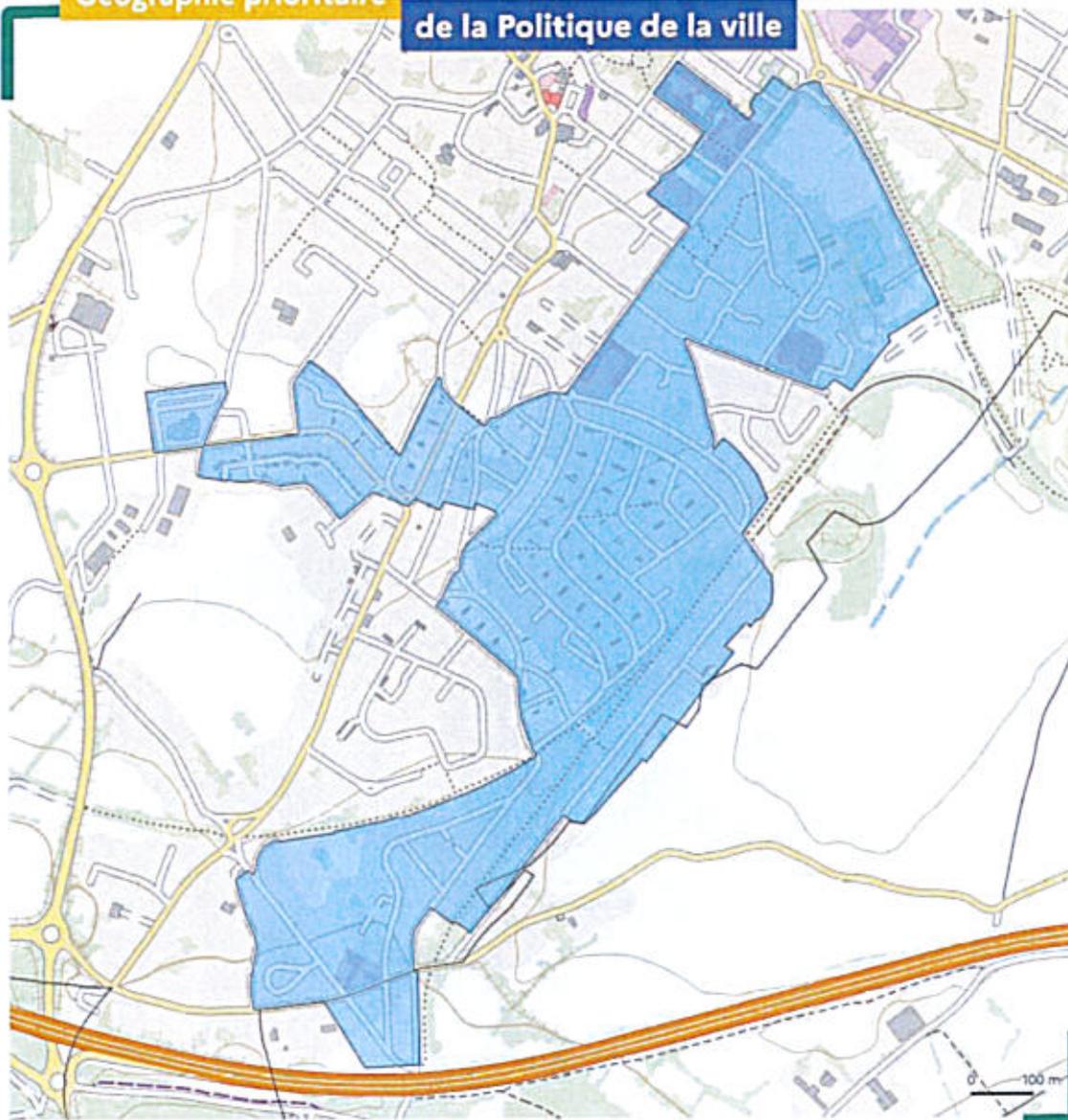
Quartier : Quartier Du Regain



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

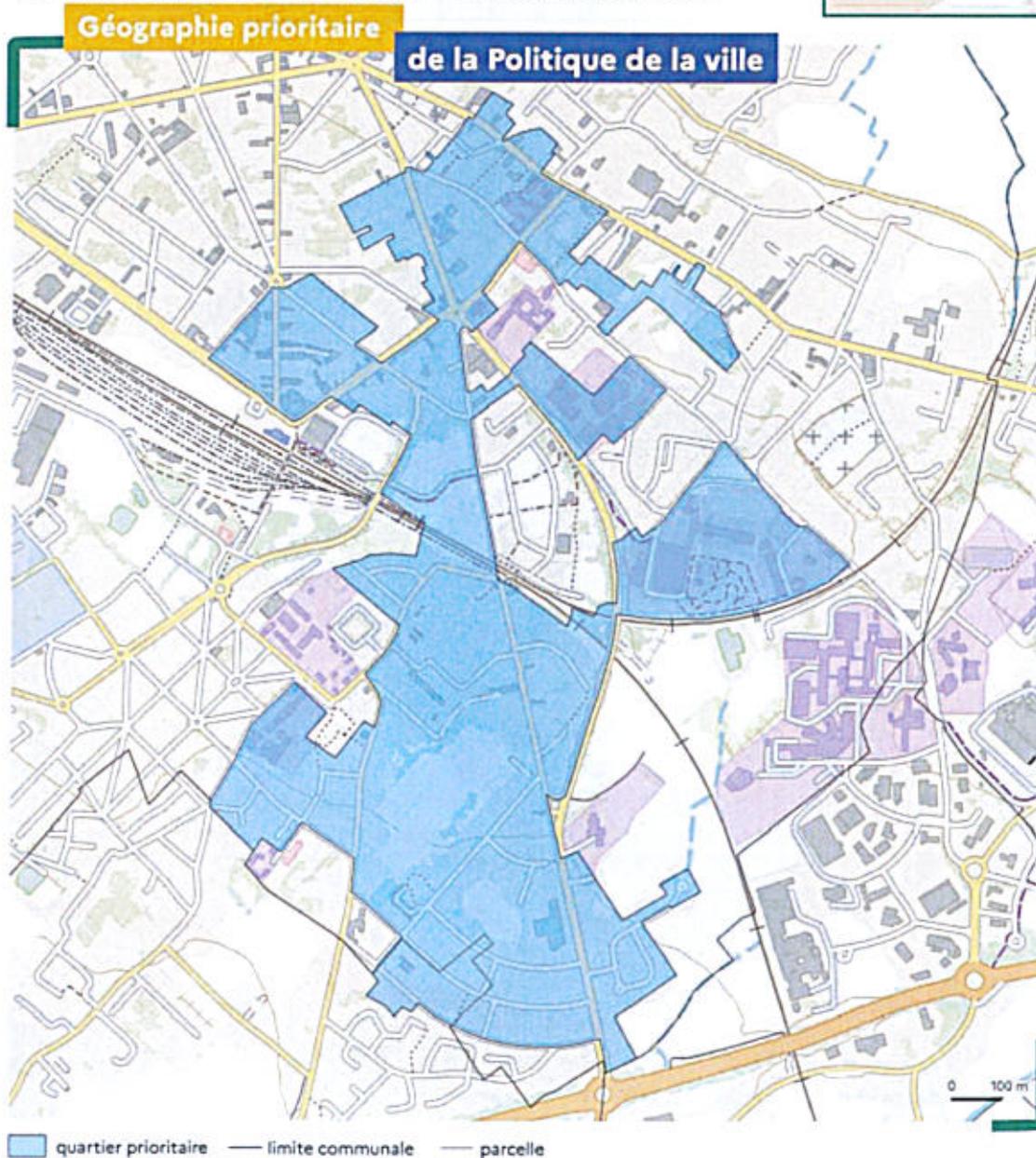
Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Béthune • Verquin

Quartier : Quartier 3 îlots

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



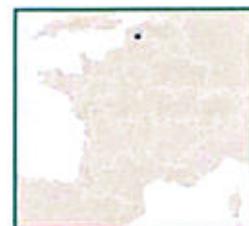
Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Béthune

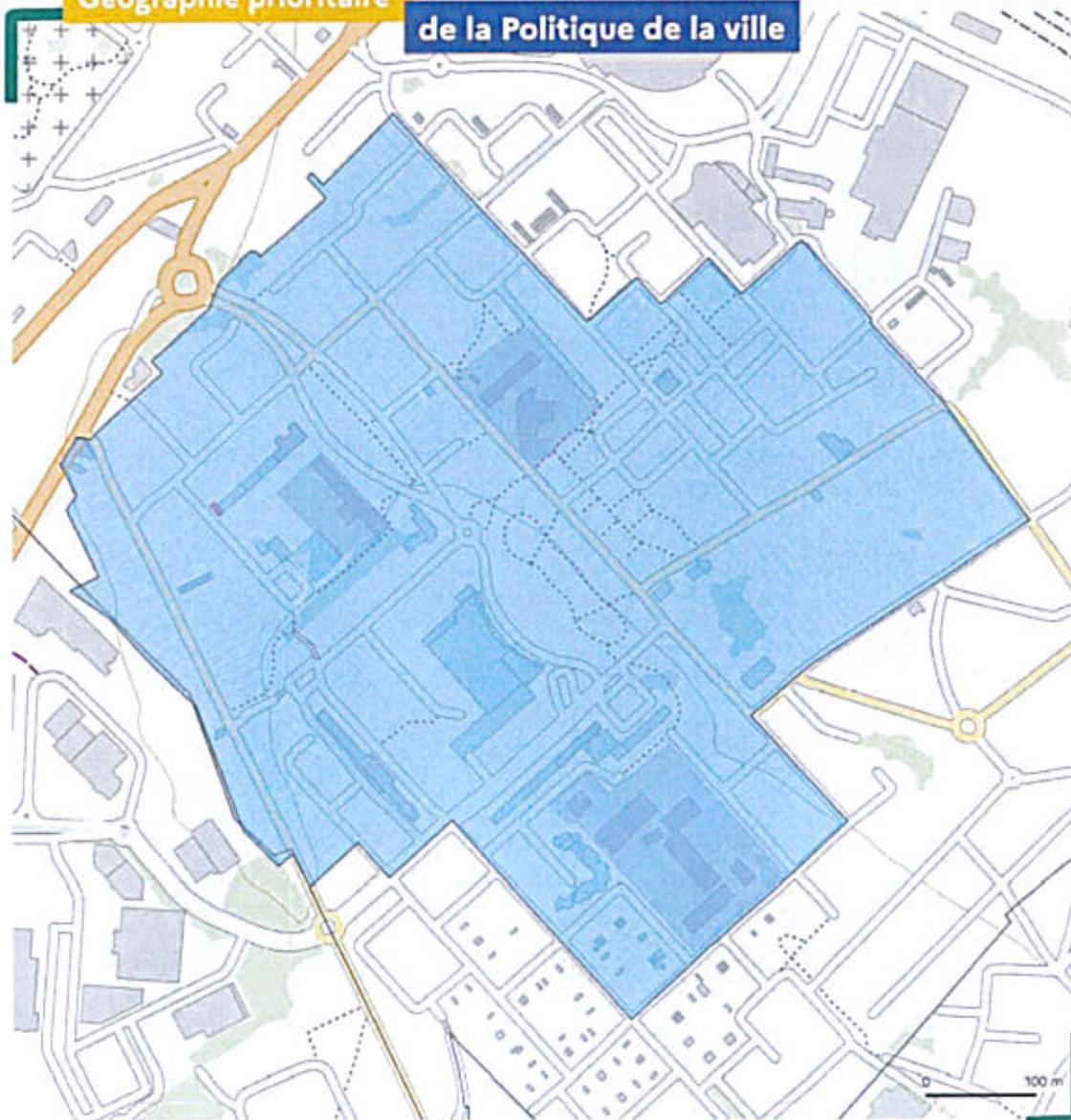
Quartier : Quartier Du Mont Liébaut



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

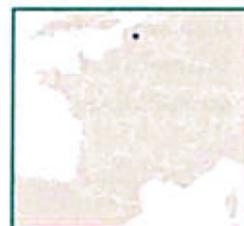
Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Beuvry • Labourse

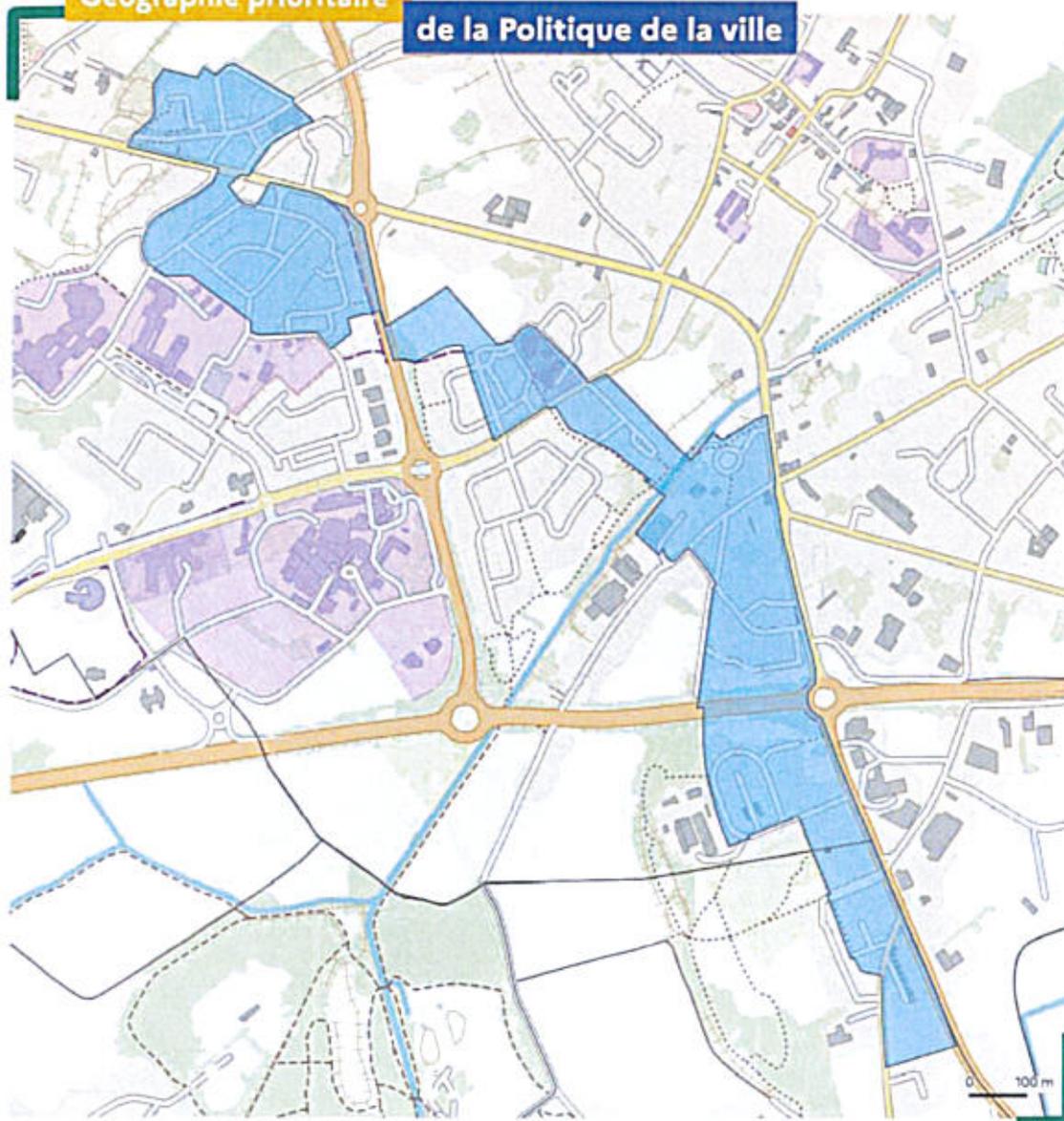
Quartier : Renaissance



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

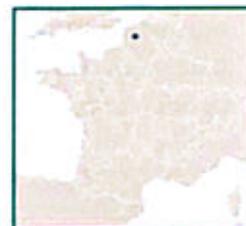
Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Bruay-la-Buissière • Divion

Quartier : Quartier Coteau Du Stade Parc-Cité 34



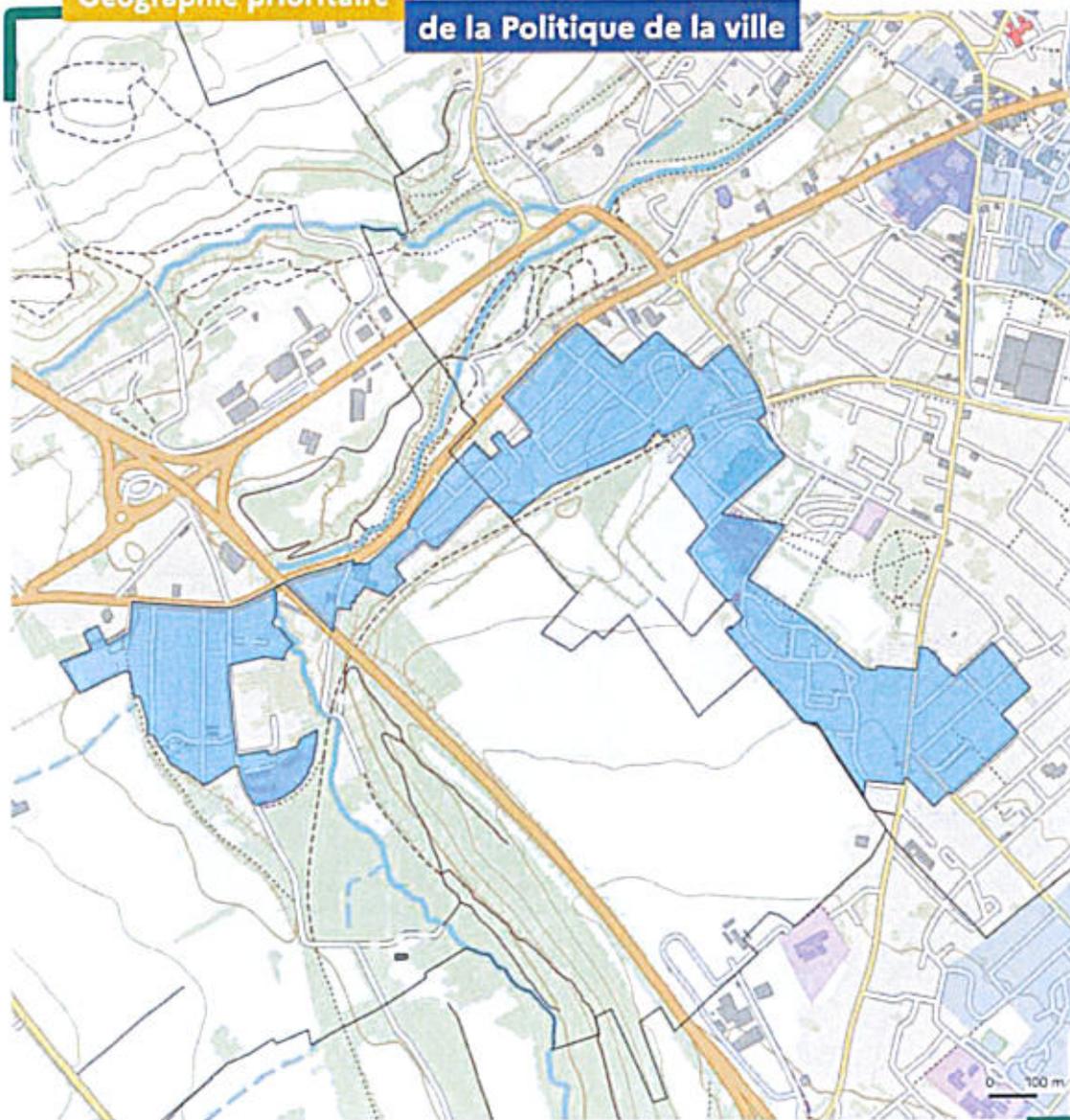
Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

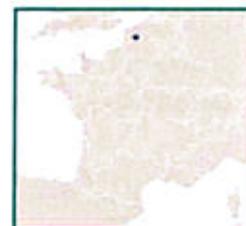
Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Bruay-la-Buissière • Haillicourt

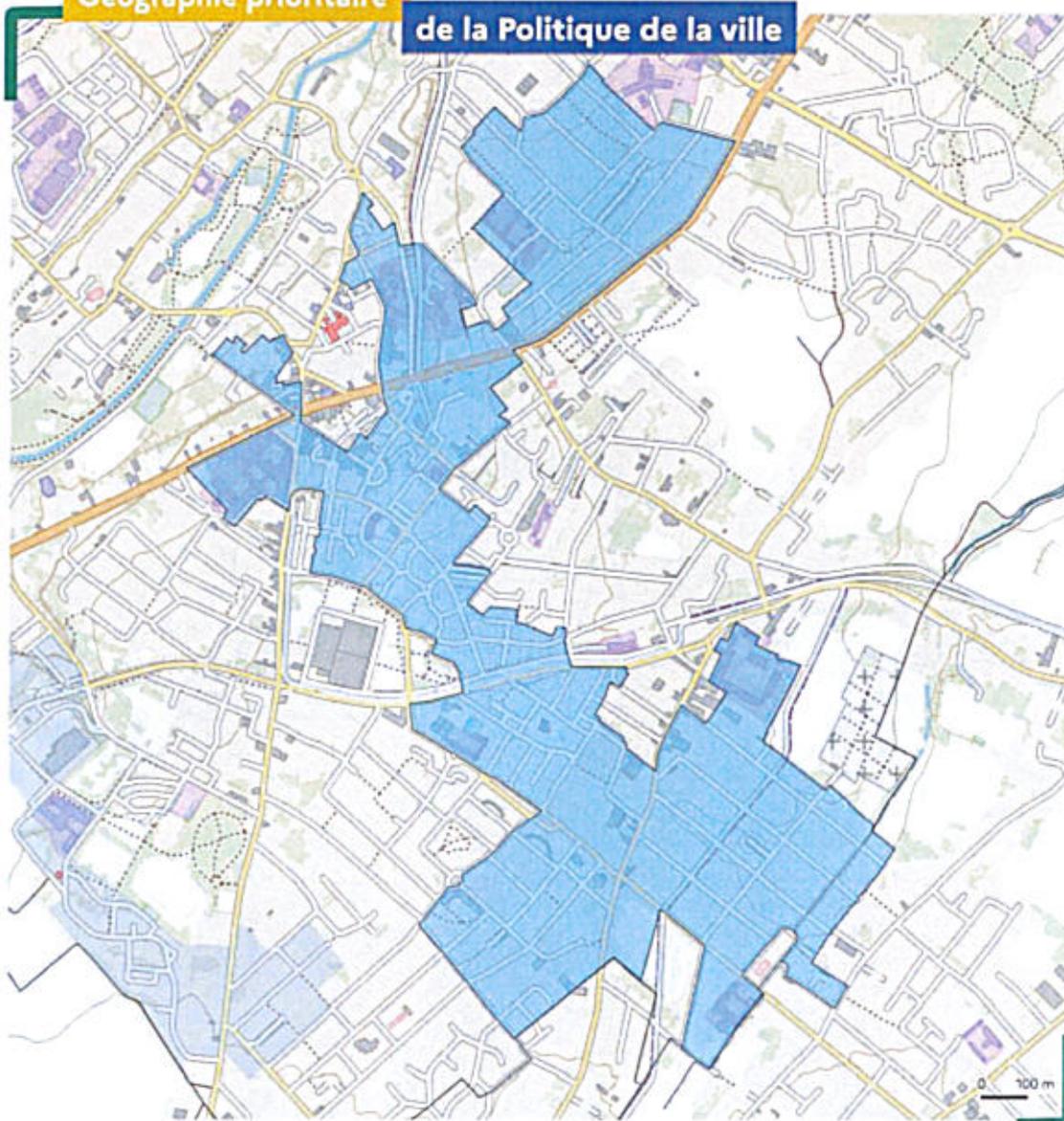
Quartier : Le Centre



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Bruay-la-Buissière

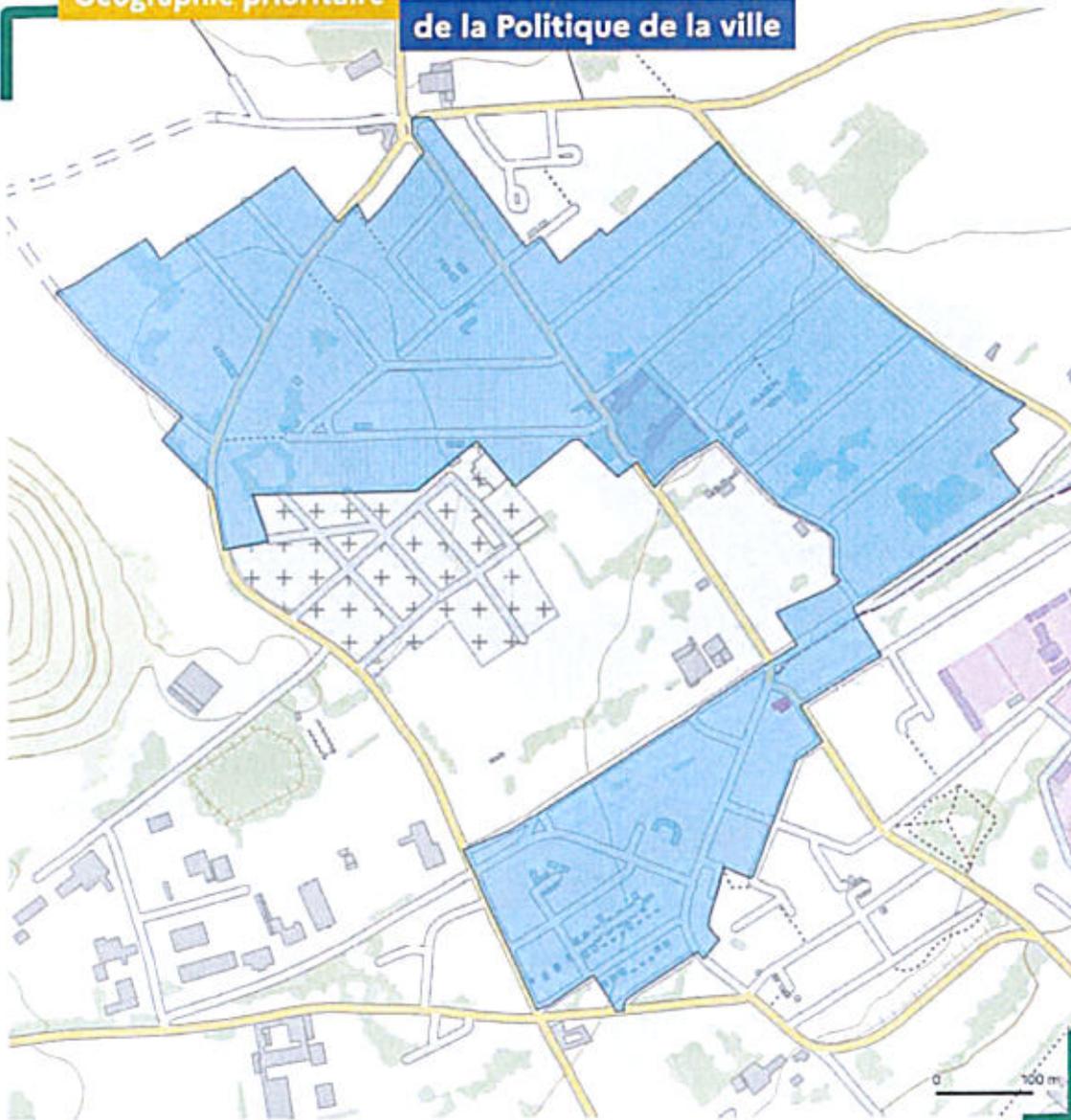
Quartier : Terrasses Basly



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

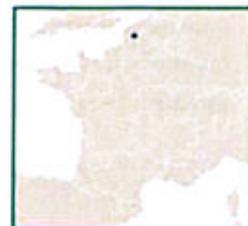
Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Calonne-Ricouart • Divion

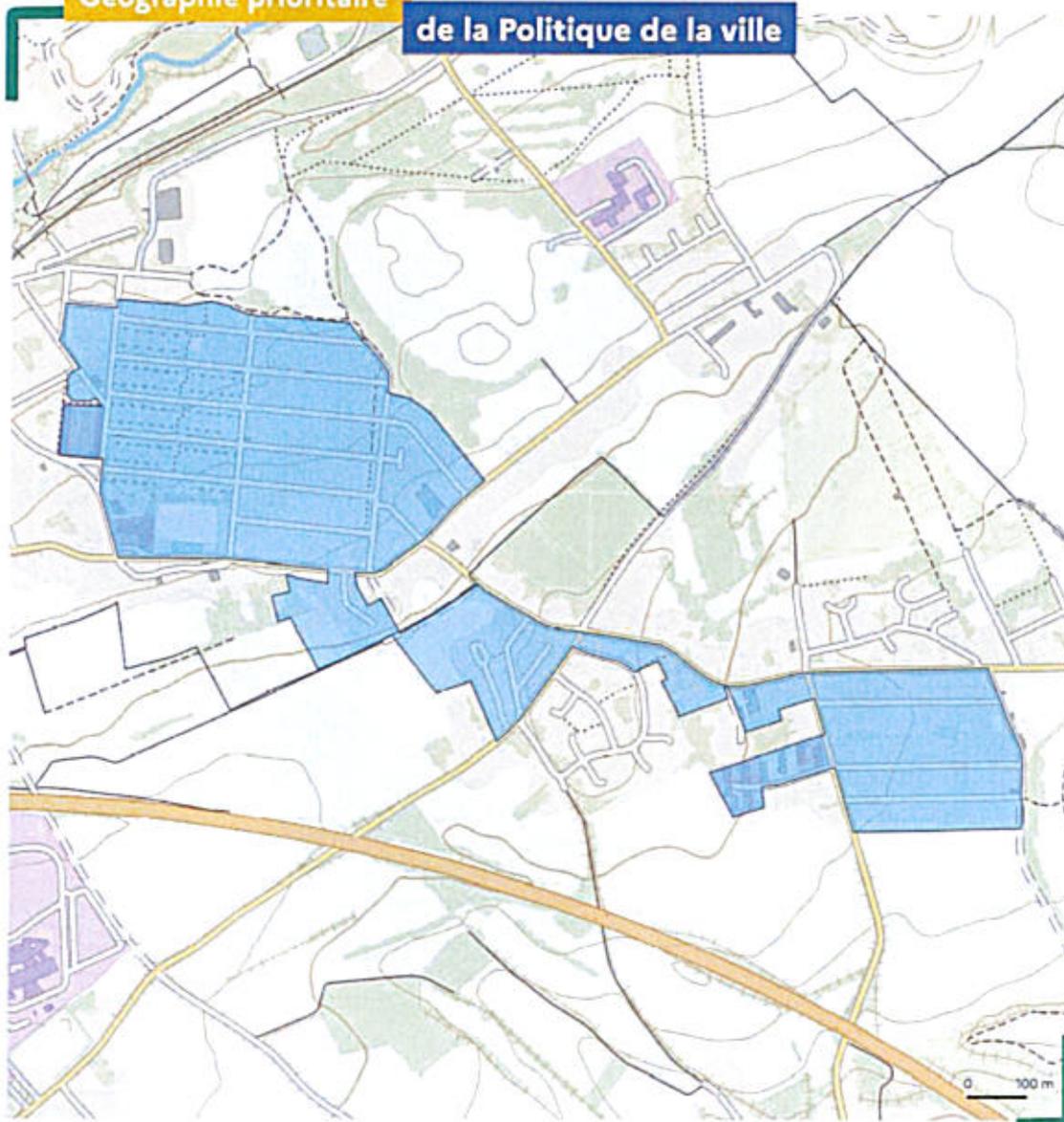
Quartier : Quartier Des Cités 6 Et 30



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Douvrin • Haisnes • Hulluch

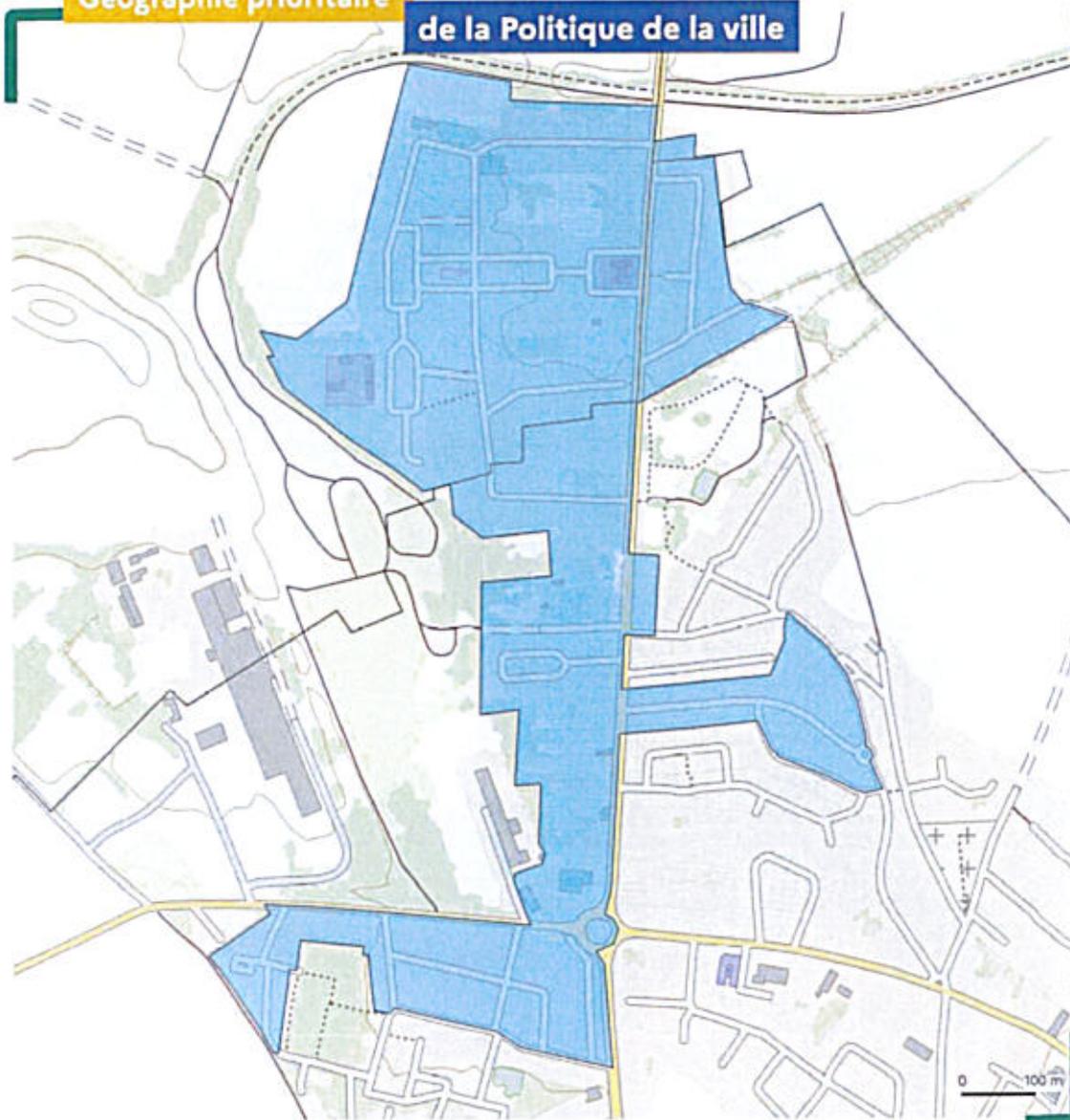
Quartier : Quartier Saint-Elie • Fosse 13



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale - - - parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Haillicourt • Houdain

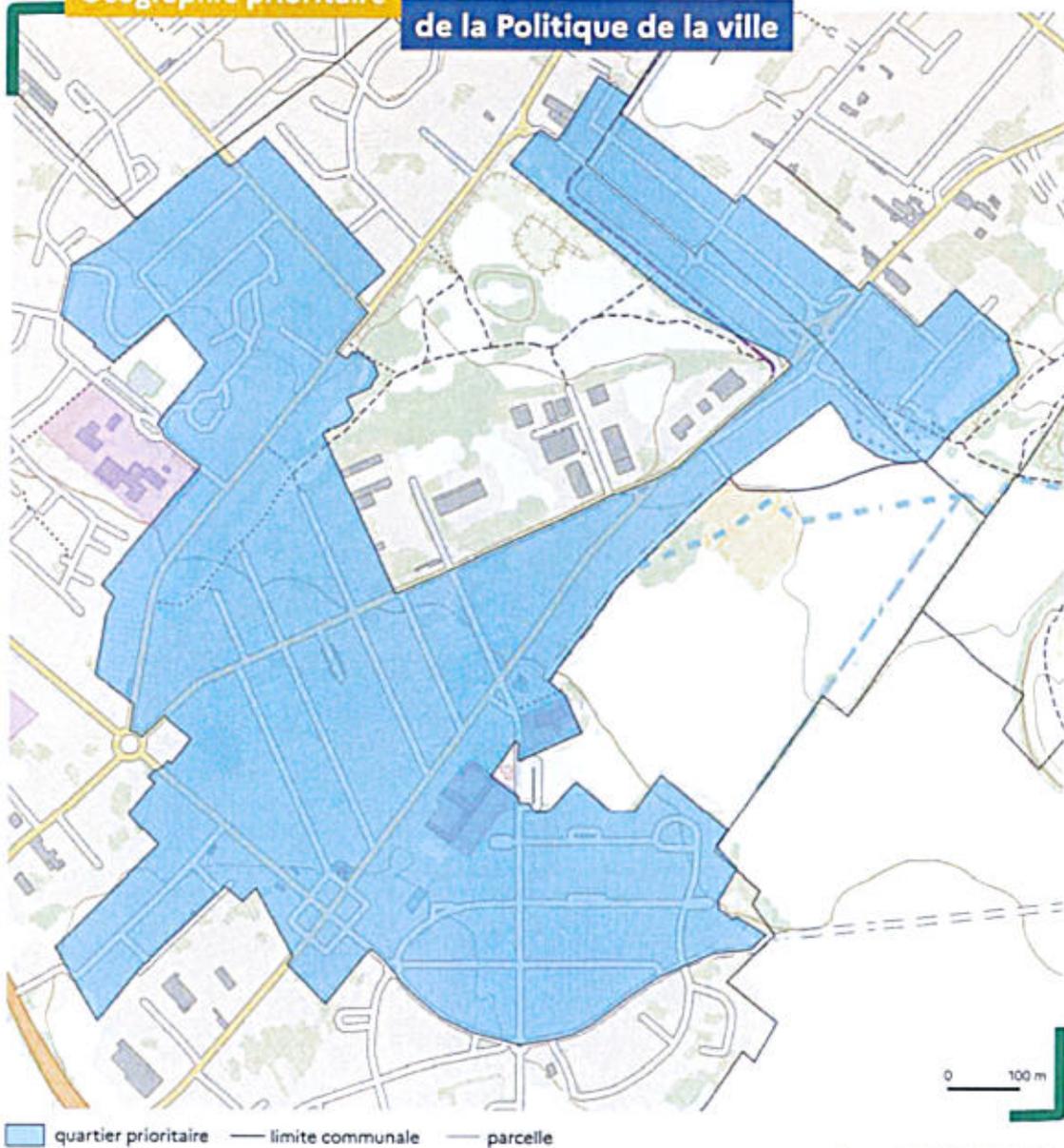
Quartier : Le Haut D'Houdain



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gov.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Lillers

Quartier : Ville Centre

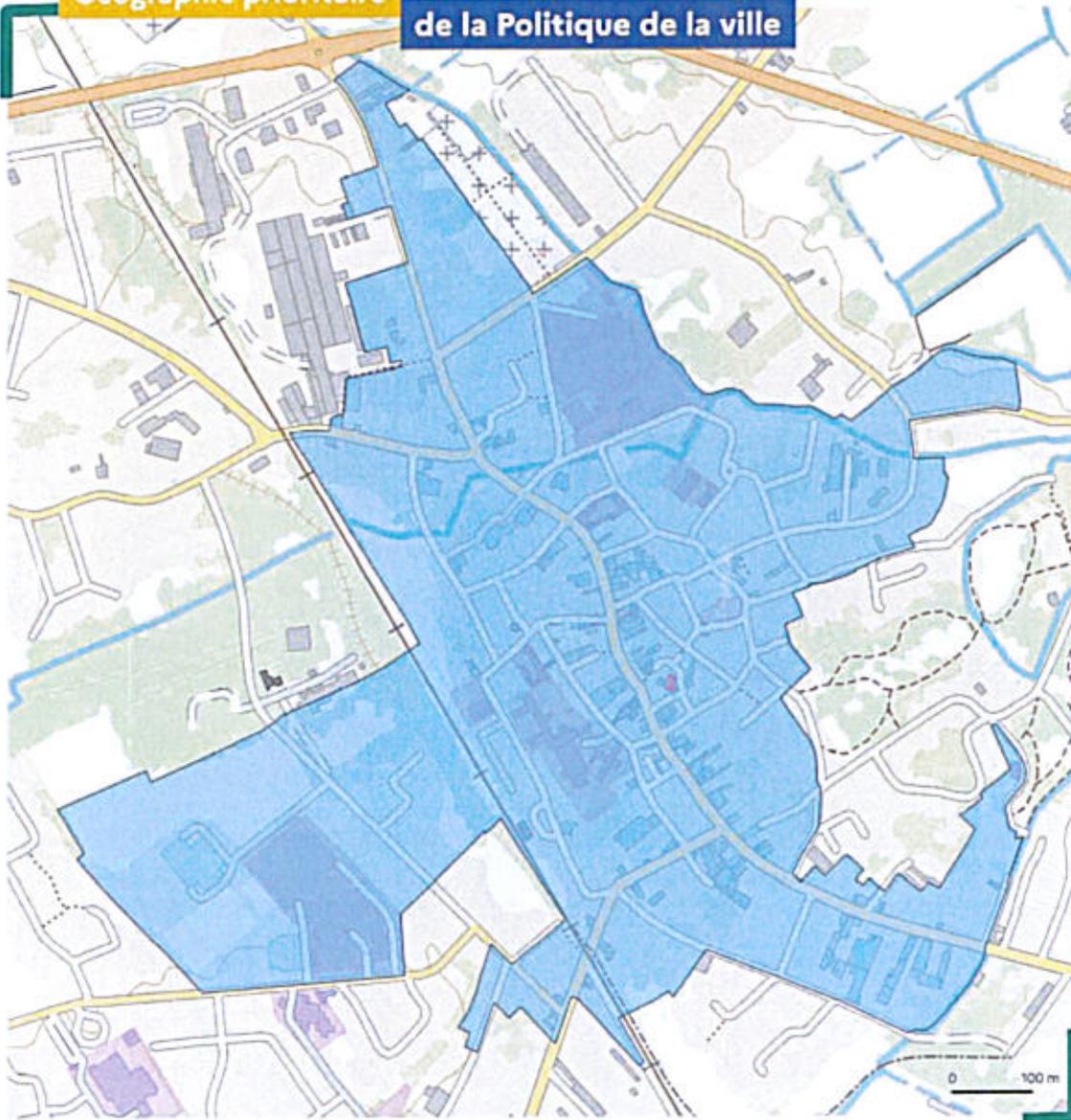
Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

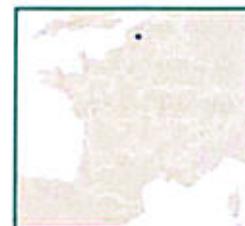
Commune(s) : Nœux-les-Mines

Quartier : Terre-Noeue

Quartier prioritaire de la politique de la ville

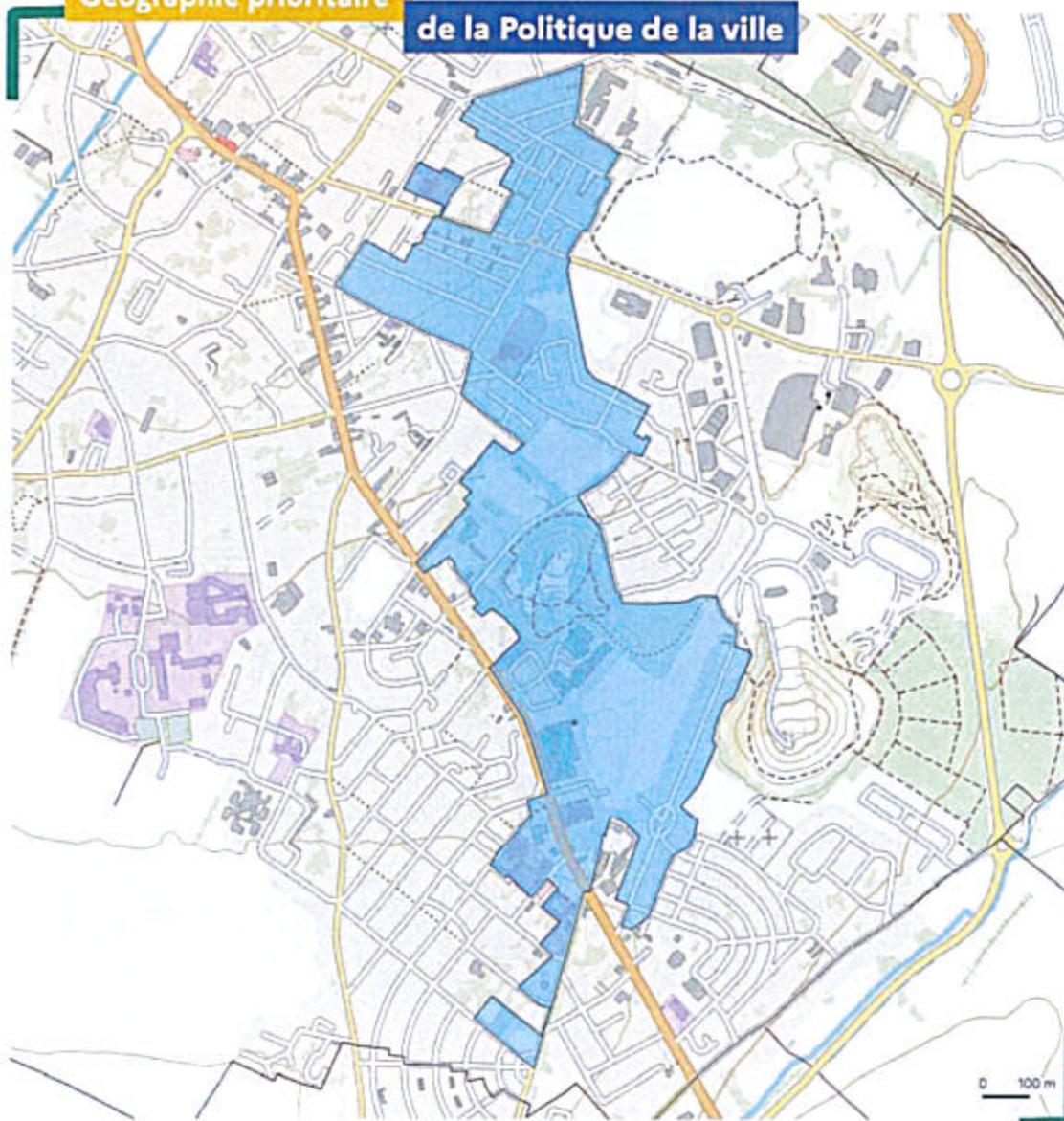
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

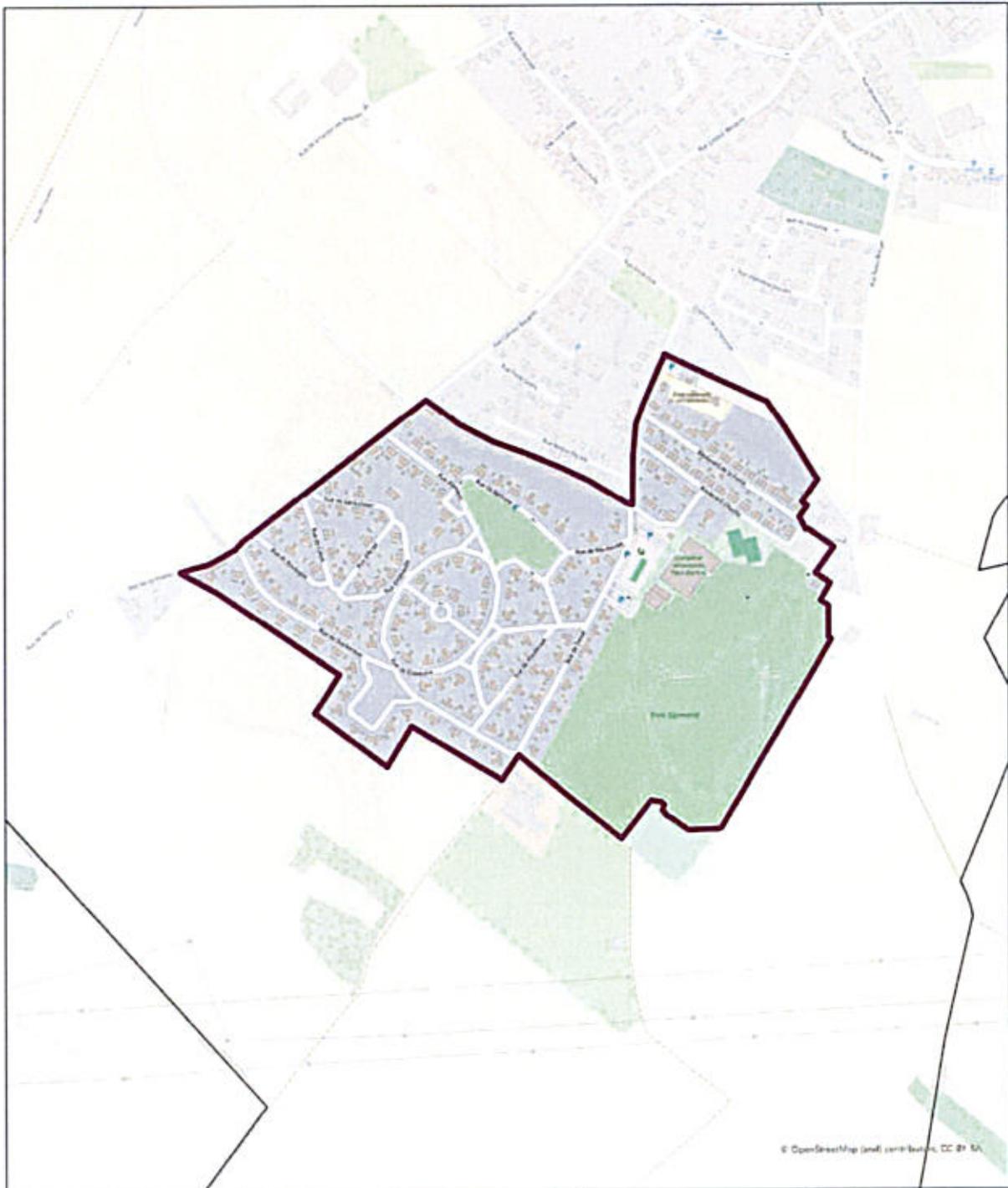
Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gov.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

La Géographie d'intérêt communautaire

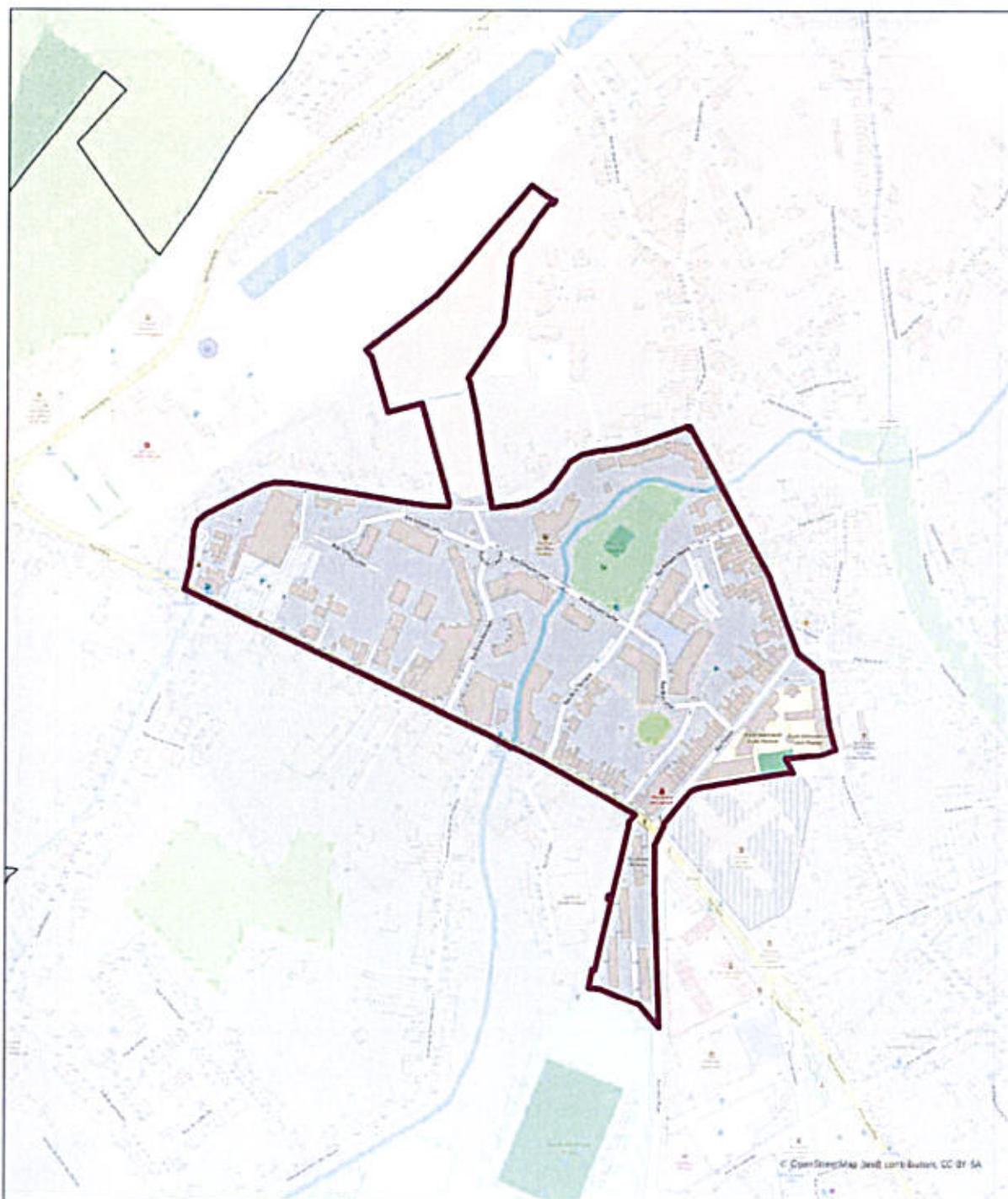
Cité de Madagascar

Auchy-les-Mines



Quartier de Catorive

Béthune

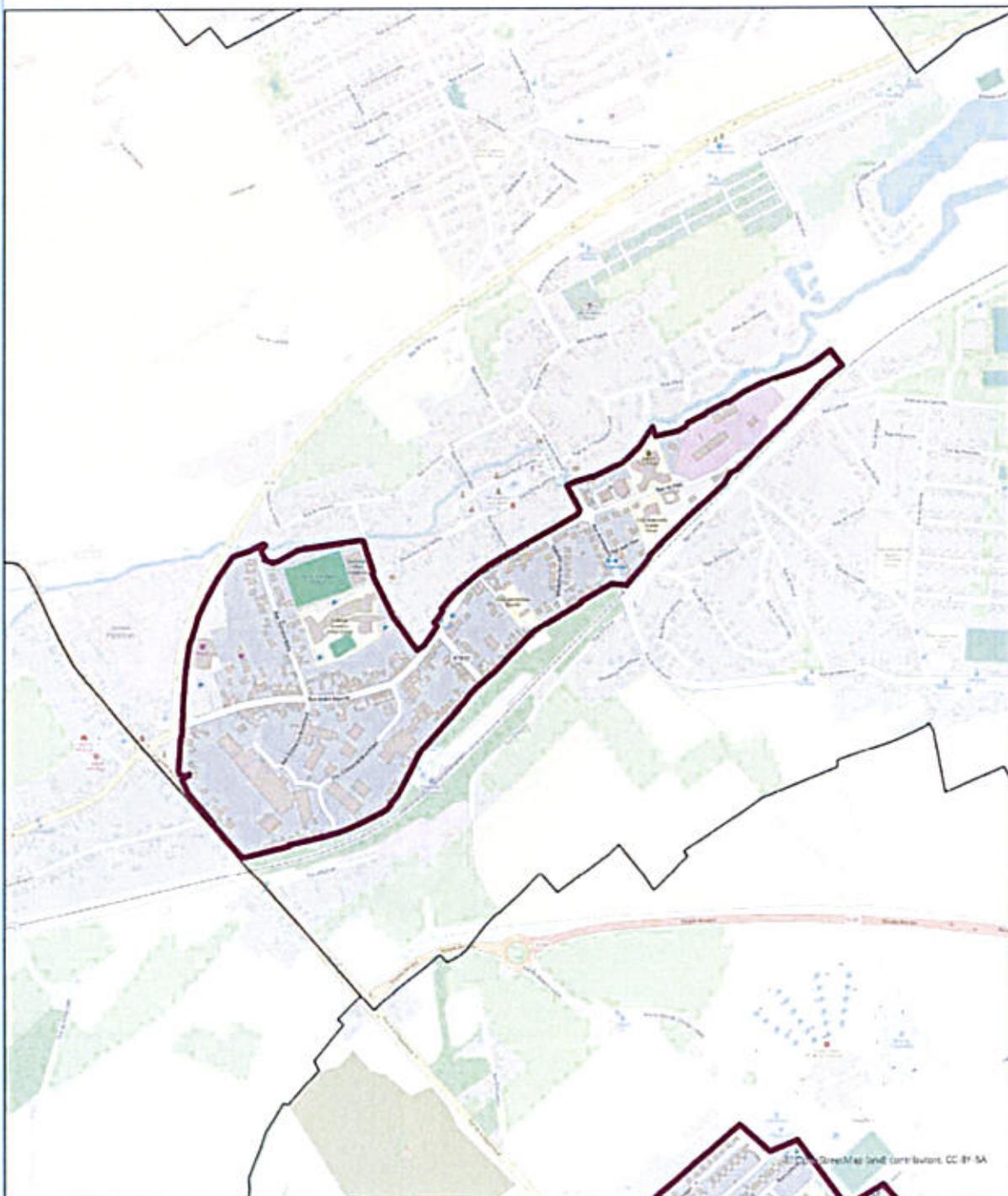


Source : INSEE cartographie FILSDOPI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Mairie SNC - Février 2024



Quartier du Village

Calonne-Ricouart



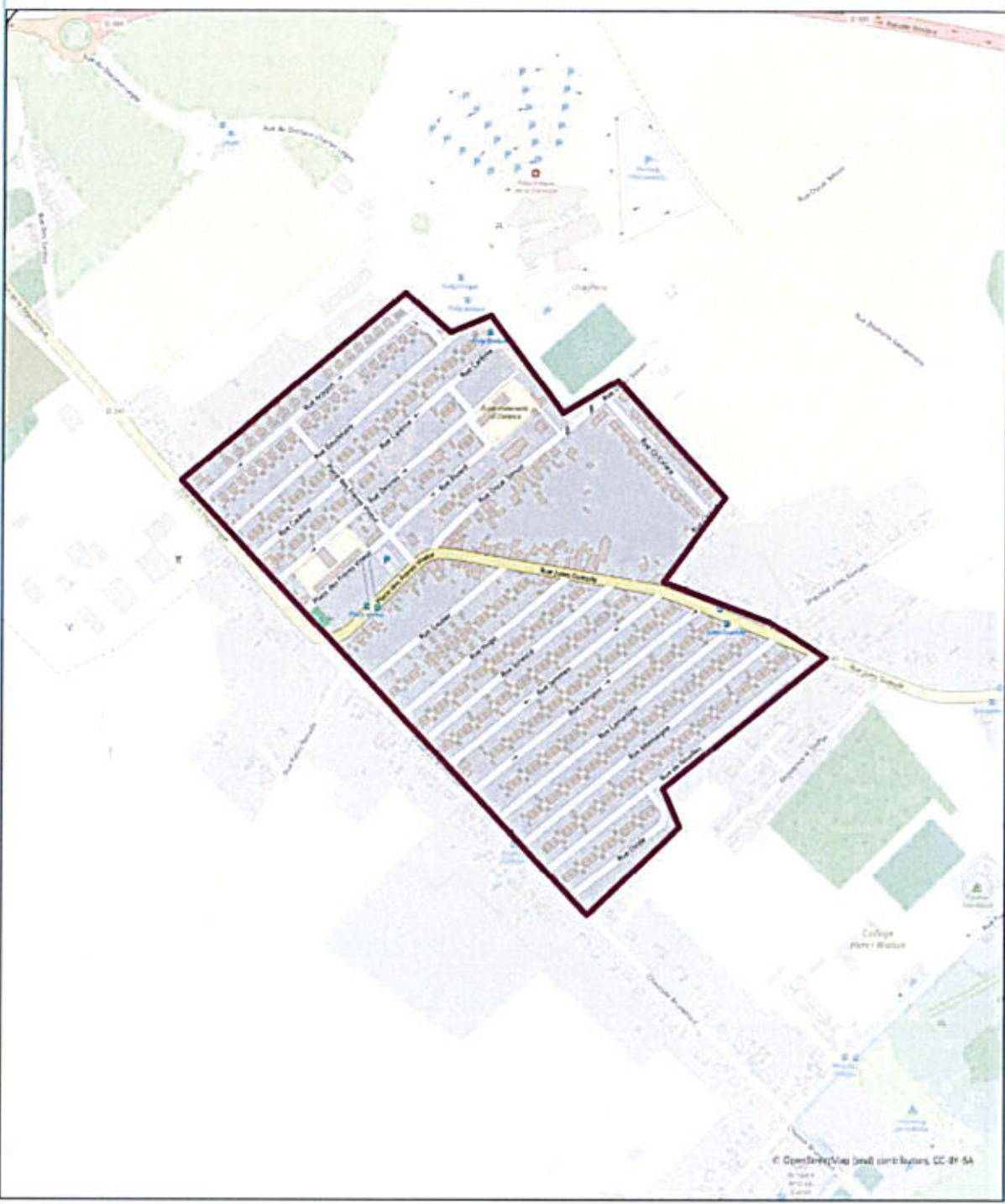
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Source : INSEE Carroyage PLOSON 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIE - Février 2024

0 95 190 380
Mètres

Cité de la Clarence

Divion

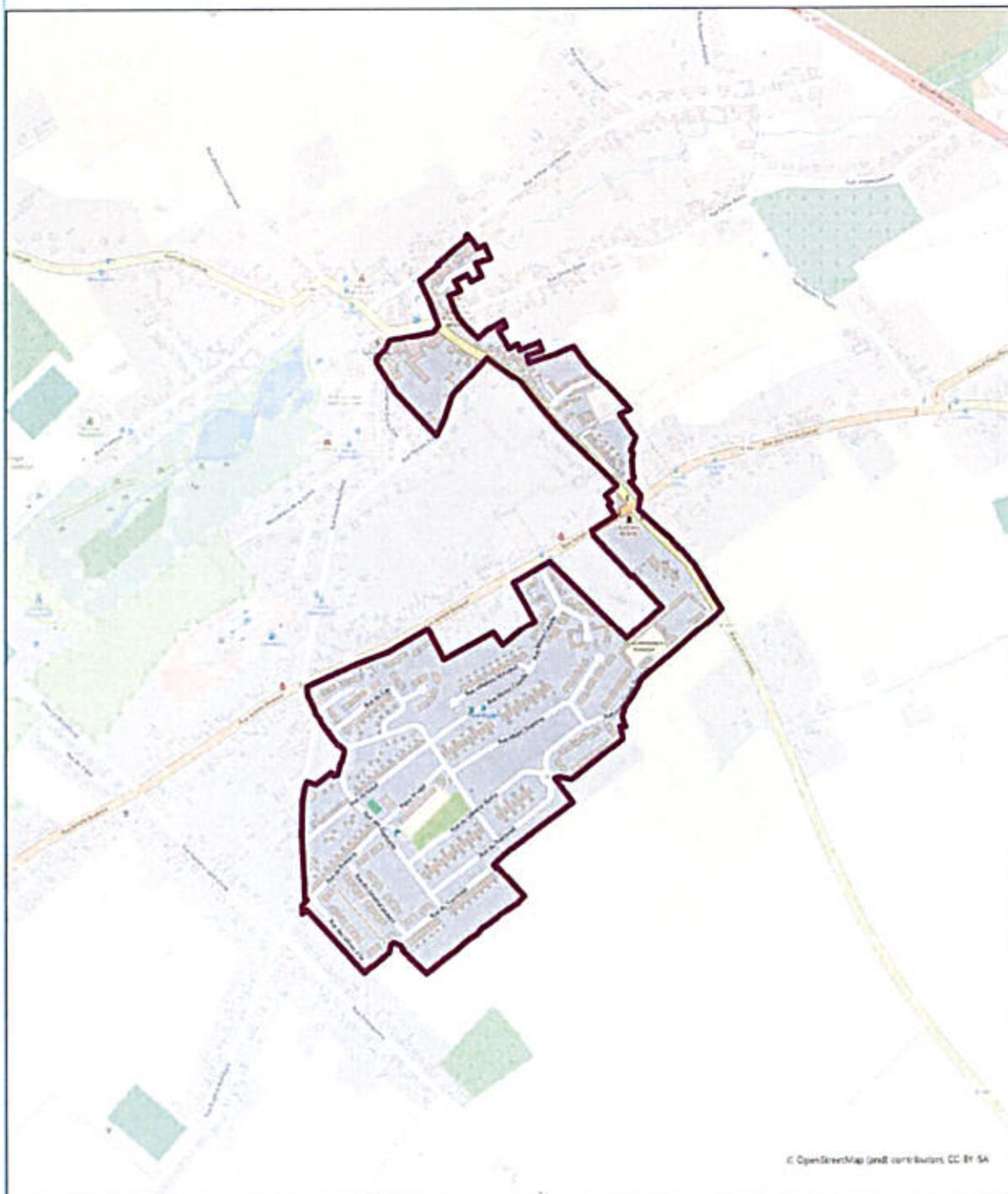


© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA



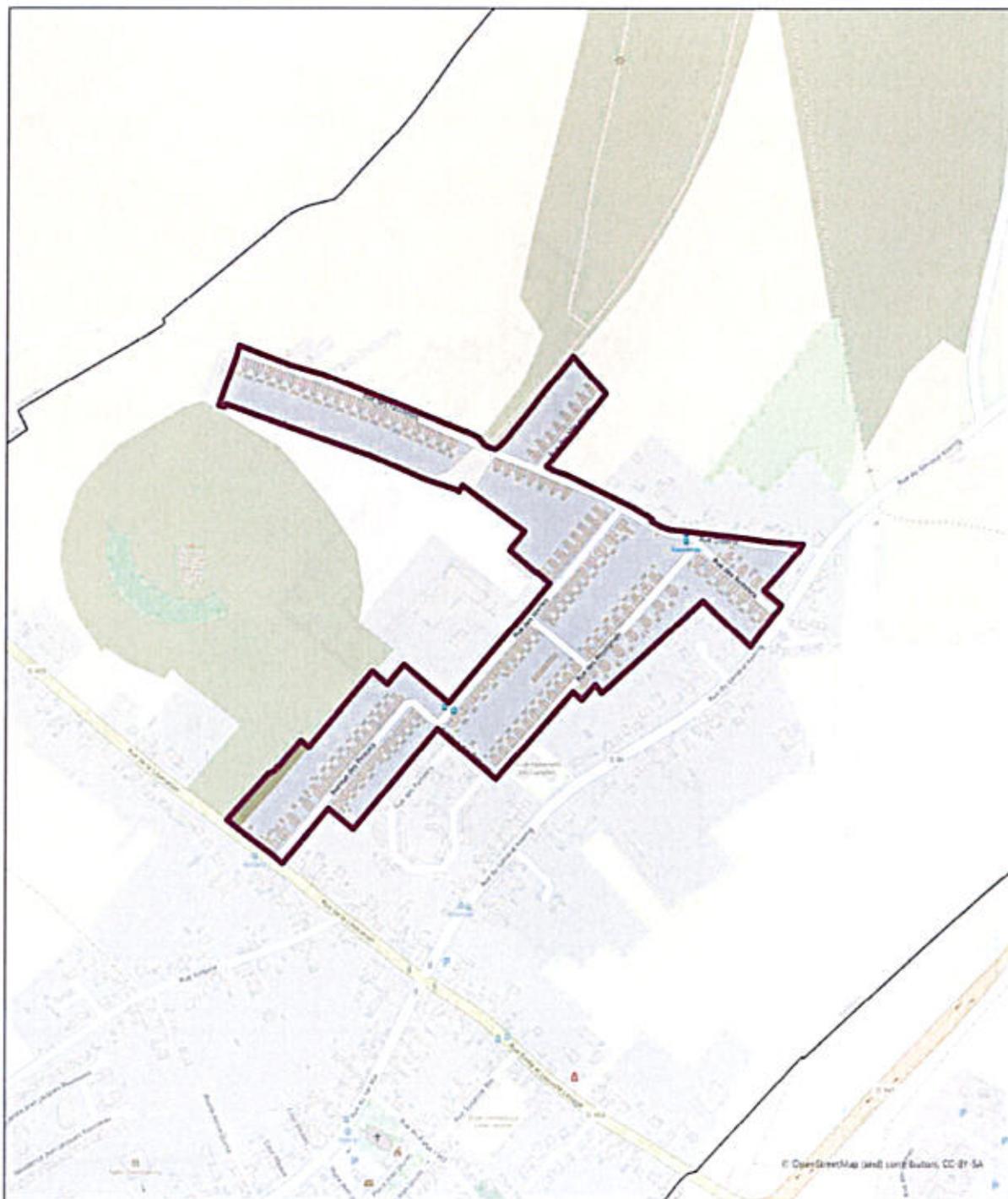
Cité du Transvaal

Divion



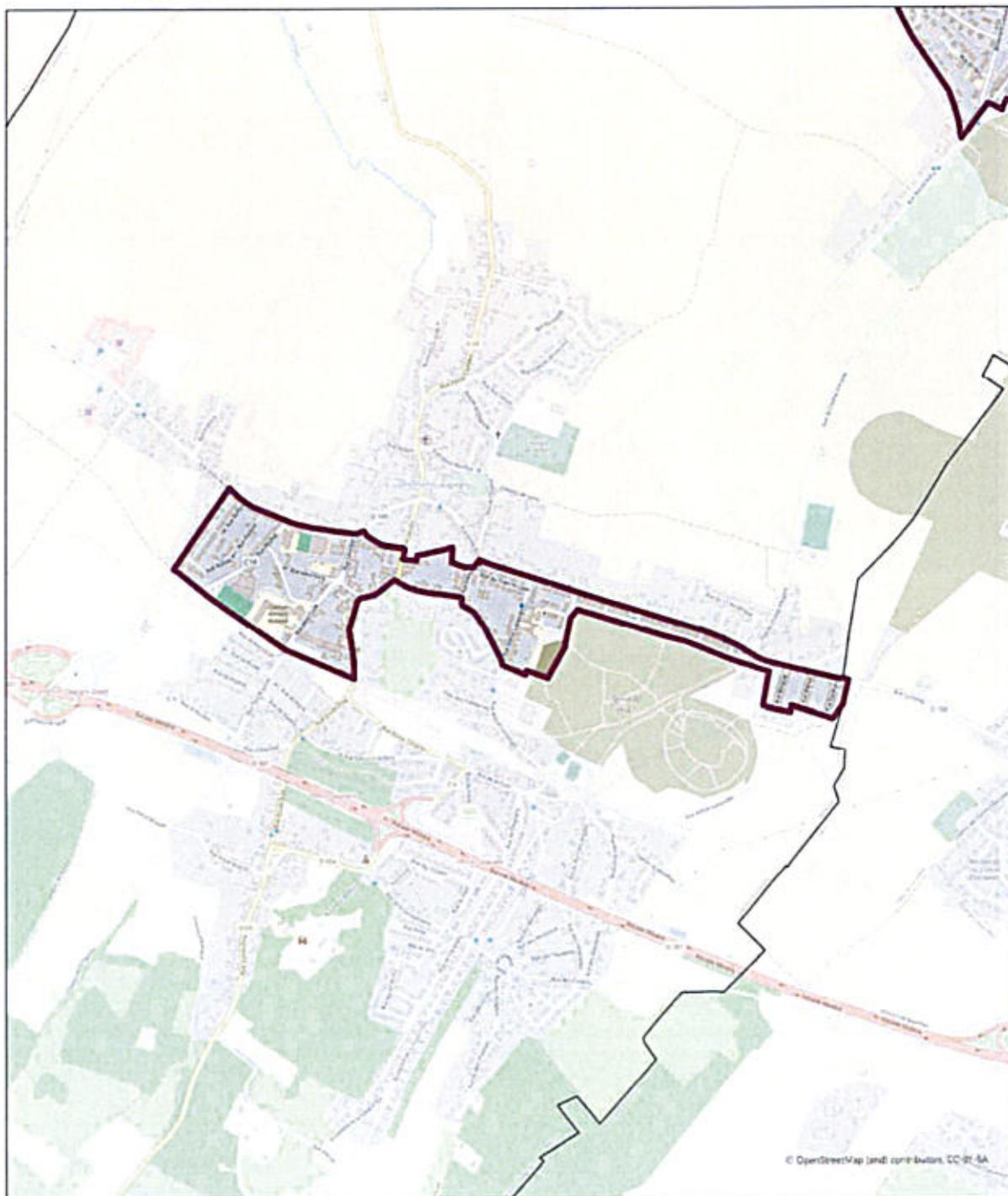
Cité des Oiseaux

Haillicourt



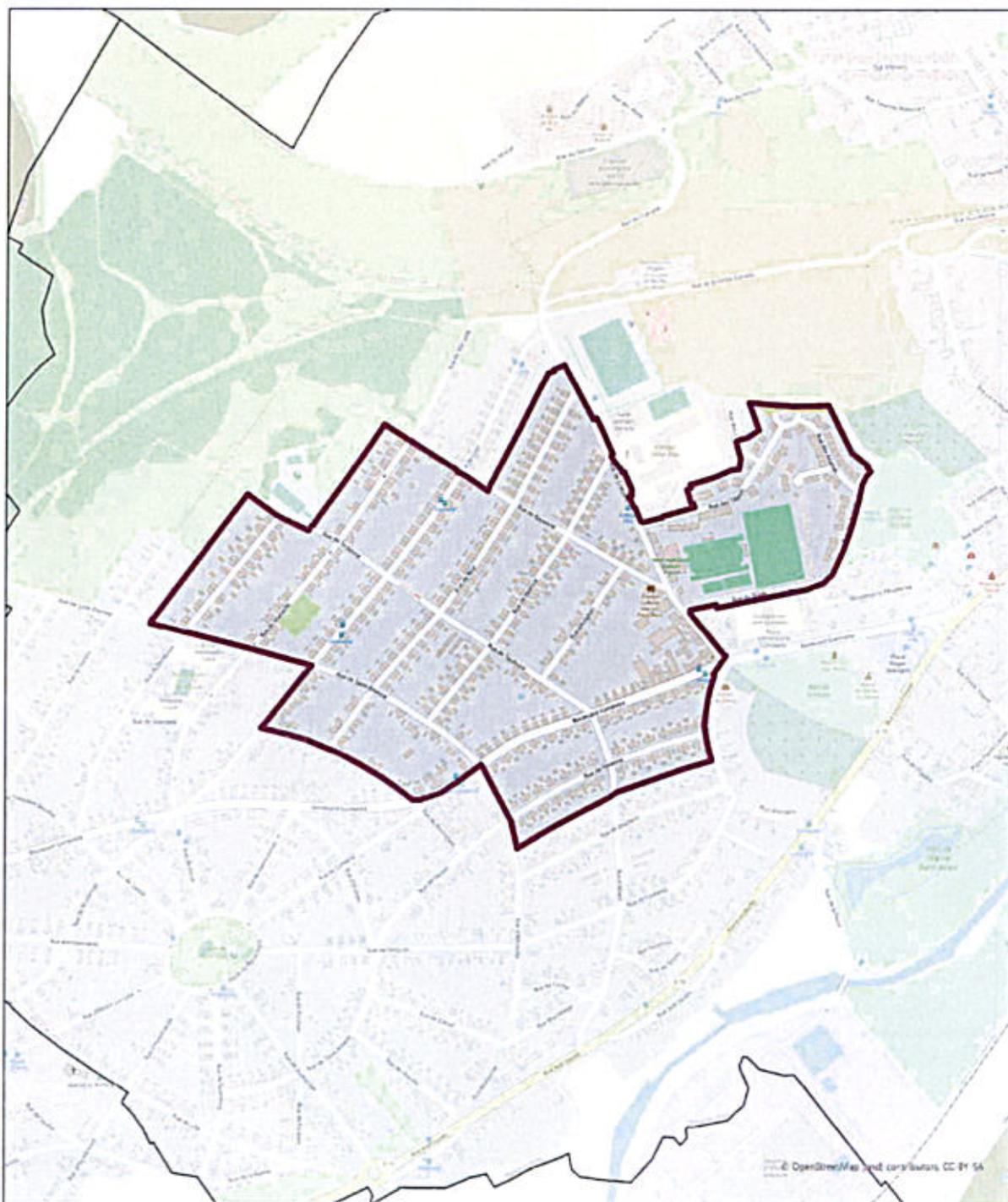
Quartier Béclet/Longuepierre

Hersin-Coupigny



Cité de Marles - Gambetta

Marles-les-Mines

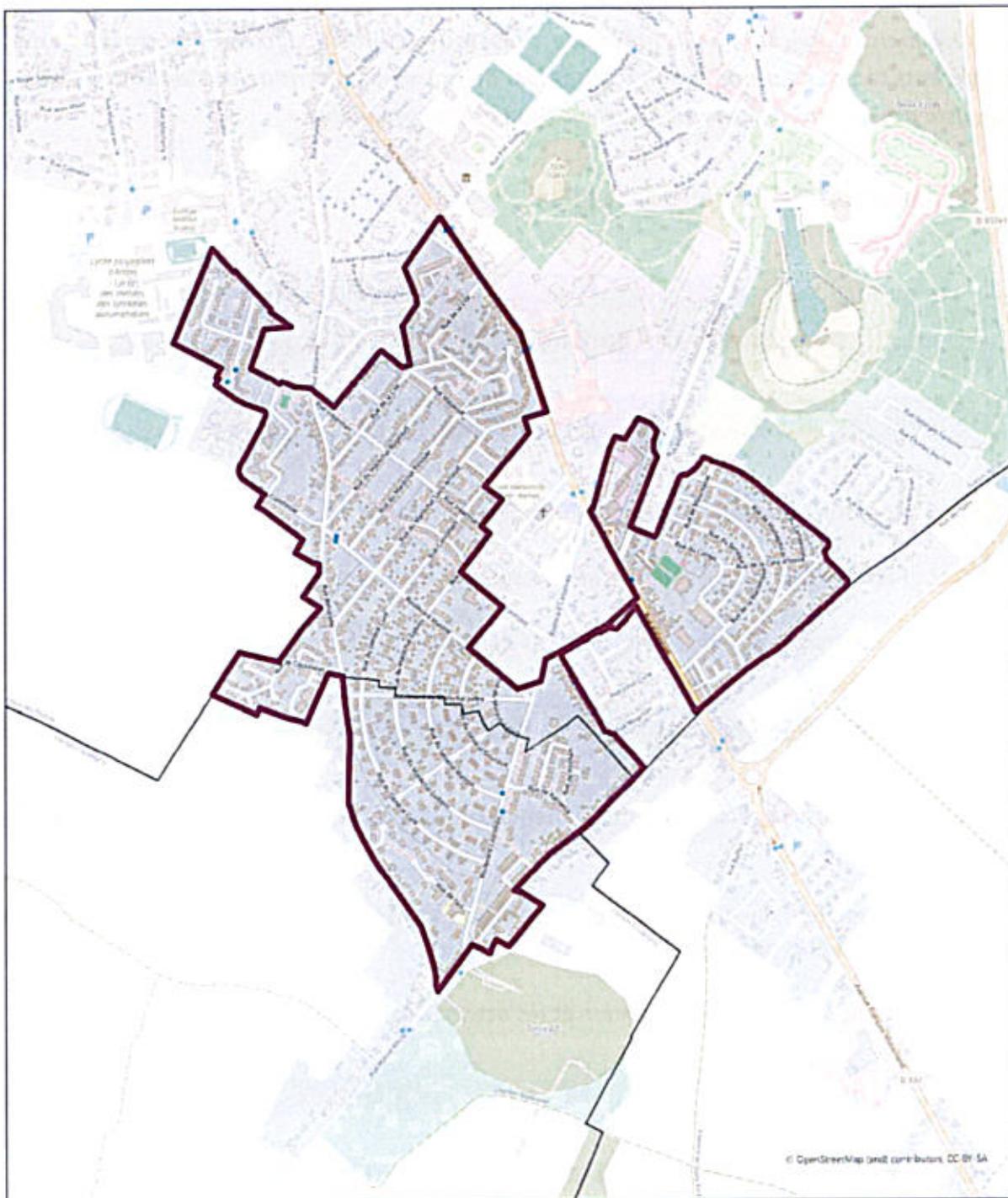


Source : INSEE cartographie FLOSON 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



Cité 10 - Fond de Sains

Noeux-les-Mines



[Annexe 2] Déclinaison opérationnelle de la stratégie du Contrat de Ville

La déclinaison opérationnelle présentée ci-dessous résulte des groupes de travail et des différents temps de concertation réalisés lors du processus d'écriture du Contrat de ville. La liste des actions affichées n'a pas vocation à être exhaustive.

Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 1

Enjeu #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #1 : Renforcer le repérage des publics éloignés du droit

Objectif #2 : Faciliter l'accès aux soins et aux ressources de première nécessité

Objectif #3 : Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #4 : Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition

Objectif #5 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de conduites addictives

Objectif #6 : Promouvoir l'activité physique et les activités utiles au bien-être

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #7 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femme homme

Objectif #8 : Lutter contre le harcèlement scolaire

Objectif #9 : Lutter contre toutes les formes de violences, en particulier les violences intrafamiliales et faites aux femmes

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #1 :

Renforcer le repérage des publics éloignés du droit

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- CAF, Mission Locale, CCAS, France services
- Organismes sociaux
- Habitants relais
- Bailleurs sociaux (disposant notamment de locaux de proximité)
- Associations caritatives
- Espaces de Vie Sociale / Centres sociaux
- Aidants Connect /conseillers numériques
- Médiateurs
- Ecrivains publics

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Travail en transversalité sur le parcours de vie des habitants (décloisonnement des services et des structures)
- Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services existants et les méthodes d'accompagnement des publics fragiles : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active...
- Annuaire / cartographie unique des services existants et référents ressources sur l'agglomération
- Animation d'une communauté de personnes ressources : information et formation régulière
- Stratégie de communication adaptée (vulgarisée et multi-réseau) sur l'offre de service existante et l'accès au droit
- Plateforme unique de collaboration et communication partenariale
- Guichet multi-services de proximité : coopération multi-acteurs coordonnée
- Formation des habitants relais

...

A l'échelle communale

- Permanences itinérantes et de proximité dans les quartiers : lieux intérieurs et extérieurs
- Formations et accompagnements en langues, lettres (lutte contre l'illettrisme) et au numérique (lutte contre l'illectronisme)
- Médiation de rue
- Espaces France services et guichet unique

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire de la CABBALR (2022-2032) - Feuille de route Cohésion Sociale - Feuille de route Santé
- Convention Territoriale Globale (CTG) - Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Adultes relais
- Registre des publics vulnérables, notamment seniors du CCAS

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #2 :

Faciliter l'accès aux soins et aux ressources de première nécessité

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Département
- ARS
- CAF
- Associations caritatives
- Epicerie solidaires
- Bailleurs publics et privés
- CCAS

- Espaces France services
- DDTM
- Associations d'insertion
- Fournisseurs d'énergies
- le CLLAJ
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Appui aux acteurs de l'aide alimentaire à l'échelle de l'intercommunalité
- Pérennisation des réponses aux besoins primaires (alimentation, logement, santé) dans le droit commun
- Recensement des logements vacants
- Travail sur la notion de parcours résidentiels avec les habitants et les partenaires

...

A l'échelle communale

- Aide alimentaire
- Sécurité sociale alimentaire
- Permanences de proximité des bailleurs et travailleurs sociaux
- Permanences et prévention sur l'accès au droit au logement
- Baisse des charges locatives
- Atelier sur la gestion du budget et des factures

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire de la CABBALR (2022-2032) - Feuille de route Cohésion Sociale - Feuille de route Santé
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Contrat Local de Santé et sa déclinaison opérationnelle
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Programme local de l'habitat (PLH) et Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- Accompagnement renforcé au logement et fonds de solvabilisation des jeunes (Département)

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #3 :

Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Département
- CAF
- Organismes sociaux : Espaces France services, France Travail, Mission Locale, CCAS
- Associations d'insertion
- Habitants relais
- Les Assembleurs

- Bailleurs sociaux
- Agents des espaces de vie sociale et des centres sociaux
- Aidants numériques/Conseillers numériques
- Médiateurs
- Écrivains publics
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Travail en transversalité sur le parcours de vie des habitants (décloisonnement des services et des structures)
- Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services existants et les méthodes d'accompagnement des publics fragiles : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active...
- Annuaire / cartographie unique des services existants et référents ressources sur l'agglomération
- Animation d'une communauté de personnes ressources : information et formation régulière
- Stratégie de communication adaptée (vulgarisée et multi-réseaux) sur l'offre de service existante et l'accès au droit
- Plateforme unique de collaboration et communication partenariale
- Guichet multi-services de proximité et coordination multi-acteurs
- ...

A l'échelle communale

- Accompagnement à domicile
- Ateliers numériques, notamment pour les seniors
- Tiers lieu numérique
- Référent institutionnel unique et responsable du suivi (fiche de liaison) désigné comme interlocuteur privilégié d'une personne dans le parcours d'accompagnement multi-acteurs
- Programme de recherche-action autour de l'accompagnement social de proximité partagé par toutes les structures locales
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Cohésion Sociale
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Projet « Inclusion numérique en Contrat de ville » (CABBALR)
- Appel à projets Illettrisme (Région-ANLCL) - Coopérative des Solutions
- AMI Fabriques numériques
- Feuille de route France Numérique Ensemble
- Appel à projets politiques d'inclusion durable : inclusion numérique (Département)
- Appel à projets "accompagnement au développement du numérique"(CAF)

- Accompagnement renforcé sur les démarches dématérialisées (ANCT)
- ...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #4 :

Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Département
- ARS
- Centres sociaux et Espaces de vie sociale
- Associations et Associations caritatives,
- Épiceries solidaires
- Education nationale
- Médiateurs santé
- Agriculteurs du territoire
- CPAM
- Professionnels de santé

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostic santé / alimentation concerté avec les habitants
- Education à la santé alimentaire incluse dans les programmes scolaires et adaptés à tous les âges
- Pérennisation et communication renforcée sur l'aide alimentaire

...

A l'échelle communale

- Cycle éducatif sur l'alimentation
- Semaine du goût
- Cours de cuisine, notamment sur les colis repas...
- Aide alimentaire
- Médiation santé
- Information / prévention sur les modes de consommation, l'origine des produits et l'économie alimentaire locale
- Tarification solidaire à la cantine
- Chèque alimentaire
- Ordonnance verte
- Ambassadeurs du pouvoir d'achat
- Épiceries solidaires
- Potagers collectifs
- Partage de repas et soutien aux repas vecteur de lien social

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022- 2032
- Accompagnement des familles à l'alimentation (CAF)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)

- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Contrat Local de Santé (CLS) décliné dans les quartiers via l'Atelier Santé Ville
- Fonds d'intervention régional Alimentation - Activité physique

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #5 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de conduites addictives

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- ARS
- Département
- Education Nationale
- Médiateurs santé
- CRCDC
- CPAM
- EPSM
- Coordinateurs CLS et CLSM
- PLIE
- CCAS
- CSAPA
- Planning familial

- Club de prévention
- Centres sociaux et EVS
- Mission Locale
- Maison des adolescents (MDA)
- Maison intercommunale de prévention et de promotion de la santé (MIPPS)
- Adultes relais, médiateurs
- Associations

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostic santé concerté
- Co-construction de l'offre en santé avec les habitants
- Éducation à la santé physique et psychologique incluse dans les programmes scolaires et adaptés à tous les âges : menstruation, sexualité, psychologie...
- Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services de soins accessibles et les méthodes d'accompagnement aux soins des publics fragiles : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active, premiers secours en santé mentale...
- Information régulière sur l'offre de soins existante
- Coordination du réseau des acteurs santé
- Prévention générale en santé adaptée et coordonnée
- Colloque santé
- Coordination de la médiation santé
- Formation des adultes relais à la prévention santé

...

A l'échelle communale

- Développement de l'offre de santé, notamment en santé mentale
- Médiation santé
- Permanences itinérantes sur l'accès aux soins
- Permanences psy discrètes et gratuites
- Antenne SOS médecins (inspiration Lille)
- Accompagnement administratif vers les soins
- Taxi solidaire et accompagnement social vers les soins
- Dons et prévention contre la précarité menstruelle et gynécologique
- Intervention CPEF
- Point d'écoute / PAEJ

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Santé
- Contrat local de santé (CLS) décliné dans les quartiers via l'Atelier Santé Ville
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- Dispositifs de prévention de la CPAM et autres acteurs : M'T Dents, prévention cancers féminins, dépistage tabagisme et addictions, lutte contre le surpoids et l'obésité chez les enfants
- ARMS
- Stratégie d'animation territoriale ARS / CPAM / CRCDC
- Dispositif Avenir : accompagnement pour lutter contre le renoncement aux soins (CPAM)
- Fonds de lutte contre les addictions et Fonds sans tabac (ARS)
- Aide aux dépistages et aides à la création de services de soins (ARS)

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #6 :

Promouvoir l'activité physique et les activités favorables au bien-être

ACTEURS À MOBILISER

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Agglomération et communes • ARS • Département • Education nationale • Médiateurs santé • Ingénierie Santé • CCAS • Centres sociaux et espaces de vie sociale • Associations et clubs sportifs • CPAM | <ul style="list-style-type: none"> • Mission Locale • Maison intercommunale de prévention et de promotion de la santé (MIPPS) • Associations et clubs de prévention • Adultes relais, médiateurs • Collectif d'habitants • ... |
|---|--|

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostic santé concerté sur l'activité physique
- Education à la santé physique incluse dans les programmes scolaires et adaptés à tous les âges
- Information régulière sur l'offre sportive existante
- Développement d'un Pass'sport pour l'activité physique régulière
- Formation des adultes relais à la prévention santé
- Coordination de la médiation santé
- Développement des structures de mobilité douce

A l'échelle communale

- Ateliers bien-être
- Médiation santé
- Prévention sur l'activité physique régulière
- Sport santé
- Intervention CPEF
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuilles de route Sport et Santé
- Contrat Local de Santé (CLS), décliné dans les quartiers via l'Atelier Santé Ville
- Soutien aux associations sportives (Agence nationale du sport, Département)
- Aide au développement d'équipements sportifs spécifiques et de proximité (Région, Département)
- AAP Fonds d'intervention régional Alimentation / activité physique

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #7 :

Lutter contre les discriminations

ACTEURS À MOBILISER

- **Tous les acteurs doivent être sensibilisés et impliqués**
- Agglomération et communes
- Préfecture - Sous-Préfecture
- Education Nationale
- Haut conseil à l'égalité femme/homme
- Associations
- Centres sociaux et EVS
- Réseau VIF
- Défenseurs des droits

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation conjointe des acteurs
- Communication harmonisée vers l'appropriation d'une culture commune de l'égalité
- Création d'une section dédiée dans tous les appels à projets et bilans
- Cartographie des services spécialisés existants et procédures à suivre
- Formation harmonisée de tous les acteurs au repérage et process de réaction aux discriminations
- Formation des travailleurs sociaux à l'accompagnement vers l'empouvoirement et capacité, notamment des femmes
- Coordination d'alliances éducatives sur le sujet
- Budgétisation sensible au genre

...

A l'échelle communale

- Information et sensibilisation à tout âge
- Diffusion d'une culture de l'égalité
- Sensibilisation en aller vers
- Tables de quartier
- Cycle égalité et discriminations obligatoire inclus dans les programmes scolaires à tout âge
- Promeneurs du net
- Education parentale : ENT, contrôle parental...
- Médiation : familiale, scolaire...
- Promotion des talents de quartiers
- Espaces de partage et de dialogue
- Marches exploratoires
- Projet femmes actives

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Stratégie de lutte contre les discriminations
- *Politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement, ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH (CIV 27/10/23)*
- *Baromètre des discriminations (CIV 27/10/23) ...*

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #8 :

Lutter contre le harcèlement scolaire

ACTEURS À MOBILISER

Tous les acteurs doivent être sensibilisés et impliqués

- Agglomération et communes
- Préfecture-Sous-Préfecture
- Education Nationale
- Haut conseil à l'égalité femme/homme
- Défenseurs des droits
- Associations
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation conjointe des acteurs
- Communication harmonisée vers l'appropriation d'une culture commune sur le sujet
- Cartographie des services spécialisés existants et procédures à suivre
- Formation harmonisée de tous les acteurs au repérage et process de réaction aux cas de harcèlement
- Coordination d'alliances éducatives sur le sujet

...

A l'échelle communale

- Information et sensibilisation à tout âge
- Accompagnement des victimes et des responsables
- Chaîne de repérage et d'exclusion stricte des harceleurs
- Cycle égalité et discriminations obligatoire inclus dans les programmes scolaires à tout âge
- Promeneurs du net
- Sensibilisation des parents
- Médiation scolaire
- Groupes de parole
- Conférences-débats

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et MILDECA
- Plan de prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement PHARe

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #9 :

Lutter contre toutes les formes de violences, en particulier les violences intrafamiliales et faites aux femmes

ACTEURS À MOBILISER

Tous les acteurs doivent être sensibilisés et impliqués

- Agglomération et communes
- Préfecture - Sous-Préfecture - Forces de l'ordre
- Département
- CAF
- ISCG
- Education Nationale
- Réseau VIF
- Haut conseil à l'égalité femme/homme
- Défenseurs des droits
- Point-Justice et Point d'accueil des victimes (PAV)
- Associations

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation conjointe des acteurs
- Cartographie des services spécialisés existants et procédures à suivre
- Formation harmonisée de tous les acteurs au repérage et process de réaction aux situations de violences
- Formation des travailleurs sociaux à l'accompagnement vers l'empouvoirement et la capabilité, notamment des femmes
- Coordination d'alliances éducatives sur le sujet
- ...

A l'échelle communale

- Information, sensibilisation, prévention précoce et tout au long de la vie
- Sensibilisation et prévention en aller vers et repérage renforcé
- Accompagnement des victimes et des responsables
- Activités en non mixité
- Cycle égalité et discriminations obligatoire inclus dans les programmes scolaires à tout âge
- Promeneurs du net
- Médiation familiale
- Espaces de partage et de dialogue
- Sport de défense réservé au public féminin
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Cohésion Sociale
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Observatoire VIF
- Intervention sociale en commissariat et gendarmerie
- ...

Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 2

ENJEU #2 Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #10 : Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales

Objectif #11 : Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif

Objectif #12 : Favoriser le dialogue et les continuités éducatives entre familles, établissements scolaires et acteurs de proximité

Objectif #13 : Sensibiliser les familles aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité, dès le plus jeune âge

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #14 : Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Objectif #15 : Encourager la participation citoyenne et soutenir les initiatives

Objectif #16 : Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans leur accès à l'autonomie

Objectif #17 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité

Objectif #18 : Lever les freins à la mobilité

Objectif #19 : Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle

Objectif #20 : Repérer et mobiliser les habitants sans emploi et sans formation

Objectif #21 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants

Objectif #22 : Mettre en lien les acteurs économiques, sociaux et les structures d'insertion du territoire

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative
à tous les âges de la vie

Objectif #23 : Susciter l'initiative citoyenne et l'envie de faire société

Objectif #24 : Structurer et accompagner les projets et la vie associative

Objectif #25 : Faciliter le dialogue entre habitants et institutions

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #26 : Favoriser l'entrepreneuriat

Objectif #27 : Valoriser les compétences des habitants

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #10 :

Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- DRAC
- CAF
- Education Nationale
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale

- Associations culturelles et de l'éducation populaire
- Parents et représentants de parents
- Réseaux parentalité
- Accueils périscolaires et de loisirs
- ...

PISTES D'ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Alliance éducative et coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
- Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Déploiement des Cités éducatives
- Coordination des dispositifs d'accompagnement collectif et individuel de proximité de lutte contre le décrochage scolaire
- Convention avec l'éducation nationale, d'enseignements artistiques (type CHAM ou CHAD)

...

A l'échelle communale

- Soutien scolaire aux savoirs de base
- Aide aux devoirs
- Classes et actions Passerelles
- Projets DEMOS / Education artistique et culturelle (EAC)
- Plan mercredi
- Vacances apprenantes
- Déploiement des ATSEM et AESH en renfort aux enseignants
- Prévention et protocole de lutte contre les violences et le harcèlement scolaire
- Projets individuels et collectifs de lutte contre le décrochage scolaire
- Classes, boot camps et chantiers de remobilisation
- Cordées de la réussite
- Structures itinérantes et lieux dédiés à l'éducation de proximité (hors école), notamment éducation populaire
- Ouverture 8h-18h des collèges dès la rentrée 2024 et des écoles dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers (CIV 27/10/23)...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuilles de route Cohésion Sociale - Culture
 - Programmes de Réussite Educative (PRE)
 - Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
 - Réseaux d'éducation prioritaire (REP)
 - Convention Territoriale Globale (CTG)
 - Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
 - Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
 - CLEA - Contrat Local d'Education Artistique
 - Appui aux décrocheurs (Académie de Lille)
 - Aide complémentaire à la scolarité et carte génération pour les lycéens (Région)
- ...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #11 :

Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- CAF
- EAJE, Relais Petite Enfance
- Accueils périscolaires et de loisirs
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Réseaux parentalité
- Associations
- CAMSP ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Alliance éducative et coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
- Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Déploiement des Cités éducatives...

A l'échelle communale

- Espaces multi-accueils 0-11 ans : accueil d'urgence, accueil temporaire, horaires décalés...
- Semaine des maternelles : appréhender la rentrée scolaire et encourager la scolarisation précoce
- Ateliers parent-enfants
- Sorties familiales et séjour vacances familles)
- Accompagnement à la parentalité (PMI)
- Éducation à la parentalité : rôle du parent, responsabilités, parentalité et citoyenneté...
- Ateliers éveil : motricité, musique...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 (CABBALR)
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-La-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap)
- Kit des 1000 premiers jours - Maisons des 1000 premiers jours
- Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Aide à la garde d'enfant (Région)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #12 :

Favoriser le dialogue et les continuités éducatives entre familles, établissements scolaires et acteurs de proximité

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Education Nationale
- PJJ
- CAF
- Département
- Région
- Acteurs de l'éducation populaire
- Parents relais, associations de parents
- Réseaux parentalité
- CAMSP
- Associations
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

A l'échelle communale

- Alliance éducative intercommunale
 - Coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
 - Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
 - Déploiement des Cités éducatives
 - ...
- Rencontres parents / enseignants
 - Classes et actions passerelles
 - Espaces parents
 - Café des parents
 - Parents relais
 - Activités périscolaires et extrascolaires
 - Semaine des maternelles : appréhender la rentrée scolaire et encourager la scolarisation précoce
 - ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Cités éducatives (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV - CIV 27/10/23)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap)
- Ecole ouverte...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #13 :

Sensibiliser les familles aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité, dès le plus jeune âge

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Education Nationale
- CAF
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Associations culturelles, de prévention et d'éducation populaire
- Médiateurs santé
- Parents relais, associations de parents
- Réseaux parentalité
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

A l'échelle communale

- Alliance éducative intercommunale et coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
- Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Déploiement des Cités éducatives...
- Marches exploratoires avec les enfants
- Cycle prévention en milieu scolaire, aussi avec les familles : relation filles / garçons, addictions, usage des écrans, relations affectives et sexuelles...
- Education en santé : hygiène, alimentation, sport-santé
- Diagnoform, bilan de santé et sensibilisation en santé, aussi en milieu scolaire
- Éducation à la nature et à la transition écologique : projets jardins, tri, cycle de l'eau, compost, classes vertes...
- Végétalisation des groupes scolaires...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-La-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (CAF)
- Fonds de Coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (Fonjep) (Etat)
- Soutien aux initiatives associatives (INAS) (Région)
- Contrat Local de Santé (CLS), dont Atelier Santé Ville (ASV) mis en oeuvre dans les quartiers
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #14 :

Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- DRAC
- CAF
- Département
- Région
- Education Nationale
- Accueils de loisirs
- Equipements culturels, sportifs et de loisirs
- Centres sociaux et Espaces de vie sociale
- Clubs et associations sportives, culturelles et de loisirs
- Médiateurs et éducateurs ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

A l'échelle communale

- Stratégie de communication globale vers les jeunes
- Formation harmonisée des animateurs et encadrants à la gestion des enfants et jeunes à besoins particuliers
- Pass sport et pass culture
- Aide à la licence sportive
- Programmation Nos quartiers d'été et Été culturel
- Médiation culturelle, dont accompagnement vers et dans les structures culturelles du territoire
- Vacances et colos apprenantes
- Mercredis actifs et culturels
- Education artistique et culturelle en milieu scolaire (EAC) et découverte des métiers artistiques
- Séances gratuites d'initiations et découverte
- Événements multiculturels : festival de danse, de musique, culinaire...
- Résidences artistiques
- Pratique sportive féminine
- Sport loisirs et santé (hors compétition)
- Sorties familiales et séjours vacances familles
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuilles de route Cohésion sociale - Sport - Culture
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Les Programmes de Réussite Éducative
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- CLEA
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (CAF)
- Aide aux équipements sportifs de proximité (EQSP) (Région et Département) ; Sport scolaire, résidences artistiques, projets DEMOS, appel à projet pratique artistique collective en amateur (Département) ; Projets à rayonnement artistique et culturel (Région)
- Nos Quartiers d'Été (Région)
- ...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #15 :

Encourager la participation citoyenne et soutenir les initiatives

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- Le conseil de développement
- Conseils citoyens, de quartiers, Conseils municipaux des jeunes et/ou des enfants, Conseils des sages
- Conseil d'Orientation de la Vie Associative, Comité habitants des centres sociaux / du PRE
- Education Nationale
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire - Club ESS
- Associations
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Structures d'accompagnement et de sensibilisation à la prise d'initiatives ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination du réseau des acteurs de la citoyenneté et de la vie associative
- Formation et soutien à l'animation ludique et méthodes de participation citoyenne...

A l'échelle communale

- Soutien aux évènements festifs et multiculturels : festival de danse, de musique, culinaire...
- Mobilisation de jeunes bénévoles et valorisation de leur participation pour l'organisation et l'animation d'évènements / Soutien et valorisation du bénévolat
- Mise à disposition de locaux et tiers lieux notamment pour la jeunesse
- Education citoyenne en milieu scolaire pour les enfants et les parents : relation fille-garçon, discriminations, enjeux d'avenir... (débat, conférences, évènements thématiques)
- Concertation citoyenne sur les projets urbains et de programmation sociale et culturelle à destination des habitants
- Chantiers participatifs
- Budget participatif
- Bourses aux initiatives - Projets possibles avec la Fondation des Lumières
- Programmes pédagogiques d'accompagnement au montage de projets à impact (Enactus, Activ'action)
- Lieux ressources / tiers lieux citoyenneté et éducation populaire...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Soutien aux projets des jeunes – projets CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes/ aide à la création d'entreprise) (Région)
- Projet d'Initiative Citoyenne (Région)
- Ensemble des dispositifs portés par les acteurs de l'accompagnement à la création ...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #16 :

Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans leur accès à l'autonomie : ressources, logement, formation, emploi

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- Département
- Education Nationale
- Clubs de prévention / médiateurs
- Point info jeunesse (PIJ)
- Mission Locale
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- Association d'éducation populaire
- Clubs et associations sportives, culturelles et de loisirs jeunesse
- France Services
- CCAS
- Bailleurs sociaux
- CLLAJ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostic jeunesse partagée : conditions de vie, besoins, attentes multithématiques...
- Stratégie de communication globale vers les jeunes
- Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services existants et les méthodes d'accompagnement des jeunes : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active, responsabilisation, capacité et empouvoirement...
- Animation et coordination du réseau jeunesse à l'échelle de l'agglomération
- Maison des ados et Point accueil et écoute jeune (PAEJ)
- Offre mobilité jeunesse et pass mobilité...

A l'échelle communale

- Médiation familiale / parents-ados
- Ateliers de montée en compétences et développement personnel : bien-être, gestion des finances, soutien au développement de projets...
- Prévention jeunesse à l'école et dans les loisirs (clubs, centres sociaux) : relations filles-garçons, addictions, gestion de la colère...
- Lieux de proximité dédiés à la jeunesse : sociabilité, culture, initiatives, temps d'échanges... / Maisons des jeunes
- Soutien et valorisation des initiatives jeunes et parcours de réussite jeunes
- Accompagnement à la décohabitation, l'entrée et l'appropriation d'un logement
- Aides aux études supérieures, à la mobilité physique et résidentielle vers la formation, en lien avec les familles
- Formation PSC1 / BAFA...
- Tremplin jeunes et tremplin anim...
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Convention Territoriale Globale
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (CAF)
- Adulte relais - médiateurs
- Soutien aux projets des jeunes – projets CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes/ aide à la création d'entreprise) et AAP Soutien à l'apprentissage (Région)

- Fond d'expérimentation pour la jeunesse et services civiques (Préfecture du Pas-de-Calais)
- Chantiers jeunes bénévoles (CJBE) (Région)
- Fonds d'aide aux jeunes, talents citoyens, permis citoyens, bourses aux initiatives jeunes, coup de pouce pour les vacances, coup de pouce BAFA, "un jeune, un logement", "sac Ados" (Département)
- Fonds de coopération pour le développement de la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) (Etat)
- Aides aux séjours collectifs (Etat)
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs pour tous les QPV (CIV 27/10/23)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #17 :

Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- Education Nationale
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- CCAS
- Maison Des Adolescents
- Médiateurs, éducateurs, adultes relais
- Associations
- Professionnels de santé et leurs organisations
- Réseaux de santé...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Sensibilisation de tous les acteurs aux enjeux d'égalité et d'écologie vers l'émergence d'un discours partagé
- Accompagnement à la mobilisation des ressources (AAP, aides, formation) pour la transition écologique...

A l'échelle communale

- Éducation à la nature et la transition écologique dès le plus jeune âge : préservation des ressources, cycle de l'eau, tri des déchets...
- Chantiers participatifs écologiques : clean up, jardins, compost...
- Classes vertes et sorties nature
- Ateliers participatifs sur les enjeux écologiques (Fresques du climat, fresques des déchets...)
- Sport santé et sur ordonnance pour la pratique physique régulière
- Prévention santé à l'école : hygiène, addictions, relations sexuelles, menstruations...
- Bilans de santé et diagnoform gratuits, dont en milieu scolaire
- Sensibilisation à l'égalité : débats, improvisation théâtrale, groupe de discussions
- Prévention à l'école : harcèlement, relations filles-garçons, analyse des médias...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Fonds de Coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (Fonjep) (Etat)
- Soutien aux initiatives associatives (INAS) (Région)
- Nature en chemins et rendez-vous avec l'environnement (Région)
- Contrat Local de Santé (CLS), dont Atelier Santé Ville (ASV)
- Conseil Local de Santé mentale (CLSM)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #18 :

Lever les freins à la mobilité

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- Associations
- France Services
- Education Nationale
- CCAS
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- Sécurité routière
- France Travail, Mission Locale, PLIE

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Point info et guichet unique mobilité
- Jumelage inter-quartiers urbains et ruraux
- Communication coordonnée sur les aides et dispositifs d'accompagnement à la mobilité
- Réseau de covoiturage / transport solidaire
- Transport à la demande
- Taxi social sans conditions de ressources (séniors notamment)
- Bourse au permis
- Permis citoyen
- Aide à la mobilité

...

A l'échelle communale

- Ateliers théorique et pratique mobilité accessibles et inclus dans les parcours scolaires dès le plus jeune âge / Savoir rouler
- Ambassadeurs mobilité et conseillers mobilité et numérique
- Prêt de solutions mobilité : vélos, voiture...
- Garage solidaire
- Sensibilisation et soutien à la mobilité internationale des jeunes (Erasmus...)

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Plan de déplacements urbains (CABBALR)
- Pass'Mobil'Agglo (CABBALR)
- Dispositif en route pour l'emploi (Région)

...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #19 :

Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Education Nationale / CIO
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) => Comité Local pour l'Emploi
- France Travail
- Mission Locale - PLIE
- Point info jeunesse (PIJ)
- Éducateurs, médiateurs et référents jeunesse
- Proch'orientation
- Campus des métiers et des Qualifications (Industrie Transition Numérique et TP)
- Les réseaux d'entreprises (TPE, PME, Groupe) et les fédérations professionnelles

...

PISTES D'ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et de la formation
- Engagement des partenaires signataires à l'accueil des stagiaires de 3ème (et 2nde) issus des QPV
- Forum de l'emploi 16-25 ans
- Forum de la jeunesse
- Escape Game de promotion des filières porteuses du territoire
- Salons de valorisation des métiers : artisanat, transition écologique, utilité sociale, industrie...

A l'échelle communale

- Temps collectifs et individuels réguliers inclus dans les programmes scolaires dédiés à la découverte métier et l'orientation
- Accompagnement renforcé à la formation vers les lycées et post-bac, en lien avec les familles
- Stages et visites en entreprises
- Temps d'immersion dans les études supérieures dès le lycée
- Soutien et valorisation du bénévolat
- Projet AMO (Actions Motivation Orientation) ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Programmes de Réussite Éducative (PRE) communaux
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Découverte professionnelle (Académie de Lille)
- Plan Régional de Formation
- Plan d'actions emploi formation de la direction développement de l'économie de proximité et de l'emploi
- Proch'orientation...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #20 :

Repérer et mobiliser les habitants sans emploi et sans formation

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- France Travail
- PLIE
- Mission Locale
- Service insertion des CCAS
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE) / Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) => Comité Local pour l'Emploi
- France Services
- Médiateurs et éducateurs
- Les éducateurs de rue
- Bailleurs sociaux
- ACI
- Opérateurs de la formation...

PISTES D'ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et de la formation et animation de temps de rencontres à l'échelle intercommunale, spécifiques pour les habitants des QPV
- Communication (dont de terrain) sur les aides et l'accompagnement à l'emploi existants
- Salons de valorisation des

A l'échelle communale

- Dispositif d'accompagnement individuel et collectif des décrocheurs
- Travail de rue : repérage, prise de contact et suivi (médiateurs, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux formés à l'aller vers...), notamment des jeunes NEETS
- Parcours individualisés (CEJ, CEJR, DACIP...)
- Chantiers d'insertion et de remobilisation
- Ouverture des structures d'accompagnement à l'emploi pour des temps accueillants et festifs
- Ateliers de valorisation et renforcement des compétences

métiers...

- projet AMO (Actions Motivation Orientation)
- Stade vers l'emploi / mobilisation par le sport...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) 2019-2022, notamment le dispositif "Emplois francs" et les stages de troisièmes pour les élèves en REP et REP+, les Entreprises s'Engagent ...
- Aides pour le retour à l'emploi et développement des activités économiques, parrainages vers et dans l'emploi et PIC 100% Inclusion (DREETS)
- Adultes relais - médiateurs emplois (Région)
- AAP Territoire zéro chômeur de longue durée
- Plan Régional de Formation...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #21 :

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- France Travail
- Mission Locale - PLIE
- Service insertion du CCAS et SIVOM
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE)
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL)
- Associations
- Proch'emploi
- ACI
- Opérateurs de la formation et de l'accompagnement à l'insertion
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et animation de temps de rencontre à l'échelle intercommunale pour la levée collective des freins à l'emploi notamment en terme de mobilité et garde d'enfants
- Salons de valorisation des métiers
- Job dating...

A l'échelle communale

- Parcours d'insertion / Accompagnement sur mesure vers l'emploi
- Modes de garde d'enfant à vocation d'insertion (AVIP)
- Développement de l'offre de garde en horaires atypiques
- Aides à la mobilité vers l'emploi
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Rencontres entreprises - habitants / Journées de recrutement
- Projet de mobilité en Europe...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Feuille de route emploi/formation direction développement de l'économie de proximité et emploi
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE), les Entreprises s'Engagent ...
- Aides pour le retour à l'emploi et développement des activités économiques, parrainages vers et dans l'emploi et PIC 100% Inclusion (DREETS)
- Adultes relais - médiateurs emplois (Région)
- Appel à Projets des politiques d'inclusion durable (Insertion Professionnelle et Insertion Sociale et par l'Activité Économique, Chantiers permanents - chantiers écoles, Chantiers "Un Emploi un Toit", Mise en œuvre de la clause socialement responsable, Appui aux dispositifs d'Insertion) (Département)
- Aide à la garde d'enfant (Région)
- Appel à projets Illettrisme (Région)
- AAP Territoire zéro chômeur de longue durée...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #22 :

Mettre en lien les acteurs économiques, sociaux et les structures d'insertion du territoire

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- DDETS
- France Travail
- PLIE
- Mission Locale
- Service insertion CCAS
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE)
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL)
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Structures d'insertion par l'activité économique
- Agences d'Intérim
- Associations
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et des acteurs économiques du territoire
- Café des partenaires de l'emploi
- Forum découverte des métiers
- Sensibilisation des entreprises à la levée des freins des habitants des quartiers, au dispositif emploi franc et à la montée en compétences...

A l'échelle communale

- Rencontre habitants - entreprises - acteurs de l'emploi
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE), Les Entreprises s'engagent ...
- Feuille de route emploi/formation de la direction du développement de l'économie de proximité et emploi
- Adultes relais - médiateurs emplois (Région)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie

Objectif #23 :

Susciter l'initiative citoyenne et l'envie de faire société

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Région
- Département
- Conseils citoyens
- Conseils de quartier
- Conseils municipaux des jeunes et/ou des enfants
- Conseil des sages
- Centres sociaux et espaces de vie sociale
- Education Nationale
- Associations d'éducation populaire
- Acteurs de l'Économie sociale et Solidaire, club ESS
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination du réseau des acteurs de la citoyenneté et de la vie associative
- Formation et soutien à l'animation ludique et méthodes de participation citoyenne...

A l'échelle communale

- Education citoyenne en milieu scolaire pour les enfants et les parents : relation fille-garçon, discriminations, enjeux d'avenirs... (débat, conférences, événements thématiques)
- Animation des conseils des enfants, conseils des jeunes, conseils de quartier et conseil citoyens
- Chantiers participatifs
- Lieux ressources citoyenneté et éducation populaire
- Bourses aux initiatives
- Budget participatif
- Temps de rencontres et d'échanges élus - habitants ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 (CABBALR)
- Conseils citoyens
- Projets d'initiative citoyenne (PIC)
- Budget citoyen (Département)
- Talents citoyens (12-25 ans) (Département)
- Formation des bénévoles (FOBE) (Région)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie

Objectif #24 :

Structurer et accompagner les projets et la vie associative

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- Département
- Associations locales et d'éducation populaire
- Associations
- France services
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire, club ESS

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Temps réguliers (1 à 2 par an) de rencontre, de projection et de formation partagés en groupes thématiques
- Outils de financement assouplis : AAP, AMI, bourse aux projets, PIC

...

A l'échelle communale

- Soutien au montage et à la gestion de projets
- Cartographie actualisée des initiatives existantes
- Soutien et valorisation du bénévolat

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (2024) (CAF)
- Soutien à l'emploi associatif (Région)
- Soutien aux associations sportives et fête du sport (Agence nationale du sport)
- Soutien aux manifestations sportives (MASP) et Équipements Sportifs de Proximité (EQSP) (Région)
- Soutien aux projets d'animation sportive territoriale (A à P "Ouvrez votre club") (Département)
- Aide aux associations jeunesse
- Aides aux projets culturels (Région, Département)
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) et Fond de Coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (Fonjep) (Etat)
- Formation des bénévoles (FOBE), Soutien aux initiatives associatives (INAS), Soutien aux coordinations et

- têtes de réseaux associatives (Région)
- Accompagnement des porteurs de projets en ESS (donc toutes les asso notamment)
- Aide à la création et au développement de structures de l'Économie Sociale et Solidaire
- Appel à projet ESS...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie

Objectif #25 :

Faciliter le dialogue entre habitants et institutions

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Organismes sociaux
- Bailleurs sociaux
- Police, gendarmerie
- Représentants citoyens et habitants relais
- Centres sociaux, Espaces de Vie Sociale
- Associations d'éducation populaire
- Médiateurs, éducateurs

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Temps de rencontres et d'échanges élus - habitants (avec des retours concrets)
- Valorisation des productions citoyennes
- Coordination des institutions et acteurs de la médiation

...

A l'échelle communale

- Temps de rencontres et d'échanges élus - habitants (avec des retours concrets)
- Permanences en aller-vers des représentants d'institution sur les quartiers
- Ecoles ouvertes et institutions ouvertes à l'occasion d'évènements festifs et ludiques
- Médiation
- Repérage et mobilisation d'habitants relais et tiers de confiance
- Temps de rencontres habitants, notamment jeunes - forces de l'ordre

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Conseils citoyens, collectifs d'habitants
- Conseil de développement ...

ENJEU #2
Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #26 :
Favoriser l'entrepreneuriat

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Consulaires
- BPI France
- France Travail
- Mission Locale
- PLIE
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) =>Comité Local pour l'Emploi
- Service public d'insertion par l'emploi (SPIE)
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises
- Associations ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Accompagnement, suivi et sécurisation des entrepreneurs
- Parcours du créateur en QPV
- Valorisation des parcours de réussite
- Mise en place d'une promotion de l'Académie de l'entrepreneuriat avec des porteurs de projets QPV
- Accompagnement des porteurs de projets ESS
- Créativ'lab
- Café création...

A l'échelle communale

- Coup de pouce numérique
- Partage d'expérience et parrainage
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) - Les Entreprises s'engagent
- Prêt Croissance TPE, Aides financières artisans / commerçants pour transition numérique, Chéquier STARTER pour aider à la reprise d'entreprise, Aide à la création et à l'implantation d'entreprise (Région)
- Aide à la création des TPE et des structures de l'ESS (Région, Département, CABBALR)
- Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » (CIV 27/10/23)
- Aide à la création et au développement des TPE en QPV
- Boutiques à l'essai, boutiques partagées, commerc'en test
- L'Académie de l'entrepreneuriat et ses promotions ...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #27 :

Valoriser les compétences des habitants

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- France Travail
- Mission Locale
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) =>Comité Local pour l'Emploi
- Service insertion des CCAS et SIVOM
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE)
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Partenaires et acteurs de la création d'entreprises
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coopérative éphémère pour déclencher les ambitions professionnelles (Flash coop, Coopératives jeunes majeurs, coopératives jeunes de services...)
- Accompagnement à la montée en compétences dans les parcours de recherche d'emploi et dans l'emploi
- Ateliers valorisation des savoirs-être et savoirs-faire
- ...

A l'échelle communale

- Valorisation des parcours de réussite
- Bilan de compétences et validation des acquis
- Ateliers valorisation des soft skills et des compétences transversales
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- ...

Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 3

ENJEU #3

Des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #28 : Poursuivre le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers

Objectif #29 : Développer l'offre de mobilité douce

Objectif #30 : Poursuivre le renouvellement de l'offre de logements publics et privés

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #31 : Favoriser la mixité sociale et accompagner les habitants dans leurs parcours résidentiels

Objectif #32 : Associer les habitants à la fabrique des quartiers 2030

Objectif #33 : Sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, la maîtrise budgétaire et la gestion de l'énergie

Ambition 10 : Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #34 : Développer la présence de proximité et la prévention auprès des jeunes

Objectif #35 : Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #28 :

Poursuivre le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Services de l'Etat
- Département
- Région
- ANRU
- Banque des territoires
- Bailleurs sociaux
- Comités de quartier
- Maisons de quartier
- Associations
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Requalification des continuités urbaines
- Qualification, protection et mise en valeur des trames vertes, bleues, noires, blanches...
- Coordination de la gestion renforcée des déchets
- Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité
- Mise en place d'un éclairage public doux et écologique
- Mise en place de panneaux solaires sur bâtiments publics ...

A l'échelle communale

- Communication renforcée sur l'image positive des quartiers
- Entretien renforcé des espaces publics...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Abattement sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- Charte intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Programme "Action Cœur de Ville"
- Programme "Petites Villes de Demain"
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Accélérateur REV3
- Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution industrielle (COT TRI)
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Plan de prévention des risques inondations (PPRI)
- Appel à projets politiques durables, fonds biodiversité (Département)
- Fonds vert (CIV 27/10/2023)...

ENJEU #3
Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #29 :
Développer l'offre de mobilité douce

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- Sécurité routière
- France Travail
- Mission Locale
- Education Nationale
- Associations
- Banque des territoires

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Redéfinition du schéma global des cheminements piétons et cyclables
- Chèques mobilité / Aide à l'achat d'un vélo
- Coordination de l'offre de transport de l'agglomération
- Communication renforcée et harmonisée sur l'offre existante
- Application partagée tous transports / plateforme mamobilité62
- Projet de mobilité à l'étranger ...

A l'échelle communale

- Offre de transport en commun et d'intermodalité renforcée
- Pistes cyclables maillées et sécurisées et locaux vélos
- Accompagnement à la mobilité : médiateurs
- Savoir rouler à vélo à l'école
- Sensibilisation à la sécurité routière
- Sensibilisation à la mobilité bas carbone
- Ateliers réparation vélo ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Mobilité
- Schéma cyclable intercommunal
- Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPNRU)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Programme "Action cœur de ville"
- Programme "Petites villes de demain"
- Accélérateur REV3
- Plan Départemental d'Action de la Sécurité Routière (PDSAR)
- Contrat d'objectifs pour la territorialisation de la Troisième Révolution industrielle (COT TRI)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #30 :

Poursuivre le renouvellement de l'offre de logements publics et privés

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Préfecture
- Département
- Région
- ANAH
- ANRU
- Bailleurs sociaux et privés
- CAF
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostics énergie
- Diversification offre d'habitat
- Coordination des bailleurs sociaux
- Contrôle du parc locatif privé
- Aides à la rénovation des logements sociaux miniers, autres logements sociaux et logement privés
- Communication sur les aides à la pierre
- ...

A l'échelle communale

- Visites à domicile des bailleurs sociaux et contrôles réguliers de l'état du logement
- Rénovation des logements vétustes et isolation sonore et énergétique
- Identification des logements vacants et aides à la remise sur le marché
- Repérage des infractions Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) et permis de louer
- Aide à la réhabilitation / aide aux chantiers familiaux
- Animation des espaces conseils habitat
- Sensibilisation des habitants à la mise en oeuvre des travaux et accompagnement à la réappropriation des lieux
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- PLUIH
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Charte intercommunale de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- Convention Territoriale Globale
- Opérations programmés d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Plan Local de l'habitat (PLH) et Convention de délégation des aides à la pierre
- Permis de louer
- Aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) (Région)
- Grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées (CIV 27/10/23)
- ...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #31 :

Favoriser la mixité sociale et accompagner les habitants dans leurs parcours résidentiels

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Préfecture -Sous-préfecture
- Associations
- CAF
- ANAH
- ANRU
- Bailleurs sociaux
- CCAS
- Fournisseurs d'énergie
- Hébergements d'urgence
- CLLAJ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des bailleurs sociaux
- Contrôle du parc locatif privé
- Animation de l'Espace Conseil Habitat...

A l'échelle communale

- Parcours individualisé d'accompagnement vers et dans le logement : aides au logement, aides à l'installation...
- Sensibilisation à l'appropriation des lieux collectifs et privés
- Visites à domicile des bailleurs sociaux et contrôles réguliers de l'état du logement : repérage des situations de mal logement et logement indigne
- Accompagnement à la gestion des factures
- Sensibilisation aux écogestes, la qualité de l'air intérieur, la lutte contre les nuisibles
- Aide financière à l'adaptation de l'habitat pour les personnes à mobilité réduite et les seniors
- Cotation de l'offre de logements sociaux
- Accompagnement à la gestion du logement et de ses charges
- Intermédiation locative...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Charte intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Programme local de l'habitat (PLH) et Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- Permis de louer
- PDALHPD
- Fonds Solidarité Logement ; Logement d'abord ; Un jeune-un logement ; ENVAUL- Département
- Charte Handicap ...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #32 : Associer les habitants à la fabrique des quartiers 2030

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- ANRU
- ANAH
- Bailleurs publics et privés
- Centres sociaux et EVS
- Habitants relais - adultes-relais
- Conseils citoyens et de quartier
- Médiateurs / acteurs de proximité et de l'éducation populaire
- Associations

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination bailleurs sociaux
- Valorisation des démarches citoyennes ...

A l'échelle communale

- Requalification et revitalisation des QPV
- Concertation des habitants / marches exploratoires
- Diagnostics en marchant réguliers
- Concertation des habitants pour tout projet d'espaces publics
- Chantiers participatifs : création et entretien d'espaces verts et jardins partagés notamment
- Maison de projets citoyens
- Soutien aux initiatives citoyennes sur le cadre de vie
- Chantiers éco-citoyens : jardins partagés, plantations en ville, clean up...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Adultes relais "participation habitante"
- Concertations publiques obligatoires, notamment dans le cadre du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI), du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), des programmes "Action cœur de ville" et "Petites villes de demain" ou des projets urbains d'ampleur
- Marches exploratoires et diagnostic en marchant dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- Fonds de coopération pour le développement de la jeunesse et l'éducation populaire et postes FONJEP
- Plan d'investissement des compétences (PIC)
- Budget citoyen, bourses aux initiatives et talents citoyens (Département)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #33 : Sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, la maîtrise budgétaire et la gestion de l'énergie

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Bailleurs publics et privés
- Département
- Education Nationale
- CCAS
- CAF
- Centres sociaux et EVS
- Maisons France Services
- ADEME, Fournisseurs d'énergie
- Associations, ambassadeurs des bons gestes

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Audits énergétiques
- Coordination des bailleurs sociaux vers une GUSP verte et une politique de loyer avec quittance globale
- Information et valorisation des comportements et projets vertueux...

A l'échelle communale

- Information et accompagnement des usagers pour la réalisation d'économies d'énergies et la préservation des ressources
- Visite d'appartements vertueux et pédagogiques
- Kit d'arrivée et aides à l'équipement d'outils d'économie d'énergie : économiseurs d'eau, ampoules économes...
- Accompagnement à la gestion du logement et de ses charges
- Négociation des tarifs énergie à destination des ménages précaires
- Chèques énergies
- Gestion renforcée des déchets, sensibilisation au tri et compostage
- Chantiers éco-citoyens : jardins partagés, plantations en ville, clean up
- Sensibilisation aux transitions et éducation citoyenne en classe: éco-délégués, apprentissage du vélo,
- Classes vertes et classes nature
- Mise en place de réseaux de chaleur...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Charte intercommunale de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- Appel à projets précarité énergétique (Département) - FSL
- Espace Conseil Habitat
- Rendez-vous avec l'environnement, nature en chemin (Région)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 10 : Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #34 :

Développer la présence de proximité et la prévention auprès des jeunes

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Education Nationale
- CAF
- Acteurs de la Prévention spécialisée
- Mission Locale
- Adultes relais, médiateurs, animateurs
- Maison des Adolescents
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Association de l'éducation populaire et clubs jeunesse

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation harmonisée repérage et réaction pour tous les travailleurs sociaux et agents éducatifs
- Formation des travailleurs sociaux à accompagnement vers empowerment et capacité...

A l'échelle communale

- Programmation et équipements jeunesse : sport, culture, sorties, tiers lieu jeunesse...
- Médiation de proximité, aussi en soirée
- Prévention spécialisée
- Prévention jeunesse : conduites addictives, relations filles / garçons, relations affectives et sexuelles, usage des réseaux, santé mentale
- Création d'espace de sociabilité en plein air : jeux, city...
- Soutien aux initiatives citoyennes des jeunes
- Concertation des jeunes et conseils des jeunes
- Jeux olympiques des quartiers...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nos Quartiers d'Été
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
- Doctrine des aides aux partenaires - CAF
- Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (Préfecture du Pas-de-Calais)
- Chantiers jeunes bénévoles (CJBE) (Région)
- Fonds d'aide aux jeunes, talents citoyens, permis citoyens, bourses aux initiatives jeunes, coup de pouce pour les vacances, coup de pouce BAFA (Département)
- Aide aux associations jeunesse (AAE62)
- Fonds de coopération pour le développement de la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) (Etat)
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et soutien de la MILDECA (Préfecture)
- Fonds de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs de la République (CAF)
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs (CIV 27/10/23)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 10 : Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #35 : Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Bailleurs sociaux
- CAF
- Concierges, gardiens, voisins veilleurs
- Médiateurs / éducateurs spécialisés
- Conseils de quartier, collectif d'habitants
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- Adultes relais
- Associations...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Investissement des locaux vacants
- Coordination de la gestion urbaine de proximité
- Soutien aux associations de proximité ...

A l'échelle communale

- Occupations de l'espace public : tiers-lieux transitoires, exposition mobile... .
- Création d'espaces de sociabilité en plein air : jeux pour enfants, city, tables de ping pong
- Ville à hauteur d'enfants : jeux, sécurité, animations
- Programmation sociale, culturelle et de loisirs pour tous
- Adultes relais et médiation dans les quartiers
- Soutien aux fêtes de quartier, fêtes des voisins, kermesses...
- Plan de communication pour faire connaître les ressources de la ville (CCAS, bibliothèque, ludothèque, associations...)
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Nos Quartiers d'Été
- Appui au développement des espaces de vie sociale et aide à la création d'équipement (CAF)
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
- Doctrine des aides aux partenaires CAF
- Soutien aux manifestations sportives (Agence nationale du sport, Région et département)
- Aide au développement des équipements sportifs de proximité (Département)
- Appel à projets : Espaces, sites et itinéraires (Département)
- Aides aux projets culturels (Département)
- Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et soutien aux initiatives associatives (INAV)
- Hauts de France en fête (HDFE) (Région)
- Qu'ART'ier : résidences artistiques (DRAC)...

[Annexe 3] Les engagements des partenaires

La Préfecture du Pas-de-Calais et les services déconcentrés

Contribution de la DDETS dans le cadre de la signature des Contrats de Ville « Quartiers 2030 »

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités accompagne les territoires et les parcours via un ensemble de dispositifs de droit commun. Dans un contexte de réforme France Travail dont la méthode repose sur une approche globale et coordonnée des publics en situation de vulnérabilité, la DDETS se tient aux côtés des collectivités signataires d'un contrat de ville et mobilisera les politiques suivantes.

1. La réforme France Travail

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme **France Travail**.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais tout allocataire du RSA se voit proposé en entrée ou en révision de son parcours :

- un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi ;
- un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

En cinq ans, grâce à la mobilisation des acteurs du champ social et de l'insertion, le département du Pas-de-Calais a enregistré la plus forte diminution du nombre d'allocataires du RSA depuis la création de ce minima social (- 12%). Quelque 11 000 personnes ont ainsi retrouvé le chemin d'une activité professionnelle dans ce département.

A compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer

15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion).

Afin de poursuivre la politique de levée des freins à l'activité, le pacte des solidarités permet de renouveler ou consolider une offre de service contractualisée via des opérateurs locaux ou départementaux. Avec le concours de l'ensemble des financeurs (Département, CAF, MSA, Éducation Nationale, ARS, opérateur France Travail), l'État et le Département s'engagent à hauteur de 15 M€ par an sur la période 2024-2027, en complément des politiques existantes, autour des objectifs suivants :

- mieux accompagner la **santé** des personnes allocataires (RSA ou jeunes en parcours CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée ;

- accompagner la recherche d'une solution individualisée de **garde d'enfant**. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement ;

- accompagner la **mobilité** (via des plateformes mobilité déjà déployées depuis 2020 via la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

L'inscription au RSA ou en tant que demandeur d'emploi (les deux devenant automatiques avec la réforme France Travail) vaut prescription à cette offre de services intégrée, d'où l'importance pour les collectivités d'accompagner cette inscription « France Travail » - via les MDS, Maisons France Service, CCAS, Missions Locales ou directement auprès de l'opérateur France Travail (ex Pôle Emploi).

Enfin le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit :

- d'amplifier la politique de **lutte contre le non-recours** ;

- de poursuivre les efforts déployés depuis 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du **Logement d'Abord**, via une meilleure solvabilisation de l'accès au logement des jeunes, l'aide à l'apurement de dettes de loyers ou encore la mobilisation des aides à la rénovation thermique à destination des propriétaires privés – les CCAS et les bailleurs sociaux en seront les principaux intermédiaires ;

- de mieux accompagner les familles en **difficulté éducative**. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives.

2. Protéger

- **L'égalité homme-femme**

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans ce département, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents. C'est ce cadre qu'un index égalité professionnel a été mis en place dans les entreprises de plus de 50 salariés qui permet de travailler l'égalité professionnelle au niveau des branches.

A une échelle plus locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité homme-femme doit être travaillée, dans le cadre de France Travail, avec une attention sur des territoires plus fragiles dont les QPV et les territoires de l'ERBM dans lesquels les freins sociaux sont les plus importants.

Dans ce cadre, les communes signataires d'un contrat de ville sont invitées à mieux articuler leurs leviers d'intervention (ANRU, adultes-relais, cantines à 1€) avec ceux du futur service public de la petite enfance. Ces communes pourront également s'atteler à créer un environnement favorable aux actions de féminisation des métiers en orientant ces dernières, via et aux côtés des opérateurs délégués de France Travail, vers les publics issus des quartiers prioritaires. De même, collectivités et élus sont invités à prêter une attention particulière aux opportunités qu'offrent certains appels à projets départementaux ou régionaux (précarité menstruelle par exemple) ou propre à l'ERBM (santé des femmes) pour accompagner les publics féminins en QPV. Enfin, le champ de l'éducation populaire (ALSH, périscolaire) ou encore du SNU constituent des leviers forts de promotion de l'égalité.

- ***Lutter contre les violences intra-familiales***

En 2023, plus de 19 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales dans le département.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de notre action sont nos objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026.

Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la Justice, du Département, des Forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

Les dispositifs d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violence conjugale et de leurs auteurs, composés de **7 accueils de jour** dédiés aux femmes victimes de violences (1 par arrondissement) ont été considérablement renforcés au cours des dernières années (90 places créées en quatre ans).

Une pleine intégration des orientations du plan cadre 2024-2026 dans le quotidien, et via les actions des contrats de ville en particulier, doit permettre d'amplifier cette priorité nationale et départementale.

- ***L'aide alimentaire***

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

Les collectivités qui souhaitent accueillir un point de distribution alimentaire ou s'inscrire dans le réseau des épiceries solidaires sont invitées à prendre contact avec les associations agréées (Banque Alimentaire, Resto du Coeur, Secours Populaire), soutenues des DREETS et DDETS, et récipiendaires des financements de l'État et européens (FEAD, FSE+, React EU).

Afin d'inscrire les initiatives locales dans une démarche durable, économiquement, socialement et écologiquement, il est fortement recommandé d'inscrire les projets d'aide alimentaire dans des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

3. L'hébergement et logement

- ***La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées***

Elle a pour finalité de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence la mieux adaptée. Plusieurs dispositifs permettent de poursuivre cet objectif : les actions dites de veille sociale, d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui, chacune à leur niveau, permettent de proposer un premier accueil aux sans-abris, avec un principe d'inconditionnalité et d'accompagner en parcours. Le département comprend 2214 places d'hébergement ouvertes à l'année : 1303 places d'hébergement d'urgence et 911 places d'insertion.

Le département du Pas-de-Calais présente la particularité de disposer d'un SIAO unique (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) décliné localement en antennes dans chaque arrondissement et d'un dispositif mobile. 11 équipes de rue viennent compléter ce dispositif : 1 par arrondissement, 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (Ternois et Montreuillois) dans une démarche « d'aller-vers » le public en rue ou en habitat précaire. 7 accueils de jour sont installés dans les arrondissements.

Pour tout contact, les collectivités sont invitées à contacter le 115 (dans le cadre d'une prise en charge d'urgence) ou de se rapprocher de l'association agréée par la DDETS pour assurer ces missions (dans le cadre de projets de développement).

- ***Le droit au logement opposable et la mixité sociale dans les QPV***

La DDETS est garante d'un ensemble de dispositifs qui ont vocation à mieux accompagner l'entrée dans le logement.

Elle assure le secrétariat de la commission du DALO (droit au logement opposable) qui examine 700 à 800 dossiers annuellement, avec une priorité autour des publics fragiles. Cette commission peut,

par exemple, s'adjoindre les compétences d'ergothérapeutes pour accompagner le parcours ou l'adaptation dans le logement de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En outre, les conventions intercommunales et les Plans Partenariaux de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) permettent d'intégrer les modalités du système de cotation de l'EPCI.

Le relogement effectif des ménages en dehors des QPV, qu'ils soient 1er quartile, RSA ou sans emploi, ne pourra se faire que si les autres outils développés dans la circulaire sont mis en application et notamment :

- La mise en place de décrets de dérogations aux plafonds de ressources en QPV pour faire venir des ménages plus aisés ;
- L'utilisation des instances des EPCI pour favoriser les attributions en faveur de la mixité : CIL, PPGDID, CALEOL , réunions de coordinations préalables aux CALEOL pour les QPV...
- L'adaptation de l'offre de logements aux enjeux de mixité sociale : et notamment en développant la part des logements en PLAI en dehors des QPV ou en réalisant des opérations de rénovations énergétiques pour proposer des logements avec peu de charges liées à l'énergie ;
- L'utilisation des clauses de mixité sociale des conventions APL pour les nouvelles offres ;
- La mise en place des outils de modulation des loyers selon les territoires pour que le bailleur fixe par ensembles immobiliers des loyers indépendants du financement d'origine.

- ***Le logement adapté***

Les besoins en matière de logement ne sont pas homogènes, de même que ces besoins peuvent évoluer tout au long de la vie. A la nécessité de penser son logement en fonction de ses habitudes de vie (emploi, famille), d'autres facteurs peuvent intervenir telle une perte d'autonomie ou des fragilités. Plusieurs dispositifs sont en compétence de la DDETS qui permettent de graduer l'offre de logement en tenant compte de ces fragilités

- L'allocation logement à caractère temporaire (ALT) est une aide au logement, versée aux organismes qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.
- Les pensions de famille ou les résidences accueil constituent une autre déclinaison du « logement accompagné ». Ces offres sont destinées à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et parfois psychique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement autonome.
- L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréé par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur

Les communes et EPCI qui le souhaitent se rapprocheront utilement des bailleurs ou des associations mandatées par la DDETS sur le champ du logement et de l'hébergement, par ailleurs présentes sur l'ensemble des arrondissements. Elles peuvent, à défaut de co-financement, contribuer à créer un environnement favorable au développement de ces projets via la politique de l'ANRU, de l'offre de santé.

Le département comprend 3786 places sur ce dispositif dont 418 places en pension de famille, 1436 places en intermédiation locative qui permet la mobilisation du parc privé.

- ***Le maintien dans le logement***

Organisme paritaire composé de représentants des bailleurs et de représentants des locataires, la **commission départementale de conciliation (CDC)** est un premier niveau de préservation des droits et devoirs réciproques afférent au bail.

La CDC cherche un règlement amiable aux litiges opposant bailleurs (privé ou social) et locataires afin d'éviter si possible le recours à la justice. La DDETS est chargée de l'organisation et du secrétariat de cette commission. Une cinquantaine de saisines sont traitées chaque année.

Le dépôt de garantie constitue la principale source de litige, suivi des litiges liés aux charges, la révision du loyer, ou les travaux.

Par ailleurs, au titre de la politique du Logement d'Abord, l'État dans le département du Pas-de-Calais a considérablement renforcé son action en matière de **prévention des expulsions locatives**.

Depuis 2021, la DDETS a renforcé l'action du SIAO62 et soutenu la création d'équipes mobiles de prévention des expulsions afin d'améliorer le repérage précoce des situations. Ces équipes interviennent directement auprès des ménages et des propriétaires dans le parc privé et le plus en amont possible afin de prévenir les impayés en lien avec les CCAS, l'ADIL et le Conseil départemental.. Entre 300 et 400 ménages sont ainsi accompagnés chaque année.

Les CCAPEX (une par arrondissement), pour lesquelles la DDETS instruit les dossiers au stade du commandement de payer (CDP) en relation avec les services de la préfecture, constituent l'échelon à la fois central et territorial que les élus et porteurs d'enjeux de la politique de la ville doivent identifier dans leurs projets et dans le quotidien de leurs actions, toujours en lien avec les CCAS concernés et l'antenne SIAO du territoire.

4. Rapprocher le développement économique et le développement social

- ***Les actions en faveur de l'emploi des publics jeunes***

L'accompagnement des publics jeunes en rupture repose sur plusieurs dispositifs qui permettent d'accompagner graduellement et en parcours l'insertion, en fonction des besoins de formation, de l'autonomie sociale. La mobilité, le logement et la santé des publics constituent pour tout ou partie des freins à l'insertion.

Cette politique est pilotée au niveau du SPE et plus localement des SPEL (comité locaux France Travail à compter de 2025) afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins sociaux et de l'économie réelle.

Les prescripteurs sont les missions locales, demain pleinement intégrées dans le réseau pour l'emploi de France Travail. Les deux principales difficultés auxquelles ces opérateurs de l'État sont confrontés sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics jeunes particulièrement éloignés de l'emploi.

- ***Les Entreprises s'engagent***

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise constituera l'un des fils d'Ariane de la réforme France Travail. C'est la condition sine qua non pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État, via la DDETS, promeut le label « Les Entreprises s'engagent ».

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex. en apprentissage, en emploi franc, etc.), de formation (ex. stages, immersions, etc.), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat, etc.) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs (au nombre de 7).

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable, sinon constituer un facteur d'attractivité à part entière dans les quartiers.

- ***L'insertion par l'activité économique (IAE)***

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion mais dispense, également, un accompagnement visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. L'État, via la DDETS, subventionne les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) sous forme d'aide au poste.

Dans le Pas-de-Calais, au 1^{er} janvier 2024 on recensait 127 structures agréées pour quelque 3500 places.

A l'instar des services à la personne ou du soutien à l'économie sociale et solidaire, les collectivités, plus encore lorsqu'elles sont signataires d'un contrat de ville, peuvent apporter un soutien déterminant aux porteurs de projets, sinon en qualité de co-financier à tout le moins par un appui matériel ou logistique (mise à disposition, ANRU, marchés publics).

- ***Les services à la personne***

Les organismes de services à la personne sont en agrément de la DDETS ou du Département pour des activités d'entretien ménager, de petits travaux de jardinage et de petit bricolage. Ils connaissent un fort développement.

Au 1er janvier 2024, le Pas-de-Calais enregistrait 911 organismes de service à la personne (contre 460 en 2017) dont les autorisations ou agréments relèvent soit de la DDETS ou des services du Département.

- ***L'économie sociale et solidaire***

L'agrément «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS), également en compétence de la DDETS, permet d'identifier les entreprises qui orientent leurs activités de manière significative vers des finalités socialement exigeantes.

Les avantages conférés par cet agrément sont :

- un accès facilité aux fonds d'investissements solidaires (épargne salariale solidaire, assurance-vie solidaire)
- un avantage fiscal (pour les détenteurs de parts d'entreprises ESUS)
- un effet de signal (pour le public, les financeurs, les autorités)
- un accès aux dispositifs ou financements dédiés à l'économie sociale et solidaire.

- ***L'activité partielle***

L'activité partielle est un outil important pour préserver les emplois en cas de conjoncture temporairement dégradée ou lors d'évènements exceptionnels (sinistres, difficultés d'approvisionnement). L'activité partielle peut être octroyée aux entreprises qui sollicitent le service de la DDETS. En contrepartie de cette aide, les employeurs prennent des engagements, tels que le maintien dans l'emploi, et des actions spécifiques de formation des salariés.

Ainsi, pour les années à venir, à l'aune des contrats de ville, les collectivités signataires pourront s'appuyer sur l'ensemble des dispositifs de droit commun qui composent ces 4 grandes priorités pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.

Engagements de la DRAC / Volet Culture des Nouveaux Contrats de Ville Hilaire MULTON Directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France

1/ Contexte

Pour contribuer au développement des pratiques culturelles de tous les habitants et faire en sorte que chacun, tout au long de sa vie et sur l'ensemble du territoire régional, puisse avoir accès et participe à l'offre et à la vie culturelle, le choix a été fait de longue date en Hauts-de-France d'utiliser du puissant levier que constitue l'éducation artistique et culturelle (EAC), en construisant des politiques partenariales ambitieuses à l'échelle territoriale comme dans le cadre interministériel.

La politique d'éducation artistique et culturelle en Hauts-de-France se déploie depuis plus de 20 ans à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; l'intercommunalité constituant l'échelon le plus probant pour permettre l'articulation et les échanges entre les villes-centres et l'ensemble des communes jusqu'à la plus petite ou la plus éloignée d'entre elles, dans un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et fédérateur. Elle est le fruit d'une co-construction avec les partenaires, notamment les collectivités territoriales et prend en compte tous les enfants et les jeunes dans tous leurs temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également leur famille en défendant le principe d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui s'adresse à tous les habitants

Une part importante de la population de la région Hauts-de-France est confrontée à des situations observées de précarité et de fragilité et ce pour des raisons économiques, familiales, sanitaires, sociales³ ; des situations qui fragilisent leur quotidien et entravent de fait leur participation à la vie sociale et culturelle de leur territoire.

Au regard des enjeux et des indicateurs liés à ces situations de vulnérabilité et de précarité, la stratégie régionale culture et lien social doit être imaginée au-delà même des programmes dédiés et pensés en lien avec la politique de la ville et ainsi colorer l'ensemble des dispositifs déployés par la DRAC ; et ce, afin de favoriser la cohésion sociale et territoriale, d'imaginer des leviers de médiation adaptés et par extension, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions, les situations de précarité et la pauvreté.

Enjeux

Lors de la précédente génération de contrats de ville (2015 - 2023), la culture était intégrée au pilier cohésion sociale. A ce titre, elle traversait et colorait les contrats de ville de façon trans-sectorielle et transversale. A noter, la prise en compte de l'enjeu culturel variait très fortement d'un contrat de ville à l'autre.

Concernant cette nouvelle génération de contrats (2024 — 2030), la culture doit être appréhendée au regard de l'évolution des politiques culturelles :

³ *Avec 204 quartiers prioritaires, 17,2% de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire et 9 % dans le halo de pauvreté (500 000 personnes), un taux de chômage à 9% de la population active (allant jusqu'à 10,6 % dans l'Aisne), la région Hauts-de-France est la deuxième plus pauvre de France métropolitaine. S'y ajoutent des indicateurs aussi alarmants en matière d'illettrisme ou de santé, autant de freins à l'insertion sociale et professionnelle

- La mise en application des droits culturels⁴ ;
- La montée en puissance des lieux et espaces-temps non dédiés qui relèvent de la vie quotidienne (tiers- lieux, lieux-tiers et lieux hybrides, les centres sociaux, lieux de vie, etc.) ;
- L'implication et la participation des habitants, devenus contributeurs actifs de l'offre culturelle ;
- Le renforcement des logiques de coopération entre les acteurs d'un territoire (acteurs institutionnels, associatifs et habitants) ;
- Les cultures numériques ;
- La valorisation des ressources et la mise en lumière des dynamiques observées dans ces quartiers prioritaires (jeunesse, créativité, solidarité, des forces vives, etc.) ; une approche positive de ces territoires valorisant les atouts et les potentialités et n'impliquant pas l'action culturelle comme mode de résolution des problèmes identifiés .
- La mise en regard nécessaire de ces actions à l'aune des différentes transitions — écologique, sociale, économique et démocratique - que la société connaît actuellement.

La mise en application des droits culturels s'avère fondamentale au sein de ces territoires dans la mesure où ils permettent de s'appuyer sur les pratiques culturelles et de valoriser les éléments qui fondent la culture des habitants. La culture doit être appréhendée sous son acception la plus large notamment au regard du profil socio-économique des habitants ciblés par les propositions. En effet, avant même de lui assigner toute velléité d'émancipation, la culture peut s'avérer pour certains de ces habitants ayant le sentiment d'être marginalisés, un vecteur de répit, d'évasion et même parfois de dignité.

Il convient de convoquer des formes et esthétiques sur lesquelles les habitants peuvent se sentir suffisamment à l'aise pour venir spontanément tout en garantissant une exigence artistique et une pluralité des formes proposées sans jamais tomber dans la facilité d'un supposé goût pour une culture exclusivement urbaine dans son expression.

Enfin, la nécessaire qualification de certains projets révèle la nécessité de former et sensibiliser les acteurs qui concourent à leur déploiement (acteurs de la politique de la ville qui suivent et instruisent les projets, acteurs de la cohésion sociale qui mettent en œuvre des projets et artistes qui interviennent dans ce cadre).

II/ Modalités d'intervention de la DRAC Hauts-de-France en QPV

1/ Expertise et accompagnement en ingénierie

- **L'accompagnement au déploiement des micro-folies fixes ou mobiles**

Le projet micro-folie porté par le ministère de la culture s'articule autour d'un musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux

⁴ Les droits culturels sont « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité. (Ils impliquent) les capacités d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification. Ils visent donc à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références dans le respect des autres droits humains fondamentaux internationaux (réf. Déclaration de Fribourg, 2007).

«La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » (art.3, loi NOTRe du 7 août 2015).

fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, un point bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace d'activités multiples, accessible et chaleureux.

La micro-folie est donc un espace culturel à composer en fonction des besoins du territoire. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, maison France services, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un programme neuf.

Les objectifs des micro-folies sont les suivants : animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous et toutes ; réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles nationales et internationales à travers le musée numérique.

L'accompagnement financier s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en partenariat avec le conseil régional, le SGAR et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV).

L'Etat, via la DRAC et les services préfectoraux, est attentif à une répartition équilibrée des micro-folies sur le territoire régional et au développement d'une offre culturelle nouvelle sur les « géographies prioritaires », tout particulièrement pour les quartiers de la politique de la ville et les villes Labellisées « petites villes de demain », ainsi que pour les territoires prioritaires que sont la Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) et le bassin minier (ERBM).

- Le déploiement du pass culture au sein des QPV

Le ministère de la culture, via la SAS Pass culture, alloue à chaque jeune de 15 à 18 ans une somme forfaitaire permettant l'achat de sorties, biens culturels et temps de pratiques culturelles (part individuelle du pass culture).

La part collective permet quant à elle de soutenir des propositions artistiques et culturelles en direction des collégiens et lycéens à partir de la 6ème des établissements scolaires publics et privés sous contrat (relevant des ministères de l'éducation nationale, des armées et de l'agriculture). Ce financement — correspondant à 20, 25 ou 30'g par élève - est alloué aux établissements scolaires par le ministère de l'éducation nationale.

- Expertise (avis et préconisations) sur les dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville

En tant que direction déconcentrée, la DRAC Hauts-de-France participe à l'instruction des dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville. A ce titre, elle expertise les dossiers culturels sur la base d'un référentiel de « fondamentaux ». Ces fondamentaux concernent le recours à des équipes artistiques professionnelles, la qualité artistique des propositions et intervenants, la capacité à porter des propositions d'EAC notamment auprès des habitants des QPV (si équipe identifiée par la DRAC), la capacité à intervenir sur un territoire en tenant compte

des acteurs locaux et via des partenariats (sociaux notamment), la mise en place d'une logique *de parcours* (pas uniquement des visites sèches) alliant ateliers de pratique, temps de sensibilisation, temps de diffusion, etc., ainsi que l'implication des habitants dans le processus en lien avec les droits culturels.

Ces préconisations visent à éclairer la décision des *délégués* du Préfet et des chefs de projet politique de la ville dans leur travail d'instruction. A noter, le terme de « critères » qui sous-tendrait une dimension opposable et impérative n'a pas vocation à être employé dans ce cadre. Les préconisations formulées permettent d'accompagner la décision, de qualifier les contenus et de réorienter les porteurs, quand cela s'avère pertinent, vers d'autres dispositifs de la DRAC non spécifiques à la politique *de* la ville (ayant des cahiers des charges précis).

2/ Accompagnement financier

Le cadre financier d'intervention de la DRAC Hauts-de-France s'appuie sur les dispositifs spécifiques et Propres précisés ci-après. A ce titre, la DRAC n'accompagne pas le co-financement de projets déposés dans le cadre du contrat de ville.

Une articulation est encouragée avec les programmes de la DRAC Hauts-de-France, notamment les résidences-mission d'éducation artistique et culturelle (CLEA, contrats culture ruralité, contrats territoire lecture, villes et pays d'art et d'histoire et dispositifs interministériels).

Si une structure mentionne une subvention de la DRAC dans le budget prévisionnel de l'action, il ne pourra s'agir que de la valorisation d'une quote-part de sa subvention de fonctionnement (pour les structures labellisées et/or/ accompagnées par le droit commun du pôle création et du pôle patrimoine) ou d'un cofinancement prévisionnel - et non consolidé - sollicité dans le cadre de l'un des appels à projets suivants.

- Dispositif C'est mon patrimoine

L'opération « C'est mon patrimoine ! » vient renforcer l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle en permettant aux enfants et aux adolescents les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier des QPV et des zones rurales isolées, de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs richesses avec des pratiques artistiques et culturelles.

Le projet repose sur la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales, etc.).

Il s'agit d'un appel à projets annuel co-piloté par la DRAC Hauts-de-France et le SGAR.

- L'été culturel

L'appel à projets été culturel qui accompagne les collectivités territoriales, les associations et les équipes artistiques qui portent des propositions l'été afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de pouvoir bénéficier de propositions d'éducation artistique et culturelle de qualité sur une période où ils risquent d'être malheureusement nombreux à ne pas partir en vacances. Une attention particulière est portée aux QPV et aux zones rurales (sans toutefois être exclusive)..

La diffusion de courtes formes impromptues dans le cadre du **programme** « Plaines d'été » et qui permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants non forcément usagers de l'offre culturelle et qui, pour certains, ne partent pas en vacances - aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs. Il est attendu des équipes artistiques qu'elles investissent des typologies de lieux en s'engageant notamment à réaliser des propositions invitant à la rencontre les habitants *des* QPV.

3-Le déploiement de résidences-mission d'éducation artistique et culturelle

La stratégie régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle prend appui sur le principe - propre aux Hauts-de-France - de la résidence-mission à des fins d'action culturelle et territoriale ayant désormais fait ses preuves et reposant sur:

- des présences artistiques longues constamment renouvelées autour desquelles peuvent s'organiser des séquences d'éducation artistique privilégiant l'expérimentation ;
- une coopération soutenue avec tous les professionnels locaux, acteurs-démultiplicateurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en responsabilité ou en charge des publics (équipes pédagogiques, professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, de la politique de la ville, etc.).

Il ne s'agit nullement d'une résidence de création au cahier des charges bien distinct.

Les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), d'abord conçus afin que 100% des enfants et des jeunes d'un territoire aient accès à l'EAC dans tous leurs temps *de* vie, se sont progressivement ouverts à tous les habitants d'un territoire, de la petite enfance au grand âge, avec une attention particulière accordée aux publics les plus éloignés de l'art et de la culture quelles que soient les spécificités de leur cadre de vie. Les résidences-mission d'EAC déployées à l'échelle d'un EPCI via les CLEA ou les contrats culture ruralité permettent ainsi d'assurer *des* présences artistiques au bénéfice des habitants du territoire intercommunal, y compris naturellement ceux des quartiers prioritaires et ce afin de favoriser une véritable mixité sociale.

Actuellement, la DRAC re-conventionne avec les collectivités territoriales, les EPCI et les services du ministère de l'éducation nationale autour de contrats d'EAC nouvelle génération. Ce nouveau cadre est propice à l'articulation des enjeux spécifiques de la politique de la ville et de l'EAC sur les territoires dans la mesure où il permet d'imaginer collectivement des actions expérimentales à destination de la jeunesse et des communautés professionnelles (des champs social, médico-social, politique de la ville, justice et prévention, etc.) ou encore des actions se déployant dans l'espace public ou favorisant l'implication et la participation citoyenne. La réécriture de ces contrats d'EAC est l'occasion de rappeler si besoin que ces présences artistiques doivent rayonner dans les QPV. Enfin, elle offre l'opportunité d'associer de nouveaux partenaires et ce, afin de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité à ces présences artistiques.

Dans la région, 26 des 39 EPCI concernés par la nouvelle géographie prioritaire sont couverts par des résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle.

Les résidences-mission du programme qu(art)iers sont quant à elles des résidences-mission pensées spécifiquement pour les territoires prioritaires de la politique de la ville et les forces

vives qui les composent (habitants, tissu associatif et collectivités locales) et sont à ce titre fortement colorées des enjeux de la politique de la ville. Elles permettent de fédérer autour d'une présence artistique de 3 mois les acteurs et partenaires des champs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs d'un ou plusieurs QPV, vivre une expérience sensible d'ultra-proximité et accompagner, créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle dans les QPV, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

A partir de 2024, la DRAC généralise comme point central de son intervention en faveur des habitants *des* QPV l'amplification des résidences-mission qu(art)iers, afin d'insuffler un véritable effet structurant et qualifiant sur les contenus artistiques et culturels et rendre visibles et lisibles ses champs d'intervention.

Jusqu'à présents déployées principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces résidences missions seront développées sur les cinq départements, y compris ceux sur lesquels elles ne l'ont jamais été (versant sud *de* la région) et notamment dans les QPV qui ne bénéficient pas de conventionnements d'EAC avec la DRAC ou sur lesquels la DRAC souhaite amplifier son intervention.

4/ Sensibilisation et formation des professionnels de la politique de la ville et de l'EAC

A compter de l'automne 2023, la DRAC a mis en place des temps d'information et de formation à destination des acteurs de la politique de la ville avec le précieux concours de l'IREV - centre de ressources de la politique de la ville Hauts-de-France. La formation est un élément clef car elle permet d'accompagner en ingénierie les très nombreux acteurs qui interviennent dans le champ de la politique de la ville et leur apporter les connaissances théoriques et pratiques permettant d'inscrire les actions en cohérence avec les enjeux culturels. A ce titre, la formation proposée permet d'appréhender les champs d'intervention et fondamentaux de la DRAC en matière de culture et QPV et d'aborder l'enjeu *des* droits culturels, de coopération, de co-construction et de participation des habitants, etc.

Ces temps sont destinés aux délégués du Préfet, chefs de projet politique de la ville des collectivités, élus et partenaires culturels afin de :

- qualifier les contenus artistiques et culturels des dossiers déposés et favoriser la logique de « parcours » dans les projets proposés;
- faire connaître les champs d'intervention de la DRAC, ses dispositifs de soutien et finaliser son identification auprès des partenaires et rappeler ce qui ne relève pas de son accompagnement ;
- créer les conditions de partenariats et de coopérations, développer un langage commun ;
- apporter aux professionnels de nouveaux outils et savoirs professionnels en lien avec les enjeux actuels ;
- écouter les préoccupations des acteurs du champ pour adapter les propos de formation en fonction des réalités de terrain.

Ces temps d'information et de formation seront complétés par des temps de rencontre et d'interconnaissance entre acteurs sociaux et culturels.

Délibération n° 2023.01515 du 05/10/2023

Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers Politique de la Ville pour la période 2024-2030

Par la présente délibération la Région confirme sa contribution aux futurs Contrats de Ville, dont elle sera obligatoirement signataire. A l'issue de cette première étape, elle pourra délibérer sur les modalités opérationnelles de mobilisation de son intervention en application de la stratégie votée (précisions sur les dispositifs mobilisables).

La politique de la ville est une réponse aux écarts de développement au sein des villes et à la nécessaire restauration de l'égalité républicaine dans ces quartiers caractérisés par une concentration massive de la pauvreté. C'est une politique d'aménagement du territoire au bénéfice de publics qui cumulent les difficultés.

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville. Les contrats de ville « uniques », qui devaient se terminer en 2020, ont été prolongés jusqu'à fin 2023.

Dans le cadre actuel, valable jusque fin 2023, 40 contrats de ville ont été élaborés en Hauts-de-France et concernent 199 quartiers prioritaires (pour l'Etat) ainsi que certains quartiers de veille et vécus (pour la Région). L'engagement régional en termes de moyens financier et d'ingénierie dédiés s'est mis en oeuvre à l'échelle des collectivités pilotes (intercommunalités et parfois communes par délégation), dans une démarche globale. Cette dernière visait à la fois le cadre stratégique autour d'un projet de territoire (contrats de ville) et l'accompagnement d'actions opérationnelles par la mobilisation des politiques régionales de Droit Commun et de crédits spécifiques conséquents : « politique de la ville » et « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain » (NPNRU).

Suite aux évaluations nationale, régionale ou locale des deux dernières années, la nouvelle contractualisation initiée par l'Etat, réinterroge les contrats de ville sur la géographie prioritaire, la place des habitants, les priorités des territoires, la gouvernance et les modalités de financement des projets. A défaut de modification législative, il conviendra d'inscrire cette nouvelle contractualisation dans le cadre législatif existant.

Depuis 2015, la situation relative des quartiers a peu évolué. Le taux de pauvreté reste presque trois fois plus important en Quartier Politique de la ville (QPV) que dans le reste des territoires. Les habitants ayant connu une ascension sociale sont souvent partis et ont été remplacés par des ménages en situations parfois plus précaire. La Région Haut-de-France est la deuxième région métropolitaine la plus pauvre même si le recours plus fréquent aux aides sociales atténue les difficultés des ménages.

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté présentent aussi d'autres fragilités : difficultés d'apprentissage, faible niveau de qualification, éloignement durable du marché du travail, notamment pour les femmes. Ces difficultés sont particulièrement préoccupantes pour certains publics spécifiques : les jeunes (en décrochage, en primo insertion), les familles monoparentales (difficultés liées à la garde d'enfants, à la conciliation des temps) ou les personnes en situation de handicap ou à la santé mentale fragile.

Dans les Hauts-de-France, près d'un habitant sur dix réside dans l'un des 199 quartiers prioritaires actuels de la politique de la ville (QPV) ; c'est la région métropolitaine avec la plus forte proportion d'habitants en QPV.

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation ; la Région Hauts-de-France en s'appuyant sur la dynamique rev3 entend réaffirmer son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

I – Le cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France

Dans les quartiers populaires, particulièrement touchés par les crises climatiques, sanitaires ou économiques, il s'agira d'atténuer les vulnérabilités en déployant des projets visant à assurer un mieux-vivre, à développer l'intégration des habitants et à retisser des liens sociaux. Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France souhaite conforter son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 :

- Renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi

et à la formation des habitants.

- Développer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.

En outre, la Région engagera sa mobilisation autour du respect des principes transversaux suivants :

- La laïcité et des valeurs de la République ;
- La lutte contre les discriminations ;
- La promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- L'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Cette délibération, avec la stratégie globale d'intervention précisée, s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de Droit Commun, crédits Spécifiques Politique de la Ville, Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), Fonds Européens.

Concernant le NPNRU, la délibération de principe n°20170046 du 02 février 2017 a affirmé le soutien de la Région au NPNRU pour les sites retenus par l'Etat sur le territoire des Hauts-de-France. Après plusieurs années consacrées à la définition des projets et à la mise en place des procédures préalables aux travaux (acquisitions foncières, relogement, concertation, déclaration d'utilité publique...), les chantiers de démolition, d'aménagement, de réhabilitation et de construction se mettent en œuvre progressivement. Une accélération significative des engagements est attendue dès 2024 et jusque fin 2028.

Concernant les fonds européens, les partenaires ou porteurs de projets de la Région pourront s'appuyer sur les opportunités qu'offrent ces derniers : FEDER, FSE+, fonds européens sectoriels notamment les programmes thématiques : Horizon Europe, LIFE, EUI (European Urban Initiative), au New European Bauhaus ou aux fonds de l'un des quatre programmes de coopération territoriale : INTERREG Europe, INTERREG North-West Europe, INTERREG North Sea Region, INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (dont dispositif « micro-projets »).

Vers des Quartiers Rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté.

Il est à noter que ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs. Cette dégradation fragilise des populations déjà vulnérables tant sur le plan économique que social.

L'attractivité des quartiers et l'amélioration du cadre de vie passent impérativement par la prise en compte de ces dimensions. La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et leur permettre de mieux appréhender les crises sociales, économiques et climatiques.

Elle permet d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...) ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité

- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;

- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...) ;

- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira pour la Région de permettre la mise en œuvre de cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

Les enjeux de la mobilisation régionale

Une évaluation de l'intervention régionale 2017 – 2023 dans le champ de la politique de la ville auprès des territoires et des porteurs, a identifié des marqueurs forts sur lesquels la mobilisation régionale doit s'appuyer pour renouveler son cadre d'intervention.

La Région est ainsi perçue comme un partenaire volontariste et incontournable de la gouvernance locale ; un facilitateur, garant d'une proximité qui favorise le dialogue via la souplesse de son intervention (thématique, géographique, administrative). Partenaire ressource, elle est un appui politique et une expertise technique et administrative reconnue qui agit en complémentarité de l'Etat.

L'effet levier est souligné tant sur les dispositifs de soutien à la citoyenneté (Projets d'Initiative Citoyenne (PIC), Fonds de Travaux Urbains (FTU), Nos Quartiers d'Été (NQE)), que sur ses crédits en investissement dans les contrats de ville (Soutien Régional à l'Emploi et l'Innovation -SREI-), et son soutien au NPNRU et notamment sur les projets moins ou pas financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Espaces publics, équipement de proximité, développement économique, habitat ancien dégradé).

Dans la continuité de son engagement, la mobilisation régionale s'appuiera :

- Sur un budget spécifique dédié, sur une organisation technique et politique au plus près des territoires souple dans son intervention (notamment géographique), cohérente avec les stratégies territoriales des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes concernés par la future contractualisation. ;
- Des capacités financières adaptées permettant un engagement auprès des porteurs dans la pluri-annualité de leurs projets (autour d'un dialogue plus global avec les associations), mais également une réactivité face aux sollicitations des dispositifs (fongibilité des enveloppes entre les dispositifs) ;
- Des objectifs de simplification dans une politique partenariale souvent jugée complexe ;
- La concentration de l'intervention régionale sur un nombre plus ciblé de priorités pour la rendre plus visible et lisible ;
- L'animation régionale des dispositifs « marqueurs » et la mise en place d'une gouvernance régionale renforcée y compris en renforçant le partenariat avec l'Etat ;
- La valorisation de l'ensemble de l'intervention régionale dans les quartiers (y compris sur le Droit Commun) avec le soutien du centre de ressources IREV.

Quelques exigences

L'intervention financière régionale en faveur des futures contractualisations sera conditionnée à :

- Un pilotage politique, stratégique et dynamique des futures contractualisations ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés ;
- Au renforcement du partenariat avec les EPCI à travers une feuille de route / stratégie adaptée à chaque « projet de territoire » qui intègre les orientations prioritaires de la Région et la capacité à avoir un cadre plus souple (sur la géographie, sur les procédures, les priorités, ...) ;
- A la mise en place d'une démarche évaluative dès la signature des nouveaux contrats permettant de réorienter, d'accélérer ou d'amplifier une priorité ou d'amender le projet global ; Une clause de revoyure devra être prévue dès le départ et s'appuyer notamment sur les

préconisations issues d'un bilan à mi-parcours qui devra interroger le projet initial et la contribution de l'ensemble des partenaires ;

- Au nécessaire rapprochement entre le NPNRU (25 EPCI concernés pour 57 quartiers) et la nouvelle contractualisation. Que ce soit sur la mobilisation des moyens, le rapprochement des gouvernances, des ingénieries, les deux démarches devront s'engager dans un effort de dialogue conduisant à une meilleure synergie des projets.

La future contractualisation devra être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités : Dotation Politique de la Ville, Cités Éducatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Éducative), mobiliser le réseau des acteurs de l'emploi France Travail, animation estivale des quartiers, etc.

La Région ne s'engagera dans le financement des projets qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés ;

I.1 Présentation des priorités régionales

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville : revenus plus faibles, nombre de demandeurs d'emploi plus élevé, taux important de jeunes en situation de décrochage, plus faible niveau de qualification. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions avec des habitants de fait peu contributeurs du réchauffement climatique, bien que cette situation soit souvent davantage subie que choisie. Ce sont également des territoires d'expérimentations, où les habitants font preuve d'initiatives.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres institutions partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier.

L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville.

Elle passe également par un meilleur accès à l'emploi des habitants qui suppose un développement du tissu économique dans ces quartiers en intervenant de manière exceptionnelle et complémentaire sur l'immobilier d'entreprises dans ces secteurs.

Il s'agit de décliner spécifiquement la priorité régionale en matière d'emploi dans les quartiers et de leur consacrer une action ciblée et territorialisée afin d'agir au plus près des habitants, en proximité avec eux.

L'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

En matière de proximité, les quartiers politique de la ville peuvent être marqués par des phénomènes de ségrégation géographique et sociale. L'objectif est de reconnecter ces quartiers au reste du territoire aussi bien en termes d'unité urbaine, d'offre de services disponibles que de sentiment d'appartenance.

Ce sentiment d'appartenance passe notamment par la citoyenneté et l'engagement des habitants dans les politiques publiques les concernant.

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France. Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique.

Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers. La participation citoyenne locale et les outils d'animation de proximité sous leurs diverses formes, deviennent créateurs de lien social et vecteurs d'insertion dans des territoires.. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. Cela contribue à un renforcement du sentiment d'appartenance à une « communauté » et à un territoire. Elle devient alors un premier vecteur de remobilisation citoyenne autour des enjeux de la collectivité dans un contexte de crise démocratique et de contestation.

La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

1.2 Présentation des objectifs régionaux

La Région accompagnera les projets relevant des dimensions suivantes pour l'ensemble des crédits mobilisables :

- Améliorer le cadre de vie
 - o En contribuant à un habitat de qualité, luttant contre la précarité énergétique) ; en proposant des espaces publics adaptés aux besoins des habitants et aux enjeux du futur (nature en ville, déplacements actifs, ...) et favorisant une meilleure organisation urbaine
 - o En changeant l'image des quartiers souffrant d'un déficit d'attractivité,
 - o En accélérant la transformation fonctionnelle de certains espaces urbains délaissés, à travers une gestion transitoire
 - o En accompagnant des actions relevant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

- Accompagner les quartiers sur les enjeux de transition
 - o En les connectant au reste de la ville par l'ensemble des mobilités alternatives pour les

déplacements du quotidien

- o En répondant à l'urgence climatique notamment dans les projets de renouvellement urbain
- o En plaçant l'alimentation au cœur des enjeux de santé, de vivre ensemble, et de transition économique en favorisant une alimentation durable et une production locale
- o En améliorant l'environnement des habitants pour agir sur leur santé (qualité de l'air des logements, qualité de l'alimentation, développement des mobilités douces,)

- Développer le tissu économique des quartiers

- o En attirant des entreprises, des commerces et en maintenant l'activité existante
- o En favorisant l'esprit d'entreprendre des habitants
- o En visant une économie plus résiliente, plus coopérante grâce à des services nouveaux pour répondre à des besoins nouveaux et afin de préparer le terrain économique pour demain : tiers-lieux, zones de production localisées en réponse à des enjeux de proximité

- Élever le niveau de qualification des habitants

- o En favorisant l'égalité des chances et en sécurisant les parcours
- o En accompagnant les habitants dans leur orientation et dans leur insertion professionnelle
- o En garantissant l'accès des habitants à tous les niveaux de formation

- Intervenir en proximité des habitants

- o En donnant accès aux services publics (transports en commun, maisons de service, établissements de santé, structures d'exercice coordonné ...) et activités (commerces, loisirs...),
- o En apportant une réponse rapide aux demandes des habitants grâce à des dispositifs souples et dédiés favorisant l'initiative citoyenne,
- o En améliorant la qualité et les conditions de vie pour une réinsertion sociale et professionnelle réunie par la prévention et l'éducation pour la santé

- Aider à la co-construction des contrats de ville

- o En permettant la montée en compétence de l'ingénierie dédiée
- o En soutenant le centre de ressource régional de la politique de la ville – IREV, point d'appui à la qualification des acteurs à un niveau régional
- o En favorisant l'animation des dispositifs régionaux
- o En participant à la mise en place d'une gouvernance régionale de la politique de la ville.

II - Mobilisation et convergence des politiques régionales dans le cadre de la politique de la ville: une mutualisation des outils régionaux

II.1 – Le droit commun régional au service des habitants des quartiers « politique de la ville »

La loi Lamy de février 2014 instaure les contrats de ville sous pilotage intercommunal et précise dans son article 1er, la priorité donnée aux politiques publiques de droit commun dans l'accompagnement des habitants vivant en territoires politique de la ville.

Force est de constater que sur la période 2014/2023, cette mobilisation du Droit commun n'a pas toujours été effective, quelles que soient les institutions. Il a été difficile aussi bien d'identifier les publics QPV ayant accédé à ces dispositifs que les dispositifs mobilisés. Pour la Région, le souhait

est donc de mieux activer ses outils à destination de ces publics très fragiles et de favoriser les passerelles entre dispositifs.

Ainsi, que ce soit dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) ou encore du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), les habitants de ces quartiers sont considérés comme prioritaires.

Les dispositifs de droit commun devront donc être sollicités prioritairement par les porteurs de projets politique de la ville. Les dispositifs « spécifiques » de la politique de la ville de la Région interviendront de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun. Les services régionaux veilleront à cette articulation au travers un dialogue inter-directions régulier.

Des précisions sont apportées en annexe sur les lignes de partage entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs Politique de la Ville.

II.2 – Une mobilisation spécifique en faveur des habitants des quartiers des contrats de ville en appui du droit commun

Ainsi, en appui aux politiques de droit commun, la Région mobilisera des « crédits spécifiques » en faveur de la politique de la ville sur les quartiers populaires permettant d'amplifier ainsi les efforts en faveur de leur mutation et du changement d'image.

Cette intervention territorialisée s'inscrit dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire. Elle permettra d'accompagner les besoins complémentaires justifiés d'autres quartiers ou ceux dits « vécus », en périphérie des QPV inscrits dans les contrats comme territoires prioritaires mais aussi de renforcer les dynamiques sur certains territoires pour lesquels la Région s'est engagée via une contractualisation spécifique (Engagement pour le Renouvellement du Bassin Minier ; Pacte Sambre Avesnois Thiérache...)

Ainsi c'est l'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant

pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat qui pourront être accompagnés.

Les crédits spécifiques de la Région pourront s'appuyer sur :

- La définition d'enveloppes financières régionales concernant des acteurs ou projets (intervenant sur plusieurs EPCI), dispositifs (sur les enjeux de citoyenneté) ou priorités (rev3) visant à renforcer la visibilité de la Région et à lui permettre d'animer des réseaux d'acteurs à son échelle ;
- Des enveloppes financières complémentaires, en appui des stratégies territoriales et de proximité portées par les EPCI et de la prise en compte des difficultés spécifiques des territoires (au regard de leur ingénierie, de la dynamique des acteurs, de la mobilité ainsi que de l'accès aux droits (dont numériques) et aux services.

Ainsi, la Région s'adossera sur les particularités géographiques propres à chaque contrat, notamment ceux centrés sur un seul QPV (ingénierie, dynamique d'acteurs, poids de population) garantissant la recherche d'une garantie d'équité entre les territoires pour la mobilisation des financements régionaux.

Un dialogue renouvelé avec les pilotes des Contrats de Ville permettra à chaque territoire de cibler les dynamiques de projets relevant de ses priorités et des marqueurs régionaux mais aussi d'identifier une priorité « sui generis » tout en veillant à la simplification des processus de sélection et d'instruction des actions. Il permettra d'établir une feuille de route portant sur un projet de territoire précisant l'implication concrète de chaque partenaire. Sur les priorités, une attention particulière sera apportée aux petits

« contrats de ville » quant à la mobilisation plus souple des priorités régionales.

Un soutien indirect à l'ingénierie sera possible via le centre de ressources politique de la ville régional, l'IREV, mais également via un soutien méthodologique externalisé aux porteurs de projets (expertise, animation, montage de projet) pour les territoires les plus fragiles.

Une clause de revoyure devra être intégrée dans chaque Contrat de Ville dès 2024 et prévoir la possibilité d'un avenant au contrat de ville pour permettre à la Région de revoir ses dispositifs régionaux et leurs modalités de mise en œuvre.

Les subventions régionales seront affectées sur la base de dossiers complets, sous réserve de leur instruction et des crédits disponibles.

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques prendra la forme de trois types de soutien :

- Un soutien régional sur les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville ;
- Un soutien aux programmations des contrats de ville ;
- Un soutien au centre de ressources de la politique de la ville – IREV.

Le soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la politique de la ville

Echelle d'intervention : Le suivi et l'animation de ces dispositifs se feront à l'échelle régionale ; il s'agira de rendre plus visible l'intervention de la Région ; elle sera par ailleurs valorisée dans les instances locales de programmation des projets des contrats de ville.

Les territoires éligibles : L'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat.

Les dispositifs mobilisables

Nos Quartiers d'Été (NQE) est un dispositif historique de la Région (35ème édition en 2024) qui a pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville (QPV) pendant l'été pour les personnes ne partant pas en vacances et les personnes isolées. Il s'appuie sur les grands principes suivants :

Inscrire son projet dans un fil rouge régional ;

Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants ;

Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants ;

Proposer des manifestations écoresponsables dans une démarche REV3.

Ainsi le dispositif entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers

visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

Plus de 120 projets sont ainsi proposés chaque année et plus de 90% des intercommunalités pilotes de contrats de ville, couvertes (y compris dans la Somme, l'Aisne et l'Oise, nouveaux territoires bénéficiaires depuis 2017). Ce dispositif a une identité connue et reconnue désormais sur l'ensemble des territoires de la Région Hauts-de-France. Les grands principes, la souplesse, l'animation de ce dispositif sont appréciés par les habitants et les porteurs de projets. Pour les collectifs NQE, la Région apporte une véritable plus-value au travers de son accompagnement tout au long de l'année, des outils mis à disposition, des échanges de pratiques proposés.

Sortant des modalités d'appel à projets, le maintien est proposé sous la forme d'un dispositif permanent sur la période 2024/2030 qui sera présenté en Commission Permanente.

Dispositif également emblématique et marqueur de l'identité régionale, les **Projets d'Initiative Citoyenne** sont un fonds de participation au bénéfice des habitants et des associations locales en vue de mobiliser la capacité de ces derniers à développer et mettre en œuvre, dans les quartiers populaires, des projets de citoyenneté (c'est-à-dire des projets répondant aux besoins des habitants des quartiers populaires et que l'action soit ouverte à l'ensemble de la population sans discriminations).

Le PIC doit se caractériser par 3 aspects cumulatifs :

- Un projet répondant à une citoyenneté active qui permet aux habitants d'appréhender le fonctionnement de l'action publique et le montage des projets (devis ; budget équilibré ; défendre un projet face à un public ; s'occuper des démarches administratives, etc.) et qui favorise leur émancipation et leur autonomisation (développement des compétences et des capacités à agir) ;
- Un projet répondant à une démarche d'intérêt collectif en étant envisagé dans une approche collective et ne pas être l'émanation d'un besoin privé/individuel ;
- Un projet répondant à un besoin local et relevant de l'initiative au bénéfice des habitants des quartiers populaires et en apportant une réponse rapide à ce besoin (importance du temps de l'habitant).

La Région pourra accompagner d'autres types d'initiatives citoyennes initiées dans le cadre des programmations des contrats de ville.

La Région souhaite apporter une réponse sur la nécessité d'améliorer la gestion des espaces dans les quartiers prioritaires et d'agir en proximité au travers le **Fonds de Travaux Urbains**. Ce dispositif,

qui est un fonds d'investissement au bénéfice des collectivités, est emblématique et marqueur de l'identité régionale. Il constitue un outil majeur de la mise en œuvre de la politique de la ville et de l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers. Il est essentiel de pouvoir apporter aux habitants des quartiers populaires, les réponses les plus réactives, souples, et adaptées lorsqu'un besoin apparaît comme nécessaire et urgent au travers de micro-projets améliorant le cadre de vie.

Les micro-projets proposés au sein du Fonds de Travaux Urbain ont pour objectif d'aménager les espaces publics et/ou privés sur les périmètres de la Politique de la Ville, à travers une intervention légère, rapide (en comparaison aux projets urbains qui s'étendent généralement sur plusieurs mois/années), à bas coûts et dont les résultats sont visibles rapidement. Ce type d'aménagements devra nécessairement s'inscrire dans une démarche participative et citoyenne, qui a vocation à repenser et à agir sur l'usage de l'espace public en associant et en mobilisant la « pratique de la ville » quotidienne des principaux concernés et acteurs de la ville : les habitants. Cela devra s'appuyer sur le respect des enjeux d'inclusion de certaines catégories de la population (femmes, handicapés, seniors, ...).

Cette démarche d'urbanisme participatif permet ainsi de faire évoluer l'espace public et les aménagements en réajustant les éléments apparus comme inadaptés par le biais de la concertation et co-construction avec les citoyens et autres acteurs clés, ou au contraire, de consolider et améliorer les aménagements faisant consensus auprès des habitants.

Le dispositif de Fonds de Travaux Urbains se veut comme un outil complémentaire et structurant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, démarche visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et le service rendu aux habitants. Plus précisément, elle vise à traiter sur un territoire défini, les problèmes de gestion des espaces extérieurs de vie communs publics et privés (maintenance des espaces extérieurs, propreté et gestion des déchets, gestion du stationnement et des épaves, gestion des chantiers, ...) en agissant sur la forme urbaine, les organisations institutionnelles (publiques/privées) et le comportement des habitants.

Le soutien régional aux programmations des contrats de ville

Échelles d'intervention : Ce soutien prendra appui sur les futures contractualisations des EPCI concernés par la politique de la ville.

Cela se concrétisera par :

- Des crédits d'investissement mobilisables avec des modalités de sélection à l'échelle régionale
- Des crédits de fonctionnement mobilisables
 - o Pour des projets inter-EPCI via des modalités de sélection à l'échelle régionale
 - o Pour des projets propres à chaque EPCI via des enveloppes cibles territoriales
 - o Pour un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets au travers d'un appui externalisé (expertise, animation, montage de projet) via des modalités de sélection à l'échelle régionale

Territoires Éligibles : L'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat.

Dispositifs mobilisables

Le soutien régional à l'attractivité des quartiers et à la proximité avec ses habitants – Investissement et fonctionnement

En application de la stratégie définie dans cette délibération, il s'agit pour la Région :

- D'encourager le développement des projets et des initiatives sur les territoires porteurs d'innovation,
- De donner les moyens d'identifier les projets et de les accompagner,
- D'autoriser le droit à l'expérimentation.

A l'échelle régionale, et selon des modalités qui seront définies ultérieurement, les projets relevant des crédits spécifiques devront respecter le cadre défini. Ils conduiront à financer les projets qui permettront de :

- o Améliorer le cadre de vie
- o Accompagner les quartiers dans les enjeux de transition
- o Développer l'attractivité économique des quartiers
- o Élever le niveau de qualification des habitants
- o Intervenir en proximité des habitants
- o Aider à la co-construction des contrats de ville

Le dialogue avec les territoires (EPCI et communes) dans le cadre de la gouvernance des contractualisations devra permettre de tendre vers une répartition équilibrée des financements à l'échelle du territoire régional et des territoires des EPCI. Les projets seront partagés après avis de l'EPCI, pilote du Contrat de ville dans le cadre d'un dialogue partenarial global du contrat.

Les critères de recevabilité des projets pourront s'appuyer sur :

- Le respect des priorités retenues ;
- La qualité du projet, notamment son impact en faveur du quartier et de ses habitants ;
- La mobilisation des habitants : co-construction du projet et implication dans le projet ;
- Le partenariat mobilisé et la mise en réseau des opérateurs et de leurs actions ;
- La gouvernance et le suivi du projet, y compris par sa valorisation.

Une programmation de projets en pluri-annualité pourra être étudiée au cas par cas, et selon les règles définies par la région Hauts-de-France et en lien avec les partenaires locaux. Des enveloppes cibles par EPCI en fonction de l'échelle d'application du dispositif pourront être définies permettant de garantir l'équité territoriale.

Le soutien au centre de ressources régional de la politique de la Ville - L'IREV

Objectifs généraux

L'IREV, Centre de Ressources Régional de la Politique de la Ville de la Région des Hauts-de-France, a pour mission d'apporter aux membres de la gouvernance et aux territoires de projet des ressources (lieu-tiers, espace de dialogue, d'échanges d'expériences) permettant de qualifier, d'informer et de susciter la mise en réseau des acteurs afin de faire progresser l'action collective de la politique de la Ville sur le territoire régional en réfléchissant et agissant ensemble dans une perspective d'égalité des territoires.

Il accompagne ainsi la montée en compétence des acteurs locaux autour des enjeux liés à la politique de la ville en proposant notamment des cycles de qualification et des journées thématiques et de mise en réseaux, destinés à l'ensemble des territoires en politique de la Ville de la région Hauts-de-France.

Il permet la mobilisation des professionnels du droit commun et des acteurs spécifiquement positionnés sur la politique de la ville et a vocation à renforcer leurs coopérations et susciter le développement de réponses adaptées aux besoins des quartiers et l'émergence de projets innovants.

L'IREV héberge également un centre de documentation avec 5.000 références consultables sur place ou sur Internet.

Échelles d'intervention / Régionale et nationale via le réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRV)

Modalité de financement / La région est membre statutaire de ce GIP au côté de l'Etat, et assure avec lui la présidence alternée. 18 collectivités en 2023 sont adhérentes sur la base du volontariat, ainsi que plusieurs partenaires institutionnels (Départements, Caisse des dépôts, URH, ...).

Elle participe financièrement par une participation statutaire, inscrite contractuellement dans le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

Annexe à la Délibération cadre Politique de la ville : Les principales lignes de partage entre dispositifs de droit commun et spécifiques Politique de la ville

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs (ex : programme « S'engager vers l'emploi » relevant du champ de la formation professionnelle, FRATRI* relevant de REV3, ...).

Les crédits de Droit Commun interviendront seuls, ainsi les crédits spécifiques ne pourront pas intervenir sur la typologie d'action suivante :

Dans le champ de la formation et de l'emploi :

- sur des actions de formation qualifiantes/certifiantes (permettant d'obtenir un niveau de qualification reconnu) relevant du Programme Régional de Formation (PRF)
- sur des actions d'accompagnement vers l'emploi (notamment la levée des freins périphériques, problématiques d'illettrisme, d'illectronisme, de mobilité) sans coordination en interne Région avec les directions concernées, plus particulièrement :
 - o des actions dont l'objectif principal vise un accompagnement à l'orientation professionnelle (ex : formations SIEG s'engager vers l'emploi)

- o des actions portées par les Missions Locales, les Écoles de la 2ème chance (E2C) et les PLIE* relevant de leurs missions génériques

Dans le champ de l'Entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire (ESS) :

- sur des actions d'accompagnement à la création d'entreprises (type STARTER)
- sur des actions de sensibilisation des scolaires à la création d'entreprises sauf accord de la direction experte en interne Région
- sur le fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion
- sur l'investissement des ateliers et chantiers d'insertion (hormis pour du renouvellement d'équipement, de l'achat de nouveau matériel)

Dans le champ artistique et culturel

- sur des actions de sensibilisation aux arts et à la culture à destination des lycéens et apprentis relevant du dispositif PEPS*
- sur des projets artistiques et/ou culturels de territoire relevant du PRAC*
- sur des projets destinés à soutenir la création régionale et à créer une dynamique de programmation de musiques actuelles dans les territoires relevant du dispositif Haute- Fréquence

Dans le champ de la santé

- sur un programme d'actions intercommunales permettant d'amener le public éloigné de l'accès à la prévention et aux soins dans un parcours de santé sur trois thématiques :
 - o Sur la prévention des maladies cardio-vasculaires, du diabète et du surpoids : actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement portant sur l'équilibre alimentaire et l'activité physique, la sensibilisation et l'accompagnement au dépistage et aux bilans de santé
 - o Sur la prévention des conduites addictives : actions d'information, de sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives, actions spécifiques d'information sur les ressources existantes, de renforcement des compétences psychosociales et familiales de l'entourage des personnes
 - o Sur la santé-environnement : actions d'information, de sensibilisation permettant à la population d'adopter les bonnes pratiques dans le quotidien afin de limiter les situations d'exposition aux risques, tels que la pollution dans l'air intérieur, les perturbateurs endocriniens et agents cancérigènes, l'exposition aux nanomatériaux, les pesticides, l'accès à une alimentation saine, durable et équitable, les risques auditifs

Les crédits de droit commun seront privilégiés pour financer les projets relevant des champs suivants :

Sur des projets portés par des associations

- les actions développées à une échelle supra communale (financements Jeunesse et vie associative, notamment dispositifs INAS et 4TIL)

Sur les Transitions

- les projets exemplaires et innovants au niveau bâtementaire (financements FRATRI et fonds européens) ;
- Seront également privilégiés ces financements pour l'accompagnement de stratégies intercommunales de rénovation énergétique ambitieuse pour un patrimoine immobilier d'importance.

Un accompagnement pourra par ailleurs être apporté sur les questions de transition par des acteurs soutenus par la Région au titre de sa politique Rev3 (dans des domaines comme l'énergie citoyenne, la mobilité durable, le compostage collectif, l'allongement de la durée de vie des objets ...).

Sur les mobilités

- les projets de plateforme mobilité et les aides au permis de conduire notamment.

Sur les tiers-lieux

- les projets de tiers lieux multithématiques.

Sur des projets d'équipements sportifs

- les équipements sportifs de proximité (financements Sports)

Sur la santé

- l'aménagement et l'équipement des structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé polyvalents) situées en zones sous-dotées

Les crédits Politique de la Ville interviendront pour financer des projets complémentaires aux projets financés par des crédits de droit commun :

Dans le champ de l'emploi et de la formation, sur des actions :

- permettant de lever les 1ers freins d'accès à l'emploi. A titre d'exemple, ces crédits permettront d'intervenir sur des actions de remédiation en amont des actions de droit commun et en lien avec les acteurs locaux.

- d'aide à l'émergence de projet de création d'entreprise dans la mesure où celles-ci répondront à un besoin bien identifié et se feront en lien avec les dispositifs de droit commun.

Des passerelles devront être favorisées entre dispositifs, actions et acteurs de la politique de la ville et dispositifs, actions et acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Dans le domaine du sport :

- sur l'aménagement d'espaces autour d'équipements sportifs. A titre d'exemple, sur des espaces délaissés, sur les abords de l'équipement sportif par ailleurs financé au titre de la politique Sports.

Dans les domaines de la culture, de la santé, du numérique

- sur des projets d'échelle locale (quartier, commune) répondant aux politiques régionales

Le service Cohésion Sociale et Urbaine de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement sollicitera l'avis des directions compétentes pour tout projet relevant de leurs thématiques d'intervention.

En attente de la délibération relative à l'Engagement de la Région dans les contrats de ville «Quartiers 2030» et aux dispositifs de mise en oeuvre (2024) du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030

Le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur son projet de mandat à l'issue d'une ambitieuse démarche de concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents du Département, menée en 2022. Toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Cette mobilisation a permis au Département du Pas-de-Calais de voter, fin 2022, trois pactes qui fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat sur l'ensemble du territoire départemental et se déclinent donc dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

- Le Pacte des Solidarités Humaines, qui traduit la volonté de reconnaître la place de chacun dans la société, d'aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et de fédérer les acteurs pour développer les solidarités,
- Le Pacte des Solidarités Territoriales, qui traduit la volonté des élus du Conseil départemental d'investir aujourd'hui pour notre avenir commun, de contribuer à relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts du Département du Pas-de-Calais.
- Le Pacte des Réussites Citoyennes, qui permet au Département de s'inscrire auprès des populations du Pas de Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations.

C'est dans ce cadre d'intervention que s'inscrit l'intervention du Département en faveur du contrat de Ville de la CABBALR notamment au travers trois des axes définis par le Comité Interministériel des Villes :

- l'égal accès aux services publics,
- l'accompagnement des plus précaires vers l'emploi
- l'accompagnement des partenaires dans la transition écologique nécessaire des territoires.

En sa qualité de chef de file des politiques de solidarités, le Département a la volonté de mobiliser à ses côtés l'ensemble des ressources du territoire pour contribuer à renforcer les liens entre les

habitants, développer la participation des personnes, soutenir les acteurs de proximité, construire des partenariats pérennes participant du mieux vivre-ensemble.

Les politiques de solidarités départementales sont pour l'essentiel de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers. En outre, les orientations données par le Département rejoignent sur de nombreux points les enjeux de la politique de la ville rappelés précédemment. Ainsi, les politiques départementales suivantes sont particulièrement actives dans les quartiers prioritaires.

En premier lieu, le Département, en tant que chef de file des politiques de solidarités, s'attache à mettre en œuvre **les conditions d'un accueil social inconditionnel de proximité de qualité** auprès des habitants, en coordination avec l'ensemble des partenaires du territoire dans la logique « chaque porte est la bonne » (CABBALR au travers l'Agglo mobile qu'il a financé, CCAS, France Services, centres sociaux, etc.).

Dans le cadre de ses politiques de prévention, le Département est très présent au sein des quartiers prioritaires avec **des actions en direction de tous les publics** : petite enfance, adolescents, jeunes adultes bénéficiaires du RSA, parents isolés, personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap. Il est présent à travers **les actions de prévention** portées par la protection maternelle et infantile et les centres de santé sexuelle. Il l'est également par le travail des services de prévention spécialisée auprès des adolescents en grandes difficultés et par l'activité de la protection de l'enfance.

Le Département intervient ensuite par ses politiques **en faveur du logement des personnes en difficulté**. Il est présent par la mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des dispositifs permettant un maintien dans le logement du fait d'un endettement. Il déploie également des actions particulières en faveur de **l'accès à l'autonomie** et donc au logement des jeunes les plus vulnérables. A ce titre, il finance d'ailleurs le CLLAJ de l'Artois.

Le Département agit aussi au titre de ses politiques en faveur des personnes en perte d'autonomie. Dans ce cadre, il finance et soutient notamment les services qui œuvrent au quotidien pour permettre le **maintien des personnes à leur domicile**. Lorsque le maintien au domicile n'est plus envisageable, que le domicile nécessite des adaptations, ou lorsque le choix de la personne n'est plus celui-là, le Département contribue à l'adaptation du logement, et promeut le développement de nouvelles formes d'habitat : habitat intergénérationnel, habitat inclusif, etc. Le Département intervient au **soutien des aidants et de leurs proches**, avec le financement et l'accompagnement des dispositifs de répit. Il mène également une action résolue pour être un **département inclusif et accessible à tous**, dans le cadre de « l'engagement handicap » récemment délibéré.

Enfin, il convient de souligner tout particulièrement l'engagement du Département en faveur **de l'emploi des personnes en difficulté**. Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les structures qui contribuent à orienter, suivre et recruter les publics. Il organise et finance un ensemble de dispositifs portés par les partenaires de l'insertion sur le territoire en proposant un panel d'actions s'adaptant au plus près aux besoins des personnes.

En matière de Solidarités territoriales, le Département met à disposition une ingénierie permettant l'accompagnement de projets de territoire solidaires et structurants. Elle peut contribuer à la définition de projets permettant de **soutenir l'accès à des services et équipements de qualité et au développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre**, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants. À cet effet, en plus de la mobilisation du droit commun départemental, le Département renouvelle l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires » qui permet aux communes concernées par la politique de la ville de mobiliser des fonds d'investissement en direction des écoles et des structures petite enfance, des centres sociaux...

Sur l'enjeu du changement climatique, sujet particulièrement ciblé dans le nouveau contrat de ville, le Département a la volonté d'agir en faveur de la **transition environnementale**. Pour cela, il s'est engagé pour la promotion de politiques respectueuses de l'environnement en accompagnant la préservation des ressources et la biodiversité, en améliorant la qualité de l'air, en développant de nouvelles formes de mobilité (vélo, intermodalité...). Ces politiques publiques départementales peuvent ainsi répondre à des enjeux concrets des quartiers prioritaires en utilisant des outils misent à disposition. Pour exemple « le fonds biodiversité » offre un accompagnement technique et financier sur la réalisation d'études, la prise en charge de travaux écologiques (plantations de haies, bosquets, vergers, aménagement de zones humides, création d'îlots de fraîcheurs...). De même, la prise en charge d'acquisition foncière dans le cas de projets de récréation / création d'espaces de biodiversité est possible. De plus, une expertise du département accompagne l'analyse d'opportunité, la définition de projet et les montages de dossiers. « Le fonds alimentation durable propose quant à lui, des outils opérationnels immédiatement mobilisables dans les quartiers prioritaires en lien notamment avec le Projet Alimentaire de Territoire de la CABBALR.

Un second outil, en lien avec le plan vélo 2022-2027 consiste à accélérer la transition des infrastructures, des équipements et des mentalités afin de **faire du vélo une solution de mobilité accessible et attractive pour le plus grand nombre**. Pour cela, le Département finance notamment la réalisation des études de desserte cyclable des collèges et ceux notamment en Quartier Politique de la Ville. De même, un accompagnement financier dans le cadre des aménagements cyclables est réalisable par le biais du dispositif « modes doux ».

Enfin, dans le cadre de ses engagements, le Département a réaffirmé les pratiques de **l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** comme vecteur d'innovation pour les territoires. En cela, il poursuit l'animation du réseau départemental de l'ESS et contribue à son implantation dans les territoires dont les quartiers prioritaires. Pour cela, il met en œuvre un dispositif basé sur la participation des habitants appelé « Budget citoyen ». Il a permis le soutien de projets portés par des structures situées dans les quartiers politiques de la ville et agissant auprès des habitants dans des domaines divers comme par exemple la création d'un lieu de vie intergénérationnel au quartier du Mont-Liébaut à Béthune.

La présence de services et d'équipements publics passe aussi par la mobilisation de la **politique sportive et culturelle** du Conseil départemental qui est pour l'essentiel de droit commun et concerne l'ensemble de la population. Toutefois, certains dispositifs ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, notamment le financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade,

skate-park, terrain multisports...) et l'appel à projets « Ouvrez votre club » visant à favoriser la pratique de ceux qui en sont éloignés.

De la même manière, l'accessibilité des pratiques culturelles, fondamentales pour découvrir des horizons est aussi au cœur des préoccupations du Département d'autant qu'elles peuvent parfois être éloignées du quotidien des habitants de ces quartiers. Le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Parmi les publics au cœur de l'action départementale, **les jeunes** représentent une des priorités du projet de mandat. Le Département s'est engagé à faire confiance aux jeunes et à les accompagner notamment dans leur(s) vulnérabilité(s). Le Département, par ses compétences est très engagé sur le public des collégiens, dont il promeut l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou du contenu de l'assiette à la restauration scolaire. Accompagner les parents pour favoriser la réussite de leurs enfants est également un engagement fort permettant de créer les conditions de succès d'un parcours scolaire. Prioriser les jeunes, c'est également favoriser les pratiques sportives et culturelles, facteurs de santé et de bien-être. C'est favoriser, soutenir et valoriser leur engagement dans la vie associative, à travers les dispositifs leur permettant de développer leurs compétences et leurs envies.

Dans le cadre de ce contrat de ville, le Département apportera, par ailleurs, une attention particulière à :

- La gouvernance du contrat de ville

L'évaluation régionale de la génération de contrat précédente a souligné la tendance qui s'est confirmée dans certains territoires d'un resserrement de la gouvernance des contrats autour du binôme État-EPCI.

Le Département réaffirme le souhait d'être un partenaire constructif des EPCI et des communes en mobilisant ses équipes et ses dispositifs au profit des habitants de ses quartiers. Toutefois, le Département ne conçoit pas d'être associé aux nouveaux contrats de ville uniquement dans une perspective d'identification de cofinancements dans le cadre des appels à projets annuels.

Le Département, et particulièrement les maisons départementales de la Solidarités de l'aménagement et du développement territorial veilleront au déploiement des politiques départementales dans ces quartiers et pourront ainsi participer à la gouvernance, la définition d'objectifs partagés, le suivi, l'évaluation d'actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires dès lors que la cohérence avec les pactes départementaux et la plus-value pour les habitants sont avérées.

- La participation des habitants et des personnes accompagnées

Le Département sera particulièrement attentif aux enjeux de participation des habitants à la démarche globale de conception et de mise en œuvre de la politique de la ville, qui seront mis en place par les différents signataires des contrats de ville, cet enjeu étant au cœur des pactes départementaux votés par le Département.

Fort de ce cadre récemment adopté, le Département souhaite ainsi poursuivre son engagement en direction des quartiers repris au titre de la politique de la ville. A ce titre, il mobilise déjà et continuera à mobiliser les crédits de droit commun ou les dispositifs spécifiques relevant de ses champs de compétences, pour soutenir les projets associant les habitants dès l'analyse du besoin, et s'inscrivant dans ses objectifs prioritaires.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Document cadre

21 juin 2024

EDITO

Le Contrat de Ville de la CALL dit « Engagements quartiers 2030 » constitue notre cap pour les 6 ans à venir en faveur de la transformation sociale des 21 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Parce que l'on a souhaité une vision partagée et consensuelle des grands enjeux à relever, il est le fruit d'une concertation citoyenne, institutionnelle et technique qui a mobilisé 550 personnes.

Ce Contrat de Ville est le socle et l'ensemblier à partir duquel nous devons nous mobiliser collectivement et efficacement pour changer les conditions de vie des 55 000 habitants concernés. Pour y parvenir plusieurs défis sont à relever.

D'abord il faudra que les habitants puissent véritablement y prendre part. C'est pourquoi nous avons intégré le Labo de la participation des habitants, expérimenté depuis 2023, dans notre gouvernance renouvelée.

Ensuite, notre trajectoire vers un projet de développement social innovant impose un renforcement de la mobilisation du droit commun. La Politique de la Ville est une politique transversale, supplétive. Elle ne peut à elle seule régler les carences identifiées dans les QPV (en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de logement, etc.). Parce que le droit commun doit être une priorité et non une variable d'ajustement nous avons demandé des engagements formels des signataires et créé une instance de dialogue territoriale et de suivi du droit commun dédiée.

Enfin, parce que ce que l'on fait aujourd'hui est un héritage qu'on laisse, le sujet des transitions, nouveau en Politique de la Ville, s'est légitimement invité dans nos travaux. Les habitants des QPV sont les moins responsables mais les plus exposés. La notion de transition écologique renvoie donc à celle de justice sociale.

Même si notre ambition en matière de cohésion sociale est grande, notre Contrat de Ville se veut volontairement humble. Nous avons eu le souci de nous fixer des objectifs que l'on soit capable de tenir. Il se veut aussi pédagogique parce qu'il est nécessaire d'embarquer en toute conscience les habitants dans les projets qui les concernent. Il se veut surtout agile, non inscrit dans le marbre car susceptible d'évoluer en lien avec les modalités d'observation et d'évaluation qui ont été prévues.

Ce Contrat de Ville rassemble et nous ressemble autour d'une notion essentielle: la **SOLIDARITE !**

Sylvain ROBERT,
Président de la CALL



Alain BAVAY, Vice-Président en charge
de la cohésion sociale



EDITO



Le nouveau contrat de ville « engagements 2030 » conclu avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ».

Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en termes de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de

l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé,...), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.

Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais

FAIRE AUTREMENT...

Changer la forme, aller à l'essentiel, directement au fond, faciliter la compréhension des enjeux et des ambitions par toutes et tous etc. voilà dans quel esprit nous avons écrit ce document !

Synthèse de notre contrat de ville, nous avons voulu vous proposer en 30 pages un condensé de notre **ambition collective**, de nos **engagements** pour les **21 « Quartiers Politique de la Ville »** de notre territoire.

Pédagogique, ce document n'a pas pour but de « simplifier » de manière artificielle les enjeux et les objectifs de notre politique publique de cohésion sociale.

Il offre une vue d'ensemble de la **démarche de co-construction qui a mobilisé plus de 550 acteurs** (élus, techniciens, habitants) et qui a permis de **dessiner notre stratégie** en direction des **55 000 habitants** qui vivent dans nos quartiers pour les **6 années** à venir.

Pédagogique et sans détours, ce document se veut être le **socle à partir duquel tous les partenaires s'engagent** dans le but de prévenir et réduire les inégalités à l'œuvre en conformité avec la loi Lamy, la circulaire du 31 août 2023 relative aux contrats de ville 2024 2030 et l'instruction sur la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024.

Cette synthèse, tout comme le contrat cadre auront vocation à évoluer au rythme de l'observation, de l'évaluation et des instances de pilotage et pourront ainsi donner lieu à des avenants qui traceront les changements de cap, les orientations nouvelles à suivre.

Sommaire

- Six mois de mobilisation et de participation !
- L'essentiel : notre contrat de ville en un clin d'œil
- A grands traits : le portrait de notre territoire et des QPV
- Nos engagements : 3 piliers stratégiques, 12 ambitions thématiques, 2 axes transversaux
- Piloter, animer, programmer, observer, coopérer, etc. Mode d'emploi

« S'il n'y a que de la théorie c'est du bla-bla
s'il n'y a que de la pratique c'est de l'activisme »

Paolo Freire

FAIRE AVEC LES HABITANTS ...

Un contrat de ville qui s'inscrit dans une politique de cohésion sociale globale avec comme clé de voute la participation des habitants

La **participation des habitants** est au cœur de notre contrat de ville. Elle en constitue une ambition forte en **cohérence** et dans la **continuité** avec nos **engagements antérieurs**.

C'est donc logiquement que nous avons repris le contenu et les orientations qui sont nés d'une **réflexion collective** sur la redynamisation de la participation citoyenne qui a abouti à la rédaction collective de notre « **proclamation** »

Elle ambitionne en particulier de « **faire de la cohésion sociale le terrain d'expérimentation de la participation des habitants** »

Ce texte est le fruit d'une démarche participative qui a mobilisé plus de 231 personnes (habitants, professionnels, associations, institutions, élus) entre octobre 2022 et janvier 2023.

Initiée et animée par la CALL avec le soutien de l'Etat et de la Région, elle s'est conclue par la formalisation d'un **engagement renouvelé et consolidé en matière de participation citoyenne** et à des propositions concrètes pour répondre aux enjeux de notre territoire et de ses habitants.

PROCLAMATION

« Faire de notre agglomération un territoire participatif »
Pour le développement de la participation des habitants sous toutes ses formes, à toutes les échelles et dans la durée

Préambule

Ce document est la manifestation d'une ambition partagée de s'engager autrement et plus fortement encore sur le terrain de la participation des habitants.

Il repose sur une envie collective de contribuer à l'amélioration globale du territoire et au renforcement de la démocratie participative.

Il affirme des valeurs et une volonté de faire de la participation non pas seulement un but, mais aussi un moyen de répondre à des défis et des besoins plus larges.

Il propose de nouvelles façons de travailler en privilégiant le travail en réseau, la mutualisation et la coopération entre les différentes parties prenantes qui agissent au quotidien pour le développement de notre territoire.

Cette proclamation est un appel au changement autant qu'une première action d'un collectif d'acteurs convaincus du sens et de l'efficacité de la participation citoyenne.

C'est surtout une invitation adressée à toutes et à tous de rejoindre cette dynamique et de participer en particulier à son « labo » :

Pour nous, la participation est un processus qui permet à une personne ou à un groupe (un apprenant dans un centre de formation, un collaborateur d'une entreprise, un salarié d'une association, un agent d'une collectivité, partenaire, un usager d'un service public, un habitant, un citoyen, etc.) de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.

#1

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**Six mois de mobilisation
et de participation.**

**Le choix de coconstruire
notre contrat de ville**



INTELLIGENCE COLLECTIVE & CONCERTATION CITOYENNE

Le contrat de ville « engagements Quartiers 2030 » a fait l'objet d'une **large concertation**.

Ouverte et pragmatique, cette démarche aura permis de mobiliser **plus de 550 personnes** entre octobre 2023 et mi-mars 2024, de partager une vision des inégalités à l'œuvre sur le territoire et des enjeux locaux les plus prégnants (diagnostic) pour débattre des possibles, des priorités et enfin des orientations et objectifs qui nous guideront pour les 6 années à venir.

Animée par le COPAS et JS en lien avec direction cohésion sociale de la CALL, elle a privilégié la rencontre, les débats, l'expression et les contributions au plus près des réalités de terrain.

La recherche du consensus, la capacité à s'engager dans la durée (au-delà du simple « engagement moral »), et la nécessaire mise en mouvement de tous les acteurs auront guidé les échanges, le travail collectif et les décisions.

Cette démarche n'aurait pas pu se mettre en place sans l'expérimentation et le travail préalable menés en 2022, en particulier dans le cadre de la politique de la ville :

- Évaluation participative du contrat de ville 2014-2020
- Réflexion collective sur la redynamisation de la participation citoyenne ayant donné lieu à une « **proclamation** » (cf. annexe)

C'est donc dans la concertation et collectivement qu'a été écrite cette nouvelle partition pour notre territoire.

Phase 1 : « du diagnostic aux enjeux et priorités pour notre territoire » [octobre/novembre 2023]

- **Sollicitation / contributions du Labo de la participation**
- Groupe de travail partenarial ; Comité de pilotage
- **3 rencontres territoriales** (14 et 15 novembre 2023)
- Comité de pilotage n°2 : 30 janvier



Phase 2 : définir collectivement le « comment » : Gouvernance, plan d'action / orientations opérationnelles...[déc.23 /février 2024]

- **5 chantiers participatifs** (12, 19, 22 février 2024)
- **Participation du "Labo » de la participation**
- Des propositions pour alimenter concrètement le contrat de ville



Phase 3 : rédaction du contrat de ville – en continu ...[en continu – signature au 31 mars 2024]

- Mise en commun de l'ensemble des contributions
- Un document fruit d'une dynamique participative, appropriable et accessible dans sa forme
- Comité de pilotage – 25 mars 2024

#1 - En chiffres

Concertation citoyenne

- 5 rencontres du **Labo de la participation** : 15 mai (CALL) : 42 participants ; 4 juillet (CALL) : 58 participants ; 26 septembre (Mazingarbe) : 65 participants ; 27 novembre (Wingles) : 52 participants ; 23 mars (Avion) : 70 participants
- Contributions sur <https://quartiers2030.anct.gouv.fr> : 67 (total de 465 pour le département)

TOTAL : 354 participants

Concertation technique et institutionnelle

- **Groupe technique partenarial** (Etat, Région, Département, CAF, directions thématiques de la CALL (4 réunions : 10 octobre, 30 novembre, 9 janvier ; 11 mars)
- Entretiens partenaires complémentaires : Mission Bassin Minier, France Travail
- **Trois rencontres territoriales : 82 participants**
- **5 chantiers participatifs : 151 participants**

TOTAL : 230 participants

La quasi-totalité des communes, des partenaires institutionnels (Région, Département, France Travail, bailleurs, etc.)

Pilotage

- 12 octobre : comité de pilotage de lancement
- 29 novembre : commission Développement social
- 30 janvier : comité de pilotage n°2 : validation du diagnostic et des priorités & suite de la démarche de co-construction
- 25 mars : comité de pilotage n°3 : validation du contrat cadre

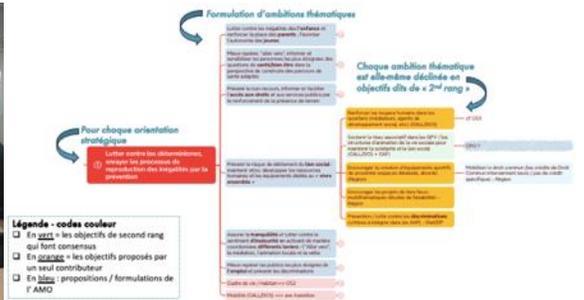
#1 - Intelligence collective en images

Les « Rencontres territoriales » : 82 participants



Les rendez-vous du labo de la participation : 287 participants

Groupe Technique Partenarial
4 réunions de travail



5 Chantiers participatif : gouvernance, mobilisation du droit commun, plan d'action, évaluation, observation, transitions : 151 participants

1.3 Coconstruire le contrat de ville en cohérence et dans la continuité avec nos engagements en faveur de la participation

Extraits et grands principes de la « proclamation »

- **Notre approche, notre définition**

La participation est un processus qui permet à une personne ou à un groupe de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.

La participation c'est une démarche concrète qui consiste essentiellement à changer de regard et de pratique pour permettre aux habitants de prendre part à des décisions qui les concerne.

La participation des habitants n'est pas un dispositif qui viendrait s'ajouter ou seulement s'articuler aux dispositifs déjà existants.

- **La participation des habitants, un enjeu majeur qui nous engage tous à « agir autrement »**

Si sur notre territoire le terrain n'est pas vierge et les initiatives nombreuses, diverses et riches sur le terrain de la participation, la participation des habitants reste un enjeu majeur

- un enjeu démocratique,
- un enjeu en termes de développement du territoire,
- un enjeu qui fait écho aux politiques d'éducation populaire, dans un souci d'ascendance et de développement des capacités et du pouvoir d'agir,
- un enjeu institutionnel qui renvoie à nos postures et manières d'agir avec les uns et les autres.

Habitants, associations, professionnels, élus et institutions, nous avons tous conscience qu'il est nécessaire de « faire autrement » pour inciter chaque personne dans les projets qui les concernent, pour agir en référence à des orientations fortes et concrètes et expérimenter la co-construction d'une vraie politique publique autour de ce sujet.

- **Une conviction partagée que la participation contribue globalement au développement du territoire**

Si chaque action participative a ses propres objectifs, concerne différents terrains (social, urbain, économique, environnement, etc.) et se déroule à différentes échelles (quartier, ville, bassin de vie, etc.), nous pensons que la participation des habitants répond à des enjeux plus globaux à une échelle plus large que celle de sa mise en œuvre concrète.

Ainsi elle est un objectif ET un moyen pour....

- Contribuer à la transformation sociale, environnementale et économique du territoire
- Améliorer nos politiques publiques en associant les habitants à leur définition, mise en œuvre et évaluation
- Faire naître des idées, actions, projets par les habitants (et enrichir les ressources et le bien être sur le territoire)

- **Agir concrètement et se donner les moyens !**

Parce que nous avons conscience que la participation ne se décrète pas et nécessitera du temps pour se développer à tous les niveaux de l'action publique, nous avons fait le choix de **FAIRE DE LA COHÉSION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION** pour aller vers une extension progressive de la participation dans les autres politiques publiques.

- **Le « labo » des acteurs de la participation : un outil au service de notre ambition**

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation.

#2

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

L'essentiel : notre contrat de ville en un clin d'œil



EN UN CLIN D'OEIL

La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité**, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements **dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Article 1 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy)

La politique de la ville, quelques rappels

Agir en partenariat pour réduire les inégalités : La Politique de la Ville est une **compétence obligatoire de la CALL**. Il s'agit d'une politique publique partenariale qui répond à une ambition principale : améliorer la situation des quartiers les plus en difficulté sur les territoires que l'on appelle les « quartiers politiques de la ville » (QPV).

Notre territoire compte 21 QPV (19 communes sont concernées sur les 36 de la CALL). Cette géographie prioritaire a été récemment réformée

La Politique de la Ville est « globale » et intervient dans **plusieurs domaines** :

- Le social (santé, éducation, pauvreté, discriminations ...)
- L'urbain (espace public, logement, équipements ...)
- Le développement économique et l'emploi (insertion professionnelle, création d'entreprises ...)
- La participation des habitants.

Mobiliser le **droit commun** (les moyens et ressources « ordinaires » des collectivités locales, des institutions, de l'école, des services publics, etc.) **ET des moyens spécifiques...** pour faire levier.

L'atteinte des objectifs de notre contrat de ville repose donc sur notre capacité à mobiliser les ressources « ordinaires » (des collectivités locales, des institutions, de l'école, des services publics, etc.) et des moyens supplémentaires.

Notre contrat de ville

Quoi et pourquoi ?

Une **stratégie** pour **prévenir et réduire les inégalités...** et changer le portrait de notre territoire

- 3 piliers stratégiques (orientations stratégiques)
- 12 ambitions thématiques
- 2 axes transversaux

Qui, pour qui et où ?

- Pour les 55 000 habitants des 21 QPV de l'agglomération
- En associant et en mobilisant tous les partenaires, publics et privés qui agissent pour améliorer les conditions de vie et développer le pouvoir d'agir des habitants

Comment et quand ?

- A travers un **contrat** (le contrat de ville); piloté par la CALL, qui nous **engage** tous, individuellement et collectivement ; un contrat qui mobilise des partenaires pour une **durée de 6 ans**
- En mettant en **cohérence et en convergence tous les moyens** (de droit commun ou spécifiques) pour soutenir des **plans d'action** et une **programmation** qui répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés

EN UN CLIN d'ŒIL : territoires d'intervention

19 communes, 21 quartiers, 55 000 habitants (soit un quart de la population de la CALL)

Cf. décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>

Evolution de la géographie prioritaire

2014	2024
19 communes	19 communes
21 Quartiers	21 Quartiers
47 800 habitants	55 000 habitants

- Aucun quartier sortant
- 4 quartiers maintenus en l'état ;
- 15 quartiers aux contours modifiés (sortie d'Eleu-dit-Leauwette et entrée de Noyelles-sous-Lens)
- Une augmentation de 15,06 % du poids population.

Données et cartes par QPV 2024 sur : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/CV219>

Cf. Circulaire du 31 aout 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville

Libellé QP	Commune	Population 2014	Population « Quartiers 2030 »
Camus	ANGRES	1 500	1 500
République – Cité 4	AVION	4 200	5 200
Cité Des Brebis	BULLY-LES-MINES, MAZINGARBE	2 000	2 000
Cité Du Transvaal – Centre	BILLY-MONTIGNY, FOUQUIERES-LES-LENS	1 600	1 700
Cité 5 – Cité 11	GRENAY, LOOS-EN-GOHELLE	3 500	4 300
Cité Bellevue	HARNES	2 100	2 700
Saint-Elie – Fosse 13	DOUVRAIN, HULLUCH, HAISNES	1 500	1 600
Cité 12 – 14	LENS	1 900	3 100
Grande Résidence	LENS, LOISON-SOUS-LENS, VENDIN-LE-VIEL	4 100	4 300
Cité 2	LENS	1 500	1 500
Sellier Cité 4	LENS	1 500	1 800
Calonne – Marichelles – Vent de Bises	LIEVIN	6 000	6 300
Les Hauts de Liévin – Résidence des Provinces – Cités 9-9bis	LENS, LIEVIN, LOOS-EN-GOHELLE	4 700	4 700
Blum – Salengro – 109	LIEVIN	2 000	2 500
3 Cités	MAZINGARBE	1 200	1 500
Cité 10	SAINS-EN-GOHELLE	1 400	1 400
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	AVION, SALLAUMINES	3 700	4 100
Du 3/15	MERICOURT, SALLAUMINES, NOYELLES-SOUS-LENS	1 200	2 600
Cité Des Taberneaux	WINGLES	2 200	2 200
TOTAL		47 800	55 000

3 QPV à cheval entre la CAHC et la CALL :

- Languedoc - Cité 10 (Billy-Montigny, Rouvroy)
- La Plaine Du 7 (Courrières, Fouquières-lès-Lens, Montigny-en-Gohelle)
- Quartier Du Maroc - La Canche (Méricourt, Rouvroy)

Des « **territoires vulnérables** » pourront compléter la liste des quartiers prioritaires s'ils répondent aux critères suivants :

- Une densité de population inférieure à 1000 habitants
- Un revenu médian constaté inférieur au revenu médian de l'unité urbaine
- Un diagnostic de vulnérabilité partagé par le Conseil départemental, le Conseil Régional, la CAF et la CALL
- Des caractéristiques de la population qui établissent une situation de pauvreté (composition des familles, taux de chômage, taux de formation inférieur ou égal au niveau bac, etc.)

Les crédits pouvant être mobilisés pour ces territoires représenteront maximum **2,5% de l'enveloppe départementale** du programme 147.

Le comité de pilotage recensera chaque année les candidatures des communes et dressera une liste des territoires vulnérables intégrant le contrat de ville si ces derniers répondent aux critères.

#3

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

A grands traits...

**Portrait de notre territoire
et des Quartiers Politique
de la Ville (QPV)**

DIAGNOSTIC PARTAGE

Quelques éléments saillants (« données froides »)

23% des habitants de la CALL (241 645) vivent en QPV (55 414).

La photographie statistique du territoire et de ses inégalités n'a pas pour but de vouloir noircir un tableau.

Elle montre objectivement que les 55414 habitants des QPV (soit l'équivalent de l'ensemble de la population des villes de Lens, Avion et Loos en Gohelle réunies) connaissent des difficultés qui se cumulent en comparaison avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL (elle-même le plus souvent en décrochage avec les scores départementaux, régionaux ou nationaux).

Autrement dit, ce panorama justifie d'agir fortement pour réduire les inégalités et de poursuivre une intervention spécifique (« hors du commun ») en direction des habitants de ces quartiers.

« Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune et les inégalités ont tendance à s'accroître »

Des quartiers QPV « spécialisés » sur d'autres critères :

Monoparentalité 15,8% c'est le taux d'allocataires monoparents à la CALL (2019)	Jusqu'à 1,4 fois plus (comparaison QPV/CALL)	des écarts pour 69% des QPV.
Moins de 25 ans taux de moins de 25 ans est de 32,1% à la CALL	Jusqu'à 1,3 fois plus (comparaison QPV/CALL)	des écarts pour 55% des QPV

Une population touchée par une grande précarité économique avec des écarts qui se creusent :

Revenus		
A la CALL	Dans les QPV	Comparaison QPV/CALL
17 020 €, c'est la médiane des revenus disponible 2020 pour la CALL	Pour les QPV, c'est 10 619€	C'est de 1,4 à 1,9 fois moins (sachant que la CALL c'est 1,3 fois moins que le France)
<ul style="list-style-type: none">Pas de Calais : 19 110€Hauts de France : 20 000€France : 21 950€		 Les écarts se sont accentués pour 72% des QPV

Pauvreté		
36,1% des habitants de la CALL sont en situation de pauvreté (Taux de pauvreté à 60% revenu déclaré 2019)	Le taux varie entre un mini de 53,9% (Quartier Saint-Elie - Fosse 13) à un maxi de 70,5% (Grande Résidence)	C'est de 1,4 à 2 fois plus



Pour plus de détails sur les données statistiques, cf. annexes

DIAGNOSTIC PARTAGE

Quelques éléments saillants (« données froides »)

Santé	<ul style="list-style-type: none">• Une agglomération très vulnérable au plan de la santé avec des QPV présentant des enjeux prégnants. Peu/pas d'indicateurs disponibles à l'échelle des QPV• Une espérance de vie parmi les plus faibles des HDF.	<ul style="list-style-type: none">• National] Plus de la moitié de la population en QPV est en surpoids, en particulier les femmes, et elle bénéficie d'une alimentation moins équilibrée.• National] En quartier prioritaire, 40% (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l'année écoulée
Education	<ul style="list-style-type: none">• Une population des QPV faiblement diplômée• Des collèves REP marqués par une ségrégation sociale importante• Des jeunes des QPV en rupture : un taux de NEETs très important sur les QPV	<ul style="list-style-type: none">• C'est jusqu'à 1,5 fois plus (<i>sachant que la CALL c'est 1,3 fois plus que le France</i>) et des écarts qui s'accroissent pour 51% des IRIS• Indice de position sociale - IPS faible : De 76,1 à 91,1• L'ensemble des QPV compte des taux supérieurs à celui de la CALL (de 32% à 47% des jeunes non scolarisé et sans emploi) : c'est de 1,1 à 1,7 fois plus que la CALL. (<i>sachant que la CALL c'est 2,1 fois plus que le France</i>) et des écarts qui s'accroissent pour 67% des QPV par rapport à la CALL.
Logement / Habitat	<ul style="list-style-type: none">• Une prédominance des logements sociaux• Des logements pour une majorité mal isolée et/ou de mauvaise qualité• Un nombre significatif de logements sociaux datent d'avant 1949• Dans l'ensemble, les quartiers QPV connaissent des taux faibles de vacances• Des quartiers spécialisés sur des logements hautement sociaux (financements PLAI et/ou PLUS avant 77)	
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none">• Des conditions de vie particulièrement difficiles : des habitants de QPV qui subissent particulièrement les effets du dérèglement climatique	<p>Au plan national (données ANRU 2022)</p> <ul style="list-style-type: none">• 70% des habitants des QPV confrontés à une température trop haute dans leur logement pendant l'été (contre 56 % au niveau national),• 52 % à une température trop basse pendant l'hiver (contre 35 %).• + de 50% de ces habitants relatent aussi des difficultés à trouver un endroit pour bénéficier de fraîcheur dans leur quartier

DIAGNOSTIC PARTAGE

Quelques éléments saillants (« données froides »)

Emploi – développement économique

Des difficultés économiques cumulées dans les QPV avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL

	A la CALL	Dans les QPV
RSA	La Part des allocataires percevant le RSA socle (en 2019) est de 20,4 % à la CALL	27% dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible) <ul style="list-style-type: none">▪ Mini : 19,95% pour les 3 cités ;▪ Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre
Taux d'emploi 15 – 64 ans	53,6% <ul style="list-style-type: none">▪ Moins que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%)	40% <ul style="list-style-type: none">▪ Tous les QPV ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCI, dont 11 QPV entre 30% et 40% (Mini : 30,7% pour le quartier République – Cité ; Maxi : 47,3% pour le quartier Saint-Elie - Fosse 13)
Demandeurs d'emploi (de catégorie A, B ou C)	30% des demandeurs d'emploi de la CALL habitent dans un quartier prioritaire (base 2023, Insee) <ul style="list-style-type: none">▪ On recense 55 414 personnes qui habitent un QPV, soit 23% de la population de la CALL	

- **Un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL (sur la période d'observation 2009 – 2020)**
 - **2 239 emplois perdus** dans la zone de la CALL
 - Un **fort recul de l'emploi** dans le secteur de **l'industrie** (perte de 24% de ses effectifs) et de **l'agriculture** (perte de 38% de ses effectifs)
- **Le territoire de la CALL se désindustrialise, et se tourne vers une économie de services.**
- **Une nette augmentation du nombre d'établissements dans les QPV (sur la période d'observation 2017 – 2023) : +56% d'établissements** dans les QPV (+29% dans la CALL) mais une forte spécialisation des établissements des QPV dans le « **Commerce, Transport, Hébergement et Restauration** » (43%) ; **82%** des 382 établissements créés en QPV sur la base 2023 sont des **micro-entreprises**.
- La CALL agit, à l'échelle de l'agglomération, pour **renforcer son tissu industriel, commercial et artisanal** et pour promouvoir son attractivité, notamment en partenariat avec le **Pôle Métropolitain de l'Artois**.

DIAGNOSTIC PARTAGE : la vision du terrain

Quelques éléments saillants (« données qualitatives »)



Validation

Les acteurs **confirment** les données « froides » et enrichissent le diagnostic de leur **vision de terrain**

Enrichissement

- La situation des habitants des QPV s'est probablement **dégradée** à la suite de la crise sanitaire et dans un contexte d'inflation.
- Les **facteurs** qui permettent d'expliquer ces inégalités sont **multiples, à la croisée de plusieurs thématiques** (santé et éducation, santé mentale et vivre ensemble, mobilité et emploi, transition écologique et pauvreté, numérique et accès aux droits, etc.). Il est plus pertinent pour les acteurs d'appréhender ces difficultés de manière dynamique, comme la résultante de **processus**.
- Certaines thématiques sont par ailleurs à considérer de manière transversale en particulier la « transition écologique », « la participation des habitants ».

Implications pour le contrat de ville

- L'approche par thématiques est limitante (chacune présente des enjeux forts et des interactions entre elles qui méritent d'être prises en considération) et ne résiste pas à l'importance d'aborder les situations des personnes et les enjeux des QPV de manière **globale**.
- Le but du contrat de ville est de ce fait **double** :
 - **prévenir** les risques de basculement dans la précarité, enrayer ce processus de reproduction des inégalités;
 - agir pour permettre aux habitants des QPV de retrouver du **pouvoir d'agir** et en privilégiant un accompagnement dans des logiques de **parcours** continus.
- La **présence sur le terrain** devient dès lors cruciale (pour repérer, prévenir et accompagner les habitants). Renforcer la présence et les compétences des acteurs de terrain devient un objectif et un moyen du contrat de ville.

#4

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Notre stratégie et nos engagements :
3 piliers stratégiques,
12 ambitions thématiques,
2 axes transversaux

METHODE & CHEMINEMENT : LIRE TERRITOIRE POUR DIRE CE QUE L'ON VISE

La démarche de co-construction du contrat de ville a suivi un parcours progressif, une logique **d'élaboration d'une politique publique qui part de l'observation des enjeux de terrain pour affirmer une ambition, bâtir une stratégie d'action**

Comprendre...



- Des données « froides » qui font état d'inégalités fortes, multiples et qui tendent à s'accroître.
- Des acteurs (diagnostic qualitatif) qui observent des situations qui se dégradent, des « basculements » dans la pauvreté, de la reproduction d'inégalités.
- Des habitants qui insistent sur les enjeux de santé, de mobilité, de vivre ensemble (labo de la participation) mais également de tranquillité et d'emploi (enquête ANCT).

Un diagnostic partagé...



(Ré)affirmer des priorités et principes d'intervention

- Remettre de l'humain dans les quartiers.
- Prévenir les risques de basculement et agir à des moments clés, charnières (processus).
- Agir en favorisant les logiques de parcours.
- Aborder les personnes comme les quartiers de manière globale (et non seulement selon une approche thématique).

... pour agir



Une **stratégie** construite autour de 3 piliers (orientations stratégiques)

- Prévenir/repérer
- Agir
- Coopérer

12 ambitions thématiques et 2 enjeux transversaux (transition écologique et participation des habitants)

Engagements Quartiers 2030

① PREVENIR - REPERER : Lutter contre les déterminismes, enrayer les processus de reproduction des inégalités par la prévention

② AGIR : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours

③ COOPERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération

Participation des habitants

Transition écologique

Un contrat de ville structuré en 3 piliers stratégiques ; 12 ambitions thématiques déclinés en objectifs opérationnels et 2 axes transversaux

- 2 piliers qui concernent directement les habitants des QPV
- Chaque pilier indique d'emblée des leviers d'action (via la prévention pour le 1^{er} pilier, via l'action collective, la proximité et les logiques de parcours pour le second)
- Chaque pilier se décline ensuite autour d'ambitions thématiques, elles-mêmes déclinées en objectifs dits de « second rang »

1 pilier qui concerne davantage les professionnels, les manières d'agir, les logiques et principes d'intervention des acteurs sur le terrain

2 axes transversaux : L'axe « participation » renvoie à la **proclamation** du collectif des acteurs – janv. 23 : « FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS »

La structuration de notre contrat de ville : 3 piliers stratégiques ; 12 ambitions déclinées en objectifs opérationnels

Engagements Quartiers 2030			
3 piliers stratégiques	<p>① PREVENIR - REPERER : pour enrayer les processus de reproduction des inégalités et lutter contre les déterminismes</p>	<p>② AGIR : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours</p>	<p>③ COOPERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération</p>
12 ambitions	<p>① Repérer, observer pour mieux prévenir les inégalités dès la petite enfance et jusqu'à l'autonomie des jeunes, en impliquant les parents. ⑩</p> <p>② Prévenir le risque d'isolement par des interventions de grande proximité et éviter le non-recours ⑲</p> <p>③ Mieux repérer, "aller vers", informer et sensibiliser les personnes les plus éloignées des questions de santé/bien-être dans la perspective de construire des parcours de santé adaptés ⑩</p> <p>④ Favoriser de manière coordonnée l'"Aller vers", la médiation, l'animation locale et la veille pour lutter contre le sentiment d'insécurité et assurer la tranquillité: ⑨</p>	<p>① Soutenir la réussite éducative via le développement de parcours éducatifs globaux et renforcer la place des parents ⑫</p> <p>② Améliorer la santé dans les QPV et développer les parcours santé avec les habitants (Santé / Bien-être) ⑩</p> <p>③ Poursuivre et développer les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat ⑲</p> <p>④ Accompagner les habitants dans leurs démarches de la vie quotidienne en maintenant des ressources humaines et en luttant contre l'illectronisme (Accès aux droits et aux services publics) ⑥</p> <p>⑤ Faciliter l'accès à l'emploi et agir pour le développement économique dans les quartiers ④②</p>	<p>★ Renforcer la proximité et la présence sur le terrain (médiation, permanences, soutien aux porteurs de projet, etc.) en effectifs et en qualité ⑮</p> <p>★ Mettre en place des lieux / instances d'observation et de veille élargis, décloisonnés ⑦</p> <p>★ Développer le travail en réseau, la coopération, les formations communes ; mutualiser les outils et les données ⑤</p>

Engagements Quartiers 2030 - 2 axes transversaux

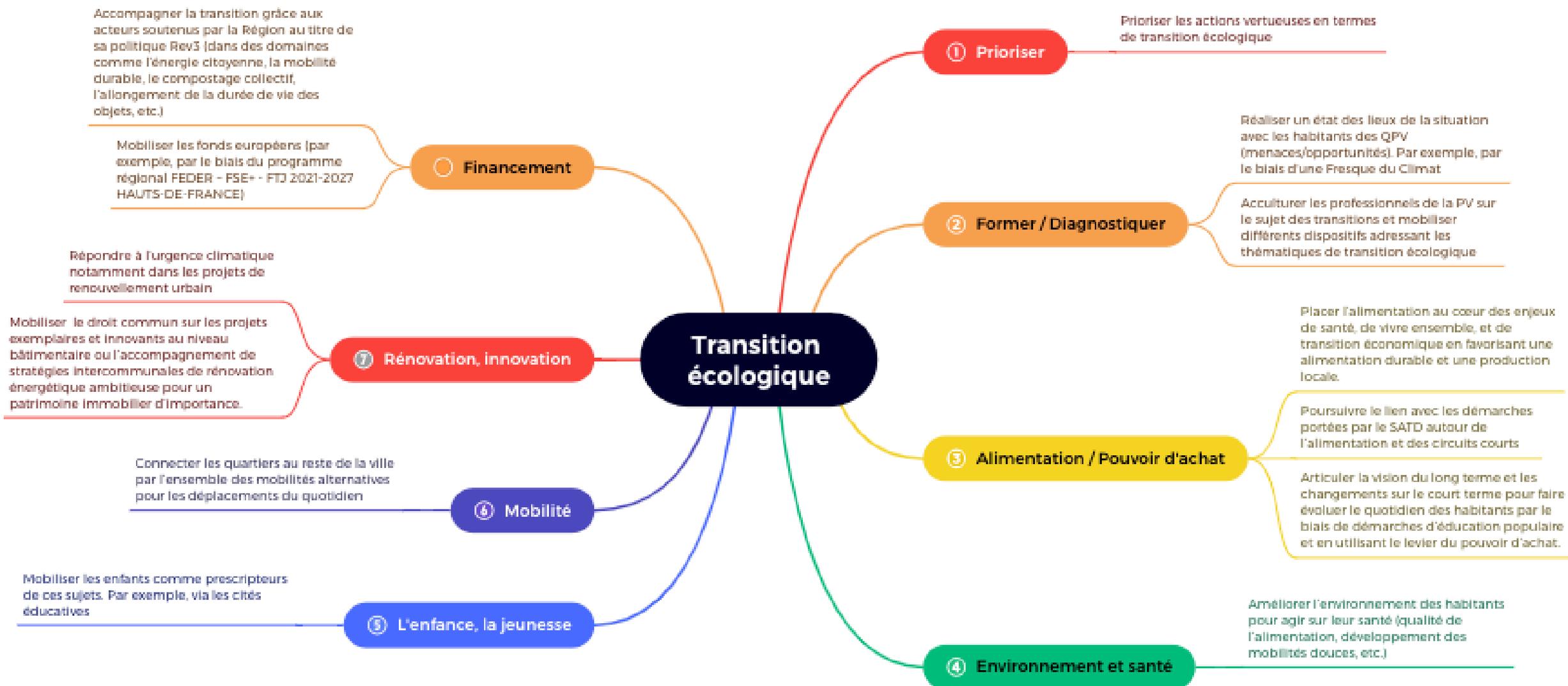
Participation des habitants

- 1 Augmenter l'engagement des habitants des QPV dans les programmes existants et augmenter le nombre de projets initiés par ces habitants. -23
- 2 Mettre en place des dispositifs participatifs spécifiques pour les enfants et les jeunes des QPV -1
- 3 Former l'ensemble des professionnels et associations aux pratiques de participation -7

Transition écologique

- 1 Prioriser -1
- 2 Former / Diagnostiquer -3
- 3 Alimentation / Pouvoir d'achat -3
- 4 Environnement et santé -1
- 5 L'enfance, la jeunesse -1
- 6 Mobilité -1
- 7 Rénovation, innovation -2
- Financement -2

L'axe transversal « Transition écologique »



#5

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Piloter le contrat, animer le réseau, programmer les actions, observer, évaluer coopérer, etc.

Mode d'emploi

UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE

La démarche de co-construction du contrat de ville nous a amené à définir notre gouvernance et notre organisation en capitalisant d'une part sur la période précédente et d'autre part en reconfigurant certaines instances et leurs objectifs.*

Pour une « animation toujours plus prospective » .

Si l'administration du contrat de ville (instruction et gestion de la programmation) est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour **faire vivre une dynamique coopérative, répondre aux enjeux de notre territoire et être au rendez-vous de notre stratégie** pour nos 19 QPV et leurs habitants.

Les principes qui nous ont guidé :

- L'**articulation** et la complémentarité entre l'**agglomération** et **villes** ; entre les niveaux **stratégiques/politiques, techniques/partenariaux** et le **terrain/réseau**.
- Le **renforcement de l'engagement** des signataires et partenaires et du suivi du droit commun.
- La recherche de « souplesse » et de **pragmatisme** (le contrat de ville n'est pas un document « figé dans le marbre », il sera amené à évoluer et donnera lieu à des avenants débattus et validés en comité de pilotage).
- L'**intelligence collective** et la **participation** (notamment des habitants) dans le but de faire émerger les contributions, débats au fil des 6 ans du contrat pour en ajuster les objectifs au besoin.
- L'intégration de l'**évaluation** et de l'**observation** comme deux missions clés pour piloter notre contrat de ville.

**Dans le respect de l'article 6 de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi Lamy) et de l'instruction sur la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024*

« Qui fait quoi ? » en bref

- L'**Etat** et la **CALL co-pilotent** le contrat de ville, en associant les communes et l'ensemble des partenaires signataires. Ils sont garants du respect du cadre stratégique (piliers, ambitions, objectifs).
- La **CALL anime** le contrat de ville à l'échelle de l'agglomération, en s'appuyant sur différentes instances, commissions, rencontres du réseau en réunissant les services de l'ensemble des acteurs concernés et volontaires.
- Les **communes animent** le contrat de ville à l'échelle de chaque quartier, en s'appuyant sur les acteurs et habitants dans la proximité.
- La **CALL** et l'**Etat coordonnent** le contrat de ville, en associant les communes et l'ensemble des financeurs.

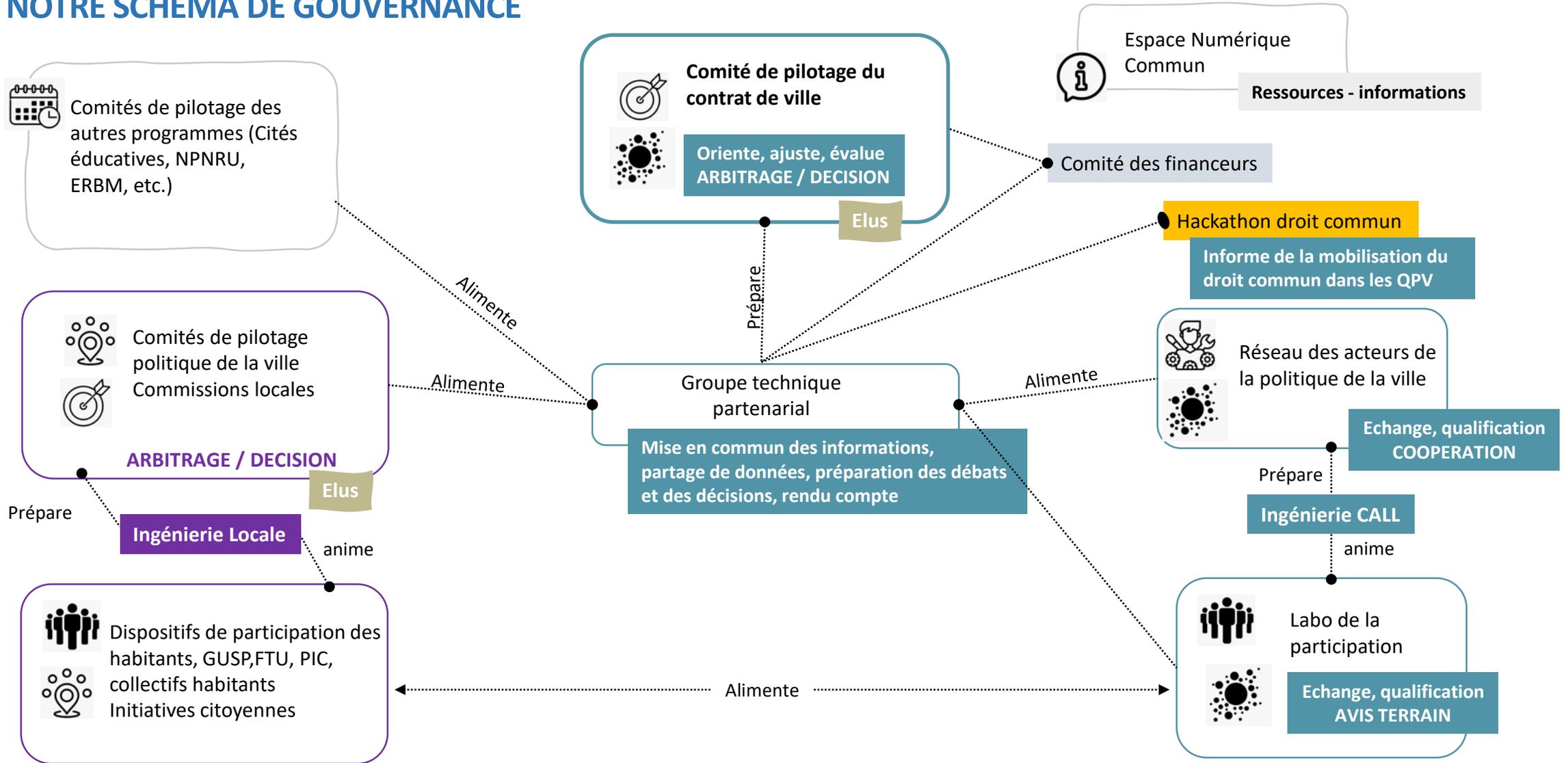
Le rôle des communes :

- Décliner localement et mettre en œuvre les orientations stratégiques du contrat de ville.
- Mettre en œuvre et animer localement un comité de pilotage politique de la ville (intégrant les dispositifs connexes PRE, Cité éducative, NPNRU).
- Suivre techniquement et opérationnellement la programmation (appel à projet, CPO), et les dispositifs.
- Suivre et animer la participation des habitants.

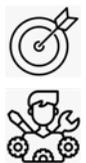
Le rôle de CALL :

- Piloter avec l'Etat le contrat de ville en tant que politique publique stratégique transversale en veillant au respect des orientations et des principes de gouvernance du contrat.
- Porter des actions structurantes à l'échelle intercommunale (financement et suivi d'actions, notamment en lien avec ses compétences ; AMI cohésion sociale, etc.).
- Soutenir, suivre et co-animer le Labo de la participation.
- Animer le réseau des acteurs de la cohésion sociale, capitaliser et diffuser des bonnes pratiques (pilier 3).

NOTRE SCHEMA DE GOUVERNANCE



Légende



Stratégique (élus)



Echelle Quartier / Commune



Habitants / citoyens



Ressources / information



Technique



Echelle agglomération / CALL



Programme / dispositif connexe

« ZOOM » SUR QUELQUES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Notre crédo : des instances « vivantes », utiles, qui font sens, respectent nos principes de gouvernance et contribuent à l'atteinte des objectifs de notre contrat de ville. Des lieux qui permettent aux participants de porter un regard permanent sur l'atteinte des ambitions du Contrat de ville, autour de questions simples : Qu'est ce qui a été engagé dans le cadre du Droit Commun et des actions spécifiques pour nourrir nos ambitions ? Quels effets/impacts, le travail déployé a-t-il eu ? Quels ajustements sont nécessaires, que reste-t-il à accomplir pour parvenir aux objectifs fixés (Droit Commun/actions spécifiques) ?



Comité de pilotage du contrat de ville



Orienté, ajuste, évalue
ARBITRAGE / DECISION

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des signataires du contrat de ville Ensemble des partenaires de la politique de la ville (<i>possibilité de mobilisation « à la carte » en fonction des thématiques à l'ordre du jour</i>) <p><i>C'est l'instance de débat et de décision qui regroupe les élus communautaires et municipaux, Vice Président en charge de la cohésion sociale et maires et les décideurs</i></p>
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance et débattre des résultats des évaluations annuelles et des travaux d'observation Echanger et faire le point de l'état de la mobilisation des moyens de droits commun et des crédits spécifiques dans les QPV et interpellier en cas de besoin Examen des candidatures et de l'éligibilité des territoires vulnérables Valider les plans d'action Ajuster les priorités et proposer des avenants au contrat de ville en cas de besoin
Quand ?	1 à 2 fois par an (possibilité de mettre en place des copil exceptionnels)

Groupe technique partenarial

Mise en commun des informations
Préparation des débats & des décisions ; Rendu compte

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Techniciens des partenaires signataires et des services de la CALL engagés dans le Contrat de ville. Chaque membre est mandaté par son institution C'est la cheville ouvrière technique et institutionnelle du contrat de ville.
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des modalités d'accompagnement des porteurs de projets (AAP, AMI, fond européen) Suivi de la programmation et des plans d'action Préparation des comités de pilotage (établissement des ordres du jour). Mise en place du calendrier du contrat de ville et organisation de l'instruction. Coordination et suivi des travaux d'évaluation et d'observation. Circulation de l'information et alimentation de l'espace ressource numérique commun.
Quand ?	3 à 4 fois par an

« Hackathon » droit commun

C'est sans doute le défi le plus important des contrats de ville : faire en sorte que les moyens de droit commun des villes, de la CALL, du Département, de la Région, de la CAF, des services régaliens de l'Etat et des bailleurs soient mobilisés et contribuent concrètement à la réduction des inégalités dans nos QPV !

Qui ?	Les signataires et partenaires de droit commun
Quoi ?	Photographie de la mobilisation du droit commun dans les QPV Temps d'information, de présentation et de restitution
Quand ?	1 fois par an

> page. suivante

LES HABITANTS DANS LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

La réaffirmation d'une ambition forte formulée dans la « proclamation » des acteurs de la participation : « FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS »

Le « Labo de la participation » est l'instance privilégiée de la participation des habitants à l'échelle de l'agglomération.

Il a ainsi vocation à prendre part au contrat de ville (échanges, avis, contributions, retours...).

Des principes d'action réalistes et adaptés

L'évaluation du précédent contrat de ville et la démarche de co-construction ont abouti à l'affirmation de quelques principes clés :

- **Humilité** : le Labo doit permettre a minima de donner les bonnes clés de compréhension du contrat de ville, favoriser les échanges, les rencontres entre habitants et partenaires/institutions.
- **Expérimentation** : le labo est une expérience pour celles et ceux qui y participent, un lieu où l'on chemine, ou l'on peut expérimenter la participation sous d'autres formes.
- **Agilité et transparence** : instance coopérative, organisation non hiérarchique, aller-retour entre Labo et élus, entre Labo et comité de pilotage (écoute, reconnaissance).
- **Progression** : le « labo » se construit au fur et à mesure, avec des référents dans chaque commune (acteurs repères).
- **Initiative – idées** : le labo est un espace d'expression d'envie, une plateforme libre et participative (qui peut trouver son pendant dans un espace numérique).
- **Un lieu de création et d'initiative** qui repose sur des moyens (financiers et humains).



LE « LABO » : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE AMBITION

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation.

Le labo s'appuie sur le local, le terrain et permet la mise en commun des différentes envies, initiatives et actions participatives. Il a une fonction de « pot commun » selon un mouvement ascendant.

Il s'adresse et/ou associe des élus, habitants, associations, professionnels, élus, institutions, chercheurs, etc. sur le principe du volontariat et de la libre adhésion.

Il a pour vocation, à l'échelle du territoire de :

- Valoriser des initiatives qui impliquent directement les habitants
- S'informer et se former ensemble à certains sujets, thèmes
- « Procéder ensemble » : c'est à dire de favoriser de nouvelles initiatives, des projets nouveaux - en permettant l'expression d'idées, d'envies de projet participatifs et citoyens...
- Mettre en œuvre des actions spécifiques.
- Restituer, interpellier au besoin pour faire « avancer » les partenaires institutionnels

Il repose dans sa mise en œuvre sur la coopération, un partage des fonctions et des tâches (rôle pivot de la CALL – catalyseur – coordination d'ensemble) et d'ambassadeurs pour :

- Mobiliser une multitude d'acteurs,
- Animer, coordonner, rendre compte,
- Diffuser l'information, relayer, mobiliser de nouveaux acteurs
- Evaluer.

Il s'appuie sur un « programme d'ensemble » avec des réunions / temps forts tout au long de l'année. Il est nomade et son animation tournante.

Il dispose et développe sa propre « boîte à outils » au fil du temps (fiches d'expériences, méthodes d'animation participative, annuaire des acteurs, outils communs numériques) et de sa propre identité graphique.

Chaque réunion est l'occasion de :

- Accompagner (« premiers pas, orientation vers d'autres structures »)
- Partir de témoignages / d'expériences de projets menés par et/ou avec des habitants
- Aborder un thème / sujet en travaillant en ateliers
- Il donne lieu à des décisions selon des modalités décidées collégialement)

Il repose sur des valeurs, manières d'animer : « bienveillance », « écoute »

Il renvoie à des modes de communication (valorisation) et d'invitation différents (de la main à la main via des relais) pour ne pas oublier les habitants les plus éloignés.

« ZOOM » SUR L'ANIMATION DU RESEAU DES ACTEURS



Réseau des acteurs de la politique de la ville

Les rencontres du réseau sont des moyens concrets et opérationnels pour répondre aux objectifs du pilier stratégique 3 de notre contrat de ville/

Echange, qualification
COOPERATION

3 COOPERERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération

Composition	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau est ouvert aux acteurs impliqués / engagés dans le contrat de ville (professionnels des collectivités, institutions et porteurs de projet) Il est animé par la direction cohésion sociale de la CALL Son programme est discuté en GTP - Il peut être organisé/décliné en groupes thématiques
Raison d'être et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Intelligence collective Échange de pratique et d'expérience Espace de formation et d'auto-formation Mutualisation de moyens et ressources Expression des besoins / remontées terrain Coopération / opportunité de développer des projets communs
Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> Programme de rencontres régulières à déterminer
Animation et outils	<ul style="list-style-type: none"> Fonction d'animation du réseau pilotée techniquement par la direction cohésion sociale de la CALL avec l'appui/soutien des Délégués du Préfet et chefs de projet communaux. Établissement d'un programme et invitations; espace numérique commun / outils collaboratifs.

Échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau a vocation à regrouper et mettre en synergie l'ensemble des acteurs concernés par le contrat de ville (selon les thèmes de travail) et plus largement engagés dans le champ de la cohésion sociale
Livrables / productions	<ul style="list-style-type: none"> Fiche d'expérience, compte-rendu des rencontres, répertoire contact, supports de formation, etc. Contribution éventuelle du réseau à l'évaluation ou à des questions / interpellations auprès du Groupe de Travail Partenarial (GTP) pour soumission au comité de pilotage
Lien avec la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Les questions, propositions, contributions sont relayées et alimentent le GTP.
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> Engagements des partenaires à s'investir Opportunité d'un financement du programme du réseau

PROGRAMMATION – PLAN D’ACTION

La démarche de co-construction du contrat de ville nous a amené à affirmer des **principes** clairs.

- Conformément à la circulaire du 31 aout 2023 relative aux contrats de ville 2024 2030, **les financements viseront prioritairement les projets qui répondront aux objectifs** communs que nous avons fixés en privilégiant **la pluri-annualité** (via des Conventions Pluriannuelles d’Objectifs – CPO).
- C’est dans cette perspective que nous privilégions la co-construction et le déploiement de « **plans d’action** », soit un ensemble d’actions qui font **sens** entre elles, s’articulent et visent l’atteinte des objectifs définis. Cela suppose également une **temporalité** et des **étapes de déploiement différentes ainsi** qu’une mise en synergie et de la coopération entre porteurs de projet.

Souplesse et évolution :

Les modalités d’instruction et/ou les critères concernant les CPO seront définis ultérieurement, dans la concertation

- Appel à projet Politique de la Ville
- Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) cohésion sociale
- Autres dispositifs de la politique de la ville : Quartiers d’été, cité éducative
- Dispositifs de proximité : café conversation, réunions d’habitants, PIC, etc.
- ...

Faire émerger des idées, projets, des envies...



- Prolongement et renforcement des modes d’instruction existants et du partenariat (rencontres et espaces de dialogue)
- Maintien des instances communales et mise en place de comités de pilotage locaux dans toutes les communes
- Opportunité d’un avis de la CALL sur l’ensemble de la programmation

Instruire, sélectionner, choisir...



- Mobilisation de toutes les ressources et moyens d’accompagnement existants
- Comités de suivi des actions structurantes
- Rencontres, formation, échanges d’expériences dans le cadre de l’animation du réseau des acteurs

Accompagner les parties prenantes engagées



OBSERVATION & EVALUATION, DEUX MISSIONS AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE



Le diagnostic et son partage ne sont pas une fin en soi, mais la condition incontournable pour dégager des stratégies et pistes d'action en commun et se situer au fil du temps

Evaluer les processus et les effets : « mesurer la pertinence et l'efficacité »

- Les modalités de mise en œuvre des actions correspondent-elles à nos principes de coopération ?
- Les habitants reprennent-ils du pouvoir d'agir ?
- L'impact sur le territoire est-il perceptible ? ...

Le « portage politique » : point d'appui pour structurer, (ré)orienter, capitaliser, interpeller

EVALUATION & OBSERVATION : FINALITES ET PRINCIPES

• Evaluer pour se situer et améliorer

La CALL et ses partenaires ont coconstruit leur contrat de ville qui repose sur 3 piliers stratégiques, 12 ambitions et 2 axes transversaux.

Ce cadre devient ainsi la « **matrice** » à partir de laquelle notre contrat, notre politique publique sera **évaluée** (= **référentiel**).

Evaluer c'est formuler une appréciation (à partir de critères/questions évaluatives, de collecte d'indicateurs et d'analyse) dans un but d'ajustement/amélioration.

Faisabilité, humilité ambition et clarté	<ul style="list-style-type: none"> Choix de ne pas tout évaluer – le choix des objets à évaluer repose sur un débat et une décision du comité de pilotage. Le choix et le débat se font sur des attentes claires (hypothèses d'atteinte d'objectifs) et des questions stratégiques (finalité transformatrice).
Réalisme	<ul style="list-style-type: none"> Faisabilité et humilité : nombre restreint d'objet à évaluer chaque année (sur décision du COPIL)
Une évaluation participative	<ul style="list-style-type: none"> Implication de toutes les parties prenantes dans la démarche d'évaluation. Mise en débat des résultats de l'évaluation.
Finalité	<ul style="list-style-type: none"> Une évaluation à destination des élus et des habitants, des partenaires signataires de droit commun et des porteurs de projet dans une logique de transparence, d'amélioration et de changements.
Une évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> Dans le but de pouvoir ajuster le contrat de ville, la stratégie au fil de l'eau.
Transparence, pédagogie, accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports et productions se veulent pédagogiques et accessibles à toutes et tous et à tout moment.

• Observer : lire le territoire en continu

En complément de l'évaluation, et parce que la politique de la ville est fondée sur un principe de discrimination positive territoriale (zonage / géographie prioritaire) et qu'elle a pour objectif de réduire des inégalités, les pilotes et partenaires ont besoin **d'observer** les « tendances », les évolutions du profil de leur territoire à différentes échelles et des données froides.

- Dans le cadre de la démarche de co-construction du contrat de ville les acteurs ont identifié les différents indicateurs et données utiles à collecter (établissement d'un cahier des charges).
- Dans la continuité des travaux menés avec l'agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) et du Programme Partenarial d'Activité établi avec la CALL, un **partenariat** est envisagé pour répondre aux besoins d'observation, d'analyse et de compréhension des QPV et de disposer d'un réel **observatoire dynamique de la politique de la ville**.



LES MODALITES DE REALISATION DE L'EVALUATION

- **Les modalités de réalisation de l'évaluation : qui ? comment ?**

En tant que responsabilité partagée et en cohérence avec les principes d'une évaluation partenariale, participative, **le dispositif d'évaluation implique nécessairement les pilotes CALL/Etat, les communes et partenaire de droit commun et les habitants et porteurs de projet à travers le Labo de la participation**

L'élaboration et la finalisation du référentiel d'évaluation à partir des principes exposés tout comme la réalisation de l'évaluation en continu nécessiteront des **arbitrages** sur les moyens à mobiliser et les modalités de réalisation (internalisation ou externalisation)

- **Les objets : ce que nous choisirons d'évaluer**

Il est proposé que chaque année puisse être évalué

Une question ayant trait à la gouvernance	+	Une ambition thématique
<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau schéma de gouvernance - Le labo de la participation - L'engagement des partenaires de droit commun - Le travail en réseau et son animation 		<ul style="list-style-type: none"> - Parmi les 12 (en particulier les 5 du pilier stratégique 2 : « agir ») - Selon différents critères : efficacité, pertinence, efficience, cohérence - Mesurer les évolutions/résultats au regard des moyens spécifiques et de droit commun engagés

Exemple de questions évaluatives par pilier stratégique

<p>PREVENIR - REPERER : pour enrayer les processus de reproduction des inégalités et lutter contre les déterminismes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Des outils, démarches, actions de repérage et de prévention des risques de décrochage/basculé ont-ils été développés ?</i> - <i>Efficacité : quels résultats ; les systèmes d'alerte / protocole ont été mis en place ? combien de personnes repérées ? ; coordination entre les acteurs / repérants ?</i> - <i>Pertinence : les bons interlocuteurs ont pu être sollicités ?</i> - <i>Effets : les personnes ont-elles pu reprendre du pouvoir d'agir sur leur vie et environnement ?</i>
<p>AGIR : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>La programmation couvre t-elle les 12 ambitions thématiques (critère effectivité)?</i> - <i>Les actions de la programmation répondent-elles aux objectifs des différentes ambitions thématiques (critère efficacité)?</i> - <i>Les actions de la programmation participent-elles à réduire les inégalité femmes/hommes (critère effet)?</i>
<p>COOPERER : Être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain : présence et coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les effectifs de médiation ont -ils augmenté (critère efficacité)?</i> - <i>Les médiateurs et acteurs de proximité ont-ils pu mobiliser de nouveaux publics / habitants ? (critère efficacité / impact)?</i> - <i>Les habitants jugent-ils favorablement l'intervention des médiateurs (critère opinion)?</i>

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES

Le droit commun correspond à **l'ensemble des politiques qui s'appliquent à tous les habitants de tous les territoires** et concerne des secteurs aussi variés que la santé, l'éducation, le développement économique, le logement, etc.

La mobilisation des politiques de droit commun est au cœur de la Loi Lamy qui reste le cadre de référence de notre contrat de ville « engagements quartiers 2030 » :

- Son article 1^{er} précise que la politique de la ville « **mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun** et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».
- C'est à l'échelle intercommunale que cette mobilisation doit s'opérer : « sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun.

Dans notre contrat de ville, le droit commun doit devenir le levier de la politique de la ville. Les crédits spécifiques de la politique de la ville ont pour objectif d'apporter un « plus », de renforcer l'impact d'un dispositif de droit commun, d'expérimenter ou d'agir plus massivement.

- Les différents partenaires et signataires ont délibéré et formalisé leur engagements et priorités dans différents textes ou délibérations présentés en annexe
- Au-delà ils s'engagent à participer à la gouvernance du contrat de ville et à faire état de la mobilisation de leur droit commun pour les QPV.

Signataires, partenaires... ce que dit la loi Lamy

(loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

- Les contrats de ville sont conclus entre, "d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et EPCI à fiscalité propre concernés". Ils sont également **signés** par les départements et les régions et les agences régionales de santé (art. 21).
- Ils peuvent aussi l'être par la Caisse des Dépôts, les organismes HLM, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité (art.6).
- Par ailleurs « la nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une **mobilisation partenariale élargie** à l'échelle de chaque territoire (instruction gouvernance des contrats de ville du 4 janv. 2023)

Des engagements formalisés : délibérations et textes*

- Conseil Régional des hauts de France
- Conseil Départemental du Pas de Calais
- ARS Hauts de France
- CAF
- Maisons et cités ; Pas de Calais Habitat ; SIA ; France Travail ; BPI France (Contrat de ville et entrepreneuriat EQ 2030) ; Banque des territoires (transformation écologique et la cohésion sociale) ; URH ...

*Les documents dans leur intégralité en annexe

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES

Pour renforcer la notion **d'engagement** au cœur de cette nouvelle génération de contrat de ville et à la lumière de l'évaluation du précédent contrat, il a été proposé au cours de la démarche de co-construction d'associer la signature d'un engagement plus formel et concret*

<p>Participer au pilotage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participer au comité de pilotage du contrat de ville et aux différentes instances du schéma de gouvernance <input type="checkbox"/> Participer à l'instance permettant de faire état de l'engagement des politiques de droit commun correspondant aux compétences de mon institution en faveur des QPV et de leurs habitants (et en lien avec les différents piliers stratégiques et ambitions thématiques du contrat de ville)
<p>Coopération technique et travail en réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Transmettre et partager vos documents cadre et orientations de politiques publiques (feuilles de route, etc.) <input type="checkbox"/> Nommer un agent/professionnel référent technique du contrat de ville (interlocuteur privilégié) <input type="checkbox"/> Permettre à ce référent.e de participer aux différentes instances et travaux engagés dans le cadre du contrat de ville (et validés en comité de pilotage) <input type="checkbox"/> Faciliter la participation de vos équipes de terrain à certaines formations/temps forts initiés dans le cadre du contrat de ville

<p>Évaluation & observation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Partager et adresser régulièrement les données / indicateurs de contexte utiles à l'actualisation du diagnostic / portrait de territoire politique de la ville <input type="checkbox"/> Porter à connaissance vos études et travaux d'observation qui pourraient être utiles et enrichir la compréhension et l'analyse des enjeux de notre territoire <input type="checkbox"/> Collecter et transmettre vos indicateurs d'activité / réalisation d'action nécessaires à l'évaluation du contrat de ville <input type="checkbox"/> Mettre à disposition / mandater un professionnel de mon institution/collectivité pour participer à l'évaluation du contrat de ville
<p>Financement & conduite d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indiquer sur quel « pilier stratégique » et sur quelles « ambitions thématiques prioritaires » vous vous positionnez <input type="checkbox"/> Mobiliser dans la mesure du possible mes ressources humaines de proximité pour intervenir sur le terrain en cohérence avec les objectifs secondaires du contrat de ville <input type="checkbox"/> Privilégier et déployer des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie les conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
<p>Pilotage / commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organiser un pilotage local et en partager les enseignements à l'échelle de l'agglomération ... <input type="checkbox"/> Coordonner les acteurs du développement social / cohésion sociale à l'échelle des QPV dans la perspective de développer / proposer un plan d'action

* Les signataires obligatoires s'y engagent de fait, les partenaires précisent la nature de leurs engagements

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES & DES PARTIES PRENANTES



Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Annexes

SOMMAIRE ANNEXES

1. Portrait de territoire
2. PROCLAMATION : « Faire de notre agglomération un territoire participatif »
3. Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Annexe 1

Portrait de territoire



Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » PORTRAIT DE TERRITOIRE

31 mars 2024

MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE
ACCOMPAGNEMENT DE LA CALL DANS L'ELABORATION DE SON
CONTRAT DE VILLE « QUARTIER 2030 »



06.65.56.69.57

Samuel THYRION – consultant associé

✉ samuel.thyrion@copas.coop

COPAS – SCOP SARL à capital variable – SIRET 329 070 809 00093

229 rue Solférino – 59000 Lille

☎ 07 83 32 27 13 – contact@copas.coop

Sommaire

1 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « UN DIAGNOSTIC SANS EQUIVOQUE : POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE ET CIBLEE EN DIRECTION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRORITAIRES »	4
1.1 - UN DIAGNOSTIC POUR DEGAGER DES STRATEGIES ET DES OBJECTIFS EN COMMUN	4
1.2 - DES POPULATIONS FRAGILES SUR-REPRESENTEES DANS LES 21 QPV DU TERRITOIRE DE LA CALL	5
1.3 - L'EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DEPUIS LE PRECEDENT CONTRAT DE VILLE : DES INEGALITES QUI S'ACCENTUENT !	7
➤ Démographie.....	7
➤ revenu.....	8
➤ Taux de pauvreté.....	9
➤ Monoparentalité.....	9
➤ Jeunesse	10
➤ En conclusion	10
2 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « REUSSITE EDUCATIVE, SANTE, EMPLOI, TRANSITION ECOLOGIQUE... LES QPV A L'EPREUVE DE QUELQUES ENJEUX THEMATIQUES »	11
2.1 - ÉDUCATION, FORMATION, REUSSITE EDUCATIVE	11
➤ Une population des quartiers faiblement diplômée.....	11
➤ Les retards scolaires, des part plus importantes en QPV mais un constat difficile à partager par manque de données.....	11
➤ Des jeunes non scolarisés et sans emploi important dans les QPV	12
➤ La mixité et la valeur ajoutée des collèges en REP/REP+	12
2.2 - LOGEMENT/HABITAT	13
➤ Une prédominance de logements sociaux au sein des QPV.....	13
➤ des quartiers habités par des familles nombreuses mais également par de nombreux ménages de personnes seules.	14
Une offre de logement de grande taille avec une diversification de petits logements proposés les bailleurs sociaux	15
➤ Des logements pour une large majorité mal isolée.....	15
➤ Des logements qui peuvent être qualifiés de Logements « médiocres » ou « mauvais » et qui se concentrent sur le parc des logements sociaux.....	16
➤ Ce qui peut s'expliquer par l'année de construction des logements sociaux sur les qpv.....	16
➤ quelques quartiers touchés par une vacance importante.....	16
➤ Des difficultés sociales et économiques qui engendrent une possible difficulté de prise d'autonomie qui peuvent expliquer un taux supérieur de personnes logées gratuitement sur certains quartiers	17
➤ Financement des logements sociaux : des logements « très sociaux » plus présents dans certains quartiers.....	17
2.3 - SANTE	18
➤ Un déficit de données en santé à l'échelle des QPV mais une prévalence des vulnérabilités sociales et sanitaires dans l'agglomération.....	18
➤ Une espérance de vie parmi les plus faibles.....	18
➤ Les ALD, L'IMPACT de l'âge et maladies dominantes.....	19
➤ Les disparités de couverture santé et aides sociales dans la CALL et ses quartiers prioritaires.....	19
➤ Le recours aux soins et l'impact des contraintes socio-économiques.....	19
➤ Les équipements de santé et densité médicale	20
2.4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	21
➤ La création d'emploi : un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL.....	21
➤ la dynamique de création d'établissements dans les qpv de la call	22
➤ Taux d'emploi des 15-64 ans.....	22
➤ Caractéristiques des demandeurs d'emploi.....	22
2.5 - ENVIRONNEMENT & TRANSITION ECOLOGIQUE	24
➤ Des quartiers particulièrement concernés par les transitions écologiques	24
➤ Pour une transition juste	24
➤ De nombreuses actions et initiatives portées par la call à l'échelle de l'agglomération	24
L'AGRICULTURE PERIURBAINE ET LE SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE (SATD)	25
➤ des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.....	26

<i>Trois qpv retenus au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU).....</i>	<i>26</i>
<i>Des actions menées dans le cadre du précédent contrat de ville</i>	<i>26</i>
<i>Deux initiatives menées par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Hauts-de-France.....</i>	<i>26</i>
<i>➤ Etendre les initiatives aux qpv et mener de nouvelles actions</i>	<i>27</i>

1 - PORTRAIT DE TERRITOIRE : « UN DIAGNOSTIC SANS EQUIVOQUE : POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE FORTE ET CIBLEE EN DIRECTION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRORITAIRES »

1.1 - Un diagnostic pour dégager des stratégies et des objectifs en commun

Les travaux de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois ainsi que les différentes études et évaluations menées sur la période du précédent contrat de ville permettent aujourd'hui, bien plus qu'en 2014, de disposer d'un état de situation précis des quartiers, en matière de pauvreté, d'emploi, d'éducation, de santé environnementale...

La CALL a par ailleurs développé un certain nombre d'outils en direction des communes, assurant ainsi une fonction d'observatoire qui tout au long de la prochaine période de contractualisation (2024-2030) permettra d'alimenter les temps de bilan et d'évaluations et nourrir les débats, et éclairer les décisions dans les instances de pilotage.

Notre parti pris	« Observer et lire ensemble le territoire et les enjeux des QPV ». Un diagnostic pour coconstruire et engager toutes les parties prenantes pour les 6 ans à venir
Nos idées-forces	La nécessité, à l'heure où les crises et les défis touchent notre territoire et en particulier nos QPV, de les comprendre sous un prisme plus large que celui des indicateurs sociaux économiques « classiques » (pauvreté, parentalité, taux de chômage, niveau de formation, santé, etc.) en intégrant des données écologiques et environnementales. En cela le diagnostic est le seul outil qui permettra d'objectiver qu'en matière sociale, économique, environnementale et écologique, les inégalités ont parfois tendance à se cumuler. <i>Autrement dit, de lire le territoire sous le prisme de la transition socio-écologique</i>
	Compiler, collecter, enrichir et mettre en commun les données et diagnostics existants plutôt que recréer un nouveau diagnostic et proposer, quand cela est possible, une lecture dynamique de la situation des QPV et de leur évolution entre 2014 et aujourd'hui. <i>Autrement dit, de mettre en commun les diagnostics existants et agréger les données pour observer et lire ensemble le territoire de manière dynamique...</i>
	Faire du diagnostic un moment clé , un point de départ de la concertation pour : <ul style="list-style-type: none">- Partager les enjeux et les priorités- Rechercher les complémentarités entre les différentes institutions qui agissent au titre de leurs politiques ordinaires sur le territoire de la CALL- Faire culture commune autour de la question des « transitions »- Poser les bases des orientations opérationnelles au regard des besoins identifiés par cette « nouvelle » lecture du territoire en termes de transitions- Poser d'emblée le principe que le diagnostic n'est pas un document de « justification », ni une annexe du contrat de ville, mais un outil qui a vocation à guider les pilotes pendant toute la durée du contrat. <i>Autrement dit, de faire du diagnostic et de sa restitution un moment fondateur, un engagement collectif dans l'ambition de piloter autrement le futur contrat de ville</i>

1.2 - Des populations fragiles sur-représentées dans les 21 QPV du territoire de la CALL

La photographie ci-dessous n'a pas pour but de vouloir noircir un tableau. Elle montre objectivement que les 55 414 habitants des QPV (soit l'équivalent de l'ensemble de la population des villes de Lens, Avion et Loos-en-Gohelle réunies) connaissent des difficultés qui se cumulent en comparaison avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL (elle-même le plus souvent en décrochage avec les scores départementaux, régionaux ou nationaux)

Autrement dit, ce panorama statique et non exhaustif justifie d'agir fortement pour réduire ces inégalités et de poursuivre une intervention spécifique (« hors du commun ») en direction des habitants de ces quartiers.

23% des habitants de la CALL (241 645) vivent en QPV (55 414)

	A la CALL	Dans les QPV de la CALL	Comparaison QPV/CALL
Une population touchée par une grande précarité économique avec des écarts qui se creusent :			
 <p>Médiane des revenus (disponibles en 2020)</p>	<p>17 020€ Inférieure au département, à la région et à la France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de Calais : 19 110€ ▪ Hauts de France : 20 000€ ▪ France : 21 950€ 	<p>10 619€</p>	<p>C'est de 1,4 à 1,9 fois moins (<i>sachant que la CALL c'est 1,3 fois moins que le France</i>)</p>
 <p>Taux de pauvreté (à 60% revenu déclaré en 2019)</p>	<p>36,1%</p>	<p>61,5%</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 53,9% dans le Quartier Saint-Elie - Fosse 13 ▪ Maxi : 70,5% à la Grande Résidence 	<p>C'est de 1,4 à 2 fois plus</p>
 <p>Part des allocataires RSA en 2019</p>	<p>20,4 %</p>	<p>27% dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 20% pour les 3 cités ; ▪ Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre 	<p>C'est de l'équivalent à 1,7 fois plus</p>
Des quartiers QPV « spécialisés » sur d'autres critères :			
 <p>Taux de moins de 25 ans en 2019</p>	<p>32,1%</p>	<p>37,6%</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 31,3 pour la Cité Bellevue (Harnes) ▪ Maxi : 42,1% pour La Plaine Du 7 (Courrières, Fouquières-lès-Lens, Montigny-en-Gohelle) 	<p>Jusqu'à 1,4 fois plus</p>
 <p>Taux d'allocataires monoparentaux en 2019</p>	<p>15,8%</p>	<p>19,5% (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mini : 15,3% pour la Cité 10 (Sains-en-Gohelle) ▪ Maxi : 22,8% pour Sellier Cité 4 (Éleu-dit-Leauwette, Lens) 	<p>Jusqu'à 1,3 fois plus</p>

Une population des QPV faiblement diplômée			
 <p>Taux de jeunes sans formation, ni emploi, ni stage (NEET) en 2018</p>	<p>27,8%</p>	<p>37,4%</p> <ul style="list-style-type: none"> Mini : 31,7% dans le quartier du 3/15 de Méricourt-Sallaumines Maxi : 46,1% à République - Cité 4 à Avion 	<p>C'est de 1,1 à 1,7 fois plus que la CALL (sachant que la CALL c'est 2,1 fois plus que le France)</p>
 <p>Taux de personnes non scolarisées sans diplôme en 2020</p>	<p>28,2%</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de calais : 25% Hauts-de-France : 24,8% France : 20,7% 	<p>En moyenne (sur les 30 IRIS concernés par un QPV), ce taux atteint 33,4%</p>	<p>C'est jusqu'à 1,5 fois plus (sachant que la CALL c'est 1,3 fois plus que le France) et des écarts qui s'accroissent pour 51% des IRIS</p>
<p>« Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune »¹</p>			

Emploi & développement économique :

Des difficultés économiques cumulées dans les QPV avec ce qui est observé à l'échelle de la CALL :

	A la CALL	Dans les QPV
RSA	La Part des allocataires percevant le RSA socle (en 2019) est de 20,4 % à la CALL	27% dans les QPV (moyenne sur les 16 QPV dont la donnée est disponible) <ul style="list-style-type: none"> Mini : 19,95% pour les 3 cités ; Maxi : 34% pour la Cité Du Transvaal - Centre
Taux d'emploi 15 – 64 ans	53,6% <ul style="list-style-type: none"> Moins que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%) 	40% <ul style="list-style-type: none"> Tous les QPV ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCL, dont 11 QPV entre 30% et 40% (Mini : 30,7% pour le quartier République – Cité ; Maxi : 47,3% pour le quartier Saint-Elie - Fosse 13)
Demandeurs d'emploi (de catégorie A, B ou C)	30% des demandeurs d'emploi de la CALL habitent dans un quartier prioritaire (base 2023, Insee) <ul style="list-style-type: none"> On recense 55 414 personnes qui habitent un QPV, soit 23% de la population de la CALL 	

- **Un recul de l'emploi à l'échelle de la CALL (sur la période d'observation 2009 – 2020)**
 - **2 239 emplois perdus** dans la zone de la CALL
 - Un **fort recul de l'emploi** dans le secteur de **l'industrie** (perte de 24% de ses effectifs) et de **l'agriculture** (perte de 38% de ses effectifs)
- **Le territoire de la CALL se désindustrialise, et se tourne vers une économie de services.**
- **Une nette augmentation du nombre d'établissements dans les QPV (sur la période d'observation 2017 – 2023) : +56% d'établissements** dans les QPV (+29% dans la CALL) mais Une forte spécialisation des établissements des QPV dans le « **Commerce, Transport, Hébergement et Restauration** » (43%) ; **82%** des 382 établissements créés en QPV sur la base 2023 sont des **micro-entreprises**
- La CALL agit, à l'échelle de l'agglomération, pour **renforcer son tissu industriel, commercial et artisanal** et pour promouvoir son attractivité, notamment en partenariat avec le **Pôle Métropolitain de l'Artois**.

¹ Agence d'Urbanisme de l'Artois - Observatoire Politique de la Ville - État des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la Ville – synthèse CALL ; septembre 2020

1.3 - L'évolution de la situation des quartiers prioritaires depuis le précédent contrat de ville : des inégalités qui s'accroissent !

Si la photographie ci-dessus met en lumière les écarts qui existent entre la situation des habitants des QPV et celle de la CALL et des autres échelles territoriales (département, région, France), il est essentiel pour comprendre et analyser les **dynamiques** à l'œuvre sur les territoires d'observer les **évolutions** qu'ont connu ces quartiers.

Pour compléter le diagnostic, il était important de reprendre quelques indicateurs clés pour analyser l'évolution de la situation des QPV sur la précédente période de contractualisation (2014-2020)

Les données disponibles les plus « fraîches » datent de 2020 et ne sont pas toujours exploitables à l'échelle des QPV. Elles ne couvrent donc pas les récentes crises, celle du Covid et l'envolée du coût de la vie qui auront probablement accentué les difficultés des habitants des QPV comme l'observent les acteurs de terrain ou le constatent les différentes études nationales ou internationales récentes².

Les différents indicateurs ci-après vont dans le même sens et soulignent que sur les dernières années, les écarts ont plutôt tendance à se creuser malgré l'engagement de la CALL et de ses partenaires dans le précédent contrat de ville. Autrement dit la situation des habitants des QPV a plutôt tendance à se dégrader et nous engageant donc à

- Préciser encore nos objectifs dans le but de réduire ces écarts et d'inverser les dynamiques à l'œuvre sur ces quartiers
- Poursuivre notre action en direction de ces quartiers en renforçant fortement le droit commun en direction des habitants de ces quartiers et en s'assurant que les crédits spécifiques aient une fonction de « levier », de « plus »
- Piloter notre contrat de ville en se donnant les moyens et le temps d'observer régulièrement la situation des QPV et leur évolution (en particulier lors de la livraison des indicateurs actualisés)

➤ **DEMOGRAPHIE**

On observe pour l'ensemble des QPV de la CALL une baisse de population, synonyme de dédensification des quartiers. Seuls 4 QPV connaissent un accroissement de leur population (Camus, Cité 2, Quartier Saint Elie, Les Hautes de Liévin (Résidence des Provinces)).

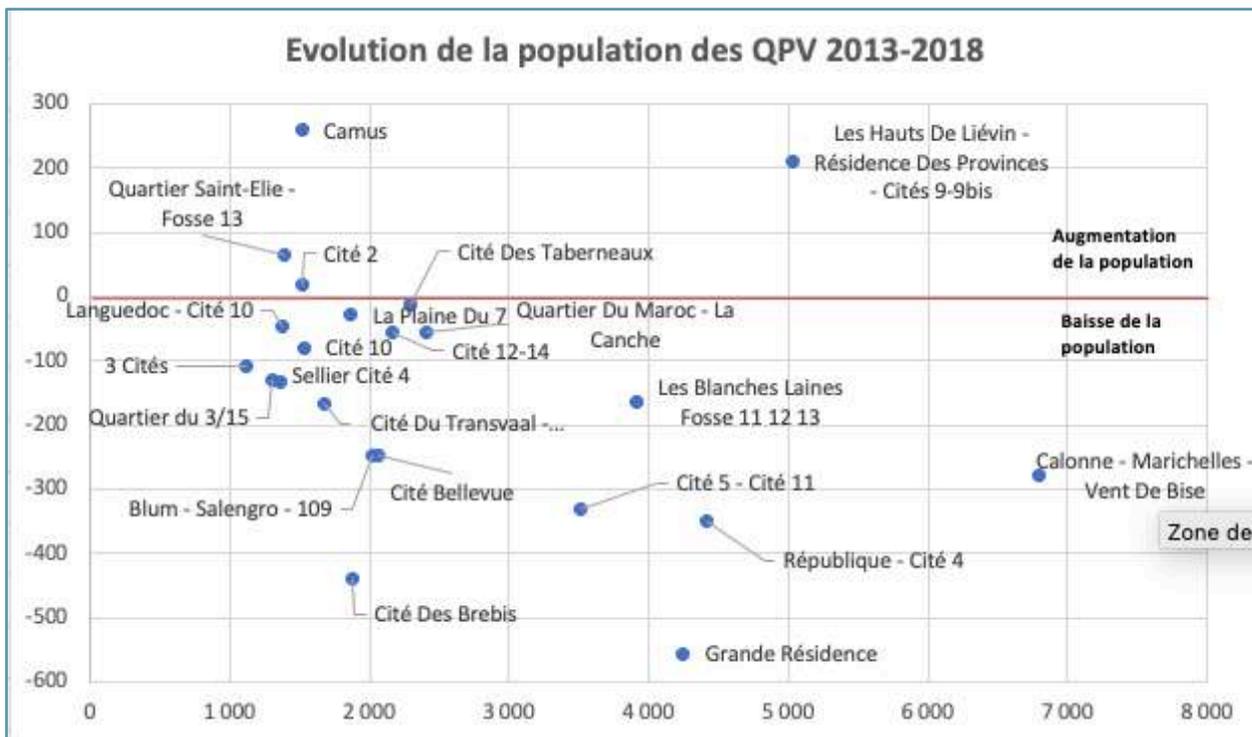
Cette tendance à la baisse ne se retrouve pas au niveau de la CALL qui voit sa population se maintenir sur la même période (241 645 en 2013 pour 241 703 habitants en 2018). Cet écart de dynamiques démographiques amène à poser des enjeux d'attractivité (démographiques, économiques, servicielle) au sein des QPV de la CALL, dans un contexte où les habitants des QPV s'appauvrissent, donnant à voir une « spécialisation fonctionnelle » de ces quartiers en matière d'accueil des populations les plus pauvres. Il semblerait donc que la dédensification ne se fasse pas au profit d'un surcroît de mixité.

Pour rappel le **poids des habitants en QPV au sein de la CALL est hors norme** vis-à-vis d'autres territoires voisins ou comparables : Alors que la part des habitants en QPV au sein de la CALL est de l'ordre du ¼ (24% en 2011), elle était de 18% à l'échelle du bassin minier, loin devant la seconde intercommunalité en la matière (la CA du Calais qui est à 14,6% de population en QPV). A titre de comparaison, ces chiffres étaient de 18% en 2018 pour la MEL, de 16% pour la Métropole Aix Marseille, de 11,4% pour la Métropole de Lyon.

La politique de la ville et le contrat de ville ont pour objectif de réduire les inégalités

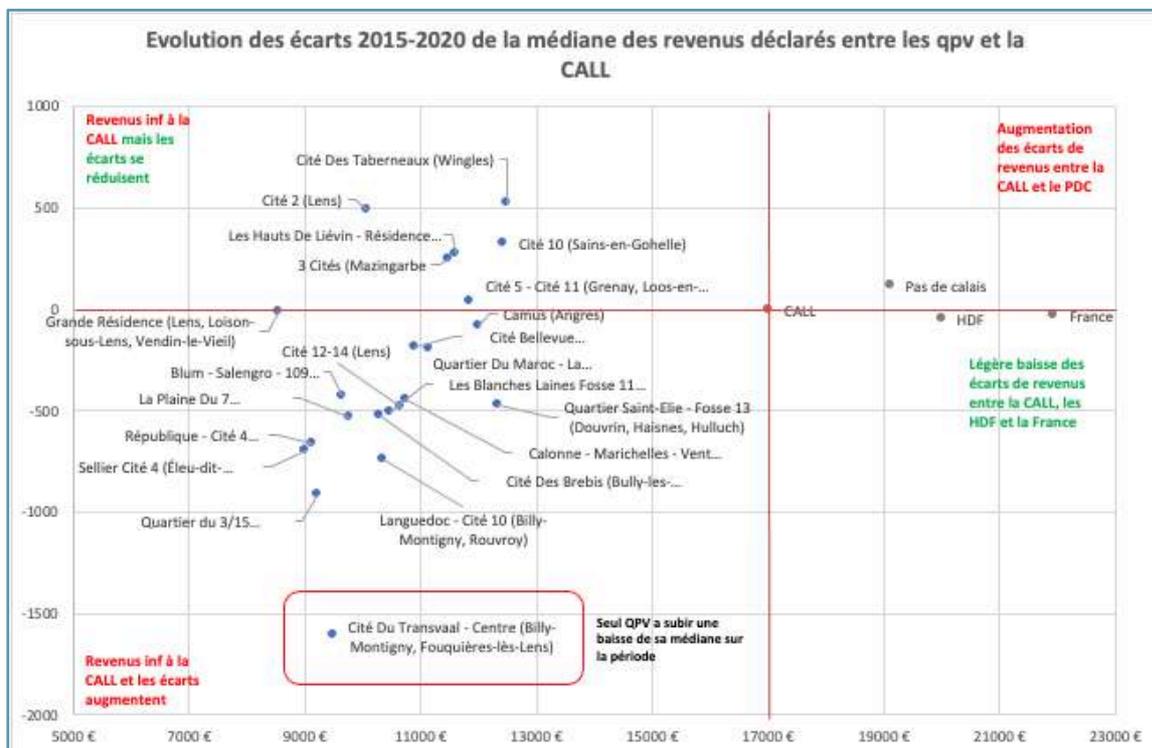
- Les inégalités se mesurent en **comparaison** avec d'autres échelles territoriales et en particulier en comparaison avec la situation moyenne de la CALL. La question centrale devient alors : « **Les écarts entre les QPV et la CALL se sont-ils réduits sur la période ?** »
- Les inégalités se mesurent également **dans le temps** afin d'observer l'évolution de la situation des QPV. La question centrale devient alors : « **la situation des QPV s'est-elle améliorée ou non sur la période ?** ».

² Selon différentes études de l'ONU (notamment du PNUD), la crise sanitaire et l'inflation ont fait tomber 165 millions de personnes dans la pauvreté



➤ **REVENU**

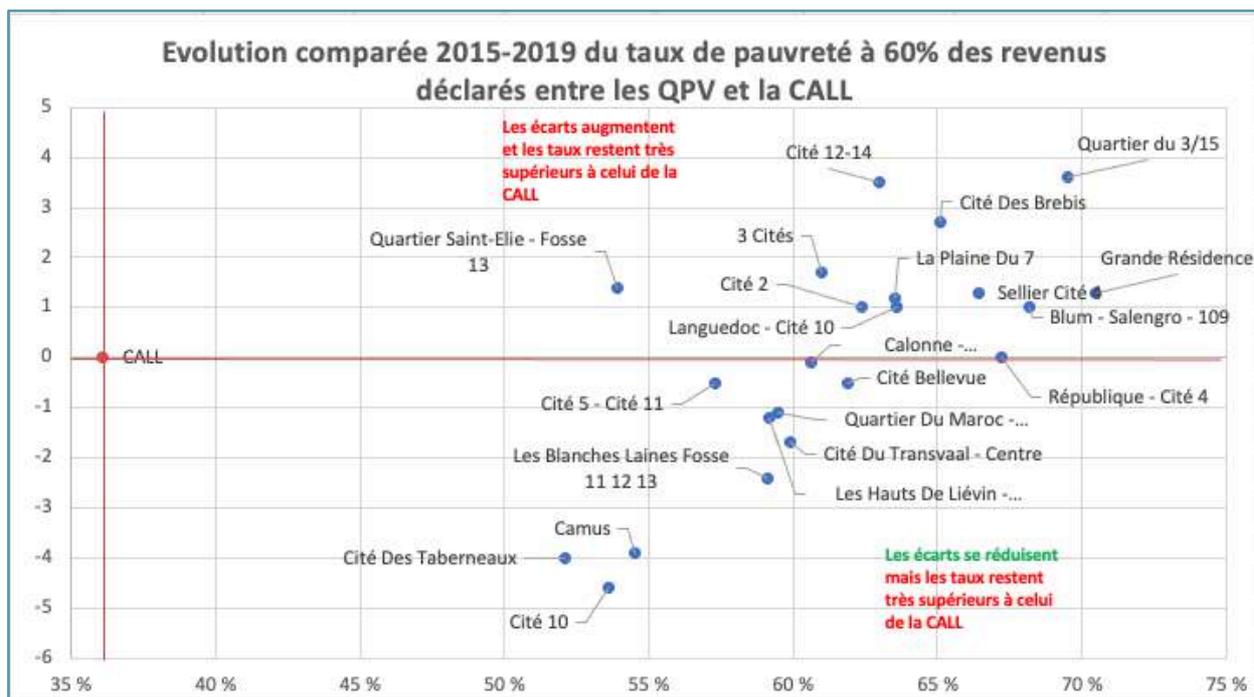
L'analyse des revenus révèle un différentiel net entre QPV et l'ensemble de l'agglomération (12000 pour l'ensemble des QPV contre 17000 pour la CALL), sachant que la CALL se situe, elle-même, dans une situation de décrochage net vis-à-vis de l'ensemble national (23000 Euros annuels en 2021). En termes de dynamique d'évolution nombreux sont les QPV voient leur écart à la moyenne intercommunale se creuser (partie basse du tableau) peu de QPV voient les écarts se réduire (il s'agit des 6 qui figurent du cadran du haut), alors qu'un QPV qui a même vu sa médiane baisser sur la période (encadré en rouge – cité Transvaal). Notons en outre des situations particulièrement dégradées avec des écarts qui peuvent aller jusqu'à 8000 Euros avec la CALL (Grande Résidence).



➤ TAUX DE PAUVRETE

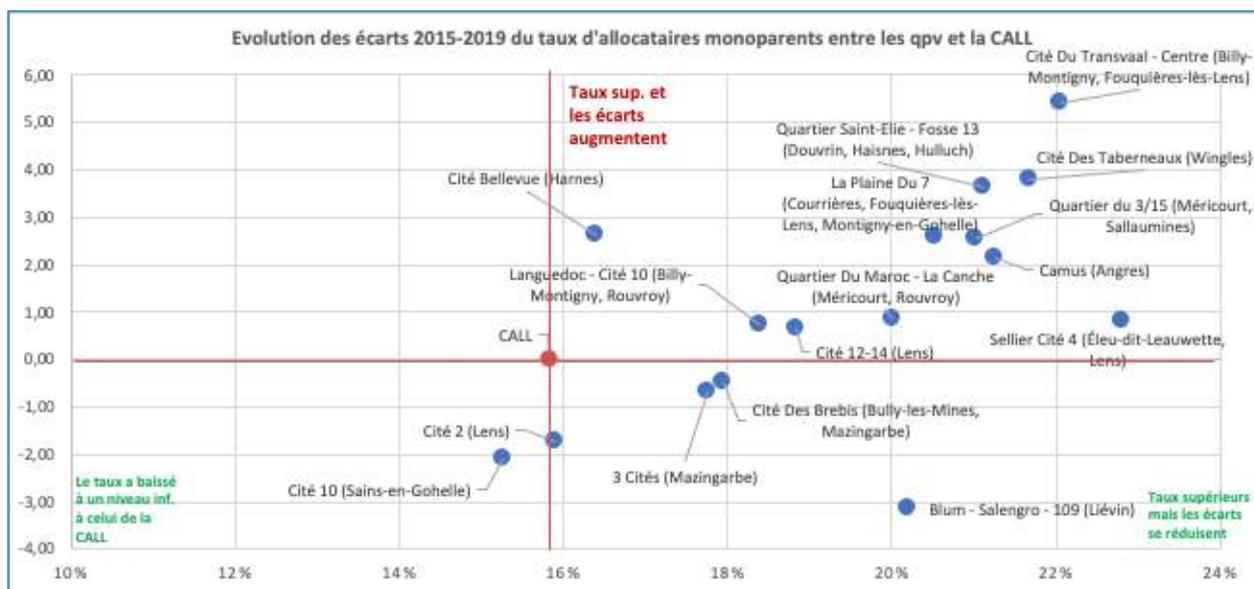
En termes de taux de pauvreté, on note des écarts dépassant les 50% avec la CALL : alors que 35% de la population de la CALL est considérée comme pauvre, ce chiffre est – pour les QPV – au minimum de 52% (Taberneaux) et, au maximum, de 70% (Gde résidence). Comme pour le revenu médian, on voit certains QPV qui voient leurs écarts se réduire sur la période (10 QPV sous la barre), mais aussi de nombreux quartiers qui voient leurs situations relatives se dégrader (au-dessus de l'axe des abscisses).

+ encadré (sans utiliser carte sur alloc RSA)



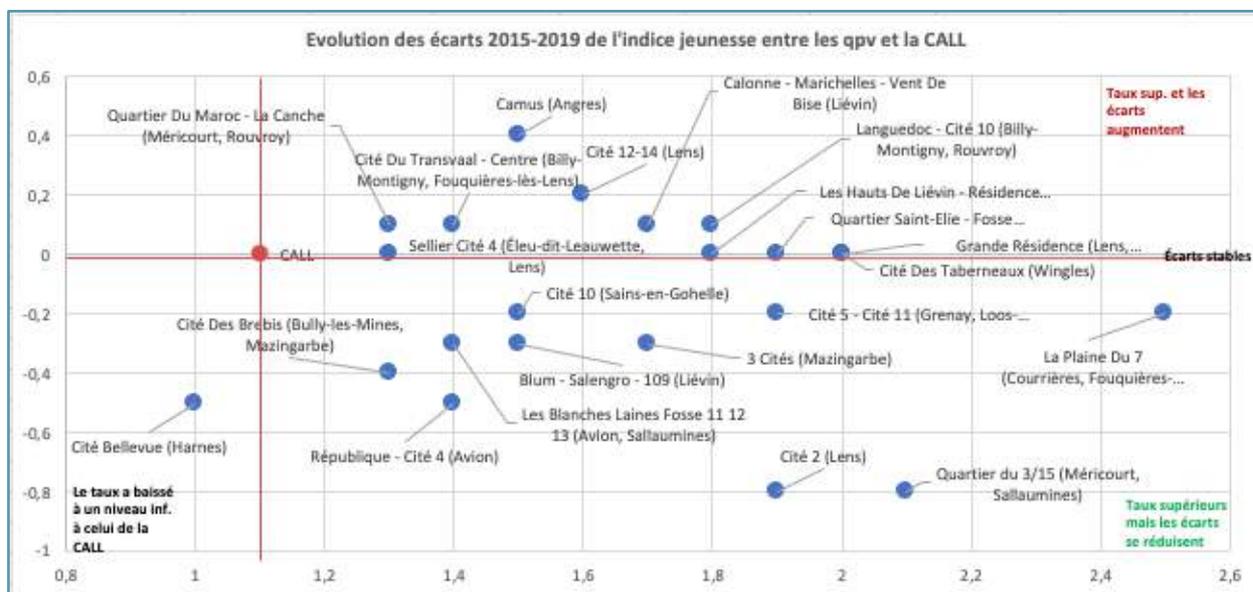
➤ MONOPARENTALITE

Au regard des données statistiques disponibles, la monoparentalité est désormais appréciée au regard de l'indicateur du taux d'allocataires monoparentaux). Au regard de ce critère unique, on observe qu'il s'agit d'une caractéristique forte des QPV à l'échelle de la CALL (1 seul QPV a un taux inférieur à la CALL), avec des écarts à la moyenne intercommunale qui s'accroissent.



➤ JEUNESSE

La part des jeunes au sein des QPV est nettement plus importante qu'au sein de la CALL qui est en train d'arriver à un point d'équilibre entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans (indice de jeunesse de 1,1), ce qui correspond à la moyenne départementale du Pas de Calais en 2020 (1,01) et à celle de la Région (1,06). Contrairement aux autres indicateurs qui viennent d'être présentés, les évolutions des écarts à la moyenne intercommunales s'avèrent plus contrastées entre les différents QPV. Si on raisonne en termes de poids de la jeunesse au sein de ces quartiers, on ne peut que conclure à la prégnance des enjeux liés aux politiques de jeunesse, d'éducation et de formation.



➤ EN CONCLUSION

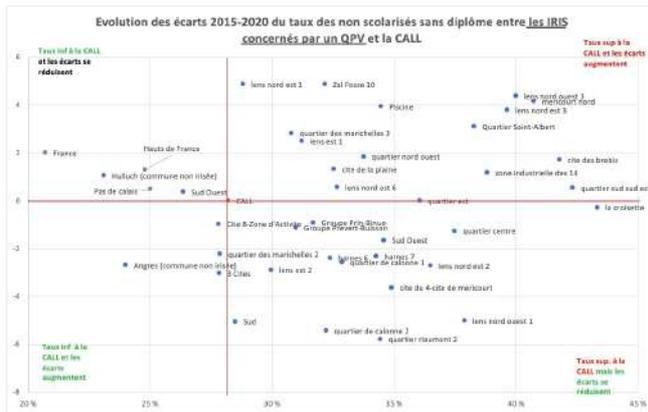
L'analyse de ces données révèle une dégradation quasi systématique des indicateurs sociaux des QPV vis-à-vis de la moyenne intercommunale. Ces évolutions donnent à voir une « spécialisation » accrue des QPV comme lieu d'accueil et de résidence de populations plus pauvres, plus jeunes, plus marquées par la monoparentalité des foyers.

Le creusement de ces écarts montre que les précédentes générations de contrat de ville n'ont pu contrecarrer les dynamiques sociales / sociétales à l'œuvre. Le renforcement des moyens et ressources mobilisés en faveur de ces quartiers prioritaires (crédits spécifiques et surtout moyens de droit commun) s'avère de fait plus que jamais d'actualité.

2 -PORTRAIT DE TERRITOIRE : « REUSSITE EDUCATIVE, SANTE, EMPLOI, TRANSITION ECOLOGIQUE... LES QPV A L'EPREUVE DE QUELQUES ENJEUX THEMATIQUES »

2.1 - Éducation, formation, réussite éducative

➤ UNE POPULATION DES QUARTIERS FAIBLEMENT DIPLOMEE

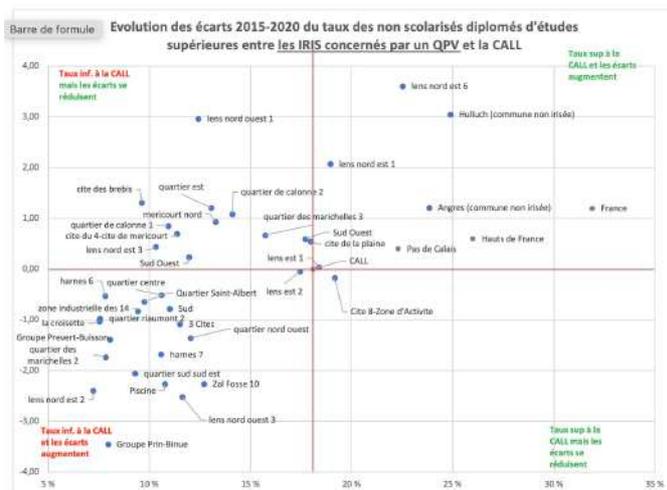


Source : INSEE Recensement de la population IRIS - 2015 et 2020.

La granularité des données concernant le niveau de diplôme de la population non scolarisée à l'échelle des quartiers QPV n'étant pas accessible, nous avons choisi d'examiner les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) qui englobent ces QPV. De cette manière, il ressort une prédominance notable des non-diplômés parmi ces IRIS/QPV par rapport au taux observé pour l'ensemble de la CALL. Ce phénomène n'est pas propre à la CALL : en effet, si l'on compare la CALL avec des échelons

géographiques plus vastes tels que le département, la région, et la métropole française dans son ensemble, nous notons la même tendance.

Sur l'ensemble des IRIS analysés, seulement cinq affichent des taux de non-diplômés inférieurs à la moyenne de la CALL. Qui plus est, il est crucial de souligner que l'écart entre les IRIS et la CALL a augmenté pour la moitié d'entre eux depuis 2015. Cela signifie que le phénomène du décrochage scolaire persiste voire s'intensifie au sein des quartiers en difficulté, ce qui peut avoir des conséquences durables en termes d'intégration professionnelle et sociale.

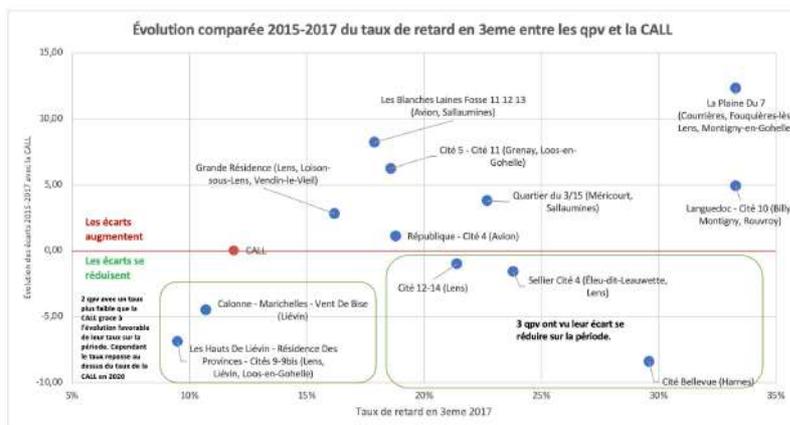


Source : INSEE Recensement de la population IRIS - 2015 et 2020.

A l'inverse, les IRIS concernés par un QPV comptent de faibles taux de personnes diplômées d'études supérieures. Et pour plus de la moitié, les écarts se sont renforcés sur la période d'observation (2015-2020).

➤ LES RETARDS SCOLAIRES, DES PART PLUS IMPORTANTES EN QPV MAIS UN CONSTAT DIFFICILE A PARTAGER PAR MANQUE DE DONNEES

En ce qui concerne le **retard en 6^e**, seuls les effectifs sur 3 QPV sont partagés sur l'année scolaire 2020-2021. Nous constatons des taux doublés pour ces quartiers (de 9% à 11%) comparativement à la CALL (5%). L'année 2015-2016 étant plus renseigné (10 QPV), nous observons ses taux supérieurs pour 8 d'entre eux avec un écart allant jusqu'à 26 pts de pourcentage.



Source : INSEE 2015 et 2017.

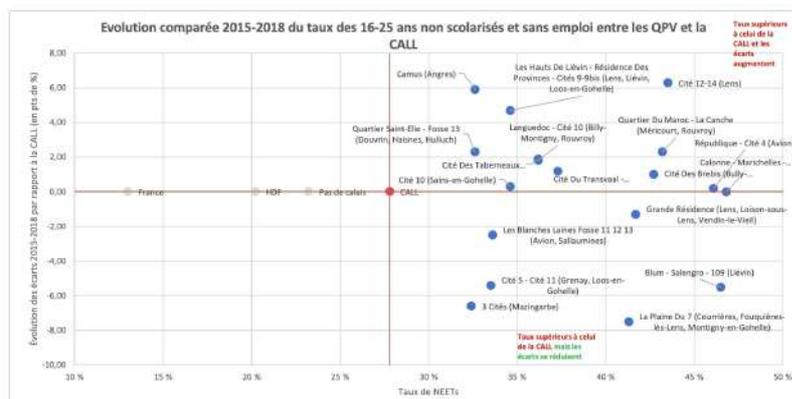
En matière de **retard scolaire en classe de 3ème**, nous disposons de données pour 12 QPV couvrant la période de 2015 à 2017. Au cours de ces années, deux QPV, situés à Lens et Liévin, montrent un taux d'élèves en retard inférieur à la moyenne. Toutefois, ces résultats peuvent être sujets à des fluctuations, comme en témoigne la hausse du taux de ces deux QPV en 2020, surpassant celui de la CALL. Pour

les autres QPV, leurs taux de retard dépassent systématiquement celui de la CALL, et les écarts semblent s'accroître avec le temps.

Quant aux **retards en classe de terminale**, qu'il s'agisse des filières générales, technologiques ou professionnelles, ils sont, dans l'ensemble, supérieurs à ceux observés sur la CALL. Cependant, cette observation doit être nuancée en raison d'un manque de données disponibles : nous disposons des chiffres pour seulement 6 QPV pour l'année scolaire 2020-2021 en ce qui concerne la filière professionnelle et 2 QPV pour la filière générale/technologique.

Un élément notable réside dans le volume d'élèves en retard par QPV : ces chiffres restent, dans l'ensemble, « faibles » en termes d'effectifs par quartier et permettent d'envisager un processus d'accompagnement adapté aux élèves. Pour donner un aperçu basé sur les données à notre disposition : en moyenne, un QPV compte environ 7 élèves en retard en classe de 6e ; ce nombre fluctue entre 5 et 13 élèves en classe de 3e, et varie de 6 à 15 élèves en classe de terminale.

DES JEUNES NON SCOLARISÉS ET SANS EMPLOI IMPORTANT DANS LES QPV



Source : INSEE 2017/2018 et 2020-2021.

L'agglomération présente un taux de NEET supérieur, voire bien supérieur, par rapport aux niveaux de comparaison tels que le Département, la Région et la France métropolitaine. En se focalisant sur les QPV, il est évident que tous ces quartiers affichent des taux de jeunes non scolarisés et sans emploi qui dépassent celui de la CALL (27,8%). Ces taux oscillent entre 31,7% et 46,8%. Il y

a donc une nette tendance au décrochage des jeunes des QPV, tant en matière de persévérance scolaire qu'en recherche d'emploi.

LA MIXITE ET LA VALEUR AJOUTÉE³ DES COLLEGES EN REP/REP+

³ Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges, les IVAC (disponible depuis 2022), sont une batterie d'indicateurs qui visent à évaluer l'action propre de chaque collège pour faire réussir les élèves qu'il accueille, en termes de réussite au diplôme national

ANCT – rapport 2019 « Compte tenu de la surreprésentation des catégories sociales défavorisées en quartiers prioritaires, des recouvrements importants existent entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Ainsi, sur près de 133 000 élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep +), 85 000 (soit 60 %) résident dans un quartier prioritaire. Ce taux atteint 28,4 % dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep), contre seulement 4,1 % dans ceux n'appartenant pas aux réseaux de l'éducation prioritaire. »

Nom de l'établissement	Commune	IPS	Taux de réussite - G	VA du taux de réussite - G	Note à l'écrit - G	VA de la note - G
COLLEGE DAVID MARCELLE	BILLY MONTIGNY	81,9	81	-2	9,6	+0,7
COLLEGE EMILE ZOLA	FOUQUIERES LES LENS	84,1	94	+8	10,8	+1,4
COLLEGE VICTOR HUGO	HARNES	77,1	79	+2	7,5	-0,5
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE	LIEVIN	78,5	89	+7	8,9	+0,3
COLLEGE DANIELLE DARRAS RIAUMONT	LIEVIN	76,8	84	+5	8,4	+0,1
COLLEGE BLAISE PASCAL	MAZINGARBE	78,8	81	-1	8,6	+0,2
COLLEGE HENRI WALLON	MERICOURT	82,4	88	+3	9,3	+0,1
COLLEGE YOURI GAGARINE	MONTIGNY EN GOHELLE	76,1	93	+15	9,8	+1,5
COLLEGE PAUL LANGEVIN	ROUVROY	82,8	88	+6	9,6	+0,8
COLLEGE JEAN ROSTAND	SAINS EN GOHELLE	91,1	87	-1	9,5	-0,1
COLLEGE LEON BLUM	WINGLES	83,6	88	+7	8,6	-0,2

Les QPV sont marqués par une ségrégation scolaire importante (IPS⁴ faible), qui est à corrélérer avec le niveau important de « spécialisation » résidentiel et qui est renforcée par des phénomènes d'évitement scolaire.

Cependant, la majorité des collèges en REP de la CALL affichent des valeurs ajoutées positives concernant le taux de réussite au Brevet (taux de réussite en France 87,5%). Selon cet indicateur, il est raisonnable de penser que ces établissements ont permis à leurs élèves de réussir davantage que ce qui était initialement prévu, compte tenu du profil des

élèves accueillis. Cependant, cette valeur ajoutée se réduit très fortement dès que l'on étudie la note obtenue à l'épreuve écrite. En effet, à titre d'exemple, en 2022, les collégiens issus des milieux sociaux les plus favorisés ont atteint une moyenne d'environ 12,5 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet, quand les plus défavorisés n'ont pas dépassé 8,5.

Source : data.education.gouv – Indicateurs de valeur ajoutée des collèges - Indice de position sociale des collèges – Liste des établissements en REP - année 2022.

2.2 - Logement/habitat

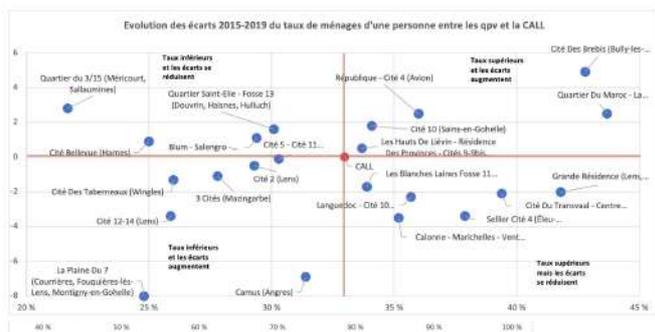
Selon le SCOT, la CALL fait partie d'un cœur urbain dense composé d'une grande part de logements sociaux et miniers. Le SCOT prescrit des priorités reprises dans le PLH : « Restructuration urbaine », « renouvellement urbain » ; « promouvoir des opérations de qualité pour changer l'image du secteur » et « favoriser l'accession à la propriété et diminuer la part des logements institutionnels afin d'introduire une plus grande mixité »

➤ UNE PREDOMINANCE DE LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DES QPV

La CALL concentre 43,3% de ses logements en résidence principale comme logements sociaux, avec particularité d'avoir une forte proportion de logements individuels (environ 70% du total, sachant que cette part au niveau national était de 56% en 2017)

du brevet (DNB) et d'accompagnement tout au long de sa scolarité au collège. Pour chaque collège, la valeur ajoutée correspond à la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves accueillis.

⁴ Indice de position sociale.



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2019 et 2017

Les QPV se distinguent par une importante proportion de logements sociaux, représentant entre 70% et 95% de l'ensemble des logements. 19 416 logements sociaux sont recensés dans les QPV soit 40% des logements sociaux de la CALL, alors que les QPV ne concentrent « que » 23% de la population de l'agglomération.

Cette configuration entraîne une accumulation, dans des zones à forte densité, d'une population aux vulnérabilités sociales et économiques.

L'implantation majoritaire de ces logements sociaux dans les QPV reflète des choix d'aménagement urbain historiques qui ont cherché à répondre aux besoins en logement de populations. Toutefois, cette concentration peut engendrer des effets de segmentation, où les résidents font face à des défis amplifiés en termes d'insertion professionnelle, d'accès aux services publics ou d'opportunités éducatives.

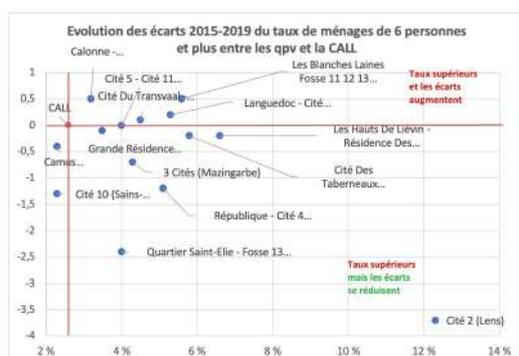
De plus, la juxtaposition de ces logements dans des espaces réduits peut limiter la mixité sociale, renforçant ainsi les inégalités et les clivages au sein de l'agglomération.

Les projets du programme national de rénovation urbaine (PNRU, 2003-2015) se sont développés sur 5 communes de l'agglomération : Angres, Billy-Montigny, Avion, Lens et Liévin. Le nouveau programme 2015-2020 s'est concentré sur 3 quartiers QPV présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- **la Cité du 12 / 14 à Lens** : Renouveler le mode d'habiter pour favoriser la mixité sociale et l'attractivité ; Créer un cœur de quartier et des polarités économiques ; Affirmer le caractère de cité jardin comme pôle d'attractivité et de cohésion sociale ; Assurer le désenclavement en facilitant l'accessibilité, notamment par l'intégration de nouveaux modes de transports.
- **le quartier République à Avion** : Première convention ANRU 2006-2015 qui a concerné une partie des logements collectifs, à l'Ouest du secteur. L'objectif est de tendre vers plus de mixité sans diminuer le nombre de logements sociaux au global
- **le quartier Vent de Bise à Liévin** : processus de relogement, d'une démolition a engagé sur les 3 résidences, Pampero, Tivano et Sirocco. Le printemps 2017 a vu également le démarrage des travaux de la Maison des Projets.

➤ DES QUARTIERS HABITES PAR DES FAMILLES NOMBREUSES MAIS EGALEMENT PAR DE NOMBREUX MENAGES DE PERSONNES SEULES.

Source INSEE : recensement de la population 2015 et 2019



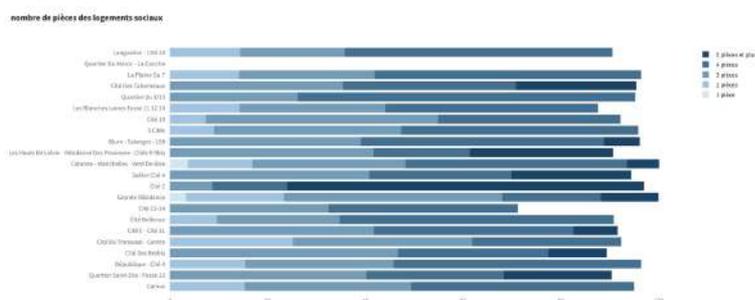
Dans l'ensemble, les QPV présentent une concentration plus élevée de familles nombreuses (composées de 6 personnes et plus). Sur les 14 quartiers recensés, 12 affichent des taux supérieurs à la moyenne de la CALL. Notamment, le quartier Cité 2 à Lens se démarque par un taux nettement supérieur, le plaçant dans une situation que l'on pourrait qualifier d'exceptionnelle ou d'atypique. (France : 1,56% ; HDF : 2,10% ; PDC : 2,01%)

Concernant les ménages composés d'une seule personne, on distingue deux catégories : la moitié des quartiers affiche des taux

supérieurs à ceux de la CALL, tandis que l'autre moitié présente des taux inférieurs à cette même référence. (France : 37% ; HDF : 33,5% ; PDC : 31,9%)

Il existe un double défi, selon les quartiers, d'accompagnement d'individus isolés ou vulnérables en raison de leur situation familiale.

UNE OFFRE DE LOGEMENT DE GRANDE TAILLE AVEC UNE DIVERSIFICATION DE PETITS LOGEMENTS PROPOSES LES BAILLEURS SOCIAUX



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021

Sur la CALL, l'offre de logements est majoritairement composée de logements de grande taille. Pour illustration, 73,4% des résidences principales de la CALL possèdent 4 pièces ou plus (60% en France). Néanmoins, l'offre en logements sociaux sur la CALL présente une certaine diversité,

avec 50,2% de logements de grande taille. Dans certains quartiers QPV, et selon les données à notre disposition, l'offre des bailleurs sociaux répond à une demande de logements plus compacts, avec des proportions plus élevées de T2 sur certains quartiers : 20% pour la Grande Résidence, 25,2% pour la Cité Transvaal, 15,4% pour République – Cité 4 et 15,3% pour Camus.

Selon le PLH, « les petits logements sur la CALL sont sous-représentés et leur part diminue, ce qui entraîne des blocages dans les parcours résidentiels. Alors que dans l'ensemble du parc, les petits logements (T1 et T2) ne représentent que 9,6% du parc, ce taux est de 20,5% dans le parc social. Ce parc joue ainsi un rôle important dans l'offre de logements de petite taille pour le parcours résidentiel des petits ménages (jeunes couples en situation de décohabitation, ménages âgés ».

A noter, la particularité de Cité 2 comptant une part très importante de logements de 5 pièces et plus, ce qui explique la part élevée de ménages à 6 personnes et plus.

En ce qui concerne la suroccupation des logements, nous ne disposons de données que pour 7 QPV, qui de plus sont incomplètes. Les données ne sont pas suffisamment complètes pour permettre une analyse approfondie.

➤ DES LOGEMENTS POUR UNE LARGE MAJORITE MAL ISOLEE



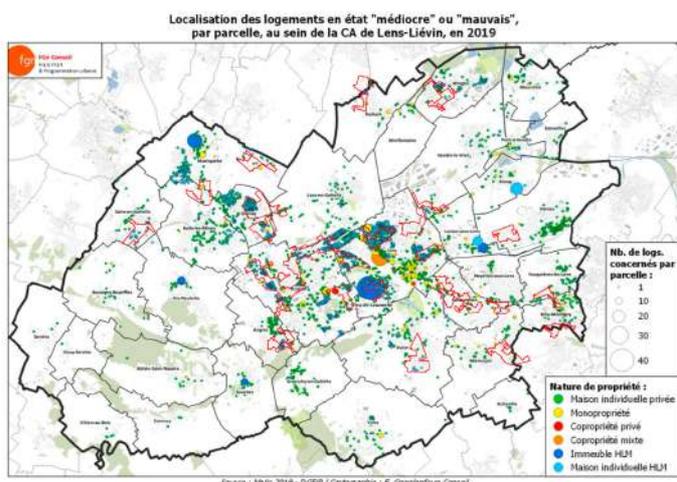
Grâce à l'analyse de cartographies obtenues par thermographie infrarouge aérienne, nous sommes en mesure d'estimer les déperditions thermiques des ensembles immobiliers. Ces données mettent en lumière les déperditions au sein des QPV comptant de nombreux logements avec pertes thermiques importantes.

Nous pouvons citer en exemple le quartier des 3 Cités à Mazingarbe où l'on constate une prédominance de logements subissant d'importantes pertes thermiques, qualifiées de «

Fortes » (indiquées en jaune) à « Excessives » (en rouge).

Source : <https://geocall.agglo-lenslievin.fr/apps/agglo-lenslievin::thermographie-infrarouge-pour-la-cartographie/explore 25 janvier 2023>

➤ **DES LOGEMENTS QUI PEUVENT ETRE QUALIFIES DE LOGEMENTS « MEDIOGRES » OU « MAUVAIS » ET QUI SE CONCENTRENT SUR LE PARC DES LOGEMENTS SOCIAUX**



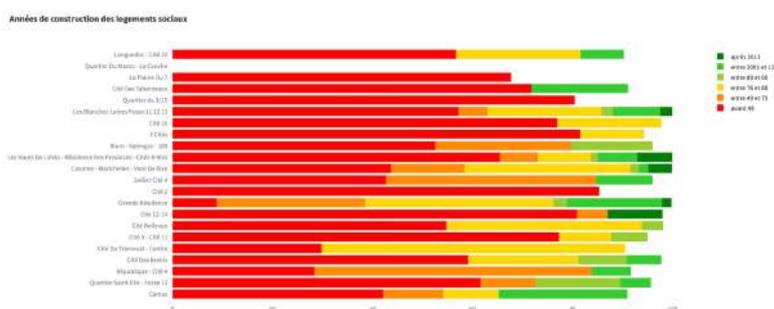
Source : Cartographie issue du diagnostic PLH avec ajout d'une surcouche QPV 2019

Il est à observer que plusieurs des quartiers QPV contiennent des logements, souvent issus du parc HLM, qui sont qualifiés d'état médiocre à mauvais. Cette situation soulève la nécessité de mener des actions de rénovation au sein des habitations sociales des QPV.

Au-delà de l'enjeu purement de l'habitat, deux dimensions importantes sont à prendre en compte :

- La dimension économique : Les logements vétustes sont souvent associés à une moindre efficacité énergétique, se traduisant par une augmentation des coûts liés à la consommation des fluides.
- La dimension environnementale et de transition : Les zones urbaines denses peuvent accentuer le phénomène des îlots de chaleur, contribuant ainsi aux défis posés par le changement climatique et l'adaptation nécessaire de nos milieux urbains.

➤ **CE QUI PEUT S'EXPLIQUER PAR L'ANNEE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX SUR LES QPV**



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021.

Un nombre significatif de logements sociaux datent d'avant 1949. Les QPV concentrent plus de logements sociaux construits avant 1949 que sur la CALL (15 qpv dépassent les 45,6% de la CALL). A titre de comparaison, les logements sociaux comptent une part bien plus

importante de logements anciens par rapport à l'ensemble des résidences principales (26,1% des résidences principales construites avant 1945).

La mise aux normes thermiques de ces habitations sont soumises à la stratégie de rénovation des bailleurs sur les QPV.

Il est à noter, que certains quartiers se démarquent avec une offre de logements récents (à partir de 2001), nous pouvons citer les quartiers Camus, Grande Résidence, Quartie Saint-Elie - Fosse 13, Blum-Salengro-109 et Cité des Taberneaux (+ de 20%).

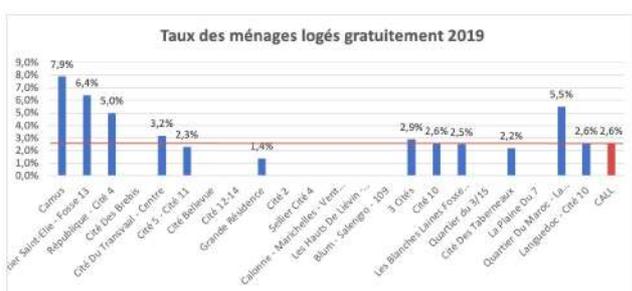
➤ **QUELQUES QUARTIERS TOUCHES PAR UNE VACANCE IMPORTANTE**



Source INSEE : recensement de la population 2019

Dans l'ensemble, les quartiers QPV connaissent des taux faibles de vacances, il est cependant à noter que 10 quartiers dépassent le taux de la CALL. Certains restent relativement proches du taux de la CALL (Cité des Tabernaux, Blanchés laines Fosse 11, Blum-Salendgro-109, Cité des Brebis) mais 6 connaissent des taux supérieurs voir très supérieur (de Grande Résidence avec un taux de 10,5%, Cité 10, Cité 12-14 [ANRU], Cité 2, République-cité 4 [ANRU] à Sellier Cité 4 avec 21,5%).

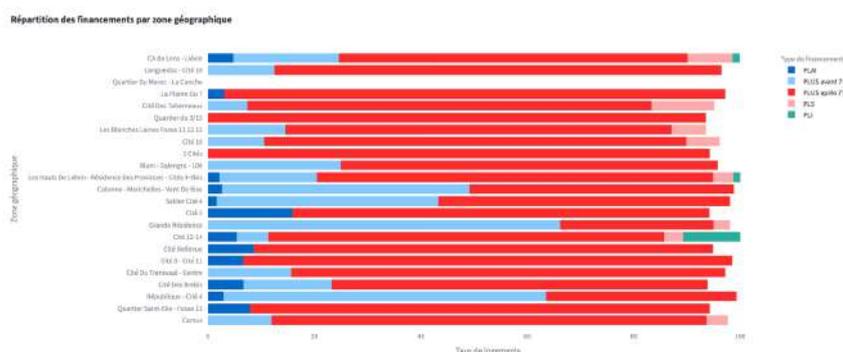
➤ **DES DIFFICULTES SOCIALES ET ECONOMIQUES QUI ENGENDRENT UNE POSSIBLE DIFFICULTE DE PRISE D'AUTONOMIE QUI PEUVENT EXPLIQUER UN TAUX SUPERIEUR DE PERSONNES LOGEES GRATUITEMENT SUR CERTAINS QUARTIERS**



Source INSEE : recensement de la population 2019

4 quartiers connaissent des taux très supérieurs à celui de la CALL (2,6%). Nous pouvons citer République-cité 4 à 5% ; Quartier du Maroc ; Quartier Saint-Élie-Fosse 13 ; pour terminer par Camus à 7,9%.

➤ **FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX : DES LOGEMENTS « TRES SOCIAUX » PLUS PRESENTS DANS CERTAINS QUARTIERS**



Source INSEE : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021.

Il existe 15 quartiers pour lesquels les informations relatives aux financements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et/ou PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) antérieurs à 1977 sont indisponibles. Ces segments de

logement, hautement sociaux, sont destinés aux foyers disposant des revenus les plus modestes. Dans les quartiers où l'ensemble des données est disponible, il apparaît que ces zones sont spécifiquement aménagées pour héberger les ménages les plus vulnérables.

Le quartier de Cité 12-14, relevant du programme ANRU, présente une diversité de logements à caractère social, incluant une proportion significative de résidences financées par des dispositifs PLI (Prêt Locatif Intermédiaire), PLS (Prêt Locatif Social) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) établis après 1977.

Il est à noter la particularité de la CALL qui compte 24,6% de PLAI et PLUS avant 77, ce qui est relativement faible comparativement au niveau des Hauts-de-France (38%) ou de la France métropolitaine (47%).

2.3 - Santé

Première version test du 31 octobre 2023

➤ **UN DEFICIT DE DONNEES EN SANTE A L'ECHELLE DES QPV MAIS UNE PREVALENCE DES VULNERABILITES SOCIALES ET SANITAIRES DANS L'AGGLOMERATION**

En dépit d'un déficit de données en santé à l'échelle des QPV, nous pouvons toutefois partager des éléments généraux au niveau national sur la question de la santé au sein des QPV et à l'échelle de la CALL⁵.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a mis en place un Contrat Local de Santé pour la durée 2019-2023. Elle a établi trois axes majeurs :

- Attirer davantage de professionnels de santé sur le territoire ;
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les individus les plus vulnérables ;
- Et soutenir la santé des enfants et des adolescents.

Les diagnostics approfondis sur la zone de l'agglomération révèlent des **vulnérabilités sociales et sanitaires notables**. Même si les données précises concernant la santé des résidents des quartiers prioritaires sont limitées, les enjeux de santé sont étroitement liés aux défis socio-économiques de la communauté. Il est donc probable que la santé des habitants de ces zones et leur facilité d'accès aux soins soient encore plus préoccupantes.

Les actions Prévention en matière de santé de la CALL⁶. En partenariat avec l'ARS, Le Secours Populaire Français et l'APSA.

- Trois postes **d'Adultes Relais Médiateurs Santé** sont attribués à l'association Secours Populaire Français et à l'APSA à qui ils sont rattachés. La dynamique de médiation en santé a été lancée sur le territoire de la CALL avec notamment le déploiement des adultes relais médiateurs santé (ARMS) dont un dédié à la grande précarité. Ce dispositif, dont le premier bilan est positif, est destiné avant tout aux populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- L'Atelier **Santé Ville (ASV) lancé en 2019** pour promouvoir la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville, la CALL a initié la mise en place d'un atelier santé ville (ASV) sur lequel il est possible de s'appuyer pour identifier les principales difficultés rencontrées en matière de santé par les populations démunies et les prioriser. 3 axes :
 - Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé
 - Améliorer l'accès à la prévention et aux soins notamment des personnes les plus vulnérables
 - Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

➤ **UNE ESPERANCE DE VIE PARMIS LES PLUS FAIBLES**

L'espérance de vie sur l'Agglomération est parmi les plus basses de la région Hauts-de-France, avec un écart de 5 ans pour les hommes et 3,1 ans pour les femmes par rapport à la moyenne nationale. Cette différence est due à une mortalité élevée, notamment en raison de **décès prématurés** et de **taux élevés de cancers et de maladies cardiovasculaires**. La CAL est plus impactée par ces problèmes que ses territoires voisins, soulevant des préoccupations sur l'accès aux soins et les comportements à risque.

⁵ Reprise pour la CALL d'éléments du rapport d'évaluation du contrat de ville - Annexe – Agende d'Urbanisme de l'Artois AULA. Et du rapport 2019 de l'ANCT-ONPV pour les constats nationaux sur la santé des habitants dans les QPV.

⁶ Rapport développement durable de la CALL - Deuxième semestre 2019 / premier semestre 2020

Constat national sur les QPV⁷ : « Un peu plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se déclarent en bonne ou très bonne santé. C'est moins qu'au sein des autres quartiers des unités urbaines englobantes. La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par **des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations.** »

➤ LES ALD, L'IMPACT DE L'AGE ET MALADIES DOMINANTES

Les affections de longue durée (ALD) sont des maladies graves et/ou chroniques nécessitant des soins réguliers s'étalant sur une durée supérieure ou égale à 6 mois. Bien que le **taux d'ALD** soit légèrement plus élevé dans la CALL qu'en France, il est **moindre dans les quartiers prioritaires**, probablement en raison de leur **population plus jeune**. Le diabète et les cancers sont particulièrement prévalents dans la région.

Constat national au sein des QPV⁸ : « Plus de la moitié de la population y est **en surpoids, en particulier les femmes**, et elle bénéficie d'une **alimentation moins équilibrée**. Par ailleurs, ils expriment **plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète, l'asthme, la dépression ou l'hypertension artérielle.** »

➤ LES DISPARITES DE COUVERTURE SANTE ET AIDES SOCIALES DANS LA CALL ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES

En 2018, 14,3% des bénéficiaires de la CPAM de la CALL, soit 29 924 habitants, n'avaient **pas de mutuelle**. Parmi eux, **27% résidaient dans des quartiers prioritaires**. Ces quartiers ne montrent pas de différence notable en termes de couverture mutuelle par rapport à l'ensemble de la CALL. Cependant, leurs habitants ont **plus souvent recours à des aides comme l'Aide à la Complémentaire Santé** (5,8% contre 4,1% dans l'agglomération) ou la **CMUC** (31,7% contre 17,8%). De plus, dans ces quartiers, **6% des personnes de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant** (5,1% à la CALL). Enfin, en 2017, 9,3% des allocataires de la CAF de la CALL recevaient l'Allocation Adulte Handicapé, avec une proportion plus élevée (10,3%) dans les quartiers prioritaires.

Constat national au sein des QPV⁹ : « cette population (habitants des QPV) dispose plus rarement d'une couverture maladie complémentaire, tout en étant par ailleurs **plus souvent bénéficiaire de la couverture maladie universelle** (Ex CMU-C). »

➤ LE RECOURS AUX SOINS ET L'IMPACT DES CONTRAINTES SOCIO-ECONOMIQUES

En 2018, 86% des résidents de la CALL ont consulté un **médecin généraliste, un taux supérieur à la moyenne nationale** mais inférieur à celui de ses voisins du PMA. **Seulement 35% ont consulté un spécialiste**, moins que la moyenne nationale et les régions voisines. Les populations les plus démunies consultent moins fréquemment les spécialistes, bien qu'elles voient régulièrement un généraliste. Les raisons peuvent être financières ou liées à la mobilité.

Constat national sur les QPV¹⁰ : « En quartier prioritaire, 40% (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent avoir **renoncé à au moins un soin pour des raisons financières** au cours de l'année écoulée. » « **Le renoncement aux soins dentaires pour raisons financières est particulièrement élevé** en quartier prioritaire. [...] C'est également le cas pour **les soins optiques**, où le renoncement est deux fois plus élevé en quartier prioritaire » « Ces résultats sont à mettre en regard avec les analyses sur **l'accessibilité à pied à l'offre de soins** [Mondesir, 2020]. En effet, une moindre accessibilité peut constituer un facteur explicatif du renoncement en raison d'un délai de rendez-vous trop long. Par exemple, en quartier prioritaire, **le nombre de**

⁷ANCT – ONPV Rapport 2019.

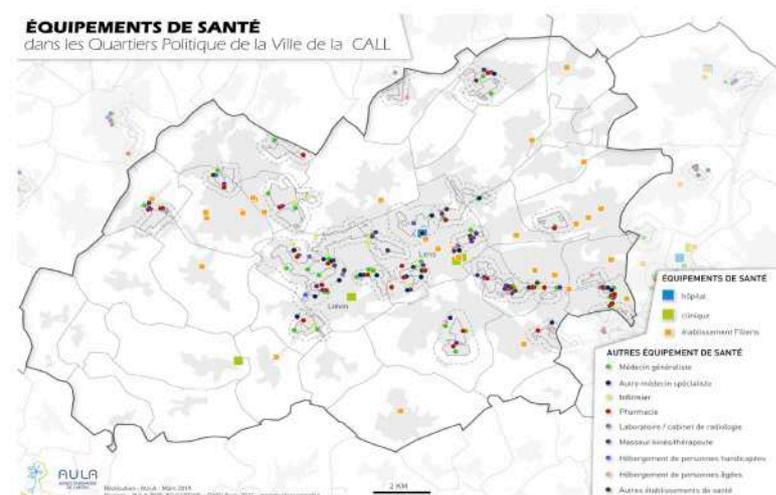
⁸ANCT – ONPV Rapport 2019.

⁹ANCT – ONPV Rapport 2019.

¹⁰ANCT – ONPV Rapport 2019.

praticiens accessibles en 15 minutes de marche est inférieur au reste des agglomérations pour ce qui concerne les dentistes, alors qu'elle est similaire pour les médecins [Audras-Marcy & al., 2019]. »

➤ LES EQUIPEMENTS DE SANTE ET DENSITE MEDICALE



La CALL présente une **densité de médecins généralistes et de dentistes inférieure** à la moyenne nationale. Entre 2013 et 2018, cette densité a diminué. Toutefois, la densité d'infirmiers libéraux sur la CALL dépasse la moyenne française. Malgré le manque de médecins libéraux, la présence de médecins salariés compense cette carence. En 2017, la CALL avait une **proportion plus élevée de médecins âgés et moins de jeunes médecins** par rapport à la moyenne nationale, soulignant un **enjeu de vieillissement**. De plus, certaines zones de la CALL sont désignées comme

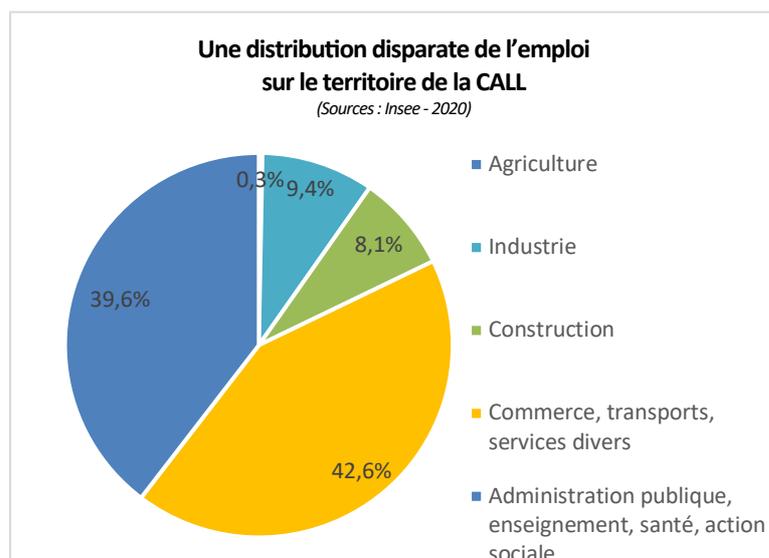
prioritaires par l'ARS, offrant des incitatifs pour attirer des médecins et éviter une détérioration de l'accès aux soins.

2.4 - Développement économique et emploi

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se caractérise par une **fragilité économique et sociale prégnante**. La question de l'emploi est au cœur des préoccupations d'une population qui cumule de nombreuses difficultés.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est un territoire qui poursuit sa **phase de reconversion économique** : en même temps qu'une **tertiarisation du tissu économique**, le territoire continue sa très **nette désindustrialisation**. Cette transition s'opère difficilement. Sur la **période de 2009 à 2020, l'emploi est en recul de 3,04% sur l'agglomération** et de 1,10% à l'échelle du Pas-de-Calais.

➤ LA CREATION D'EMPLOI : UN RECU DE L'EMPLOI A L'ECHELLE DE LA CALL



La période d'observation (2009 – 2020) met en évidence les difficultés du territoire sur **les dynamiques de l'emploi**. La CALL a ainsi perdu **2 606 emplois** sur la période. Toutefois, la distribution se fait de façon très disparate selon les 5 grands secteurs de l'économie sur le territoire. On constate ainsi un **fort recul de l'emploi dans le secteur de l'industrie** : il perd plus de 24% de ses effectifs, soit plus de 2 100 emplois. Le **secteur de l'agriculture** est également en fort recul, avec 38% des emplois en moins entre 2009 et 2020. Le secteur ne représente plus que 0,3% des effectifs du territoire en 2020, soit 2 points de moins que la moyenne départementale.

Le territoire de la CALL se **désindustrialise** nettement, et se tourne de plus en plus vers le **secteur tertiaire**.

Le secteur de « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est le **deuxième pourvoyeur d'emplois salariés** sur la CALL avec **39,6%** de l'emploi total. Ce secteur a connu une augmentation de ses effectifs de 3,4%, soit plus de 900 emplois sur la période 2009 - 2020. Malgré ce dynamisme, les chiffres sur la CALL sont légèrement **plus faibles que sur l'ensemble du Pas-de-Calais** qui a connu, sur la même période, une augmentation de 5% des effectifs.

Nombre d'emplois et évolution selon le secteur d'activité :

(Sources : INSEE – EMP T8)

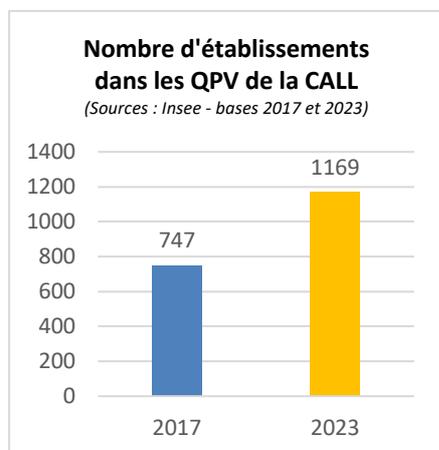
	CALL			Pas-de-Calais		
	Effectif 2020	Evolution 2009 - 2020	Poids 2020	Effectif 2020	Evolution 2009 - 2020	Poids 2020
Agriculture	229	-38,1%	0,3%	11 440	-15,9%	2,3%
Industrie	6 719	-24,1%	9,4%	65 928	-17,8%	13,5%
Construction	5 787	-11,8%	8,1%	33 374	-10,7%	6,9%
Commerce, transports, services divers	30 543	-1,6%	42,6%	197 987	1,7%	40,7%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	28 388	3,4%	39,6%	178 148	5,0%	36,6%
Total	71 665	-3,5%		486 877	-1,7%	

Le secteur du « **Commerce, transports, services divers** » est, avec **42,6%** de l'emploi total, le premier pourvoyeur d'emplois sur la CA de Lens Liévin. Le secteur a connu un **léger recul** entre 2009 et 2020 de 1,6% soit une perte de plus de 450 emplois. La dynamique de ce secteur se démarque nettement de celle que l'on observe à l'échelle du Pas-de-Calais, où l'emploi **progressé** de 1,7% sur la même période.

➤ LA DYNAMIQUE DE CREATION D'ETABLISSEMENTS DANS LES QPV DE LA CALL

Pour analyser la création d'établissements, on peut mobiliser **deux indicateurs** sur la période 2017 – 2023 :

- Le **taux d'évolution du nombre d'établissements** entre 2017 et 2023
- Le **taux d'évolution de créations d'établissements par an** entre 2017 et 2023



La période d'observation (2017 - 2023) permet de mettre en évidence une nette augmentation du nombre d'établissements au sein des quartiers prioritaires de la CALL avec un taux d'évolution de 56%. Ce taux est proche de celui des QPV en France Métropolitaine de 53%. Il est largement supérieur au taux d'évolution du nombre d'établissements à l'échelle de la CALL de 29%.

Selon les bases 2023 de l'Insee, **43% des établissements des quartiers prioritaires de la CALL sont spécialisés dans le « Commerce, Transport, Hébergement et Restauration »** contre 35% à l'échelle de la CALL. Cette part d'établissements spécialisés dans ce secteur était de 44% en 2017.

Le taux d'évolution de créations d'établissements par an entre 2017 et 2023 fait apparaître un **dynamisme beaucoup plus fort** dans les **quartiers prioritaires de la CALL** que sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il s'est en effet créé 179% établissements de plus en 2023 (382 établissements) qu'en 2017 (137 établissements) à l'échelle des quartiers prioritaires, contre 95% pour la CALL.



82%

des 382 établissements créés en QPV de la CALL sont des micro-entreprises (base INSEE 2023)

Notons par ailleurs que sur les 382 créations d'établissements en quartiers prioritaires de la CALL en 2023, 82% le sont sous le régime de micro-entrepreneur. Cette part a augmenté de 10% entre 2017 et 2023. Le rapport dans la CALL est inférieur, il est à **67%** de création sous ce régime. Le régime de la micro-entreprise semble attirer davantage dans les quartiers prioritaires de la CALL que dans le reste de l'agglomération.

Lorsque l'on rapporte ces ratios au regard du poids de la population en utilisant le **taux de création par habitant** (le volume de création d'entreprises pour l'année n par rapport au nombre d'habitants pour la même année), qui permet d'apprécier le dynamisme par rapport au poids de sa population, on observe que la dynamique de création par habitant est également **plus élevée**, sur la base 2023, dans les quartiers prioritaires de la CALL (0,7%) que dans l'ensemble de l'agglomération (0,5%). Il est cependant plus faible que dans l'ensemble des QPV de France Métropolitaine (1,5%).

➤ TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

40 % < **53,6 %**
QPV CALL CALL
Taux d'emploi moyen 15 – 64 ans
(INSEE base 2023)

Selon les bases 2023 de l'Insee, le taux d'emploi des 15-64 ans sur l'EPCI est de 53,6%. C'est **moins** que sur la CA de Hénin-Carvin (55,7%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (58,8%). **Cette même année, le taux d'emploi des femmes est de 48,2% sur la CALL**, contre 50,2% sur le CAHC et 53,8% sur la CABBALR.

Sur la même année, tous les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin ont un taux d'emploi inférieur à l'EPCI. Le quartier Saint-Elie - Fosse 13 est le plus proche de la moyenne avec un taux d'emploi de 47,3%. **Onze quartiers ont un taux d'emploi supérieur à 40% et onze ont un taux compris entre 30% et 40%**. Le taux d'emploi le plus faible est celui du quartier République - Cité 4 avec 30,7%. **Sur les quartiers prioritaires, le taux d'emploi des femmes est en moyenne de 32,3% en 2023**. Le taux d'emploi des 15 – 64 ans en France est, quant à lui, de 73,6% en 2022.

➤ CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI



52,7% sur les QPV de la CALL

51,5% sur la CALL

Part des hommes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C (base INSEE 2023)

En septembre 2023, on comptabilisait **22 223 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C** sur le territoire de la CA de Lens Liévin. Parmi eux, **6 617** habitaient dans un quartier prioritaire, soit **30% des demandeurs d'emploi de l'agglomération**. Notons que l'on recense 55 414 personnes qui habitent un quartier prioritaire, soit 23% de la population de la CALL.

Dans les quartiers prioritaires de la CALL, les hommes représentent **52,7% des demandeurs d'emploi**, alors qu'ils représentent 51,5 % des demandeurs d'emplois de l'ECPI (50,7% pour la CAHC et 47,9% pour la CABBALR).

Les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont **un peu plus jeunes** que leurs homologues de la CA de Hénin-Carvin et de la CA Béthune-Bruay-Artois Lys-Romane. En effet, 21,2% ont moins de 26 ans (20,2% CAHC et 20,6% CABBALR). **Dans les quartiers prioritaires de la CALL, 22,1% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans.**

En ce qui concerne les **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**, le pourcentage de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C bénéficiaires du RSA au sein de la CA de Lens-Liévin (24%) est globalement le même que celui des deux autres agglomérations (22% CAHC et 23% CABBALR). En revanche, le pourcentage est **plus élevé** pour les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires de la CALL (32%).

56% des demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont au **chômage depuis moins de 12 mois** (55% pour la CAHC et 55% pour la CABBALR). 17% sont inscrits depuis 12 à 24 mois (18% CAHC, 18% CABBALR). 27% sont inscrits depuis plus de 24 mois (27% pour la CABBALR et 27% pour la CAHC). Sur les quartiers prioritaires de la CALL, 55% sont inscrits depuis moins de 12 mois, 18% depuis 12 à 24 mois et 27% depuis plus de 24 mois. Ainsi, on observe une **très légère différence en termes de difficulté de retour à l'emploi** dans les quartiers prioritaires en comparaison des autres demandeurs d'emploi.

Concernant les qualifications, les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin ont globalement les mêmes niveaux de diplôme que ceux des deux autres agglomérations. En effet, 16% sont sans diplôme, 39% ont un niveau CAP-BEP, 28% ont un niveau Bac et 17% ont un diplôme du supérieur. En revanche, **les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires sont moins qualifiés**. En effet, seuls 11% d'entre eux ont un diplôme du supérieur, 25% ont le Bac, 45% ont un niveau CAP-BEP et 20% n'ont pas de diplôme.

En somme :

- La CA de Lens-Liévin est un **territoire en phase de transition** : l'industrie chute et est remplacée de plus en plus par le secteur tertiaire.
- Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont des caractéristiques proches de ceux de l'agglomération, bien qu'ils soient **moins diplômés, un peu plus jeunes, et davantage bénéficiaires du RSA**.
- Le **taux d'emploi des femmes est en moyenne très bas** dans les quartiers prioritaires en comparaison de celui de l'agglomération.

2.5 - Environnement & transition écologique

➤ DES QUARTIERS PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS PAR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Des conditions de vie particulièrement difficiles

Des habitants de QPV qui subissent particulièrement les effets du dérèglement. Au plan national (données ANRU 2022) :

- **70%** des habitants des QPV sont confrontés à une **température trop haute** dans leur logement pendant l'été (contre 56% au niveau national)
- **52 %** à une **température trop basse** pendant l'hiver (contre 35% au niveau national)
- **+ de 50%** de ces habitants relatent aussi des difficultés à trouver un endroit pour bénéficier de fraîcheur dans leur quartier.

...Alors même qu'ils ont une **empreinte carbone plus basse** que les classes les plus aisées (mobilités restreintes, faible gaspillage, surface des logements, etc.) et qu'ils peuvent moins se prémunir des conséquences du dérèglement.

Un lien environnement / santé qui n'est plus à démontrer

- **Exposition aux pollutions et cadre de vie** : qualité de l'air, salubrité des logements, place de la nature dans les quartiers...
- **Conditions de vie face au dérèglement** : îlots de chaleurs dans les zones d'habitat collectif, exigüité et manque d'isolation de logements, etc.
- La difficulté d'accéder à une **alimentation de qualité** à des tarifs abordables...

Une question économique : Se prémunir des effets du dérèglement ou des pollutions, manger sainement : autant d'actions qui ont un **coût** pour les populations et qui posent des problèmes de précarité énergétique, alimentaire, etc.

Les enjeux de l'action pour les habitants de la CALL :

- Contribuer **depuis les quartiers** à la lutte contre le dérèglement et **valoriser** ces quartiers et leurs habitants comme des acteurs des transitions
- **Améliorer les conditions de vie et la santé** des habitants des QPV sur un territoire à la situation particulièrement dégradée
- Travailler à des **solutions** en matière de transition qui permettent de développer le reste à vivre des habitants (efficacité énergétique, alimentation plus accessible...)

➤ POUR UNE TRANSITION JUSTE

Des bénéfices attendus de la transition écologique sur de multiples registres qui font déjà l'objet de multiples initiatives et politiques sur le territoire

Des orientations politiques et des cadres d'intervention : PLH, PCAET, plan dédié aux mobilités...

Des dispositifs et des outils qui se multiplient :

Recycleries, plan pour l'efficacité énergétique des bâtiments, projets en matière d'alimentation durable, végétalisation des espaces publics

Des pratiques d'appui à la participation habitante réelle qui constituent une ressource clé pour les transitions écologiques.

Toutefois des dispositifs qui ne sont majoritairement pas territorialisés à l'échelle des QPV :

Hormis des initiatives comme « quartiers fertiles » de l'ANRU et l'intervention de recycleries, les actuels plans ou initiatives pourraient d'avantage être orientés et spécifiés vis-à-vis des QPV et de leur population.

Pour une transition juste...et accélérée qui doit passer par :

Une transition qui doit **intégrer** de multiples axes d'intervention et mener à une **territorialisation** des politiques et dispositifs actuels : durable, accessibilité d'une alimentation de qualité, traitement et recyclage des matériaux de chantier, des déchets quotidiens, etc.

Une transition qui doit **concilier fin du mois et fin du monde** et qui doit être valorisée comme telle...

- Accompagnement des rénovations énergétiques : Ex. si les rénovations énergétiques génèrent à terme des économies, elles peuvent générer à court terme des surcoûts...Comment les prendre en charge ?
- Alimentation de qualité accessible : groupements d'achat de produits bio, etc.
- Solutions en matière de mobilité adaptées aux pratiques des personnes (transports en communs, développement mobilités douces, mais aussi véhicules individuels partagés...)

La conciliation d'actions descendantes et ascendantes : la transition qui doit être faite pour et par les habitants :

Les actions en matière de transition ne doivent pas se faire seulement une logique descendante ou ces transitions seraient subies (et parfois infantilisante ou culpabilisante) ...mais doivent partir des arguments, pratiques, besoins et initiatives des habitants.

➤ DE NOMBREUSES ACTIONS ET INITIATIVES PORTÉES PAR LA CALL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

La CALL est pleinement **mobilisée** pour construire un avenir durable pour ses habitants. **Biodiversité, économie circulaire, alimentation durable et locale, énergie renouvelable, traitement des déchets, pollution de l'air, gestion**

de l'eau... la CALL intervient avec ses partenaires sur le champ de ses compétences liées à l'environnement, les modes de vies et la consommation. Elle mise aussi sur l'innovation pour accompagner les professionnels et les citoyens vers l'éco-responsabilité. A ce titre, la CALL porte plusieurs actions et initiatives, à l'instar de :

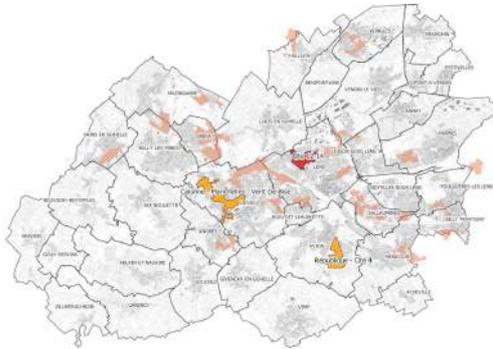
<p>Le développement de la biodiversité et la gestion du patrimoine arboré</p>	<p>La CALL s'affirme comme l'archipel vert. De la Chaînes des Parcs aux Espaces Naturels Sensibles protégés par le Département du Pas-de-Calais, le territoire dispose d'un capital naturel qu'il souhaite protéger et valoriser. La protection de ces milieux est une priorité pour l'équilibre environnemental et la richesse de la biodiversité. Pour la CALL, l'objectif est d'enrayer le déclin de la biodiversité en menant des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques. Pour y parvenir, la CALL s'est fixé 8 axes stratégiques. A titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour recréer de la biodiversité, la CALL s'engage avec les Espaces naturels régionaux (ENRx) dans le cadre de « Plantons le décor ». Plus de 80 000 arbres et arbustes, 3 500 fruitiers et des centaines de potagers ont vu le jour à partir des bulbes et graines distribués. • Le projet de schéma Trame Verte et Bleue (TVB) vise à reconstituer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
<p>Mobilité douce : l'aménagement de l'EuroVelo n°5 (EV5)</p>	<p>Cette vélo route européenne relie Londres à Brindisi en Italie en traversant 7 pays dont la France. La CALL a décidé d'aménager le dernier tronçon de l'EV5 sur son territoire, entre Loos-en-Gohelle et Wingles. Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile • Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.
<p>La qualité de l'air</p>	<p>La CALL participe activement à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire. Un partenariat pluriannuel a été mis en place avec l'association agréée en charge de la qualité de l'air en région, Atmo Hauts-de-France afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser la surveillance locale des émissions et des concentrations de polluants atmosphériques • Mettre en place des actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieure et extérieure • Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la pollution atmosphérique. <p>Par ailleurs, afin de prévenir les allergies liées aux pollens, la CALL a, en association avec Lify Air et Atmo Hauts-de-France, installé 5 capteurs. Ils délivrent une information en temps réel du contenu de l'air en pollens à l'échelle ultra-locale.</p>
<p>L'agriculture périurbaine et le Système Alimentaire Territorial Durable (SATD)</p>	<p>En 2019, la CALL approuvait le premier programme d'actions du SATD. Le SATD est depuis un cadre stratégique et opérationnel répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et facilitant les projets privés et publics. L'alimentation devient un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur le territoire. Ce 1^{er} plan, coconstruit et coanimé avec 7 partenaires, comptait 86 actions.</p> <p>Vers un second plan d'action : cette politique publique revêt une importance d'autant plus grande que l'actualité souligne avec une nouvelle acuité les défis immenses autour de l'alimentation et de l'agriculture. La CALL est convaincue que l'action publique peut contribuer à proposer des solutions adaptées à la complexité de ces enjeux. Dans ce contexte, un nouveau cadre stratégique est proposé, via le second plan d'actions du SATD approuvé en 2023, reposant sur 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer les filiales en circuits courts de la production à la consommation (RHD...) 2. Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation 3. Développer les productions durables et protéger la ressource en eau <p>D'une durée de 4 ans, ses 51 actions ont toutes été coconstruites avec 9 partenaires experts.</p>
<p>Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</p>	<p>Déplacements, industrie, habitat, énergie... la CALL souhaite agir dans le cadre de son PCAET pour lutter contre le dérèglement climatique. Outil stratégique, opérationnel et réglementaire, le PCAET de la CALL se veut surtout être une démarche volontariste, participative et permettant à chacun de s'inscrire de manière concrète dans la transition écologique et énergétique du territoire. Le PCAET est le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il comprendra un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés ; un programme d'actions ; un dispositif de suivi et d'évaluation. Son élaboration est prévue pour mi-2025.</p>

La gestion des déchets

Plusieurs initiatives de la CALL à destination des habitants permettent de s'engager en faveur du zéro déchet tels que : le **recours aux déchetteries**, aux **espaces Réemploi**, à la **ressourcerie** de Liévin ou d'Aix Noulette, aux **Repair-café**s ou encore aux **composteurs** individuels ou collectifs.

➤ DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

TROIS QPV RETENUS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (NPNRU)



Géographie prioritaire de la politique de la ville
■ NPNRU Quartier d'Intérêt National
■ NPNRU Quartier d'Intérêt Régional
■ Quartiers Politique de la Ville

Au sein de la CALL, **3 QPV ont été retenus au titre du NPNRU** de l'ANRU :

- ✓ La cité du 12/14 à Lens
- ✓ Le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise à Liévin
- ✓ Le quartier République – Cité 4 à Avion

Ce programme engendre des **démolitions importantes** et une **libération de foncier** conséquente dans les quartiers prioritaires.

Par exemple, dans le quartier « Cité du 12/14 à Lens », les fonciers libérés par la démolition font l'objet d'ambitieux **projets d'agriculture urbaine**.

DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU PRECEDENT CONTRAT DE VILLE

Des actions ont été menées dans le cadre du **contrat de ville 2014 – 2020** de la CALL au travers de l'un des 5 piliers : « Habitat, cadre de vie et environnement ». Les résultats de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2014 - 2020 témoignent de premiers résultats tels que :

Résultats	Impacts intermédiaires	Impacts finaux
<ul style="list-style-type: none">- La stratégie du parcours résidentiel est adaptée aux enjeux du territoire- Des projets de coopération entre habitants sur la préservation de leur habitat et de leur environnement se développent- Les déplacements en mode doux sont encouragés	<ul style="list-style-type: none">- La qualité résidentielle des QPV (espaces publics) est assurée et préservée- L'environnement urbain des quartiers prioritaires est plus accueillant- La mobilité des habitants des quartiers prioritaires et de ville est facilitée	<ul style="list-style-type: none">- Un quartier à l'environnement, au cadre de vie et à l'habitat préservé

DEUX INITIATIVES MENEES PAR LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

Les Centres de Ressources de la Politique de la Ville (CRPV), conscients de l'absolue nécessité d'accompagner les acteurs et actrices de la politique de la ville dans une **définition juste et généraliste de la transition** ont lancé des initiatives locales. A ce titre, **deux initiatives locales** ont été réalisées par le biais de l'IREV (centre de ressources politique de la ville en Hauts-de-France) et contribuent à la transition dans les QPV de la CALL :

- **Dépasser une logique « par défaut » de lutte contre la précarité alimentaire** : l'association Les Anges Jardins a initié la mise en place de la MANNE, **Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Echanges**. Cette monnaie est distribuée aux habitants (+200 habitants impliqués) qui participent à des chantiers environnementaux et qui s'engagent dans des actions coopératives. Elle leur permet en contrepartie d'accéder à des produits des commerçants locaux partenaires ou encore des plats et boissons distribués au sein du Tiers-Lieux du Ménadel situé à Loos-en-Gohelle.
- **Le logement social en transition vers l'économie circulaire** : l'opportunité liée au volume de réhabilitations annuelles menées par ce bailleur social, engagé dans l'ERBM et le NPNRU, l'a poussé à développer de nouvelles filières de **réemploi** et de **recyclage**. Ainsi, le bailleur inscrit désormais dans les cahiers des

charges de travaux des critères de réemploi pour la production de nouveaux équipements et/ou matériaux. Le bailleur mène également des travaux concernant les éco-matériaux et plus particulièrement la filière chanvre. Ces opérations contribuent à la réduction de l'impact environnemental de la construction mais aussi à la transition d'un patrimoine singulier et au confort de ses habitants.

➤ **ETENDRE LES INITIATIVES AUX QPV ET MENER DE NOUVELLES ACTIONS**

En somme, plusieurs initiatives et actions ont été portées, d'une part, à l'échelle de la CALL et, d'autre part, dans le cadre de la politique de la ville. Il convient désormais de mieux articuler ces démarches. Partant des enjeux spécifiques des QPV et de ses acteurs, l'un des enjeux est désormais de **territorialiser ces dispositifs à l'échelle des QPV de la CALL** pour étendre les initiatives déjà menées et, également **développer de nouveaux projets**.

Il apparaît nécessaire de faire de la transition énergétique **l'un des fils rouges** des projets de territoire. Il s'agit notamment de **limiter les risques d'accroissement des inégalités** en facilitant la mise en œuvre des transitions dans les QPV. Les CRPV ont d'ailleurs fait le choix d'une **approche globale** qui s'arrime à deux convictions :

- La transition écologique est **urgente : partout, pour tous et toutes**.
- Parce qu'elle correspond à un changement de modèle économique et social, qui doit transformer en profondeur notre façon de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, parce qu'elle peut être un vrai levier de réduction des inégalités, **la réconciliation entre urgence sociale et transition écologique est possible dans les quartiers populaires**. Car un des enjeux transversaux de la relation entre transition écologique et politique de la ville est celui des **inégalités environnementales ou de la "justice environnementale"**.

Ainsi, la politique de la ville a un **rôle essentiel à jouer** pour que les transitions soient au service de tous et que la réalité des quartiers et leurs vulnérabilités soient prises en compte. Les **citoyens** sont le premier moteur dans les initiatives identifiées et cela nécessite de penser leur implication dans les politiques publiques. **Les projets visant les transitions doivent, en effet, prendre en compte la ressource la plus précieuse des quartiers : les habitants**. Dans ce cadre, l'expérience de la politique de la ville pourra utilement être mobilisée.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Annexe 2

PROCLAMATION

« Faire de notre agglomération
un territoire participatif »





PROCLAMATION

« Faire de notre agglomération un territoire participatif »
*Pour le développement de la participation des habitants sous toutes ses formes,
à toutes les échelles et dans la durée*

Préambule

Ce document est la manifestation d'une ambition partagée de s'engager autrement et plus fortement encore sur le terrain de la participation des habitants.

Il repose sur une envie collective de contribuer à l'amélioration globale du territoire et au renforcement de la démocratie participative.

Il affirme des valeurs et une volonté de faire de la participation non pas seulement un but, mais aussi un moyen de répondre à des défis et des besoins plus larges.

Il propose de nouvelles façons de travailler en privilégiant le travail en réseau, la mutualisation et la coopération entre les différentes parties prenantes qui agissent au quotidien pour le développement de notre territoire.

Cette proclamation est un appel au changement autant qu'une première action d'un collectif d'acteurs convaincus du sens et de l'efficacité de la participation citoyenne.

C'est surtout une invitation adressée à toutes et à tous de rejoindre cette dynamique et de participer en particulier à son « labo » :

- *Habitants d'ores et déjà engagés ou plus éloignés de la vie citoyenne.*
- *Professionnels et bénévoles des associations, quels que soient leur secteur d'intervention : sport, culture, parentalité, éducation populaire, etc.*
- *Techniciens des communes, de la CALL, du département, de la région, de la CAF, des bailleurs, etc. qu'ils agissent dans le champ de la cohésion sociale ou sur d'autres thématiques*
- *Élus des communes, de l'agglomération, etc.*

Pour nous, la participation est un processus qui permet à une personne ou à un groupe (un apprenant dans un centre de formation, un collaborateur d'une entreprise, un salarié d'une association, un agent d'une collectivité, partenaire, un usager d'un service public, un habitant, un citoyen, etc.) de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause.

06.65.56.69.57

Samuel THYRION – Responsable de mission

✉ samuel.thyrion@copas.coop

COPAS – SCOT ARL à capital variable – RCS Lille 8 329 070 809 – NAF 7022Z
À Weréso | 104 rue nationale, 59800 Lille
☎ 03.61.50.71.34 – contact@copas.coop

Ce texte est le fruit d'une démarche de réflexion collective et participative qui a mobilisé plus de 231 personnes (habitants, professionnels, associations, institutions, élus) entre octobre 2022 et janvier 2023.

Initiée et animée par la CALL, elle aboutit à la formalisation d'un engagement renouvelé et consolidé en matière de participation citoyenne et à des propositions concrètes pour répondre aux enjeux de notre agglomération, de ses territoires et de ses habitants.

Le collectif des acteurs de réflexion et d'action

1.1 - La participation des habitants, un enjeu majeur qui nous engage tous à « agir autrement »

« Faire autrement et non pas faire en plus »

- La participation c'est une démarche concrète qui consiste essentiellement à changer de regard et de pratique pour permettre aux habitants de prendre part à des décisions qui les concerne
- La participation des habitants n'est pas un dispositif qui viendrait s'ajouter ou seulement s'articuler aux dispositifs déjà existants.

Si sur notre territoire le terrain n'est pas vierge et les initiatives nombreuses, diverses et riches sur le terrain de la participation (cf. rapport d'évaluation), la participation des habitants reste un **enjeu majeur**

- un enjeu démocratique,
- un enjeu en termes de développement du territoire,
- un enjeu qui fait écho aux politiques d'éducation populaire¹, dans un souci d'ascendance et de développement des capacités et du pouvoir d'agir
- un enjeu institutionnel qui renvoie à nos postures et manières d'agir avec les uns et les autres.

Habitants, associations, professionnels, élus et institutions, nous avons tous **conscience** qu'il est nécessaire de « *faire autrement* » pour inciter chaque personne dans les projets qui les concernent, pour agir en référence à des orientations fortes et concrètes et expérimenter la co-construction d'une vraie politique publique autour de ce sujet.

1.2 - Une vision et une culture commune de ce que veut dire participer !

➤ UNE DEFINITION QUI FAIT SENS

*Pour nous, la participation est un **processus** qui permet à une personne ou à un groupe (un apprenant dans un centre de formation, un collaborateur d'une entreprise, un salarié d'une association, un agent d'une collectivité, partenaire, un usager d'un service public, un habitant, un citoyen, etc.) de proposer et de « prendre part » à une décision qui concerne son/leur environnement... en toute connaissance de cause »*

➤ DES NIVEAUX DE PARTICIPATION DIFFERENTS ET DES PRINCIPES D'ACTION A RESPECTER

La participation se construit. Elle suppose d'être parfaitement au clair sur ce que l'on propose et de répondre à des questions très concrètes :

- A qui s'adresse-t-on ?
- Comment proposer aux personnes de prendre part à une décision : par la **consultation** (le décideur permet l'expression en demandant un **avis** au groupe avant de décider), la **concertation** (le groupe fait des **propositions**, les décisions reviennent au décideur), la **codécision**/négociation (le groupe et le décideur décident ensemble) ?
- L'information est-elle disponible et la communication suffisante pour que les personnes puissent participer ?

Dans nos principes d'action, la simplicité et la transparence des processus participatifs avant même leur démarrage sont des incontournables.

¹ « Courant d'idées qui milite pour le développement de chaque personne (individuel) et communautaire (développement social) dans un quartier, une ville ou un groupe d'appartenance, religion, origine géographique, lieu d'habitation, etc. afin de permettre à chacun de s'épanouir, de s'émanciper et de trouver la place dans la société » - Wikipédia

1.3 - Une conviction partagée que la participation contribue globalement au développement du territoire

Si chaque action participative a ses propres objectifs, concerne différents terrains (social, urbain, économique, environnement, etc.) et se déroule à différentes échelles (quartier, ville, bassin de vie, etc.), nous pensons que la participation des habitants répond à des enjeux plus globaux à une échelle plus large que celle de sa mise en œuvre concrète.

Ainsi elle est un objectif ET un moyen pour....

• Contribuer à la transformation sociale, environnementale et économique du territoire	En favorisant l'expression et le débat de tous les habitants sur des sujets à enjeux (environnement, santé, emploi, etc.)
• Améliorer nos politiques publiques en associant les habitants à leur définition, mise en œuvre et évaluation	
• Faire naître des idées, actions, projets par les habitants (et enrichir les ressources et le bien être sur le territoire)	

Globalement elle participe à renforcer la démocratie

1.4 - Agir concrètement et se donner les moyens !

➤ A PARTIR DE 2023 : FAIRE DE LA COHESION SOCIALE LE TERRAIN D'EXPERIMENTATION DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Parce que nous avons conscience que la participation ne se décrète pas et nécessitera du temps pour se développer à tous les niveaux de l'action publique, nous avons fait le choix de faire de la cohésion sociale le terrain d'expérimentation pour aller vers une extension progressive de la participation dans les autres politiques publiques. Parce que :

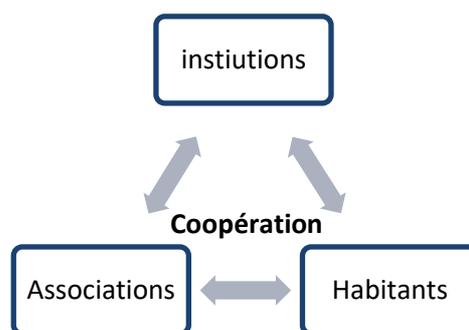
- **Le champ d'intervention de la cohésion sociale est vaste, à la confluence de plusieurs politiques publiques portées par le CALL de manière obligatoire ou volontariste** : la Politique de la Ville, le renouvellement urbain, l'habitat, le développement économique, la santé, le sport, la culture, l'inclusion numérique, la mobilité, la lutte contre les discriminations ...
- **La participation des habitants est au cœur même de cette politique.** Faire cohésion sociale c'est lutter contre les exclusions, créer du lien social et inviter à « participer » au sens propre du terme.
- **C'est le sens même de l'expérimentation : tester et faire en sorte que cela impacte ensuite d'autres délégations, montrer que c'est possible, que la participation des habitants apporte une vraie amélioration** dans la conduite de nos politiques publiques.

➤ LA COOPERATION ET LE RESEAU COMME MANIERES D'AGIR

Le mode coopératif est le mode de pilotage que nous souhaitons défendre et promouvoir. Coopération entre institutions, coopération avec les associations, coopération entre institutions et habitants, coopération entre habitants.

Il doit pouvoir se décliner à différents les niveaux : élaboration des appels à projets, attribution des moyens, mise en œuvre des projets, valorisation des actions, etc...

La participation des habitants n'est pas l'affaire d'une seule institution, d'un seul acteur. La mobilisation des envies et des énergies mais aussi des ressources institutionnelles et associatives repose nécessairement sur une mise en réseau la plus large possible.



La position de la CALL en tant que pilote du contrat de ville et d'un projet de cohésion sociale pour tout le territoire de l'agglomération peut alors se traduire concrètement en jouant une fonction forte de « coordonnateur de réseaux » et de facilitateur.

➤ **LE « LABO » DES ACTEURS DE LA PARTICIPATION : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE AMBITION**

Lieu d'échange permanent, le labo est une ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation

- Le labo s'appuie sur le local, le terrain et permet la mise en commun des différentes envies, initiatives et actions participatives. Il a une fonction de « pot commun » selon un mouvement ascendant.
- Il s'adresse associe des élus, Habitants, associations, professionnels, élus, institutions, chercheurs, etc. sur le principe du volontariat et de la libre adhésion.
- Il a pour **vocation**, à l'échelle du territoire de :
 - Valoriser des initiatives qui impliquent directement les habitants
 - S'informer et se former ensemble à certains sujets, thèmes
 - « Procéder ensemble » : c'est à dire de favoriser de nouvelles initiatives, des projets nouveaux - en permettant l'expression d'idées, d'envies de projet participatifs et citoyens...
 - Mettre en œuvre des actions spécifiques
 - Restituer, interpeller au besoin pour faire « avancer » les partenaires institutionnels
- Il repose dans sa mise en œuvre sur la **coopération**, un **partage des fonctions et des tâches** (rôle pivot de la CALL – catalyseur – coordination d'ensemble) et **d'ambassadeurs** pour :
 - Mobiliser une multitude d'acteurs
 - animer, coordonner,
 - rendre compte,
 - diffuser l'information, relayer, mobiliser de nouveaux acteurs
 - évaluer.
- Il repose sur une « **programme d'ensemble** » avec des réunions / temps forts tout au long de l'année. Il est **nomade** et son animation tournante
- Il dispose et développe sa propre « **boîte à outils** » au fil du temps (fiches d'expériences, méthodes d'animation participative, annuaire des acteurs, outils communs numériques) et de sa propre **identité graphique**.
- **Chaque réunion** est l'occasion de :
 - Accompagner (« premiers pas, orientation vers d'autres structures »)
 - Partir de témoignages / d'expériences de projets menés par et/ou avec des habitants
 - Aborder un thème / sujet en travaillant en ateliers
 - Il donne lieu à des décisions ! selon des modalités décidées collégalement)
- Il repose sur des **valeurs**, manières d'animer : « bienveillance », écoute »
- Il renvoie à des **modes de communication** (valorisation) et **d'invitation différents** (de la main à la main via des relais) pour ne pas oublier les habitants les plus éloignés.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Annexe 3

Délibérations et engagements des partenaires



Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



**Région
Hauts-de-France**





INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030

« Engagements Quartiers 2030 »

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Éducatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Éducative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, ...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Vers des Quartiers rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique, alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs à ces pollutions.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...);
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

3. Présentation des priorités régionales

Cet accompagnement régional au titre des « Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.



Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

4. Nos Quartiers d'Été (NQE)

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Été.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche rev3.



Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 52 POLITIQUE DE LA VILLE

Direction : DATL

Thème : C06.03 Rénovation urbaine

Objet : Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 5 octobre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le NPNRU,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),

Vu la délibération n°20180528 du Conseil régional du 24 mai 2018 portant approbation du Plan Régional Santé Environnement 3,

Vu la délibération n°2020.00689 du Conseil régional du 30 juin 2020 portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°2022.01665 du Conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2017.0046 de la séance plénière du 02 février 2017 relative à l'adoption du soutien de la Région Hauts-de-France au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

Vu l'information faite en commission Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

Vu l'information faite en commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Vu l'information faite en commission Lycées, recherche et enseignement supérieur

Vu l'information faite en commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

Vu l'information faite en commission Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

Considérant les nouvelles orientations données à la politique régionale en faveur des quartiers de la politique de la Ville pour la période 2024-2030.

DECIDE

Par 156 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville pour la période 2024-2030, ci-annexé.

Le programme budgétaire pour ce nouveau cadre d'intervention est le 52000006.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (120) : Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2023.01515

Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Caroline LUBREZ, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (49) : Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET, Monsieur Frédéric LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Katy VUYLSTEKER.

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET.

N'ont pas participé au vote (13) : Madame Régine ANDRIS, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Nathalie BILLET, Madame Émilie BOMMART, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Marianne SECK, Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Absente (1) : Madame Catherine QUIGNON.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 52 POLITIQUE DE LA VILLE

Direction : DATL

Thème : C06.03 Rénovation urbaine

Objet : Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 5 octobre 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le NPNRU,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),

Vu la délibération n°20180528 du Conseil régional du 24 mai 2018 portant approbation du Plan Régional Santé Environnement 3,

Vu la délibération n°2020.00689 du Conseil régional du 30 juin 2020 portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°2022.01665 du Conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028,

Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin

Délibérations et
engagements
des partenaires



ENGAGEMENTS DU CD62.

1) Le cadre d'intervention du Département au profit des habitants des quartiers prioritaires

Le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur son projet de mandat à l'issue d'une ambitieuse démarche de concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents du Département, menée en 2022. Toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Cette mobilisation a permis au Département du Pas-de-Calais de voter, fin 2022, trois pactes qui fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat sur l'ensemble du territoire départemental et se déclinent donc dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Le pacte des solidarités humaines pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, à améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

En sa qualité de chef de file des politiques de solidarités, le Département a la volonté de mobiliser à ses côtés l'ensemble des ressources du territoire pour contribuer à renforcer les liens entre les habitants, développer la participation des personnes, soutenir les acteurs de proximité, construire des partenariats pérennes participant du mieux vivre-ensemble.

Les politiques de solidarités départementales sont, pour l'essentiel, de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins, certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers. En outre, les orientations données par le Département rejoignent sur de nombreux points les enjeux de la politique de la ville rappelés précédemment. Ainsi, les politiques départementales suivantes sont particulièrement actives dans les quartiers prioritaires.

En premier lieu, le Département, en tant que chef de file des politiques de solidarités, s'attache à mettre en œuvre les conditions d'un accueil social inconditionnel de proximité auprès des habitants, en coordination avec l'ensemble des partenaires du territoire dans la logique « *chaque porte est la bonne* ». Les maisons du Département solidarités travailleront ainsi au renforcement des articulations avec les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les centres sociaux et espaces de vie sociale, points d'appui particulièrement investis dans les quartiers prioritaires et essentiels à la coordination de l'action de terrain.

Dans le cadre de ses politiques de prévention, le Département est très présent au sein des quartiers prioritaires avec des actions en direction de tous les publics : petite enfance, adolescents, jeunes adultes bénéficiaires du RSA, parents isolés, personnes âgées

en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap. Il est présent à travers les actions de prévention portées par la protection maternelle et infantile et les centres de santé sexuelle. Il l'est également par le travail des services de prévention spécialisée auprès des adolescents en grandes difficultés et par l'activité de la protection de l'enfance.

Le Département intervient ensuite par ses politiques en faveur du logement des personnes en difficulté. Il est présent par la mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des dispositifs permettant un maintien dans le logement du fait d'un endettement. Il déploie également des actions particulières en faveur de l'accès à l'autonomie et donc au logement des jeunes les plus vulnérables.

Le Département agit aussi, au titre de ses politiques, en faveur des personnes en perte d'autonomie. Dans ce cadre, il finance et soutient notamment les services qui œuvrent au quotidien pour permettre le maintien des personnes à leur domicile. Lorsque le maintien au domicile n'est plus envisageable, que le domicile nécessite des adaptations, ou lorsque le choix de la personne n'est plus celui-là, le Département contribue à l'adaptation du logement, et promeut le développement de nouvelles formes d'habitat : habitat intergénérationnel, habitat inclusif, etc. Le Département intervient au soutien des aidants et de leurs proches, avec le financement et l'accompagnement des dispositifs de répit. Il mène également une action résolue pour être un département inclusif et accessible à tous, dans le cadre de « l'engagement handicap » récemment délibéré.

Enfin, il convient de souligner tout particulièrement l'engagement du Département en faveur de l'emploi des personnes en difficulté. Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les structures qui contribuent à orienter, suivre et recruter les publics. Il organise et finance un ensemble de dispositifs portés par les partenaires de l'insertion sur le territoire en proposant un panel d'actions s'adaptant au plus près aux besoins des personnes.

Le pacte des solidarités territoriales pose, à travers 14 ambitions, la volonté des élus du Conseil départemental d'investir aujourd'hui pour un avenir commun, de relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts uniques du Département du Pas-de-Calais.

Ainsi, le Département dispose d'une ingénierie permettant l'accompagnement de projets de territoire solidaires et structurants. Elle peut contribuer à la définition de projets permettant de soutenir l'accès à des services et équipements de qualité et au développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants.

À cet effet, en plus de la mobilisation du droit commun départemental, le Département renouvelle l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires » qui permet aux communes concernées par la politique de la ville de mobiliser des fonds d'investissement en direction des écoles et des structures petite enfance, des centres sociaux...

Cet appel à projet spécifiquement dédié à l'accompagnement des communes pour l'amélioration des équipements publics de ces quartiers (principalement les écoles) a permis de mobiliser 6,6 millions d'euros entre 2019 et 2023 au profit de ces projets.

La contractualisation du Département avec les EPCI et les communes a également permis d'accompagner de nombreux projets dans ces quartiers prioritaires. Entre 2019 et 2023, le Département a octroyé 3,6 millions d'euros de fonds d'innovation territorial à des projets d'équipements ou de liaisons doux dans ces quartiers.

Sur l'enjeu du changement climatique, thème particulièrement ciblé dans l'élaboration de ces nouveaux contrats de ville, le Département s'est engagé à la promotion de politiques respectueuses de l'environnement : préserver les ressources et la biodiversité, améliorer la qualité de l'air, développer de nouvelles formes de mobilité (vélo, intermodalité), promouvoir une alimentation de proximité, qualitative, durable, accessible à tous. Ces politiques publiques départementales peuvent ainsi répondre à des enjeux concrets des quartiers prioritaires.

Deux dispositifs que sont « le fonds biodiversité » et « le fonds alimentation durable » proposent des outils opérationnels immédiatement mobilisables dans les quartiers prioritaires.

Le premier propose une boîte à outils complète qui offre un accompagnement technique et financier sur la réalisation d'études, la prise en charge d'un large faisceau de travaux écologiques (plantations de haies, bosquets, vergers, aménagement de zones humides, création d'îlots de fraîcheurs, etc....) ainsi que d'acquisitions foncières dans le cas de projets de récréation / création d'espaces de biodiversité. Une expertise du Département accompagne l'analyse d'opportunité, la définition de projet et les montages de dossiers.

Le second accompagne l'investissement sur les projets relatifs à l'alimentation durable (création d'ateliers de transformation, acquisition de matériels de préparation dans un projet global, matériels de production, etc...). L'outil est ouvert aux collectivités ainsi qu'aux porteurs de projets associatifs....

Enfin, dans le cadre de ses engagements, le Département a réaffirmé les pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires. En cela, il poursuit l'animation du réseau départemental de l'ESS et contribue à son implantation dans les territoires, dont les quartiers prioritaires.

La démarche ESS porte par essence la participation des usagers dans ses principes fondamentaux, notamment à travers le Budget citoyen. Depuis son lancement, le Budget citoyen a permis le soutien de plusieurs projets portés par des structures implantées dans les quartiers politiques de la ville et agissant auprès des habitants dans différents domaines.

Le pacte des réussites citoyennes pose, à travers 3 défis et 10 ambitions, la volonté du Département de s'inscrire auprès des populations du Pas-de-Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations.

La présence de services et d'équipements publics passe aussi par la mobilisation de la politique sportive et culturelle du Conseil départemental qui est pour l'essentiel de droit commun et concerne l'ensemble de la population.

Toutefois, certains dispositifs ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, notamment le financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports...) et l'appel à projets « Ouvrez votre club » visant à favoriser la pratique de ceux qui en sont éloignés.

De la même manière, l'ambition inscrite dans ce pacte de rendre accessible la culture est aussi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien des habitants de ces quartiers.

De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi, le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux, par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Parmi les publics au cœur de l'action départementale, les jeunes représentent une des priorités du projet de mandat. Le Département s'est engagé à faire confiance aux jeunes et à les accompagner notamment dans leur(s) vulnérabilité(s). Le Département, par ses compétences, est très engagé vers le public des collégiens, dont il promeut l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou du contenu des assiettes à la restauration scolaire. Accompagner les parents pour favoriser la réussite de leur(s) enfant(s) est également un engagement fort permettant de créer les conditions de succès d'un parcours scolaire.

Prioriser les jeunes, c'est également favoriser les pratiques sportives et culturelles, facteurs de santé et de bien-être. C'est favoriser, soutenir et valoriser leur engagement dans la vie associative, à travers les dispositifs leur permettant de développer leurs compétences et leurs envies.

Le 29 janvier 2024, le Département a confirmé sa volonté de poursuivre l'adaptation de ses politiques aux réalités des jeunes de son territoire en adoptant la délibération cadre « objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles ». Cette délibération transversale s'adresse aux jeunes du Département et se base sur 3 axes (rendre pleinement acteurs de la vie dans la société, ouvrir le champ des possibles, donner la parole) et 25 mesures concrètes et en lien avec le tissu partenarial.

Au regard du pourcentage plus élevé de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, le déploiement de cette politique prend tout son sens dans la mobilisation collective pour ces territoires de la politique de la ville.

2) Les attendus du Département

Trois des axes définis par le Comité Interministériel des Villes (CIV), comme devant guider l'écriture des futurs contrats de ville, sont au cœur de l'action quotidienne du Département : l'égal accès aux services publics, accompagner les plus précaires vers l'emploi et l'accompagnement des partenaires dans la transition écologique nécessaire des territoires.

Le Département du Pas-de-Calais contribuera, au titre de ses compétences, aux trois axes évoqués ci-dessus, par la mobilisation de ses politiques de droit commun.

Le Département apportera une attention particulière à :

- La gouvernance des futurs contrats de ville

L'évaluation régionale de la génération de contrat précédente a souligné la tendance qui s'est confirmée dans certains territoires d'un resserrement de la gouvernance des contrats autour du binôme État-EPCI.

Le Département réaffirme par cette délibération le souhait d'être un partenaire constructif des EPCI et des communes en mobilisant ses équipes et ses dispositifs au profit des habitants de ses quartiers. Toutefois, le Département ne conçoit pas d'être associé aux nouveaux contrats de ville uniquement dans une perspective d'identification de cofinancements dans le cadre des appels à projets annuels.

Le Département, et particulièrement les maisons du Département solidarité et les maisons du Département de l'aménagement et du développement territorial veilleront au déploiement des politiques départementales dans ces quartiers et pourront ainsi participer à la gouvernance, la définition d'objectifs partagés, le suivi, l'évaluation d'actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires, dès lors que la cohérence avec les pactes départementaux et la plus-value pour les habitants sont avérées.

- La participation des habitants et des personnes accompagnées

Le Département sera particulièrement attentif aux enjeux de participation des habitants à la démarche globale de conception et de mise en œuvre de la politique de la ville, qui seront mis en place par les différents signataires des contrats de ville. Ces enjeux étant au cœur des pactes départementaux votés par le Département.

Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



Note à l'attention de Madame et Messieurs les préfets

Objet : volet santé des nouveaux contrats de ville

1/ Contexte

Les travaux d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 sont en cours sous votre égide avec un objectif de finalisation fin mars 2024. Au regard des attentes fortes qui se font jour sur les questions d'accès à la santé, je vous propose d'inscrire la santé comme l'une des thématiques prioritaires.

L'exercice n'est pas aisé : nous ne devons pas laisser penser que la sécurité sociale aurait délaissé les quartiers. Ce n'est absolument pas le cas : le droit commun s'applique et notamment les dispositifs d'accessibilité financière aux soins (contribution santé solidaire) ; des efforts sont déployés pour assurer la présence d'une offre de soins de qualité, accessible et adaptée aux besoins de santé des habitants.

Pour autant, en raison de la fragilité sociale des personnes habitant les quartiers de la politique de la ville (QPV), du contexte de tensions sur les ressources médicales qui peut affecter tout particulièrement certaines zones urbaines peu attractives et de problèmes de santé publique émergents comme les troubles psychiques, nous nous devons de renforcer notre capacité d'observation de la situation sanitaire et de déployer des actions concrètes destinées à répondre aux besoins.

Le diagnostic posé par le réseau national des centres ressources politique de la ville (RNCRPV) dans son rapport « enjeux de santé dans les quartiers prioritaires » publié en mars 2023 montre que la santé des populations habitant les QPV est dégradée. Cette étude constitue une bonne base de diagnostic et permet d'orienter notre action :

- Une moins bonne perception de sa propre santé.
- Une plus faible espérance de vie.
- Une prévalence des maladies chroniques plus élevée.
- Une part plus importante d'habitants en surpoids.
- Une déclaration d'épisodes dépressifs plus fréquents.
- Une moindre pratique d'une activité physique.
- Une présence moindre des professions de santé.

Dans ce contexte et conformément aux engagements qui ont été pris dans le cadre du projet régional de santé, l'ARS s'attachera, sous l'égide des directeurs des délégations départementales à déployer des mesures concrètes, mesurables s'appuyant sur ce qui existe déjà. Ces projets figureront aux feuilles de routes territoriales qui sont en cours d'élaboration.

J'appelle également votre attention sur le fait que la nouvelle carte que vous arrêterez le cas échéant, me conduira à faire évoluer le zonage de référence pour les aides à l'installation des professionnels.

2/ Proposition d'orientations

Je propose de retenir six orientations pour l'élaboration des volets santé des nouveaux contrats de ville.

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins.
2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins.
3. Promouvoir la santé mentale des jeunes.
4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique.
5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire.

Vous trouverez en annexe de la présente note, quelques éléments de réflexion sur chacune de ces thématiques.

Ces orientations pourront guider le travail de conception des contrats pour lequel j'ai missionné les directeurs des délégations départementales.

Je leur ai demandé d'identifier les projets et initiatives de consolidation de l'offre de soins (par exemple : installation d'équipements comme les maisons des adolescents, maison des femmes, maison sport-santé, renforcement de la présence médicale via les centres de santé ou les maisons de santé, actions ciblées de prévention) qui pourraient être retenus dans chacun des quartiers couverts par la contractualisation.

Ces choix s'articuleront avec les contrats locaux de santé qui ont été passés entre l'ARS et les EPCI et qui pour nombre d'entre eux traitent des questions d'accès aux soins dans les quartiers.

Je note également que la commune de Maubeuge fera l'objet d'une mobilisation de mes équipes au titre de la participation de l'agence au dispositif « forces d'action républicaines ».

Enfin, sachez que je renforcerai la capacité de l'agence à observer l'évolution de la santé (offre et état de santé) dans les QPV afin de mieux orienter nos décisions.



Hugo GILARDI

ANNEXE
Cinq orientations santé pour les contrats de ville

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins

Il est proposé de déployer le dispositif existant des adultes relais médiateurs en santé dans 100 % des QPV en partenariat avec les préfetures et les élus locaux.

- A ce jour, nous recensons 44 ARMS. L'objectif est de couvrir l'ensemble des territoires QPV en recrutant 1 ARMS pour 10 000 habitants QPV.
- Objectif = couverture territoriale complète en 5 ans.
- Reste à couvrir sur la base de 10 000 habitants / QPV :

Départements	Nombre total d'habitants en QPV	Nombre de postes de MS ouverts	Nombre d'habitants non couverts	Nombre de MS restant à recruter
Nord	361 198	26	119 134	12
Oise	68 875	1	56 690	6
Pas-de-Calais	149 827	16	49 669	5
Somme	36 442	3	23 902	3
Aisne	37 067	6	1 080	1*

* concernant l'Aisne, le seul territoire restant à couvrir est Villers-Cotterêts. Ce serait donc une exception à la règle des 10 000 habitants pour ainsi être sur une couverture à 100 %.

2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins

- a. **Développer les initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé**
 - Mieux faire connaître l'offre existante sur les territoires.
 - Mieux informer et accompagner les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants.
- b. **Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projet cofinancé ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC**
 - Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers des personnes les plus vulnérables par des actions de médiation et d'accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de terrain.

3. Promouvoir la santé des jeunes

- a. **Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, mieux les aider et orienter vers les dispositifs et structures de droit commun.**

- b. **Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV.** Il s'agira notamment de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants et de déployer de nouveaux équipements (exemple des maisons des adolescents).
 - c. **Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement.** Il convient de veiller à la qualité de l'accès au diagnostic précoce via les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).
4. **Promouvoir le développement d'une alimentation saine et promouvoir l'activité physique**
- a. **Inscrire dans 100 % des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique.**
 - b. **Soutenir les initiatives portées par les associations et / ou les habitants des QPV à travers l'appel à projets « fonds d'intervention régional alimentation activité physique »** en cours d'élaboration dans le cadre du chantier PRS « développer le sport santé et lutter contre le diabète et l'obésité ». Une priorité est donnée aux territoires QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets. Un budget ARS de 2,5 M€ est prévu chaque année.
5. **Accompagner les structures d'aide alimentaire dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire**

943 structures d'aides alimentaires sont habilitées pour la distribution de colis alimentaires pour les familles les plus en difficultés. L'ARS propose de soutenir des actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire. La mise en œuvre opérationnelle reste à définir.

Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



ENGAGEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE RELATIFS AU CONTRAT DE VILLE

L'éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers. Trop d'écart subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'Ecole de la République. Le ministère de l'Education nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire,
- des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Les quartiers d'Avion, de Billy-Montigny, de Fouquières-lès-Lens, de Grenay, d'Harnes, de Lens, de Liévin, de Mazingarbe, de Méricourt, de Sains-en-Gohelle, de Sallaumines, de Wingles retenus dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville bénéficient des dispositifs que le ministère de l'Education nationale déploie au titre de l'éducation prioritaire, celle-ci a pour objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les élèves de ces quartiers et ces structures scolaires, et ceux qui relèvent uniquement du droit commun.

Les établissements du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire depuis 2015 sont :

- Le collège Langevin d'Avion et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège David Marcelle de Billy-Montigny et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Zola de Fouquières-lès-Lens et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Langevin Wallon de Grenay et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Victor Hugo d'Harnes et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Jean Zay de Lens et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Jean Jaurès de Lens et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Curie de Liévin et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Riaumont de Liévin et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Pascal de Mazingarbe et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Wallon de Méricourt et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Rostand de Sains-en-Gohelle et les écoles rattachées (REP)
- Le collège Langevin de Sallaumines et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Léon Blum de Wingles et les écoles rattachées (REP)

A ce titre, ils bénéficieront progressivement des mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leur apprentissage, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- la scolarisation des moins de 3 ans
- le dédoublement en GS/CP/CE1
- la mise en place des 4 parcours au collège : santé, citoyen, avenir et éducation artistique et culturelle
- « devoirs faits » et « l'accompagnement personnalisé » au collège
- le développement de l'utilisation des TICE et du numérique
- le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre des programmes de réussite éducative et via les espaces parents
- la lutte contre le décrochage scolaire [en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, outils spécifiques]

- l'affectation d'un coordonnateur pour le réseau d'éducation prioritaire (à temps plein en REP+, à temps partiel en REP) pour favoriser les liaisons écoles-collèges et d'un coordonnateur Cité éducative à temps partiel à Avion, Lens et Liévin.
- Le développement des compétences citoyennes et d'engagement
- Le programme PHARE

L'éducation nationale s'engage pour l'ensemble de ces établissements à renforcer l'expertise des enseignants.

Par ailleurs, un binôme de référents « politique de la ville » composé d'un Inspecteur de l'Education Nationale et d'un Chef d'Etablissement est identifié comme interlocuteur auprès de la CALL et des délégués du préfet.

Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France



Contribution de la DRAC dans le cadre de la signature des Contrats de Ville « Quartiers 2030 »

1/ Contexte

Pour contribuer au développement des pratiques culturelles de tous les habitants et faire en sorte que chacun, tout au long de sa vie et sur l'ensemble du territoire régional, puisse avoir accès et participe à l'offre et à la vie culturelle, le choix a été fait de longue date en Hauts-de-France d'user du puissant levier que constitue l'éducation artistique et culturelle (EAC), en construisant des politiques partenariales ambitieuses à l'échelle territoriale comme dans le cadre interministériel.

La politique d'éducation artistique et culturelle en Hauts-de-France se déploie depuis plus de 20 ans à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI); l'intercommunalité constituant l'échelon le plus probant pour permettre l'articulation et les échanges entre les villes-centres et l'ensemble des communes jusqu'à la plus petite ou la plus éloignée d'entre elles, dans un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et fédérateur. Elle est le fruit d'une co-construction avec les partenaires, notamment les collectivités territoriales et prend en compte tous les enfants et les jeunes dans tous leurs temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également leur famille en défendant le principe d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui s'adresse à tous les habitants

Une part importante de la population de la région Hauts-de-France est confrontée à des situations observées de précarité et de fragilité et ce pour des raisons économiques, familiales, sanitaires, sociales¹; des situations qui fragilisent leur quotidien et entravent de fait leur participation à la vie sociale et culturelle de leur territoire.

Au regard des enjeux et des indicateurs liés à ces situations de vulnérabilité et de précarité, la stratégie régionale culture et lien social doit être imaginée au-delà même des programmes dédiés et pensés en lien avec la politique de la ville et ainsi colorer l'ensemble des dispositifs déployés par la DRAC ; et ce, afin de favoriser la cohésion sociale et territoriale, d'imaginer des leviers de médiation adaptés et par extension, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions, les situations de précarité et la pauvreté.

Enjeux

Lors de la précédente génération de contrats de ville (2015 – 2023), la culture était intégrée au pilier cohésion sociale. A ce titre, elle traversait et colorait les contrats de ville de façon trans-sectorielle et transversale. A noter, la prise en compte de l'enjeu culturel variait très fortement d'un contrat de ville à l'autre.

¹- Avec 204 quartiers prioritaires, 17,2 % de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire et 9 % dans le halo de pauvreté (500 000 personnes), un taux de chômage à 9% de la population active (allant jusqu'à 10,6 % dans l'Aisne), la région Hauts-de-France est la deuxième plus pauvre de France métropolitaine. S'y ajoutent des indicateurs aussi alarmants en matière d'illettrisme ou de santé, autant de freins à l'insertion sociale et professionnelle.

Concernant cette nouvelle génération de contrats (2024 – 2030), la culture doit être appréhendée au regard de l'évolution des politiques culturelles :

- La mise en application des droits culturels²;
- La montée en puissance des lieux et espaces-temps non dédiés qui relèvent de la vie quotidienne (tiers- lieux, lieux-tiers et lieux hybrides, les centres sociaux, lieux de vie, etc.);
- L'implication et la participation des habitants, devenus contributeurs actifs de l'offre culturelle;
- Le renforcement des logiques de coopération entre les acteurs d'un territoire (acteurs institutionnels, associatifs et habitants);
- Les cultures numériques;
- La valorisation des ressources et la mise en lumière des dynamiques observées dans ces quartiers prioritaires (jeunesse, créativité, solidarité, des forces vives, etc.); une approche positive de ces territoires valorisant les atouts et les potentialités et n'impliquant pas l'action culturelle comme mode de résolution des problèmes identifiés ;
- La mise en regard nécessaire de ces actions à l'aune des différentes transitions - écologique, sociale, économique et démocratique - que la société connaît actuellement.

La mise en application des droits culturels s'avère fondamentale au sein de ces territoires dans la mesure où ils permettent de s'appuyer sur les pratiques culturelles et de valoriser les éléments qui fondent la culture des habitants. La culture doit être appréhendée sous son acception la plus large notamment au regard du profil socio-économique des habitants ciblés par les propositions. En effet, avant même de lui assigner toute velléité d'émancipation, la culture peut s'avérer pour certains de ces habitants ayant le sentiment d'être marginalisés, un vecteur de répit, d'évasion et même parfois de dignité.

Il convient de convoquer des formes et esthétiques sur lesquelles les habitants peuvent se sentir suffisamment à l'aise pour venir spontanément tout en garantissant une exigence artistique et une pluralité des formes proposées sans jamais tomber dans la facilité d'un supposé goût pour une culture exclusivement urbaine dans son expression.

²- Les droits culturels sont « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité. [Ils impliquent] les capacités d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification ». Ils visent donc à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références dans le respect des autres droits humains fondamentaux internationaux (réf. Déclaration de Fribourg, 2007).

La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » (art.3, loi NOTRe du 7 août 2015).

Enfin, la nécessaire qualification de certains projets révèle la nécessité de former et sensibiliser les acteurs qui concourent à leur déploiement (acteurs de la politique de la ville qui suivent et instruisent les projets, acteurs de la cohésion sociale qui mettent en œuvre des projets et artistes qui interviennent dans ce cadre).

II/ Modalités d'intervention de la DRAC Hauts-de-France en QPV

1/ Expertise et accompagnement en ingénierie

► L'accompagnement au déploiement des micro-folies fixes ou mobiles

Le projet micro-folie porté par le ministère de la Culture s'articule autour d'un musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, un point bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace d'activités multiples, accessible et chaleureux.

La micro-folie est donc un espace culturel à composer en fonction des besoins du territoire. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, maison France services, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un programme neuf.

Les objectifs des micro-folies sont les suivants : animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous et toutes; réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles nationales et internationales à travers le musée numérique.

L'accompagnement financier s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en partenariat avec le conseil régional, le SGAR et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV).

L'Etat, via la DRAC et les services préfectoraux, est attentif à une répartition équilibrée des micro-folies sur le territoire régional et au développement d'une offre culturelle nouvelle sur les « géographies prioritaires », tout particulièrement pour les quartiers de la politique de la ville et les villes labélisées « petites villes de demain », ainsi que pour les territoires prioritaires que sont la Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) et le bassin minier (ERBM).

► Le déploiement du pass culture au sein des QPV

Le ministère de la Culture, via la SAS Pass culture, alloue à chaque jeune de 15 à 18 ans une somme forfaitaire permettant l'achat de sorties, biens culturels et temps de pratiques culturelles (part individuelle du pass culture).

La part collective permet quant à elle de soutenir des propositions artistiques et culturelles en direction des collégiens et lycéens à partir de la 6ème des établissements scolaires publics et privés sous contrat (relevant des ministères de l'éducation nationale, des armées et de l'agriculture). Ce financement correspondant à 20, 25 ou 30€ par élève - est alloué aux établissements scolaires par le ministère de l'Éducation nationale.

► **Expertise (avis et préconisations) sur les dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville**

En tant que direction déconcentrée, la DRAC Hauts-de-France participe à l'instruction des dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville. A ce titre, elle expertise les dossiers culturels sur la base d'un référentiel de «fondamentaux ». Ces fondamentaux concernent le recours à des équipes artistiques professionnelles, la qualité artistique des propositions et intervenants, la capacité à porter des propositions d'EAC notamment auprès des habitants des QPV (si équipe identifiée par la DRAC), la capacité à intervenir sur un territoire en tenant compte des acteurs locaux et via des partenariats (sociaux notamment), la mise en place d'une logique de parcours (pas uniquement des visites sèches) alliant ateliers de pratique, temps de sensibilisation, temps de diffusion, etc., ainsi que l'implication des habitants dans le processus en lien avec les droits culturels,

Ces préconisations visent à éclairer la décision des délégués du Préfet et des chefs de projet politique de la ville dans leur travail d'instruction. A noter, le terme de « critères » qui sous-tendrait une dimension opposable et impérative n'a pas vocation à être employé dans ce cadre. Les préconisations formulées permettent d'accompagner la décision, de qualifier les contenus et de réorienter les porteurs, quand cela s'avère pertinent, vers d'autres dispositifs de la DRAC non spécifiques à la politique de la ville (ayant des cahiers des charges précis).

2/ Accompagnement financier

Le cadre financier d'intervention de la DRAC Hauts-de-France s'appuie sur les dispositifs spécifiques et propres précisés ci-après. A ce titre, la DRAC n'accompagne pas le co-financement de projets déposés dans le cadre du contrat de ville.

Une articulation est encouragée avec les programmes de la DRAC Hauts-de-France, notamment les résidences-mission d'éducation artistique et culturelle (CLEA, contrats culture ruralité, contrats territoire lecture, villes et pays d'art et d'histoire et dispositifs interministériels).

Si une structure mentionne une subvention de la DRAC dans le budget prévisionnel de l'action, il ne pourra s'agir que de la valorisation d'une quote-part de sa subvention de fonctionnement (pour les structures labellisées et/ou accompagnées par le droit commun du pôle création et du pôle patrimoine) ou d'un cofinancement prévisionnel - et non consolidé - sollicité dans le cadre de l'un des appels à projets suivants.

► **Dispositif C'est mon patrimoine**

L'opération « C'est mon patrimoine ! » vient renforcer l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle en permettant aux enfants et aux adolescents les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier des QPV et des zones rurales isolées, de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs richesses avec des pratiques artistiques et culturelles.

Le projet repose sur la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales, etc.).

Il s'agit d'un appel à projets annuel co-piloté par la DRAC Hauts-de-France et le SGAR.

► L'été culturel

L'appel à projets été culturel qui accompagne les collectivités territoriales, les associations et les équipes artistiques qui portent des propositions l'été afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de pouvoir bénéficier de propositions d'éducation artistique et culturelle de qualité sur une période où ils risquent d'être malheureusement nombreux à ne pas partir en vacances. Une attention particulière est portée aux QPV et aux zones rurales (sans toutefois être exclusive).

La diffusion de courtes formes imprévisibles dans le cadre du programme « Plaines d'été » et qui permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants non forcément usagers de l'offre culturelle et qui, pour certains, ne partent pas en vacances - aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs. Il est attendu des équipes artistiques qu'elles investissent des typologies de lieux en s'engageant notamment à réaliser des propositions invitant à la rencontre les habitants des QPV.

3/ Le déploiement de résidences-mission d'éducation artistique et culturelle

La stratégie régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle prend appui sur le principe - propre aux Hauts-de-France - de la résidence-mission à des fins d'action culturelle et territoriale ayant désormais fait ses preuves et reposant sur :

des présences artistiques longues constamment renouvelées autour desquelles peuvent s'organiser des séquences d'éducation artistique privilégiant l'expérimentation;

une coopération soutenue avec tous les professionnels locaux, acteurs-démultiplicateurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en responsabilité ou en charge des publics (équipes pédagogiques, professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, de la politique de la ville, etc.).

Il ne s'agit nullement d'une résidence de création au cahier des charges bien distinct.

Les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), d'abord conçus afin que 100% des enfants et des jeunes d'un territoire aient accès à l'EAC dans tous leurs temps de vie, se sont progressivement ouverts à tous les habitants d'un territoire, de la petite enfance au grand âge, avec une attention particulière accordée aux publics les plus éloignés de l'art et de la culture quelles que soient les spécificités de leur cadre de vie. Les résidences-mission d'EAC déployées à l'échelle d'un EPCI via les CLEA ou les contrats culture ruralité permettent ainsi d'assurer des présences artistiques au bénéfice des habitants du territoire intercommunal, y compris naturellement ceux des quartiers prioritaires et ce afin de favoriser une véritable mixité sociale.

Actuellement, la DRAC re-conventionne avec les collectivités territoriales, les EPCI et les services du ministère de l'Éducation nationale autour de contrats d'EAC nouvelle génération. Ce nouveau

cadre est propice à l'articulation des enjeux spécifiques de la politique de la ville et de l'EAC sur les territoires dans la mesure où il permet d'imaginer collectivement des actions expérimentales à destination de la jeunesse et des communautés professionnelles (des champs social, médico-social, politique de la ville, justice et prévention, etc.) ou encore des actions se déployant dans l'espace public ou favorisant l'implication et la participation citoyenne. La réécriture de ces contrats d'EAC est l'occasion de rappeler si besoin que ces présences artistiques doivent rayonner dans les QPV. Enfin, elle offre l'opportunité d'associer de nouveaux partenaires et ce, afin de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité à ces présences artistiques.

Dans la région, 26 des 39 EPCI concernés par la nouvelle géographie prioritaire sont couverts par des résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle.

Les résidences-mission du programme qu(art)iers sont quant à elles des résidences-mission pensées spécifiquement pour les territoires prioritaires de la politique de la ville et les forces vives qui les composent (habitants, tissu associatif et collectivités locales) et sont à ce titre fortement colorées des enjeux de la politique de la ville. Elles permettent de fédérer autour d'une présence artistique de trois mois les acteurs et partenaires des champs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs d'un ou plusieurs QPV, vivre une expérience sensible d'ultra-proximité et accompagner, créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle dans les QPV, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

A partir de 2024, la DRAC généralise comme point central de son intervention en faveur des habitants des QPV l'amplification des résidences-mission qu(art)iers, afin d'insuffler un véritable effet structurant et qualifiant sur les contenus artistiques et culturels et rendre visibles et lisibles ses champs d'intervention.

Jusqu'à présents déployées principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces résidences missions seront développées sur les cinq départements, y compris ceux sur lesquels elles ne l'ont jamais été (versant sud de la région) et notamment dans les QPV qui ne bénéficient pas de conventionnements d'EAC avec la DRAC ou sur lesquels la DRAC souhaite amplifier son intervention.

4/ Sensibilisation et formation des professionnels de la politique de la ville et de l'EAC

A compter de l'automne 2023, la DRAC a mis en place des temps d'information et de formation à destination des acteurs de la politique de la ville avec le précieux concours de l'IREV - centre de ressources de la politique de la ville Hauts-de-France. La formation est un élément clef car elle permet d'accompagner en ingénierie les très nombreux acteurs qui interviennent dans le champ de la politique de la ville et leur apporter les connaissances théoriques et pratiques permettant d'inscrire les actions en cohérence avec les enjeux culturels. A ce titre, la formation proposée permet d'appréhender les champs d'intervention et fondamentaux de la DRAC en matière de culture et QPV et d'aborder l'enjeu des droits culturels, de coopération, de co-construction et de participation des habitants, etc.

Ces temps sont destinés aux délégués du Préfet, chefs de projet politique de la ville des collectivités, élus et partenaires culturels afin de :

- qualifier les contenus artistiques et culturels des dossiers déposés et favoriser la logique de « parcours » dans les projets proposés;

- faire connaître les champs d'intervention de la DRAC, ses dispositifs de soutien et finaliser son identification auprès des partenaires et rappeler ce qui ne relève pas de son accompagnement;
- créer les conditions de partenariats et de coopérations, développer un langage commun;
- apporter aux professionnels de nouveaux outils et savoirs professionnels en lien avec les enjeux actuels;
- écouter les préoccupations des acteurs du champ pour adapter les propos de formation en fonction des réalités de terrain.

Ces temps d'information et de formation seront complétés par des temps de rencontre et d'interconnaissance entre acteurs sociaux et culturels.

Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail et des
Solidarités (DDETS)



Contribution de la DDETS dans le cadre de la signature des Contrats de Ville « Quartiers 2030 »

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités accompagne les territoires et les parcours via un ensemble de dispositifs de droit commun. Dans un contexte de réforme France Travail dont la méthode repose sur une approche globale et coordonnée des publics en situation de vulnérabilité, la DDETS se tient aux côtés des collectivités signataires d'un contrat de ville et mobilisera les politiques suivantes.

1. La réforme France Travail

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme **France Travail**.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais tout allocataire du RSA se voit proposé en entrée ou en révision de son parcours :

- un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi ;
- un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

En cinq ans, grâce à la mobilisation des acteurs du champ social et de l'insertion, le département du Pas-de-Calais a enregistré la plus forte diminution du nombre d'allocataires du RSA depuis la création de ce minima social (- 12%). Quelque 11 000 personnes ont ainsi retrouvé le chemin d'une activité professionnelle dans ce département.

A compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer

15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion).

Afin de poursuivre la politique de levée des freins à l'activité, le pacte des solidarités permet de renouveler ou consolider une offre de service contractualisée via des opérateurs locaux ou départementaux. Avec le concours de l'ensemble des financeurs (Département, CAF, MSA, Éducation Nationale, ARS, opérateur France Travail), l'État et le Département s'engagent à hauteur de 15 M€ par an sur la période 2024-2027, en complément des politiques existantes, autour des objectifs suivants :

- mieux accompagner la **santé** des personnes allocataires (RSA ou jeunes en parcours CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée ;
- accompagner la recherche d'une solution individualisée de **garde d'enfant**. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement ;
- accompagner la **mobilité** (via des plateformes mobilité déjà déployées depuis 2020 via la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

L'inscription au RSA ou en tant que demandeur d'emploi (les deux devenant automatiques avec la réforme France Travail) **vaut prescription** à cette offre de services intégrée, d'où l'importance pour les

collectivités d'accompagner cette inscription « France Travail » - via les MDS, Maisons France Service, CCAS, Missions Locales ou directement auprès de l'opérateur France Travail (ex Pôle Emploi).

Enfin le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit :

- d'amplifier la politique de **lutte contre le non-recours** ;
- de poursuivre les efforts déployés depuis 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du **Logement d'Abord**, via une meilleure solvabilisation de l'accès au logement des jeunes, l'aide à l'apurement de dettes de loyers ou encore la mobilisation des aides à la rénovation thermique à destination des propriétaires privés – les CCAS et les bailleurs sociaux en seront les principaux intermédiaires ;
- de mieux accompagner les familles en **difficulté éducative**. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives.

2. Protéger

- ***L'égalité homme-femme***

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans ce département, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents. C'est ce cadre qu'un index égalité professionnel a été mis en place dans les entreprises de plus de 50 salariés qui permet de travailler l'égalité professionnelle au niveau des branches.

A une échelle plus locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité homme-femme doit être travaillée, dans le cadre de France Travail, avec une attention sur des territoires plus fragiles dont les QPV et les territoires de l'ERBM dans lesquels les freins sociaux sont les plus importants.

Dans ce cadre, les communes signataires d'un contrat de ville sont invitées à mieux articuler leurs leviers d'intervention (ANRU, adultes-relais, cantines à 1€) avec ceux du futur service public de la petite enfance. Ces communes pourront également s'atteler à créer un environnement favorable aux actions de féminisation des métiers en orientant ces dernières, via et aux côtés des opérateurs délégués de France Travail, vers les publics issus des quartiers prioritaires. De même, collectivités et élus sont invités à prêter une attention particulière aux opportunités qu'offrent certains appels à projets départementaux ou régionaux (précarité menstruelle par exemple) ou propre à l'ERBM (santé des femmes) pour accompagner les publics féminins en QPV. Enfin, le champ de l'éducation populaire (ALSH, périscolaire) ou encore du SNU constituent des leviers forts de promotion de l'égalité.

- ***Lutter contre les violences intra-familiales***

En 2023, plus de 19 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales dans le département.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de notre action sont nos objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026.

Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la Justice, du Département, des Forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

Les dispositifs d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violence conjugale et de leurs auteurs, composés de **7 accueils de jour** dédiées aux femmes victimes de violences (1 par arrondissement) ont été considérablement renforcés au cours des dernières années (90 places créées en quatre ans).

Une pleine intégration des orientations du plan cadre 2024-2026 dans le quotidien, et via les actions des contrats de ville en particulier, doit permettre d'amplifier cette priorité nationale et départementale.

- ***L'aide alimentaire***

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

Les collectivités qui souhaitent accueillir un point de distribution alimentaire ou s'inscrire dans le réseau des épiceries solidaires sont invitées à prendre contact avec les associations agréées (Banque Alimentaire, Resto du Coeur, Secours Populaire), soutenues des DREETS et DDETS, et récipiendaires des financements de l'État et européens (FEAD, FSE+, React EU).

Afin d'inscrire les initiatives locales dans une démarche durable, économiquement, socialement et écologiquement, il est fortement recommandé d'inscrire les projets d'aide alimentaires dans des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

3. L'hébergement et logement

- ***La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées***

Elle a pour finalité de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence la mieux adaptée. Plusieurs dispositifs permettent de poursuivre cet objectif : les actions dites de veille sociale, d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui, chacune à leur niveau, permettent de proposer un premier accueil aux sans-abris, avec un principe d'inconditionnalité et d'accompagner en parcours. Le département comprend 2214 places d'hébergement ouvertes à l'année : 1303 places d'hébergement d'urgence et 911 places d'insertion.

Le département du Pas-de-Calais présente la particularité de disposer SIAO unique (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) décliné localement en antennes dans chaque arrondissement et d'un dispositif mobile. 11 équipes de rue viennent compléter ce dispositif : 1 par arrondissement, 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (Ternois et Montreuillois) dans une démarche « d'aller-vers » le public en rue ou en habitat précaire. 7 accueils de jour sont installés dans les arrondissements.

Pour tout contact, les collectivités sont invitées à contacter le 115 (dans le cadre d'une prise en charge d'urgence) ou de se rapprocher de l'association agréée par la DDETS pour assurer ces missions (dans le cadre de projets de développement).

- ***Le droit au logement opposable et la mixité sociale dans les QPV***

La DDETS est garante d'un ensemble de dispositifs qui ont vocation à mieux accompagner l'entrée dans le logement.

Elle assure le secrétariat de la commission du DALO (droit au logement opposable) qui examine 700 à 800 dossiers annuellement, avec une priorité autour des publics fragiles. Cette commission peut, par exemple, s'adjoindre les compétences d'ergothérapeutes pour accompagner le parcours ou l'adaptation dans le logement de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En outre, les conventions intercommunales et les Plans Partenariaux de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) permet d'intégrer les modalités du système de cotation de l'EPCI.

Le relogement effectif des ménages en dehors des QPV, qu'ils soient 1er quartile, RSA ou sans emploi, ne pourra se faire que si les autres outils développés dans la circulaire sont mis en application et notamment :

- La mise en place de décrets de dérogations aux plafonds de ressources en QPV pour faire venir des ménages plus aisés ;
- L'utilisation des instances des EPCI pour favoriser les attributions en faveur de la mixité : CIL, PPGDID, CALEOL , réunions de coordinations préalables aux CALEOL pour les QPV...
- L'adaptation de l'offre de logements aux enjeux de mixité sociale : et notamment en développant la part des logements en PLAI en dehors des QPV ou en réalisant des opérations de rénovations énergétiques pour proposer des logements avec peu de charges liées à l'énergie ;
- L'utilisation des clauses de mixité sociale des conventions APL pour les nouvelles offres ;
- La mise en place des outils de modulation des loyers selon les territoires pour que le bailleur fixe par ensembles immobiliers des loyers indépendants du financement d'origine.

- ***Le logement adapté***

Les besoins en matière de logement ne sont pas homogènes, de mêmes que ces besoins peuvent évoluer tout au long de la vie. A la nécessité de penser son logement en fonction de ses habitudes de vie (emploi, famille), d'autres facteurs peuvent intervenir telle une perte d'autonomie ou des fragilités. Plusieurs dispositifs sont en compétence de la DDETS qui permettent de graduer l'offre de logement en tenant compte de ces fragilités

- L'allocation logement à caractère temporaire (ALT) est une aide au logement, versée aux organismes, qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.
- Les pensions de famille ou les résidences accueil constitue une autre déclinaison du « logement accompagnée ». Ces offres sont destinées à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et parfois psychique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement autonome.

- L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréé par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur

Les communes et EPCI qui le souhaitent se rapprocheront utilement des bailleurs ou des associations mandatées par la DDETS sur le champ du logement et de l'hébergement, par ailleurs présentes sur l'ensemble des arrondissements. Elles peuvent, à défaut de co-financement, contribuer à créer un environnement favorable au développement de ces projets via la politique de l'ANRU, de l'offre de santé.

Le département comprend 3786 places sur ce dispositif dont 418 places en pension de famille, 1436 places en intermédiation locative qui permet la mobilisation du parc privé.

- ***Le maintien dans le logement***

Organisme paritaire composé de représentants des bailleurs et de représentants des locataires, la **commission départementale de conciliation (CDC)** est un premier niveau de préservation des droits et devoirs réciproques afférent au bail.

La CDC cherche un règlement amiable aux litiges opposant bailleurs (privé ou social) et locataires afin d'éviter si possible le recours à la justice. La DDETS est chargée de l'organisation et du secrétariat de cette commission. Une cinquantaine de saisines sont traitées chaque année.

Le dépôt de garantie constitue la principale source de litige, suivi des litiges liés aux charges, la révision du loyer, ou les travaux.

Par ailleurs, au titre de la politique du Logement d'Abord, l'État dans le département du Pas-de-Calais a considérablement renforcé son action en matière de **prévention des expulsions locatives**.

Depuis 2021, la DDETS a renforcée l'action du SIAO62 et soutenu la création d'équipes mobiles de prévention des expulsions afin d'améliorer le repérage précoce des situations. Ces équipes interviennent directement auprès des ménages et des propriétaires dans le parc privé et le plus en amont possible afin de prévenir les impayés en lien avec les CCAS, l'ADIL et le Conseil départemental.. Entre 300 et 400 ménages sont ainsi accompagnés chaque année.

Les CCAPEX (une par arrondissement), pour lesquelles la DDETS instruit les dossiers au stade du commandement de payer (CDP) en relation avec les services de la préfecture, constituent l'échelon à la fois central et territorial que les élus et porteurs d'enjeux de la politique de la ville doivent identifier dans leurs projets et dans le quotidien de leurs actions, toujours en lien avec les CCAS concernés et l'antenne SIAO du territoire.

4. Rapprocher le développement économique et le développement social

- ***Les actions en faveur de l'emploi des publics jeunes***

L'accompagnement des publics jeunes en rupture repose sur plusieurs dispositifs qui permettent d'accompagnement graduellement et en parcours l'insertion, en fonction des besoins de formation, de l'autonomie sociale. La mobilité, le logement et la santé des publics constituant pour tout ou partie des freins à l'insertion.

Cette politique est pilotée au niveau du SPE et plus localement des SPEL (comité locaux France Travail à compter de 2025) afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins sociaux et de l'économie réelle.

Les prescripteurs sont les missions locales, demain pleinement intégrées dans le réseau pour l'emploi de France Travail. Les deux principales difficultés auxquelles ces opérateurs de l'État sont confrontés sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics jeunes particulièrement éloigné de l'emploi.

- ***Les Entreprises s'engagent***

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise constituera l'un des fils d'Ariane de la réforme France Travail. C'est la condition sine qua non pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État, via la DDETS, promeut le label « Les Entreprises s'engagent ».

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex. en apprentissage, en emploi franc, etc.), de formation (ex. stages, immersions, etc.), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat, etc.) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs (au nombre de 7).

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable, sinon constituer un facteur d'attractivité à part entière dans les quartiers.

- ***L'insertion par l'activité économique (IAE)***

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion mais dispense, également, un accompagnement

visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. L'État, via la DDETS, subventionne les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) sous forme d'aide au poste.

Dans le Pas-de-Calais, au 1^{er} janvier 2024 on recensait 127 structures agréées pour quelque 3500 places.

A l'instar des services à la personne ou du soutien à l'économie sociale et solidaire, les collectivités, plus encore lorsqu'elles sont signataires d'un contrat de ville, peuvent apporter un soutien déterminant aux porteurs de projets, sinon en qualité de co-financeur à tout le moins par un appui matériel ou logistique (mise à disposition, ANRU, marchés publics).

- ***Les services à la personne***

Les organismes de services à la personne sont en agrément de la DDETS ou du Département pour des activités d'entretien ménager, de petits travaux de jardinage et de petit bricolage. Ils connaissent un fort développement.

Au 1^{er} janvier 2024, le Pas-de-Calais enregistrait 911 organismes de service à la personne (contre 460 en 2017) dont les autorisations ou agréments relèvent soit de la DDETS ou des services du Département.

- ***L'économie sociale et solidaire***

L'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), également en compétence de la DDETS, permet d'identifier les entreprises qui orientent leurs activités de manière significative vers des finalités socialement exigeantes.

Les avantages conférés par cet agrément sont :

- un accès facilité aux fonds d'investissements solidaires (épargne salariale solidaire, assurance-vie solidaire)
- un avantage fiscal (pour les détenteurs de parts d'entreprises ESUS)
- un effet de signal (pour le public, les financeurs, les autorités)
- un accès aux dispositifs ou financements dédiés à l'économie sociale et solidaire.

- ***L'activité partielle***

L'activité partielle est un outil important pour préserver les emplois en cas de conjoncture temporairement dégradée ou lors d'évènements exceptionnels (sinistres, difficultés d'approvisionnement). L'activité partielle peut être octroyée aux entreprises qui sollicitent le service de la DDETS. En contre-partie de cette aide, les employeurs prennent des engagements, tels que le maintien dans l'emploi, et des actions spécifiques de formation des salariés.

*

*

*

Ainsi, pour les années à venir, à l'aune des contrats de ville, les collectivités signataires pourront s'appuyer sur l'ensemble des dispositifs de droit commun qui composent ces 4 grandes priorités pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.

Délibérations et engagements des partenaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



"Contribution de Pas-de-Calais habitat dans la mise en œuvre du contrat de ville « Engagements 2030 »

La nouvelle génération des contrats de ville est l'occasion pour l'Office de souligner son intention, non seulement d'être signataire des contrats de ville, mais également d'être pleinement associé à sa mise en œuvre.

En effet, dans un contexte de dégradation de pouvoir d'achat et de aggravation de la précarité de ses locataires, Pas-de-Calais habitat activera l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire son action dans la démarche des nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », pilotée par les Communautés d'agglomération.

Ces contrats de ville devront répondre à quatre priorités :

- 1. Des quartiers de plein-emploi*
- 2. Des quartiers d'adaptation aux transitions*
- 3. Des quartiers de l'émancipation*
- 4. Des quartiers plus sûrs et plus ouverts*

La contribution de l'Office se veut être le reflet de son projet politique. C'est un esprit de partenariat, en lien avec les autres bailleurs, qui anime Pas-de-Calais habitat et qui doit trouver sa continuité dans la mise en œuvre de ces nouveaux contrats de ville.

Elle s'articulera autour de 5 thématiques :

- 1. L'équilibre social des quartiers*
- 2. Le renforcement de l'attractivité du patrimoine par une meilleure performance énergétique*
- 3. L'amélioration des conditions de vie des habitants-acteurs*
- 4. Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle*
- 5. La mobilisation autour des dynamiques d'insertion socio-professionnelle*

Sur la méthode, l'Office considère que les nouveaux contrats de ville doivent être le fruit d'une démarche de construction ascendante.

C'est pourquoi, un partenariat élargi doit être au cœur de la future méthode, avec la nécessité de construire des projets locaux les plus ajustés aux besoins des populations, aux priorités du territoire et aux caractéristiques des quartiers. Il est aussi nécessaire d'encourager la participation des habitants et de continuer à travailler avec les conseils citoyens, quand ils fonctionnent et s'inscrivent dans des démarches constructives, mais aussi d'inventer des formes plus souples de participation.

Si de nombreuses actions et projets de renouvellement urbain ont transformé les quartiers et amélioré les conditions de vie des habitants, les inégalités sociales persistent dans les QPV. Ce constat invite à poursuivre les efforts au niveau local et maintenir les moyens humains et financiers en faveur des quartiers prioritaires. C'est pourquoi, la Gestion Urbaine et Social de Proximité (GUSP) ainsi que le dispositif de l'abattement de la TFPB demeurent des leviers partenariaux et financiers importants pour agir au plus près des habitants."

Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin

Délibérations et
engagements
des partenaires



Contrats de ville 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030

***Mobilisation de France Travail en faveur des quartiers
prioritaires de la ville du Pas-de-Calais***



Pôle emploi s'est mobilisé en faveur des habitants des QPV dans le cadre des contrats de ville 2015 – 2023 du Pas-de-Calais

La mobilisation de Pôle emploi s'est effectuée dans le cadre d'une convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML

Une mobilisation des services accrue en faveur des QPV

Alors que **16,4% des demandeurs d'emploi résident en QPV**, ceux-ci ont bénéficié d'une attention particulière permettant une accessibilité accrue aux services de pôle emploi en 2023 comme par exemples :

- **22,6%** des Demandeurs avec un accompagnement intensif (**Accompagnement renforcé et global**), **17%** des Demandeurs en **CEJ Pôle emploi**,
- **18,4%** des **entrées en formation**,
- **21,1%** des bénéficiaires de « **Valoriser son image pro** » pour lever les freins aux entretiens d'embauche,
- **18,4%** des bénéficiaires de « **Prépacompétences** » ; afin de se projeter sur un métier qualifiant ou certifiant,

Une mobilisation des mesures favorable au retour à l'emploi des QPV

- **1 339 Emplois Francs mobilisés**,
- **20,6%** des **PEC** ont concerné un demandeur en QPV,
- **16,8%** des demandeurs ayant bénéficié d'une **immersion professionnelle**,
- **17%** des **CIE ERBM** et **4,2%** **CIE jeunes**,
- **20,3%** des bénéficiaires de « **Préparatoires Opérationnelles à l'Emploi (POE)** » résident en QPV et **15,8%** des bénéficiaires d'« **Action de Formation Préalable au Recrutement AFPR** ».

La Demande d'Emploi (DEFM) résidant en QPV

Au 31/12/2023, 16,4% de la DEFM cat. ABC départementale réside en QPV (soit 19 072 DE sur une DEFM totale de 116 528 DE) soit -0,4pts sur un an,

Le Pas-de-Calais représente 19,9% de la DEFM QPV de la région,

Le territoire ERBM représente 62,8% (-0,6 pts sur un an) de la DEFM QPV du département : 40,7% pour le bassin de Lens (- 1,1 pts sur un an) et 22,2% (+0,6pts sur un an) pour le bassin de l'Artois.

L'écart d'accès aux services s'est réduit,

Les accompagnements intensifs, les services déployés et la mobilisation des mesures ont été des effets leviers favorables à l'accès à la formation et à l'emploi,

L'accès à l'emploi reste toutefois plus difficile Pour certains publics et nécessite parallèlement de la levée de freins périphériques à l'emploi.

La mobilisation de France Travail sur le département du Pas-de-Calais se poursuit et s'amplifie dans le cadre des contrats de ville Engagements 2030

Les priorités stratégiques de France Travail en direction des QPV sont réaffirmées visant à ce que les demandeurs d'emploi QPV bénéficient de services et mesures, au moins à leur hauteur de leur représentativité dans la demande d'emploi

- **L'accessibilité des services de France Travail** dans les quartiers prioritaires ; en s'appuyant sur des partenariats renforcés, en proximité des habitants QPV dont le réseau des **Maisons France Service** ;
- **La mobilisation des services de droit commun en faveur :**
 - Des habitants des quartiers prioritaires, notamment ceux destinés aux publics les plus fragiles comme par exemples le **Contrat d'Engagement Jeune, l'accompagnement global, les aides à la levée des freins périphériques** ;
 - Des entreprises pour leur faciliter leurs recrutements lors d'implantation, maintien ou développement de leur activité, notamment **les emplois francs, les PEC, les aides d'adaptation et à l'embauche.**
- Renforcer l'accompagnement au travers **d'actions et de dispositifs spécifiques avec des conseillers dédiés** dans les agences France Travail, particulièrement concernées par les quartiers prioritaires : les Equipes emploi et les DTA, les actions novatrices hors les murs...

Cf. slides suivantes pour plus de détail

Cette dynamique d'actions sera facilitée par :

- **La mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux** du réseau de l'accompagnement pour une présence de proximité et la mobilisation des services de droit commun ;
- **L'appui des élus et des acteurs locaux de proximité pour fluidifier le « aller vers »** les habitants des QPV à la recherche d'un emploi.

Exemples de renforcement de la mobilisation des partenaires pour un public QPV

- Rapprochement France Travail et **Cap emploi** pour une offre globale à destination des demandeurs en obligation d'emploi.
- Collaboration avec les **missions locales** pour une offre plus intense à destination des jeunes.
- Dispositifs de « seconde chance » : **E2C , EPIDE , Service militaire volontaire SMV, Service Militaire adaptée SMA, service civique.**
- **L'APEC** pour les jeunes diplômés > Bac+3.
- Les **acteurs de l'alternance et le tissu associatif.**

Les actions de France Travail, en faveur des QPV, s'articuleront avec celles menées dans le cadre d'autres politiques publiques, en particulier avec la mise en place du réseau Plein emploi et le Pacte Local des Solidarités.

Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (1/2)

Les services les plus intensifs destinés aux personnes les plus fragiles

Le Contrat d'Engagement Jeune

- Destinés aux jeunes sans emploi ni formation, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou confrontés à un risque d'exclusion professionnelle :
- un programme d'accompagnement très intensif le mobilisant 15 à 20h par semaine minimum, personnalisé avec un conseiller dédié
- une garantie de ressources sous conditions, notamment de respect des engagements contractuels

37 conseillers dédiés dans les territoires QPV



L'accompagnement renforcé

- Accompagnement favorisant une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat aidé, en service civique ou en alternance ou bien une formation

Répond aux besoins de contacts et entretiens réguliers. Existe pour les jeunes (Accompagnement Intensif Jeunes AIJ)



L'accompagnement global

L'accompagnement global est un accompagnement personnalisé et intensif, réalisé par un binôme constitué d'un conseiller France Travail (FT) dédié et d'un professionnel du travail social. Cet accompagnement a pour objectif l'accès à l'emploi du demandeur d'emploi (DE) par la résolution ou la réduction des difficultés sociales et professionnelles qu'il rencontre.

48 conseillers dédiés dans les territoires QPV



- **Existence d'autres modalités d'accompagnement :** personnes autonomes dans leur recherche, sortants de formation, assistante maternelle, création d'entreprise ...
- **Aides à l'embauche et la formation, à la mobilité**
- **Cartographie d'actions de recherche d'emploi, d'aide à l'élaboration de projet**

Accompagnements spécifiques QPV

Equipe Emploi/Recrut'

avec un

- Accompagnement personnalisé avec rythme de contacts soutenu y compris après l'entrée en formation ou la reprise d'un emploi.
- L'accent est mis sur la multiplication des mises en situation professionnelle. Une orientation « marché du travail » affirmée et portée par de nombreux contacts avec les entreprises et la mise en place de jobs dating.
- Les conseillers France Travail s'appuient sur les partenariats locaux initiés avec les entreprises du territoire a minima sur le bassin d'emploi.



21 conseillers dédiés

Déployés dans les 6 agences France Travail où le taux de QPV est supérieur à 25%

DTA QPV

- Ce dispositif est préconisé pour les demandeurs d'emploi QPV qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi durable.
- Un travail sur les freins sera mené : Meilleure compréhension de l'entreprise et ses règles, travail sur le réseau professionnel
- Accompagnement très soutenu sur la connaissance du marché du travail, valorisation des atouts, acquisition de méthodes de recherche d'emploi appropriées, soutien durant la période d'intégration en entreprise ou en formation.



Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (2/2)

Proximité / aller vers

Agir en proximité

EN 2024, c'est

- **9 agences France Travail**, soit plus de 42 % du réseau départemental, **implantées au sein d'un QPV ou dans les territoires** ayant une part de demandeurs d'emploi en QPV supérieure à 15%
- **50 Maisons France services** sont implantées sur le département
- Participation de France Travail aux Cités de l'emploi
- Mobilisation du réseau de lieux physiques de proximité [Cartographie des Tiers Lieux](#)

Aller vers

- Des événements recrutement et formation **hors les murs**
- **Actions « Place de l'emploi et de la formation »** : lieu d'échanges et de conseils hors les murs regroupant les partenaires de l'emploi, de l'insertion et la formation où le public découvre les métiers, les opportunités, passe des entretiens de recrutement, au travers de « villages » dédiés.
- Découverte de métiers au sein des QPV
- **Parrainage/mentorat** en lien avec des associations (NQT par exemple)
- Accompagnement à la levée de freins (cf. exemples en slide suivante)

Visibilité des opportunités d'emploi et de formation

- Mesevenementsemploi
- Francetravail.fr
- 1jeune1solution

Accompagnement de l'entreprise en faveur de l'inclusion

Mobilisation des mesures gouvernementales publiques telles que les Emplois Francs, les PEC

- Recours à des méthodes de recrutement inclusifs : Détection de potentiels, Méthode de recrutement par simulation, actions « recruter autrement » (cf exemples ci-contre) ...
- Faciliter l'entrée en entreprise : immersion professionnelle facilitée, aides d'adaptation (AFPR, POE, AFEST)
- Animation d'ateliers Territoriaux de compétences avec les entreprises, fédérations, OPCO

S'appuyer sur les valeurs du sport, de l'art & de la culture pour recruter Autrement

Insertion par la culture : ART D'ACCEDER A L'EMPLOI

Avec le soutien de ses partenaires, ces opérations régulières sont proposées aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, afin de mettre en confiance les demandeurs d'emploi grâce à l'art.

- Partenariats avec des musées, des théâtres, des écoles artistiques, des sites patrimoniaux, des associations culturelles, tiers lieux culturels...; **L'ensemble des arts étant concernés.**

Insertion par le sport

- **Du stade vers l'emploi : S'appuyer sur les valeurs du sport pour booster les recrutements.**

Elle consiste à répondre de façon plus inclusive au besoin de recrutement en se concentrant, sur les savoir-être des candidats, mis en valeur au travers d'une pratique sportive collective (journées mixant une matinée d'activités sportives, un déjeuner commun convivial et une après-midi d'entretiens de recrutement.)

- **Racing cœur de Lens : Ouvrir les portes des entreprises du réseau de la fondation aux jeunes** avec le staff du RCL au sein du centre d'entraînement. (Publics du Lensois, notamment les jeunes)

ACCOMPAGNER LA LEVEE DES FREINS PERIPHERIQUES POUR FACILITER LA REPRIS D'EMPLOI

Exemples de services France Travail contribuant à la levée des Freins périphériques à l'emploi

Santé

- Favoriser l'accès aux soins en ayant recours « **PES : prestation emploi Santé** »
- Eviter le renoncement aux droits et aux soins par un accès simplifié à un délégué social **de l'Assurance maladie** dans le cadre d'un partenariat renforcé

Garde d'enfant

- Aides spécifiques liées à la garde d'enfant « **AGEPI** » versées par France Travail
- Orientation vers les partenaires du champ social, particulièrement **la CAF et le département** dans le cadre d'une collaboration renforcée

Mobilité

- Faire connaître la plateforme [Mes aides](#) (solutions de mobilité au niveau local) des professionnels et des habitants
- Programme solidaire notamment Caremakers pour l'entretien des véhicules et [Wimoov](#)
- Prestation Bilan Accompagnement Mobilité et en complément la plateforme Mamobilité62

Financier

- **Outil de simulations d'allocations et d'aides en ligne** afin de guider les utilisateurs vers le bon outil pour estimer et connaître leurs droits à indemnisation, quel que soit le profil de la personne
- Partenariat de lutte contre l'endettement : banque de France, association Cresus

Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin

Délibérations et
engagements
des partenaires

bpifrance



ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹ afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ». Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenant dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.
Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le

soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte **15 briques de solutions structurées autour de 3 axes**, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

✦ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de “seconde zone” et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités :** Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat,** parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectif 2027 : 200 CitésLab

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

✦ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux
- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.
Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.
Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés
- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.
Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés
- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
Objectif 2027 : total levés 200 M€

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement

✦ **ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR**

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.
Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :
 - Accès aux marchés publics et privés
Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)
 - Comex de poche
Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Délibérations et
engagements des
partenaires



La CPAM de l'Artois s'engage au côté de ses partenaires pour que chaque assuré puisse accéder aux droits, aux dispositifs de prévention et aux soins dont il a besoin. Au travers de ces activités diversifiées et dans le respect de ses valeurs et de ses engagements, la CPAM de l'Artois assure le remboursement des soins, l'orientation et l'accompagnement des publics grâce aux différents canaux de contact qui leur sont mis à disposition.

Dans sa logique de réduction des inégalités, une attention particulière doit être portée auprès des publics les plus fragiles et notamment ceux qui renoncent malgré tout à se faire soigner. La collaboration engagée lors du contrat de ville 2019-2022 doit se poursuivre et se renforcer afin de rester au plus proche des préoccupations des populations confrontées à des fragilités dans leurs parcours de soins.

La CPAM propose de poursuivre les dynamiques engagées lors du précédent contrat de ville à savoir :

- Proposer une démarche d'accompagnement attentionnée via la Mission Accompagnement en Santé aux assurés les plus vulnérables, permettant de fluidifier le parcours de soin, de faciliter l'ouverture et la connaissance de ses droits.
- Sensibiliser des acteurs relais et les partenaires du territoire sur les dispositifs d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Par ailleurs, l'accès des habitants de la CABBALR aux différents dispositifs de prévention est un enjeu majeur et se traduit par :

- Un appui méthodologie et une expertise auprès des partenaires dans le cadre du montage et de la mise en œuvre des projets autour des dispositifs nationaux de prévention comme la promotion du dépistage organisé des cancers, le mois sans tabac...
- Un soutien des partenaires et des assurés dans la réalisation des Examens de Prévention en Santé et des Entretiens Individuels Approfondis au sein du Centre Epicure de Béthune

Enfin, La CPAM de l'Artois s'engage pleinement aux côtés des acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en proposant des actions dans le cadre des démarches d'aller-vers à destination habitants des quartiers prioritaires.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Délibérations et
engagements des
partenaires





Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;*
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;*
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance*

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;*
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;*
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.*

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté d'agglomération
du **Boulonnais**
www.agglo-boulonnais.fr

Contrat de ville de l'agglomération boulonnaise

**Ensemble agir pour nos
quartiers 2030**

Frédéric CUVILLIER
Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Maire de Boulogne-sur-Mer
Ancien Ministre



Mireille HINGREZ-CEREDA
Vice-Présidente de la CAB en charge de la politique de la ville



La politique de la ville vise à réduire les inégalités de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ou périurbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Initiés par la loi Lamy du 21 Février 2014, les contrats de ville sont arrivés à échéance et les contrats de ville « Quartiers 2030 » sont l'occasion de réfléchir à de nouvelles stratégies de développement social urbain intégrées en articulant développement social, urbain, économique et écologique.

L'objectif de la démarche boulonnaise n'est pas uniquement de réhabiliter des quartiers mais bel et bien de repenser la Ville et d'y associer les habitants car la politique de la ville, c'est l'affaire de tous.

Si les difficultés s'expriment à l'échelle des quartiers et que les communes sont en première ligne, les réponses se doivent d'être coordonnées à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais qui est un espace de coordination et de solidarité.

Le contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » vise un périmètre d'intervention bien ciblé, défini par l'État en concertation avec la CAB et les communes. Il s'appuie sur quatre axes stratégiques pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers, élargir les perspectives et restaurer l'égalité des chances :

- Axe stratégique 1 – Quartiers de plein emploi
- Axe stratégique 2 – Quartiers d'adaptation aux transitions
- Axe stratégique 3 – Quartiers de l'émancipation
- Axe stratégique 4 – Quartiers plus sûrs et plus ouverts

Ces quatre axes sont les priorités du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » qui a une visée opérationnelle. Il précise les programmes et recense les engagements de chacun des partenaires à agir conjointement en faveur de ces quartiers où « tout est plus dur ».

Les quartiers sont les espaces où se posent les difficultés mais ils ne doivent pas être appréhendés ainsi. Ils recèlent de ressources et elles doivent être valorisées. Et les solutions se trouvent aussi au-delà, à l'échelle des communes et de l'intercommunalité et en faisant appel à la solidarité nationale.

La politique de la ville, c'est donc l'affaire de tous et c'est sous l'égide de la Communauté d'agglomération du Boulonnais que cette solidarité doit s'exprimer collectivement et avoir un réel impact sur le cadre de vie des habitants, leur vie au quotidien et leurs perspectives.

L'égalité des chances ne doit pas être une promesse républicaine mais une réalité dans ces quartiers qui doivent être rattachés aux villes et à notre agglomération pour en assurer un développement durable et harmonieux.

C'est notre responsabilité collective de créer les conditions de réussite de ce contrat de ville.

Jacques BILLANT
Préfet du Pas-de-Calais



Le nouveau contrat de ville « engagement 2030 » conclu avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ». Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en termes de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs, je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé, ...), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat - Communauté d'agglomération du Boulonnais car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.

SOMMAIRE

I / Evaluation du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise	p. 7
A. Bilan des programmations 2015/2023	
B. Synthèse de l'évaluation	
II / La géographie du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »	p.17
A. Vision d'agglomération	
B. Focus sur les quartiers prioritaires	
III / Les enjeux du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »	p.35
A. Le cadre stratégique	
B. Approche locale	
IV / L'organisation du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »	p.67
A. Instances de pilotage	
B. Outils de suivi	

I/ Evaluation du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise

Le contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers », signé le 26 juin 2015 pour une durée initiale de 6 ans a d'abord été prorogé jusqu'en 2022 puis 2023.

Comme le prévoyait la Loi Lamy, le contrat de ville de l'agglomération boulonnaise a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, confiée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais au cabinet FORS Recherche sociale.

Il a fait l'objet d'une évaluation finale par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

A. Bilan des programmations 2015 à 2023

La programmation du contrat de ville fait l'objet d'un appel à projets annuel auquel répondent une trentaine d'acteurs locaux (villes, associations, ...).

Répartition de l'enveloppe politique de la ville État par piliers et par années

Piliers	Demande de subvention Etat (ANCT)								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Développer l'activité et l'emploi	238 284€	287 285€	287 884€	286 432€	316 521€	313 380€	273 395€	266 750€	271 158€
Lutter contre toutes les formes de précarité	473 589€	568 046€	507 491€	545 285€	563 798€	516 660€	581 623€	584 894€	529 200€
<i>Dont PRE de Boulogne-sur-Mer / St Martin-Boulogne</i>	150 171€	100 412€	113 600€	140 275€	153 900€	153 900€	153 900€	153 900€	153 900€
<i>Dont PRE de Le Portel / Outreau</i>	84 650€	120 969€	119 900€	119 900€	130 000€	130 000€	130 000€	130 000€	130 000€
Donner des perspectives à la jeunesse	128 683€	106 445€	98 144€	124 715€	101 512€	114 287€	132 000€	92 000€	107 000€
Construire la ville durable	79 968€	70 571€	130 166€	120 280€	135 969€	155 126€	103 000€	126 490€	91 600€
Priorités transversales	5 000€		5 000€	42 412€					62 500€
TOTAL	925 524€	1 032 347€	1 028 685€	1 119 124€	1 117 800€	1 099 453€	1 090 018€	1 070 134€	1 061 458€

Globalement, après un léger rebond en 2016, l'enveloppe allouée à la politique de la ville reste stable.

Le pilier social « **Lutter contre toutes les formes de précarité** » représente une part importante de l'enveloppe globale (45,6%). Cela s'explique à la fois par la sanctuarisation des crédits des deux Programmes de Réussite Educative (PRE) du territoire et par un volet santé/parentalité développé sur chacune des communes prioritaires.

Le pilier économique « **Développer l'activité et l'emploi** » représente 25% de la programmation. L'objectif assigné par l'État est atteint grâce notamment à de nombreux projets destinés à lever les freins à l'emploi des habitants des QPV.

Le pilier citoyenneté « **Donner des perspectives à la jeunesse** » est propre au contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. Il permet d'aller plus loin que la seule réinsertion professionnelle en proposant des actions sur la resocialisation, responsabilisation, sensibilisation, découvertes et pratiques culturelles, ...

Le pilier urbain « **Construire la ville durable** » est le moins doté. Cela s'explique notamment par la proximité du contrat de ville avec les actions financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par l'impossibilité d'émarger pour des crédits d'investissement.

Nombre d'actions, nouvelles et reconduites, par piliers et par années

Piliers	Nombre d'actions dans la programmation du contrat de ville									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Développer l'activité et l'emploi	13	16	19	20	16	17	15	17	18	
<i>Nouvelles / reconduites</i>	6 / 7	5 / 11	9 / 10	7 / 13	10 / 6	8 / 9	6 / 9	5 / 12	3 / 15	
Lutter contre toutes les formes de précarité	30	33	30	29	28	25	34	32	34	
<i>Nouvelles / reconduites</i>	10 / 20	9 / 24	17 / 13	12 / 17	10 / 18	7 / 18	21 / 13	12 / 20	15 / 19	
Donner des perspectives à la jeunesse	13	6	6	8	7	9	12	10	10	
<i>Nouvelles / reconduites</i>	3 / 10	2 / 4	3 / 3	5 / 3	3 / 4	2 / 7	5 / 7	5 / 5	5 / 5	
Construire la ville durable	5	7	12	10	13	14	10	12	10	
<i>Nouvelles / reconduites</i>	4 / 1	5 / 2	11 / 1	4 / 6	8 / 5	3 / 11	4 / 6	6 / 6	3 / 7	
TOTAL	62	62	67	67	64	65	71	71	72	
MONTANT MOYEN PAR ACTIONS	14 927.80€	16 650.75€	13 353.50€	16 703.34€	17 465.62€	16 914.66€	15 352.36€	15 072.30€	14 742.47€	

Le nombre d'actions financées par le contrat de ville depuis 2016 a augmenté au fil du temps. L'objectif de présenter moins d'actions mais plus structurantes n'est pas atteint. Depuis 2015, la subvention moyenne attribuée pour une action s'élève à 15 687 €.

En moyenne, 67 actions sont financées chaque année. 57% d'entre elles sont reconduites en moyenne d'une année sur l'autre. L'objectif pour la future contractualisation est de proposer encore plus de nouvelles actions. La politique de la ville doit davantage être perçue par les opérateurs comme une aide au démarrage qui n'a pas vocation à être systématiquement pérennisée.

Axe transversal « égalité Femmes/Hommes » par année et par piliers

Les actions de cet axe transversal « **Egalité Femmes/Hommes** » ont intégré la programmation en 2018. Depuis, leur nombre augmente, montrant ainsi le volontarisme et le fruit de la sensibilisation réalisée auprès des porteurs de projets.

Ces actions contribuent à la réduction des inégalités Femmes/Hommes et les stéréotypes de genre. Elles permettent de maintenir la question dans le débat public et aussi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Piliers	Nombre d'actions « égalité femmes-hommes »					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Développer l'activité et l'emploi	2	2	1	1	1	1
<i>Nouvelles / reconduites</i>	0 / 2	1 / 1	0 / 1	0 / 1	0 / 1	0 / 1
Lutter contre toutes les formes de précarité	2	1	2	5	4	6
<i>Nouvelles / reconduites</i>	0 / 2	0 / 1	0 / 2	2 / 3	3 / 1	3 / 3
Donner des perspectives à la jeunesse	0	0	0	1	0	0
<i>Nouvelles / reconduites</i>	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 1	0 / 0	0 / 0
Construire la ville durable	1	1	2	0	2	1
<i>Nouvelles / reconduites</i>	1 / 0	0 / 1	1 / 1	0 / 0	1 / 1	0 / 1
TOTAL D' ACTIONS	5	4	5	7	7	8
TOTAL MONTANT	36 412€	38 943€	45 000€	56 815€	59 490€	52 500€

En 2023, une fiche de cotation des dossiers a été généralisée. Ce questionnaire permet d'obtenir la cotation des projets au regard de l'égalité Femmes/Hommes et « contraint » les opérateurs à s'interroger sur l'égalité Femmes/Hommes lors de l'écriture de leurs projets.

B/ Synthèse de l'évaluation

L'évaluation des piliers du contrat de ville a consisté à présenter le niveau d'avancement global de chaque objectif stratégique avec les résultats obtenus, les points à consolider ou les difficultés rencontrées, puis d'apporter des précisions sur les réalisations les plus importantes et les enjeux.

1) L'évaluation des piliers

1.1 Pilier « Construire la ville durable »

Bien que moins développé que les autres, le pilier « Construire la ville durable » présente de nombreux résultats positifs, qui relèvent pour beaucoup du droit commun.

Résultats positifs

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) mise en place dans certains quartiers permet d'améliorer le cadre de vie des habitants. Et de nombreuses actions sont mises en œuvre avec les habitants pour les impliquer dans la vie de leur quartier et son évolution.

Le renouvellement urbain sur la partie Triennal/Aiglon du quartier du Chemin vert à Boulogne-sur-Mer et sur le quartier de la Tour du Renard à Outreau donne de nouvelles perspectives aux habitants de ces quartiers.

Le permis de louer, notamment dans le quartier Centre ville de Boulogne-sur-Mer contribue à assurer un logement digne aux locataires, à lutter contre les marchands de sommeil et à améliorer l'attractivité du territoire.

Les habitants des QPV ont été sensibilisés aux éco gestes, tout au long des transformations de leurs logements.

En matière de prévention de la délinquance, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), animé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais a été réactivé avec une configuration plénière, des groupes thématiques, ... Chaque commune dispose d'au moins une cellule de veille, réunie régulièrement. La liaison police population passe essentiellement par le coordinateur police population. La programmation annuelle du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permet de proposer des actions tournées vers l'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance et l'aide aux victimes.

Difficultés rencontrées

L'action des bailleurs sociaux sur le champ de la politique de la ville apparaît insuffisamment connue et valorisée, alors que les bailleurs sont des acteurs de proximité, avec un outil, l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dédié à ce type d'actions et qu'ils interviennent directement dans l'animation de la vie du quartier (GUSP, soutien matériel, mises à disposition de locaux associatifs, ...).

Le territoire déplore des difficultés dans la mise en application des conventions d'abattement de la TFPB et estime que les bailleurs pourraient d'avantage s'impliquer dans la programmation du contrat de ville.

Les conseils citoyens éprouvent des difficultés à trouver leur place et s'inscrire dans le temps.

Des freins psychologiques, culturels ou financiers à la mobilité restent forts sur le territoire, pour tous types de publics (jeunes, familles, enfants...) et surtout sur les horaires atypiques.

Pistes d'amélioration

Impliquer davantage les bailleurs sociaux dans le contrat de ville et son animation. L'enjeu est de développer les échanges avec les bailleurs sur toutes les actions à destination des habitants, valoriser ce qui est fait y compris sur leur droit commun, et identifier *a minima* une enveloppe financière (un pourcentage de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) dédiée à la programmation du contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Le contrat de ville peut être un appui à l'accompagnement des habitants dans les changements d'usage : maîtrise des charges, utilisation du logement, des espaces publics. Dans un contexte d'ouverture du marché à de nombreux fournisseurs d'énergie et d'inflation, il semble important de bien informer les habitants des QPV sur les différentes offres et les éco-gestes.

1.2 Pilier « Développer l'activité économique et l'emploi »

Résultats positifs

De nombreux projets visant à lever les freins à l'emploi ont été mis en place (forums, chantiers, des programmes portés par l'Association Mission Insertion pour l'Emploi dans le Boulonnais (AMIE) pour les demandeurs d'emploi de longue durée et pour les jeunes, ...).

Des projets plus structurants ont vu le jour, comme l'ouverture d'un restaurant associatif à Outreau, l'implantation de l'école du numérique Simplon, la fusion de la Mission locale et de la Maison de l'Emploi, la création de la tour emploi en plein cœur du QPV du Chemin vert à Boulogne-sur-Mer, réunissant notamment les services de l'AMIE, de Cap emploi et de BGE Littoral Opale, ...

Un effort de rationalisation des événements sous la bannière « rendez-vous de l'emploi » a été opéré mais la démarche mériterait d'être relancée.

Les clauses d'insertion se sont développées sur l'ensemble du territoire et sont devenues des pratiques vertueuses répandues.

Difficultés rencontrées

« La fabrique à entreprendre », programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) n'a pas trouvé de porteurs.

Les acteurs comme la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie ou BGE Littoral Opale ne touchent pas facilement les habitants des QPV.

Le champ de la création d'entreprises n'a pas ou peu été investi en dépit de la médiation réalisée auprès des structures professionnelles.

Le territoire n'a pas mis en œuvre le PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises).

Pistes d'amélioration

Aller vers une meilleure coordination des actions d'accompagnement vers l'emploi avec la création d'une Cité de l'emploi.

Investir le volet développement économique et renforcer le travail avec la Chambre des métiers et la boutique de gestion.

Impliquer le monde économique avec la création d'un PAQTE.

1.3 Pilier « Lutter contre toutes les formes de précarité »

Résultats positifs

Le volet éducation du contrat de ville est très développé. Outre les traditionnelles actions d'aide aux devoirs et auprès des décrocheurs, tous les quartiers sont désormais couverts par un Programme de Réussite Educative (PRE) et la ville de Boulogne-sur-Mer est labellisée Cité Educative.

De nombreuses actions autour de la parentalité sont proposées par les centres sociaux. Chaque commune prioritaire développe des actions santé en plus de l'Atelier Santé Ville (ASV), avec l'aide d'adultes relais médiateurs santé.

De nombreuses actions visant à soutenir le lien social, l'ouverture au monde sont proposées. Le territoire est doté d'équipements culturels au cœur des quartiers prioritaires (médiathèque, école de musique, théâtre, micro-folies) dont la programmation se rapproche des habitants.

Difficultés rencontrées

Les bilans de santé restent globalement préoccupants pour les habitants des quartiers prioritaires (cancer, tabac, diabète).

L'offre des structures de prévention et de santé est insuffisamment utilisée par les habitants. Peu de liens avec les professionnels de santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est en veille, faute de porteur.

Pistes d'amélioration

Il convient de maintenir ou renforcer l'accès des habitants à l'offre de prévention.

Le lien entre les établissements de santé et de prévention et les quartiers prioritaires reste à consolider.

Il serait intéressant d'utiliser les projets culturels ou sportifs comme levier de remobilisation vers l'emploi pour une frange du public « invisible ».

1.4 Pilier « Donner des perspectives à la jeunesse »

Résultats positifs

Des actions récurrentes portées par les centres sociaux pour accompagner les projets portés par les jeunes, développer l'engagement des jeunes via le service civique et des chantiers éducatifs.

Développement de l'accompagnement à l'accès aux services numériques dans tous les quartiers prioritaires.

Difficultés rencontrées

Difficultés de l'AMIE et de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) à « capter » le public jeunes.

Suppression du Fonds de Participation des Habitants soutenu par la Région.

Pistes d'amélioration

Créer ou renforcer les liens entre les structures éducatives et les artisans et employeurs du territoire.

Soutenir des projets valorisant l'image des filières professionnelles et de l'alternance.

Développer les postes d'éducateurs de rue pour « aller vers ».

Faut-il conserver un pilier « jeunesse » ?

L'expérience montre qu'il est difficile de faire vivre un pilier transversal dans le contrat de ville : sensation de doublons, difficulté à inscrire les actions dans le « bon » pilier et à valoriser les réalisations menées dans cette orientation.

1.5 Objectifs transversaux

Résultats positifs

Signature d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale par plusieurs communes.

De plus en plus d'actions correctrices d'inégalités ou *a minima* tenant compte de l'égalité Femmes/Hommes.

Difficultés rencontrées

Localement, les effets de stigmatisation sont surtout liés à l'appartenance à un territoire particulièrement exacerbé pour les quartiers de la Tour du Renard et du Chemin vert. Le renouvellement urbain doit être une opportunité de travailler sur l'image du quartier.

Difficulté persistante de nombreuses femmes du territoire à envisager une vie professionnelle. La reproduction de ce schéma est visible notamment à travers la difficulté des jeunes filles à se projeter dans un autre rôle que celui de mère.

Pistes d'amélioration

L'égalité Femmes/Hommes passe par la présence paritaire dans les actions organisées. Pour diffuser davantage la prise en compte de cette question, il s'agit aussi de soutenir la sensibilisation dans les pratiques professionnelles (périscolaire, action sociale...). De manière générale l'enjeu est de développer davantage d'actions qui prennent en compte cet objectif dans les quatre piliers du contrat de ville.

Poursuivre les formations des professionnels (emploi, action sociale, enfance jeunesse...) à la prise en compte de cette question et aux impacts des stéréotypes de genre.

Travailler sur les représentations des quartiers (discrimination territoriale) et leur impact sur les habitants. Ce travail peut porter sur différents facteurs discriminants : l'âge, l'origine, le lieu, ... Une spécificité du territoire boulonnais est que c'est l'appartenance à un territoire stigmatisé qui est source de discrimination bien plus que l'origine ethnique.

2) L'évaluation de la gouvernance et du partenariat

2.1 Une gouvernance du contrat de ville bien installée

L'évaluation du contrat de ville montre que son portage par la Communauté d'agglomération du Boulonnais est reconnu et apprécié, par les signataires comme par les opérateurs. Les instances de gouvernance portées par la CAB sont bien identifiées, et la plupart des cosignataires interrogés participent aussi bien aux instances de pilotage technique et politique. Un dialogue régulier entre la CAB et les communes est installé, aussi bien au niveau technique que politique.

L'inscription de la politique de la ville dans le droit commun, une approche encore inégale

La prise en compte des enjeux de la politique de la ville dans l'ensemble des politiques publiques qui concernent les quartiers prioritaires est l'un des objectifs des contrats de ville. Elle se traduit bien par une transcription formelle des objectifs liés aux QPV dans certains documents stratégiques sectoriels (projet de territoire de la CAF, convention culture/ville de la DRAC, pacte des solidarités du Département, convention intercommunale d'attributions...). Pour les collectivités et l'Etat, cela se traduit aussi par l'existence d'instances internes, techniques ou de pilotage, dédiées à la politique de la ville.

Cependant, le contrat de ville n'est pas « prescriptif » *stricto sensu* des stratégies des signataires : en ce qui concerne le Département et la Région, par exemple, c'est la stratégie propre à la collectivité qui va conditionner les moyens et les actions déployées sur les quartiers prioritaires, et non le contrat de ville qui va orienter les projets. La même remarque peut être faite pour la CAF, la DRAC, ...

2.2 Les modalités de mise en œuvre du contrat de ville

Une ingénierie solide, des échanges au sein de l'équipe projet à conforter

La politique de la ville est portée historiquement par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Le dialogue entre le service politique de la ville de la CAB et les communes passe par des échanges réguliers avec les chefs de projet politique de la ville.

Un chef de projet politique de la ville a été désigné par chaque commune, et assure un rôle de référent technique pour la mise en œuvre du contrat de ville et son suivi en lien avec la CAB. Trois des chefs de projet sont issus des services de la commune et le quatrième d'une structure associative (association Bellidée à Saint-Martin-Boulogne). Les chefs de projet sont pour la plupart d'entre eux présents depuis longtemps sur le territoire, se connaissent bien et connaissent bien le tissu associatif : cette ancienneté est un gage de cohésion mais aussi de cohérence de l'action menée.

De leur propre avis, cette coordination pourrait pourtant être plus rapprochée car les chefs de projets ont jusqu'à maintenant peu d'occasions de se réunir pour échanger sur leurs territoires et projets respectifs, en dehors des instances réunies pour la programmation et de pilotage.

Appel à projet et programmation : un fonctionnement que les acteurs locaux se sont appropriés et souhaitent davantage partager

La dématérialisation de l'appel à projet est perçue positivement par les opérateurs, avec pour certains un souhait de développer les contacts avec les instructeurs.

La plupart des acteurs indiquent qu'ils prennent connaissance de l'appel à projet par la CAB, et reçoivent un accompagnement satisfaisant pour y répondre. Le travail de sélection des projets est réalisé collégalement et selon des pratiques partagées entre les membres du comité des financeurs. S'ils ne sont pas toujours inscrits formellement, l'intelligence collective conduit à respecter des principes directeurs pour sélectionner les actions : les actions profitent aux habitants du quartier, le porteur est connu (ou s'est fait connaître), les indicateurs d'évaluation sont concrets, le projet n'est pas trop consommateur, le nombre de personnes concernées correspond au dimensionnement de l'action.

Rechercher plus de clarté et de coordination sur les co-financements

La recherche de co-financements confronte les opérateurs à la même problématique de coordination et de partage de l'information. Selon les chefs de projets, l'insuffisance d'informations sur les possibilités de co-financements peut aussi expliquer le manque d'envergure de certains projets. Pour aller vers des projets avec un impact plus important et éviter la multiplication de petits financements, ce travail d'information collective en amont de la programmation est donc essentiel à poursuivre et conforter.

2.3 Quelle mesure de l'impact des actions menées ?

La majorité des opérateurs expliquent suivre une démarche classique de projet : appui sur un diagnostic en amont du projet, et définition d'indicateurs de suivi dans le dossier, remplis dans des bilans communiqués à la CAB et aux autres financeurs.

Pour mesurer le résultat des actions, les porteurs citent surtout des indicateurs de réalisation : celui de la fréquentation est le plus utilisé, sous la forme de file active ou du nombre de bénéficiaires – participants (indicateur systématiquement demandé par les financeurs).

L'impact des actions semble plus difficile à évaluer, du moins de manière objective. Quelques opérateurs, plutôt dans le champ de l'accès à l'emploi, proposent des indicateurs de résultats précis (nombre de permis obtenus, nombre de créations d'emploi et d'entreprises, nombre de

sorties positives) mais la plupart des opérateurs ont cité des indicateurs qui relèvent plus d'une approche qualitative voire d'un ressenti (impact sur le vivre ensemble, implication des bénéficiaires, évolution des comportements des jeunes...).

De fait, si l'on se place à l'échelle de chaque projet, de très nombreux indicateurs sont produits. La difficulté pour les financeurs, comme pour l'équipe projet, est de les exploiter et de les valoriser pour analyser l'action menée. En outre la distinction entre l'impact sur les trajectoires individuelles des personnes (action par action) ou l'impact sur un territoire (résultat d'un ensemble d'actions, dispositifs...) n'est pas toujours clairement faite, d'où les difficultés de la plupart des signataires à porter un jugement évaluatif.

Il est ainsi notable que peu de financeurs se disent en situation d'estimer une évolution sur les territoires.

L'évaluation projet par projet est de fait une démarche différente de l'évaluation d'un impact global de l'action publique sur un territoire.

C'est pourquoi les seuls signataires qui disent avoir perçu des évolutions dans les QPV sont ceux inscrits dans la proximité.

2.4 Des marges de progrès dans la communication et la valorisation de l'action menée

La communication visant à valoriser *a posteriori* les réalisations (et leurs impacts) inscrites dans le cadre de la politique de la ville est relativement réduite à ce jour. Peu d'opérateurs interrogés indiquent communiquer sur leurs résultats, dont une partie seulement en direction du grand public. Cela s'explique globalement par une difficulté à connaître l'impact des actions, notamment sur les trajectoires individuelles des bénéficiaires : savoir par exemple combien d'offres d'emploi ont suivi les événements organisés avec les agences d'intérim, ou combien d'obtentions de permis par les dispositifs d'aide ont réellement favorisé les projets d'accès à l'emploi ou à la formation. Pour autant, ce type d'indicateurs est de plus en plus recueilli, mais ne fait pas nécessairement l'objet d'une communication au-delà du cercle de financeurs.

Les collectivités et opérateurs diffusent plutôt de l'information auprès des habitants sur leurs activités et projets, peu sur les réalisations (si l'on excepte les grands aménagements ou la rénovation urbaine). La communication sur les actions menées passe par les moyens de communication institutionnels (journaux municipaux, éventuellement sites internet des communes) et les réseaux sociaux pour toucher davantage les habitants.

2.5 La participation des habitants et des usagers

Pour la plupart des opérateurs du contrat de ville la participation passe par le recueil de l'avis des usagers ou participants sur l'action dont ils bénéficient.

Les habitants sont de plus en plus souvent associés à l'élaboration des projets (par exemple dans les centres sociaux). Ces derniers ont une approche de la participation plus construite et œuvrent pour placer les habitants au centre de leur fonctionnement avec leurs comités d'usagers.

Pour les opérateurs et signataires qui ne sont pas implantés dans les quartiers, la piste principale est de tisser des liens avec les associations et structures présentes dans les quartiers, afin de disposer de relais de proximité, qui permettraient de mobiliser de nouveaux publics.

Un déploiement des conseils citoyens dans tous les quartiers

La CAB a entrepris, par le biais des centres sociaux et de l'association DSU, la création d'un conseil citoyen dans chacun des quartiers prioritaires.

L'envie d'améliorer la vie du quartier, a motivé certains habitants des quartiers.

Les conseils citoyens ont investi un rôle de porte-parole des habitants, avec des expériences comme le diagnostic en marchant, des tables citoyennes. Ils se sont également positionnés comme stimulateurs de la vie sociale du quartier, via des actions qui participent au bien-être et à la convivialité.

Ils ont été associés aux instances de pilotage du contrat de ville (comité de pilotage, comité de financeurs). Pour les aider, la CAB a organisé la mise en place de formations sur la prise de parole et sur la politique de la ville elle-même.

Et qui sont pour la plupart inactifs ou en veille aujourd'hui

On observe un essoufflement et une lassitude. Le retour d'expérience interroge sur leur rôle et fonctionnement sans pour autant remettre en cause la nécessaire participation des habitants. Dans les faits, il existait déjà des instances de participation sur les quartiers, principalement celles des centres sociaux et les comités de quartier. La création des conseils citoyens dans le cadre imposé nationalement tient peu compte de ces réalités de terrain, et explique le sentiment d'avoir dû aller parfois vers des créations « artificielles », qui demandent des efforts d'animation importants.

L'aspect formel de l'implication dans un conseil citoyen est également un élément d'explication. Les personnes qui se montrent intéressées sont souvent celles qui aiment déjà s'impliquer dans l'animation du quartier.

Les modes de participation des conseils citoyens aux instances de gouvernance interrogent également sur la temporalité et le type d'échanges auxquels il est le plus opportun de les associer, avec un risque de « violence institutionnelle » dans les cas où les sujets abordés sont difficilement accessibles car très techniques.

L'enjeu est donc de soutenir la dynamique engagée mais pas exclusivement via les conseils citoyens.

II/ La géographie du contrat de ville de l'agglomération bouloonnaise Ensemble agir pour nos quartiers 2030

La Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains a fixé le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030.

Les contrats de ville seront alignés sur les mandats municipaux, entre 2024 et 2027, puis reconduits jusqu'en 2030. Ils entreront donc en vigueur pour une durée de 6 ans. Ils feront l'objet d'une actualisation en 2027 qui permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Afin de mener au mieux l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, les territoires ont été invités à :

- Dessiner, en co-construction avec les services de l'Etat les contours de la nouvelle géographie prioritaire ;
- Mener une consultation citoyenne devant permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités pour les futurs contrats de ville.

Le travail de refonte des contrats de ville s'est donc engagé dès l'automne 2023, avec dans un premier temps une consultation citoyenne qui a pris fin le 31 octobre 2023.

Le nouveau contrat de ville Ensemble agir pour nos quartiers 2030 repose sur une stratégie partagée entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les communes en faveur de ces « quartiers » dans le but de réduire les inégalités territoriales.

Le décret 2024-1314 publié le 28 décembre 2023 actualise la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014 qui précise leur définition *"Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :*

- *Un nombre minimal d'habitants ;*
- *Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. "*

Succédant à celle définie en 2014, cette nouvelle géographie prioritaire tient compte de l'actualisation des données de population et de revenus issus des données du fichier localisé social et fiscal de 2019.

A/ Vision d'agglomération

La Communauté d'agglomération du Boulonnais regroupe 22 communes et totalise 112 077 habitants, soit 1,87% de la population régionale. La ville-centre, Boulogne-sur-Mer, compte 41 310 habitants. Seules deux autres communes, Outreau et Saint-Martin-Boulogne, ont une population supérieure à 10 000 habitants. La ville de Le Portel qui finit de composer le tissu urbain central est passée sous ce seuil depuis le recensement de 2009. Le tissu urbain central perd en attractivité tandis que des communes périurbaines et rurales gagnent des habitants selon une tendance qui s'impose à l'échelle nationale.

Quatre communes de l'agglomération boulonnaise sont concernées avec un total de quatre QPV et des changements notoires par rapport au précédent décret. Ces quartiers ont fait l'objet d'une négociation entre l'État et la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant l'été 2023.

En cohérence avec le diagnostic réalisé avec les communes et Boulogne Développement Côte d'Opale, ces quartiers sont tous situés dans le tissu urbain de l'agglomération boulonnaise formé par les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne. Les demandes d'ajustement portées par la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont toutes été entendues et la géographie prioritaire Quartiers 2030 est la suivante :

Dénomination	Communes	Population
Damrémont	Boulogne-sur-Mer	1 500
Centre Ville	Boulogne-sur-Mer	2 400
Chemin Vert-Beaurepaire-Marlborough	Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne	7 000
Des résidences Sud du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel	6 300
4 quartiers prioritaires	4 communes prioritaires	17 200 habitants

Des différences avec le contrat précédent méritent d'être soulignées :

- ✓ Le quartier **centre-ville de Boulogne-sur-Mer**, « entrant » en 2015 s'est élargi pour mieux coller à la réalité de la paupérisation ;
- ✓ Le quartier des **Résidences Sud du Boulonnais** est un quartier « entrant ». Il est issu de la fusion des quartiers Henrville - Montplaisir (Le Portel – Boulogne-sur-Mer), des Résidences (Le Portel) et Tour du Renard (Outreau). Le quartier Henrville - Montplaisir initialement annoncé sortant est maintenu grâce à une modification des contours avec la fusion des quartiers de Le Portel et Outreau.

Des problématiques urbaines prégnantes

L'agglomération boulonnaise se caractérise par un taux de logement social nettement supérieur à la moyenne régionale et nationale. Malgré les efforts engagés ces dernières années, l'offre locative sociale reste inégalement répartie avec 80 % des logements locatifs sociaux dans le tissu urbain central.

Deux projets de rénovation urbaine de grande ampleur ont été menés dans le quartier Transition à Boulogne-sur-Mer et Carnot à Le Portel.

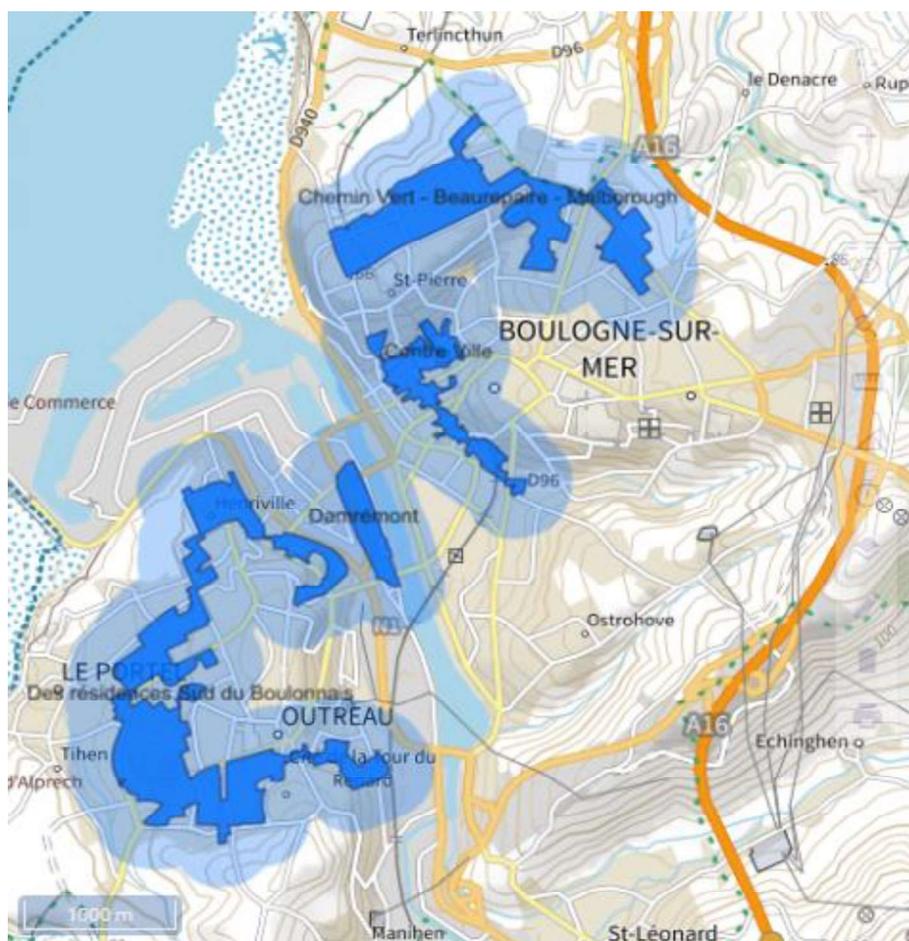
Les efforts sont désormais portés sur deux quartiers où des dysfonctionnements urbains persistent, le quartier Triennal à Boulogne-sur-Mer dans le prolongement du quartier Transition (Chemin Vert) et le quartier de la Tour du Renard à Outreau avec des problématiques et des enjeux toutefois différents.

Des poches de précarité concentrées dans le tissu urbain central, le reste de l'agglomération n'étant pas épargné

Les bénéficiaires des minima sociaux sont sur-représentés dans l'agglomération boulonnaise par rapport aux valeurs départementale, régionale et nationale. D'autres indicateurs comme l'éducation ou la santé soulignent s'il en était besoin cette précarité aux multiples facettes.

Une situation de l'emploi globalement dégradée mais qui s'améliore

Au 4^{ème} trimestre 2023, le taux de chômage de la zone d'emploi du Boulonnais s'établissait à 8,2% contre 8,7% pour le Pas de Calais, 9,2% pour les Hauts de France et 7,4 % pour la France métropolitaine. Ce taux est bien plus élevé dans le tissu urbain central et a fortiori dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Toujours à l'échelle de la zone d'emploi, le nombre de Demandeurs d'Emploi inscrits en Fin de Mois à France Travail en catégories ABC s'élevait à 12 730 au 4^{ème} trimestre 2023 (-2,7 % sur 12 mois), dont 2 160 jeunes de moins de 25 ans (+2,9 % sur 12 mois) et dont 3 280 âgés de 50 ans ou plus (évolution sur un an : -3,2%). Plus préoccupant, près de la moitié sont des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD). Le niveau de qualification de la population active est inférieur à la moyenne régionale et nationale et c'est un handicap à travailler avec la mobilité.



Quel positionnement par rapport aux moyennes nationale, régionale et départementale ?

- Une population moins jeune (23,5% de moins de 15 ans) que la moyenne régionale des QPV (-1,2% point) ;
- Un taux de réussite au brevet plus élevé (91%) que la moyenne des QPV du Pas-de-Calais, de la Région ou de la France ;
- Une pauvreté (46,2%) dans la moyenne régionale des QPV ;
- Des taux d'emploi plus faibles ;
- Une part très élevée de logements aidés dans les QPV de l'agglomération (88% contre 80% pour la moyenne régionale).

B/ Focus sur les quartiers prioritaires

1 Le quartier Chemin Vert - Beaufrepaire - Marlborough



agence nationale
de la cohésion
des territoires

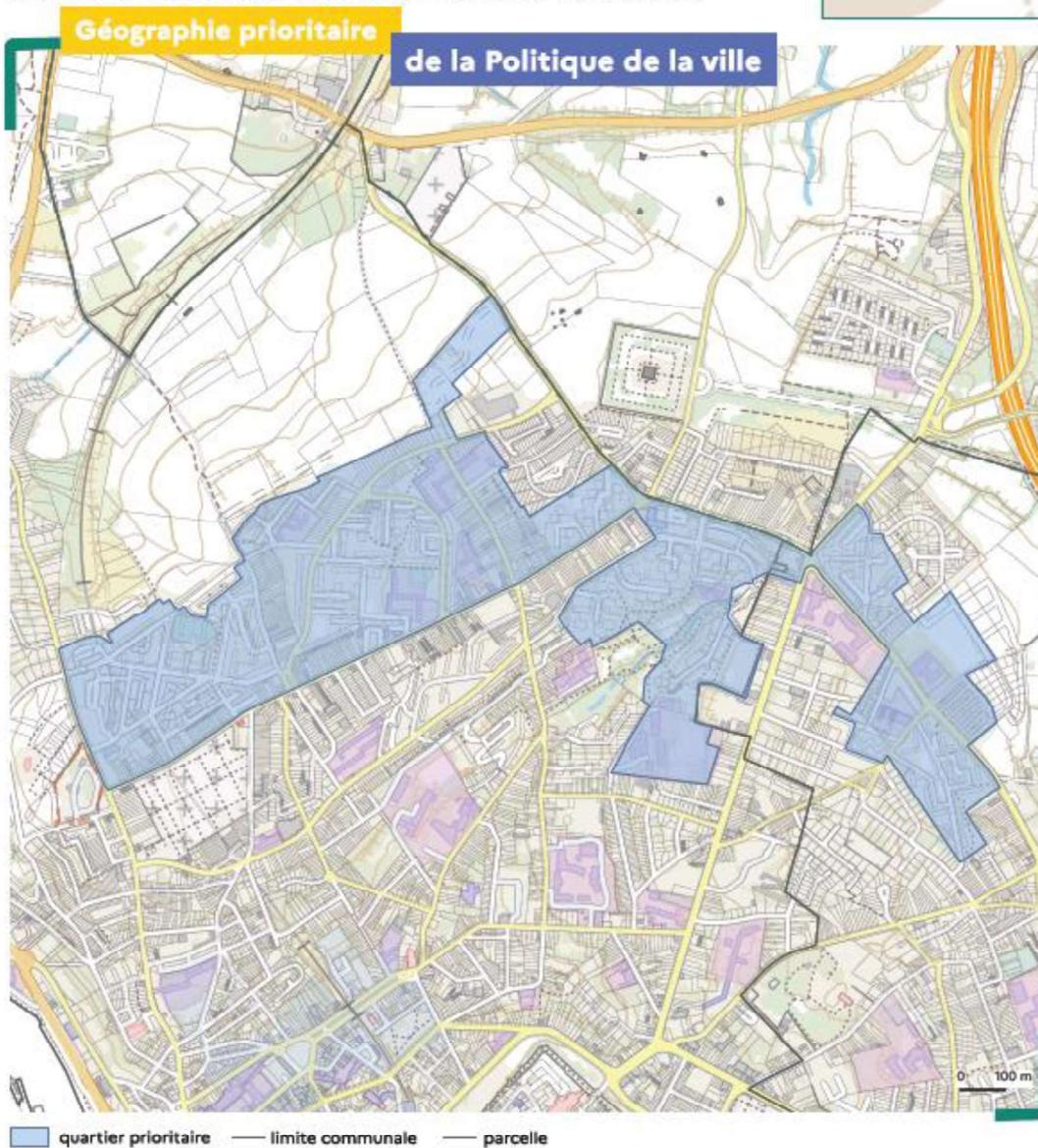


Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Boulogne-sur-Mer • Saint-Martin-Boulogne

Quartier : Chemin Vert - Beaufrepaire - Marlborough

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Le QPV est à cheval sur les communes de Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne conserve pratiquement les mêmes contours que le quartier présenté dans le précédent contrat de ville. Il se décompose en trois sous-quartiers :

- Chemin Vert (Boulogne-sur-Mer) ;
- Beaufort (Boulogne-sur-Mer) ;
- Marlborough (Saint-Martin-Boulogne).

Le quartier du Chemin Vert, territoire de 45 hectares se situe au nord de la commune de Boulogne-sur-Mer, sur ce que les habitants ont coutume d'appeler « le plateau ».

Il dispose d'atouts avec une localisation exceptionnelle en prise avec le grand paysage offert par une situation en façade maritime, une proximité avec la vieille ville et l'entrée sur l'autoroute A16. Il est bordé par les quartiers de Beaufort, Gambetta et Saint Pierre mais demeure relativement coupé du centre-ville de Boulogne-sur-Mer auquel seules deux voies situées en extrémité Est et Ouest du quartier, le relient : la rue de la Colonne et la rue du Camp de Droite.

Les faibles ressources des habitant.e.s, la vétusté d'une partie du bâti et des espaces accentuent la stigmatisation du secteur, le déficit d'attractivité résidentielle et les dysfonctionnements urbains.

La partie Transition du quartier a bénéficié d'un programme de rénovation à partir de 2004. Sa restructuration a entraîné, par effet miroir, une dévalorisation des secteurs Triennial/Aiglon. Ces deux secteurs sont entrés dans le dispositif NPNRU. La rénovation urbaine en cours permettra de faire perdurer la dynamique positive de transformation urbaine.

Un basculement d'image du quartier s'opère progressivement grâce notamment à la présence de nombreux services (commerces, services publics, structure culturelles, crèches, groupes scolaires, transports, associations...).

Le NPNRU est fortement articulé avec les axes du contrat de ville. Ainsi, un écosystème Emploi-Formation-Solidarité est mis en place dans le cadre du projet ANRU+ FARE qui a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitant.e.s. Cette dynamique partenariale et de parcours vers l'insertion est matérialisée par la mise en place d'une Tour Emploi, d'une Tour Formation et d'une Maison de l'Entraide.

La refonte des espaces publics sur les secteurs concernés par le NPNRU est en cours de mise en œuvre. L'expertise d'usage des habitant.e.s et les remontées lors des temps de concertation montrent un besoin de bénéficier d'espaces verts, de lieux de convivialité et de rencontre, de jeux pour les enfants et d'animation au cœur du quartier.

La présence de trois sites de jardins familiaux sur le quartier (en gestion associative ou municipale), est un atout pour le quartier et montre une appétence pour le jardinage et les espaces verts. Ces jardins représentent également un complément au panier alimentaire pour les familles concernées.

La place importante accordée aux voitures est également interrogée avec de nombreux déplacements piétonniers intra-quartier. Le partage de l'espace entre les différents modes de déplacement est un enjeu pour le bien-être des habitant.e.s.

Les groupes scolaires sont également traités dans le cadre de cette transformation urbaine avec l'ambition de penser l'école de demain. La présence de nombreux groupes scolaires composés d'équipes dynamiques et d'un réseau partenarial particulièrement dense sont des atouts pour renforcer l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes.

Les dispositifs des Cités Educatives et du projet Boulogne Ambition mis en œuvre à l'échelle communale sont des leviers importants pour le développement de cette dynamique vertueuse. Ces dispositifs partenariaux visent à renforcer la cohérence éducative. Les principaux constats sont partagés entre les acteurs sur les difficultés liées à l'expression écrite et orale, les orientations scolaires marquées par un certain déterminisme, les difficultés sociales et économiques des familles. Ces fragilités trouvent une réponse coordonnée dans le cadre du projet éducatif global.

La forte présence d'équipements sportifs (terrain de l'Octroi, 2 terrains multisports en accès libre, deux aires des streetworkout, 2 salles des sports) et culturels (Carré SAM, Médiathèque, annexe de l'EMA) participent à faire du quartier du Chemin Vert un quartier dynamique et fréquenté par les boulonnais.

L'ouverture culturelle et la médiation sont des enjeux bien identifiés et font l'objet d'un travail de profondeur. Une partie des habitant.e.s ne fréquente pas les lieux culturels, même quand ceux-ci sont en cœur de quartier (méconnaissance, sentiment d'incompétence...). Les structures culturelles présentes au sein du quartier œuvrent depuis plusieurs années à mettre en place des actions « d'aller vers » les publics.

Le dynamisme important du quartier en termes de vie sociale, les réseaux de solidarité inter et intra-familiaux sont autant d'amortisseurs des difficultés économiques et sociales que peuvent rencontrer les habitant.e.s. Si la mixité sociale est un enjeu, le maintien des réseaux de sociabilité, de solidarité et des liens sociaux représentent à la fois un atout et un enjeu pour faire du quartier du Chemin Vert un quartier populaire à tous les sens du terme.

Le quartier Beaurepaire jouxte le Chemin Vert et le quartier Marlborough à Saint-Martin-Boulogne. Avec ces deux quartiers, il fait partie de la Zone de Sécurité Prioritaire.

Le cœur du quartier est d'apparence calme sans point central et sans place. Celui-ci est toutefois en proximité immédiate de commerces et de services : un supermarché, une supérette, un supermarché bio, deux boulangeries...

Il possède également un vaste espace vert, le Vallon Beaurepaire qui est apprécié par les habitant.e.s et pourrait être un lieu encore mieux utilisé pour développer le lien social.

Le quartier dispose d'un groupe scolaire en son sein et d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain multisport. Ces espaces sont des lieux de sociabilité et sont fréquentés par des jeunes et des familles. Des conflits d'usages peuvent parfois apparaître.

L'image du quartier est plutôt bonne et les espaces verts sont appréciés.

Le centre social Ferme Beaurepaire est implanté dans le quartier depuis le milieu des années 1980. Ces dernières années il a investi, plusieurs pieds d'immeuble pour être au plus proche de la population. La Ferme Beaurepaire dispose de parcelles de jardins familiaux qui permettent aux habitant.e.s de disposer d'un espace potager et de rencontre.

Le quartier relève toutefois de nombreuses difficultés telles que la précarité et des personnes souffrant d'isolement.

Le quartier Marlborough à Saint-Martin-Boulogne se situe dans la partie Nord de la commune.

Il est divisé entre le secteur du Moka et le quartier Marlborough. La plupart des habitants résident dans un logement social. Dans ce quartier et sur la commune, la demande de logement est telle que l'offre n'est pas suffisante. Beaucoup de logements ne pas adaptés au handicap ou au vieillissement. Il manque de logements T4 et T5 pour accueillir des familles.

Les services à la population sont nombreux (crèche, école maternelle, Relais Petite Enfance, espace jeunesse, café associatif, accueil de loisirs, activités adultes et seniors, services de PMI et service social du département).

Les élus municipaux et partenaires (AMIE, délégué police/population) tiennent des permanences régulières.

Le tissu économique est principalement composé de commerces de proximité. Les zones de l'Inquêtrie, la trésorerie et Capécure, créatrices d'emploi sont relativement proches du quartier et accessibles en transport en commun.

Les transports publics traversent et desservent bien le quartier sur l'agglomération Boulonnaise, et l'autoroute A16 se situe à moins d'un kilomètre du nord du quartier.

Descriptif Général

Le quartier prioritaire de l'agglomération le plus jeune et le plus peuplé.

Avec 7000 hab, le quartier a perdu des habitants en raison des opérations de démolitions/reconstructions de logements qui visent à le dédensifier (renouvellement urbain à Boulogne-sur-Mer). Ces opérations, dont le principe central est le maintien des habitant.e.s dans leur quartier, va également renforcer la mixité sociale. Le quartier du Chemin Vert sera perçu comme un secteur marquant un parcours résidentiel positif.

Un quartier qui reste très jeune (41% de moins de 25 ans en 2018) malgré un récent recul observé (-4 points par rapport à 2010). Des difficultés d'insertion sociale et scolaires des jeunes sont constatées par les acteurs du territoire. Pour y répondre plusieurs dispositifs sont activés (Contrat Engagement Jeunes piloté par l'AMIE, Prestation de Service Jeunes du Nautilus, Ecole de la 2^{ème} Chance, Club de Prévention ELP, Cités Educatives, Boulogne Ambition, Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité...). Il faut noter que le secteur associatif et notamment les clubs sportifs sont des vecteurs particulièrement importants et mobilisés sur le volet insertion sociale.

La baisse du nombre des jeunes n'est pas propre au quartier, elle est générale sur le territoire de l'agglomération.

Croissance des 60 ans ou plus : 18% de la population, soit +4,6 points entre 2010 et 2018). Une attention est portée aux publics vieillissants pour éviter un basculement dans l'isolement dans un quartier relativement jeune. A terme l'installation de la résidence senior sur le secteur de Triennal va amplifier ce rééquilibrage.

Des personnes seules plus nombreuses : 1/3 des ménages, en augmentation de 6 points entre 2010 et 2018 mais de façon moindre que dans le QPV centre ville.

27% de ménages de 2 personnes et 18,5% de ménages de 4-5 personnes.

Près de 40% de familles monoparentales.

L'accompagnement social et scolaire des jeunes est un enjeu identifié par le territoire. Ainsi un Espace Jeunes est proposé par le centre socio-culturel Le Nautilus (municipal) aux 12-25 ans en cœur de quartier pour assurer une présence éducative. Un club de Prévention est également présent sur le secteur.

La monoparentalité, presque exclusivement féminine, est un facteur de vulnérabilité.

Le soutien aux parents est un axe fort du projet du territoire (café des parents, ateliers et sorties en familles, aide administrative et enjeux numériques, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, lecture publique...). Ces actions « parentalités » s'inscrivent dans un cadre partenarial très fort et vise la cohérence éducative (Cités Educatives, Boulogne Ambition...).

Le quartier prioritaire le plus pauvre de l'agglomération boulonnaise.

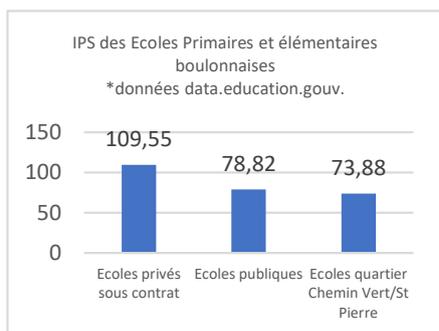
71% de la population couverte par une prestation CAF en 2018.

Le taux de pauvreté le plus élevé à l'échelle des QPV de la CAB : 48% en 2019.

Un revenu médian disponible des ménages inférieur de 23% à la valeur communale.

Des indicateurs qui montrent des difficultés scolaires chez les jeunes.

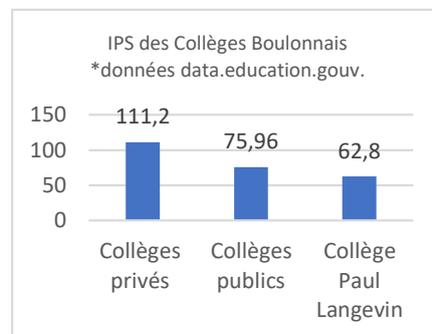
Les indices de position sociale (IPS) des établissements scolaires du quartier du Chemin Vert montrent une composition sociale très populaire.



Le collège Langevin, principal collège de secteur possède un IPS de 62.8 contre 93.78 au niveau départemental. L'écart-type au sein des IPS du collège est également très restreint ce qui témoigne d'une très forte homogénéité. Malgré le réel dynamisme de l'équipe éducative et un climat scolaire qui s'améliore, le collège fait encore trop souvent l'objet d'un évitement social.

955 écoliers à la rentrée 2020-2021, un effectif en baisse de 28% par rapport à la rentrée 2015, en lien avec la tendance démographique constatée.

452 collégiens issus des QPV à la rentrée 2020-2021 (-15% par rapport à 2015) dont 112 en Réseau d'Education Prioritaire (REP), 180 en REP+, 71 en établissement privé.



Un taux de retard à l'entrée en 6^{ème} pour les élèves issus du QPV de 12,4% (2020-2021), soit un point de plus par rapport à 2015.

Des collégiens qui s'orientent majoritairement vers la filière professionnelle. 115 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique dont 70% de filles. Si cette orientation professionnelle particulièrement marquée témoigne de difficultés scolaires, elle s'explique également par des biais sociaux. Les élèves des quartiers prioritaires manquent parfois de référents « scolaires » dans leur entourage, c'est-à-dire d'exemples connus de réussite dans des parcours généralistes et universitaires.

165 élèves scolarisés en lycée d'enseignement professionnel dont la moitié de filles.

Des taux de retard en lycée nettement plus marqués pour les élèves issus du QPV.

46% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2018. Un taux en net recul par rapport à 201 (-19 points).

56% de la population du QPV n'a pas de diplôme (INSEE) contre 51% en moyenne dans les QPV de la CAB.

Les difficultés scolaires semblent se sédimenter dès l'école primaire. Le risque de décrochage au niveau collège s'accroît avec l'avancée en âge des jeunes. La maîtrise de l'expression écrite et orale est un enjeu particulièrement important.

Un quartier à forte concentration de logements aidés et concerné par les opérations de rénovation urbaine.

91% de locataires dont une majorité de locataires aidés en appartement.

Un parc de logements aidés dont une majorité appartenant au bailleur Urbaviléo.

Un taux de vacance élevé (12,4%) dans le parc social en raison notamment des opérations de démolitions reconstructions dans le quartier triennal.

Une faible rotation dans le parc.

2,5 personnes en moyenne par logement, une occupation moyenne supérieure à la moyenne de la communes (2) et de l'EPCI (2,2). Une majorité de familles occupent ces logements.

Phénomène de suroccupation de logements pour 13% de 3 ou 4 pièces du QPV.

Un tissu économique plus important que dans les autres QPV et une offre d'équipements diversifiée.

152 établissements d'activité économique rassemblés dans le QPV dont près de 40% de commerces, établissements de restauration et d'hébergement, 1/3 de services aux particuliers (enseignement, santé, et action sociale).

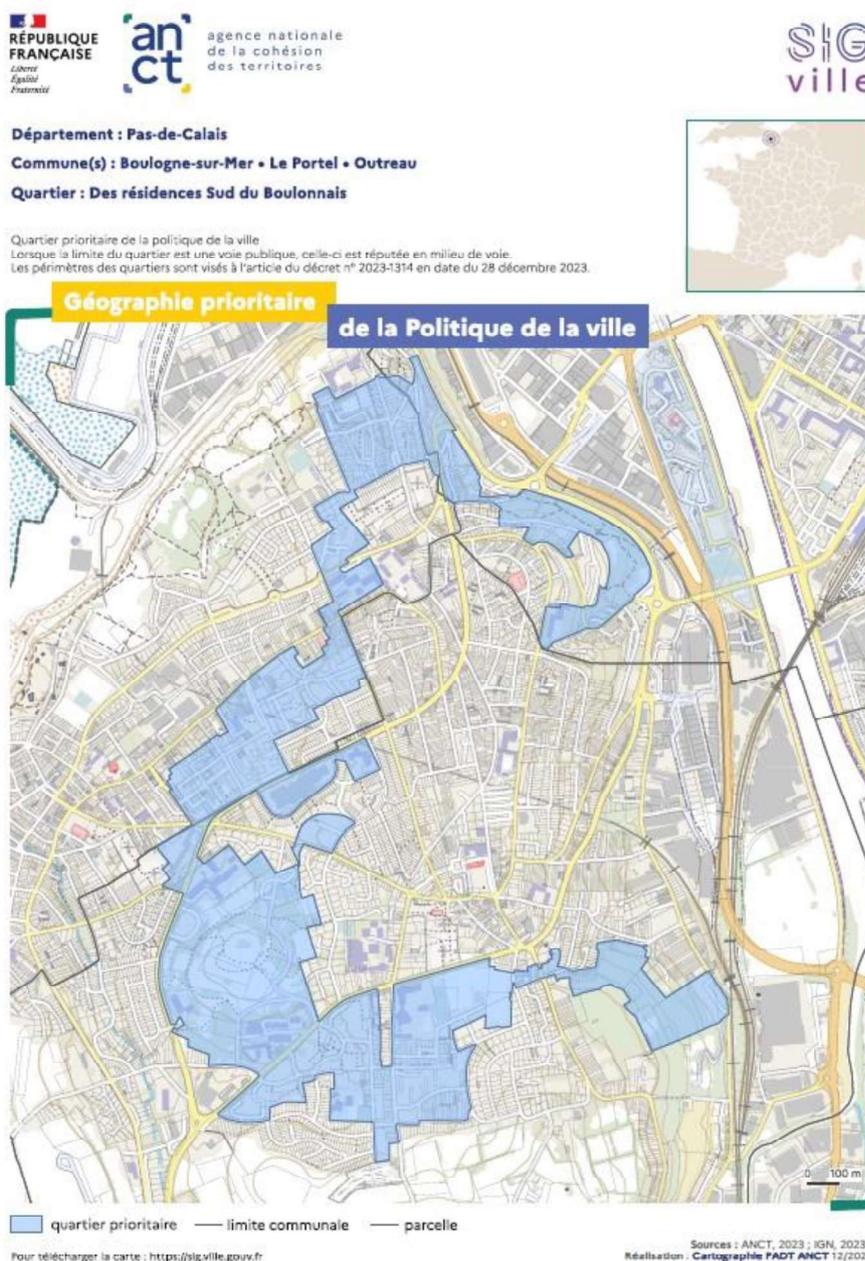
Prédominance d'établissements sans salariés (83,5%). 16 % d'établissements comptent moins de 50 salariés.

Un taux de créations et transferts d'établissements dans le quartier (34%) près de deux fois plus élevé que le ratio observé à l'échelle de la commune.

La rue du Chemin vert apparaît comme la colonne vertébrale du quartier et une artère importante à l'échelle de la commune. Elle supporte une densité de commerces, alimentaires ou non et d'équipements notamment des groupes scolaires mais aussi le centre socio-culturel le Nautilus.

Sur le reste du QPV, d'autres équipements sont recensés : la salle de spectacle le Carré Sam, la salle de sport du Chemin vert, la salle des sport et l'Espace Louis Blanc, la Médiathèque du Sandettie, un bureau de poste doté d'une Maison France Service, la maison de quartier de Marlborough à Saint-Martin-Boulogne.

2 Le quartier des Résidences Sud du Boulonnais



Le QPV est à cheval sur les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel est composé de plusieurs sous-quartiers, aux caractéristiques bien différentes :

- Le quartier des Résidences à Le Portel ;
- Le quartier Henriville - Montplaisir à Le Portel et Boulogne-sur-Mer ;
- Une partie de la ville d'Outreau.

Pour la commune de Le Portel

Cette nouvelle géographie permet d'intégrer des populations en situation de fragilité, de vulnérabilité, d'isolement sur les plans social, économique, familial, de la santé.

La ville observe depuis la crise sanitaire une augmentation des demandes d'aides alimentaires et financières auprès du CCAS et des associations solidaires locales (secours populaire, resto du cœur).

Les problématiques des foyers se complexifient avec notamment des situations de violences intrafamiliales, décrochage scolaire, addictions, maladie, chômage ou contrats précaires...

L'isolement et parfois le désespoir des familles obligent à rester au plus près de ces habitants, à poursuivre le "aller vers" notamment grâce aux médiateurs.

Le quartier des Résidences à Le Portel a fait l'objet sur une partie de son périmètre, le quartier Carnot, d'une opération de rénovation urbaine. Celle-ci s'est effectuée sur la période 2015-2019. Des opérations de démolitions/reconstructions ont été menées pour améliorer l'habitat et la vie de quartier. La requalification urbaine a permis de casser les hauteurs avec la reconstruction d'îlots.

Ce contexte a eu pour conséquence une baisse importante de la population.

Le cadre de vie y a été profondément modifié avec l'implantation d'équipements structurants : médiathèque, maison France Services, maison de la petite enfance, maison de la santé et la présence du Centre Social Espace Carnot...

Des établissements scolaires sont situés à proximité du quartier de même que des équipements sportifs et commerces.

Un quartier avec une population moins jeune et davantage de personnes seules

Recul de la part des moins de 25 ans (39% en 2018 contre 45% en 2010) et progression des séniors (+6 points entre 2010 et 2018). En 2018, les séniors représentaient 20% de la population du quartier.

Forte augmentation des ménages d'une personne, 42% en 2018 (+14 points en 8 ans). Un taux proche de ceux observés dans les autres QPV.

Une majorité de personnes seules parmi les allocataires CAF. Recul des couples allocataires CAF avec enfant(s) de 3 points, soit 21% en 2020. 22% de familles monoparentales.

Une précarité en recul mais qui reste élevée

Revenu médian disponible des ménages en 2019 de 13 820 € soit environ 3 700 € en moins par rapport à la valeur communale et moins 5 200 € par rapport à l'agglomération.

Diminution du nombre de demandeurs d'emploi et atténuation de la précarité des emplois.

Une forte concentration de logements aidés

98% de locataires aidés. 82% d'appartements dans le quartier.

Une majorité de logements de 4 pièces (32%) et 5 pièces (29%).

Nombre moyen d'occupants par logement : 2,3 personnes.

Des ménages installés depuis longtemps dans leur logement. Près des 2/3 habitent le quartier depuis 5 ans ou plus.

Education

130 élèves résidant dans le QPV sont en au collège en 2020-2021, un effectif globalement stable par rapport à 2015. Parmi eux, 115 sont en Réseau d'Education Prioritaire (REP).

25 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique à la rentrée 2020. 46 élèves scolarisés en lycée d'enseignement professionnel.
43,7% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2018.
Un taux de réussite au brevet en légère progression, 80% en 2021 contre 77% en 2015.

Le quartier Henriville-Montplaisir à cheval entre Le Portel et Boulogne-sur-Mer.

La partie **Henriville** à Le Portel est composée de résidences construites par Pas-de-Calais Habitat en 1958 qui demandent à être rénovées. C'est un quartier à vocation résidentielle.

Le quartier est enclavé et peu desservi en transports en commun. Les familles ont parfois l'impression d'être éloignées du reste de la ville.

La population du quartier est aujourd'hui très diverse avec des propriétaires vieillissants, des familles primo-acquérantes, des habitants présents depuis plusieurs décennies et dont les enfants ont grandi dans le quartier, de jeunes couples avec enfants en bas âges et à très faibles revenus.

Les habitants sont attachés à leur quartier et souhaite plus d'animations, ce qu'apporte ces dernières années le centre social Espace Carnot en délocalisant certaines de ses activités.

La partie **Montplaisir** à Boulogne-sur-Mer a une vocation essentiellement résidentielle. La vie associative y est peu développée. Les équipements publics et les établissements d'activité économique sont peu présents en cœur de quartier même si ceux-ci sont accessibles à ses abords. Le quartier, s'il est bien desservi par le réseau de transports, apparaît relativement enclavé en raison de la topographie côté Le Portel et de la présence de la nationale 1 côté Boulogne-sur-Mer. Le quartier apparaît aux habitant.e.s relativement distant du centre-ville de Boulogne-sur-Mer en raison notamment de la présence de la zone industrielle qui s'étend à ses pieds et de la Liane qui représente une seconde barrière naturelle. Les espaces piétons pour rejoindre le centre-ville sont peu qualitatifs et n'invitent pas à la promenade. Il faut toutefois noter que la restructuration du secteur de l'éperon va avoir un impact positif sur la polarisation du quartier.

La proximité immédiate du Bois Farjon, véritable lieu de détente et d'activité (boulodrome couvert, AccroLiane, promenade...) est toutefois un véritable atout.

La présence d'une passerelle piétonne entre le Bois Farjon et le Boulevard de l'Europe permet une jonction avec le quartier Damrémont et le Palais des Sports. Cette passerelle est toutefois relativement éloignée du cœur de quartier.

La faible présence d'activités et de lieux de sociabilité représentent des défis importants pour le développement et le maintien du lien social.

Le terrain multisport et l'aire de jeux pour enfants font partie des espaces à investir pour animer la vie de quartier.

Une population jeune et une croissance des personnes seules

A la différence de la majorité des quartiers prioritaires de l'agglomération boulonnaise, la part des moins de 25 ans est en progression de 5 points.

Si les enfants restent présents et visibles dans l'espace urbain, les adolescent.e.s sont quant à eux moins présent.e.s. Une démarche d'aller vers ces publics est nécessaire. Le partenariat avec les établissements scolaires est également incontournable pour permettre une mise en contact et une mobilisation des jeunes.

La part des 60 ans ou plus est stable sur la période 2010-2018, soit environ 21,5%.

Progression des ménages d'une personne, 43% en 2018 contre 39,7% en 2010. 22,5% de ménages de 2 personnes, 13,4% de ménages de 3 personnes et 19% de ménages de 4 ou 5 personnes.

Le quartier apparaît calme et résidentiel. La progression de la part des ménages composés d'une seule personne indique un risque accru d'isolement social. La faiblesse du tissu associatif et d'activités de proximité accroît ce risque.

Une pauvreté moins marquée que dans d'autres QPV

Revenu médian disponible des ménages en 2019 : 15 410 € soit environ 1 500 € en moins par rapport à la moyenne de Boulogne-sur-Mer.

Un taux de pauvreté moins marqué que dans d'autres QPV de l'agglomération, 37 ;7% en 2019. Léger recul du taux de pauvreté de 0,6 points entre 2013 et 2019.

Education

90 élèves résidant dans le QPV sont en formation collège en 2020-2021, un effectif en progression par rapport à 2015 (+33). Parmi eux, 46 sont en Réseau d'Education Prioritaire et 15 en établissement privé.

L'Indice de Position Sociale (IPS) de l'école publique de secteur, le groupe scolaire Duchenne, se situe à 78.4 soit en dessous de la moyenne des IPS des établissements scolaires boulonnais qui se situe à 89.05. Cet indice indique le caractère populaire des familles des élèves.

20 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique à la rentrée 2020.

25 élèves scolarisés en lycée d'enseignement professionnel.

37,3% des 16625 ans non scolarisés et sans emploi en 2018.

Un quartier à vocation principale d'habitat

Un quartier d'habitat constitué à 57% d'appartements et 43% de maisons.

Une majorité de locataires (72,5%) mais davantage de mixité que dans d'autres QPV.

Un faible taux de vacance dans le parc social (3% contre 8% pour la moyenne communale) et un taux de rotation de 9%.

La géographie prioritaire de la ville d'Outreau

Ce sous-quartier du quartier des Résidences Sud du Boulonnais est atypique. Son périmètre a été révisé. Il est désormais beaucoup plus étendu. Il forme un croissant débutant au nord, à la frontière avec la ville de Le Portel Boulevard de la Liberté et allant jusqu'à la résidence Salengro au sud.

La population concernée passe de 4 400 à 6 300 habitants.

Cette révision fait suite notamment à la destruction des résidences du quartier de la Tour du Renard, une partie de la population ayant déménagé et/ou ayant été relogée sur d'autres secteurs de la commune.

Education

L'école maternelle Jacques Prévert (67 enfants), l'école élémentaire Jean Macé Kergomard (146 enfants), les écoles Louise Michel (Maternelle – 57 enfants)/ Les Tilleuls (Elémentaire – 101 enfants), la crèche Suzanne Lacore (60 enfants) intègrent le périmètre.

Logement

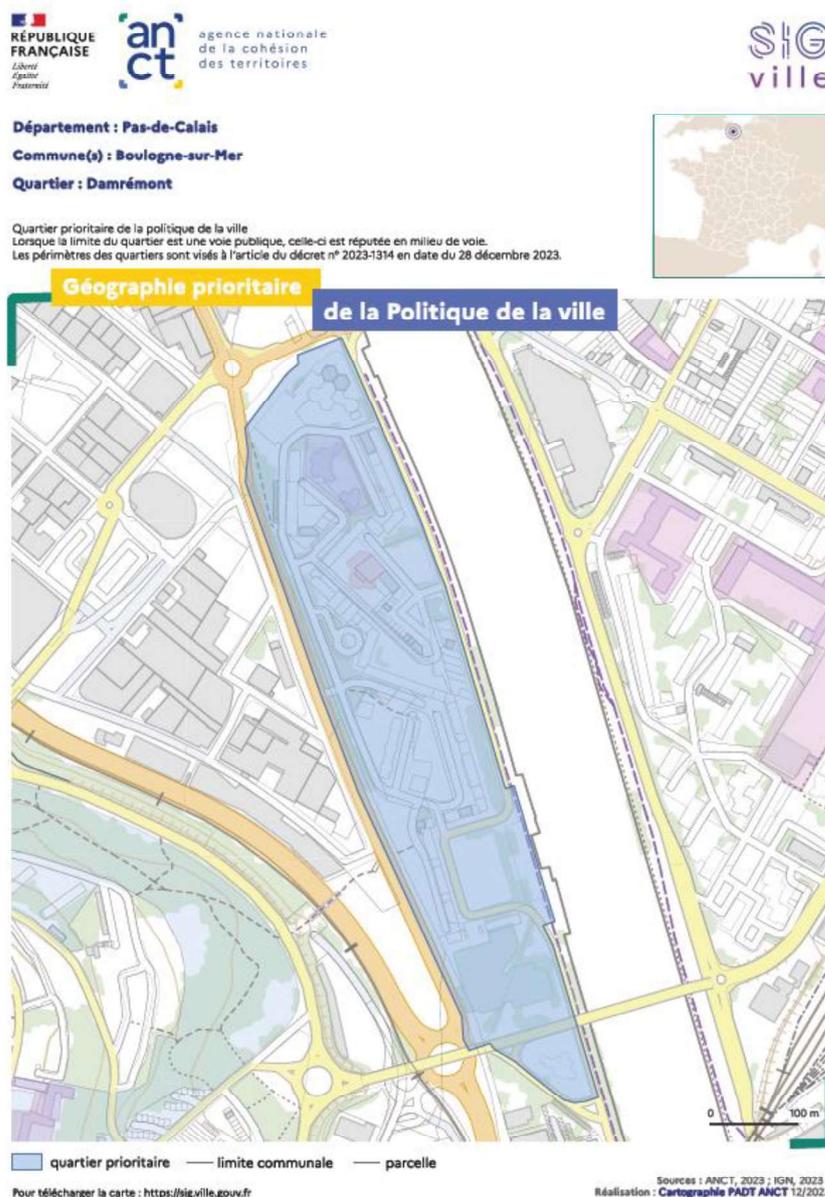
Le nouveau quartier politique de la ville intègre désormais la résidence Ramsès (162 collectifs, 26 individuels) et les résidences Beethoven, Fauré, Verdi (103 logements collectifs).

Au sein du quartier de la Tour du Renard, les ZAC 1 et 2 restent en QPV, auxquelles viennent s'ajouter la ZAC 3 (soient 640 logements au total sur les 3 ZAC - 607 collectifs, 33 individuels), les 17 logements individuels situés rue Hénon et Gabin et les 96 logements collectifs de la résidence Salengro - une résidence sociale très excentrée, touchée par la pauvreté et sans véritable présence de vie associative.

Equipements

La maison des projets. Des équipements tels que la salle de sport Les Tilleuls, l'école de musique, le foyer des Acacias (personnes âgées), l'épicerie sociale Episoleil, le parc du Mont Soleil et le complexe sportif Jean-Marie François en font désormais partie.

3) Le quartier Damrémont



Le quartier Damrémont à Boulogne-sur-Mer se situe dans un périmètre stratégique de l'agglomération : l'axe Liane. Il a conservé la même géographie.

C'est un quartier d'habitat social composé de tours et de barres. Situé au sud de la ville, il est isolé géographiquement du centre-ville et enclavé entre la Liane, la liaison routière A16/Port et la zone industrialo-portuaire. La nouvelle polarisation issue de la restructuration du secteur de l'éperon et l'installation de nouvelles activités (Embarcadère, résidences hôtelières, cinéma...) vont impacter les flux et les lieux de sociabilité du quartier. L'enjeu d'ouverture et de liaison entre le cœur de quartier et ces nouveaux équipements est particulièrement important. L'accès aux bords de Lianes et aux différents équipements et promenade peut représenter un réel point fort du quartier.

La forme urbaine du quartier est relativement refermée sur elle-même avec des passages, voutes et impasses. Celle-ci peut donner un sentiment de repli sur soi.

Un quartier de proximité doté de quelques services et commerces et d'équipements sportifs de qualité

- 45 établissements recensés dans le quartier au 31/12/2019 contre 41 en 2015 ;
- 11 commerces de détail au 31/12/2019 contre 13 au 31/12/2015 ;
- 14 établissements liés à des services aux particuliers, un nombre stable depuis 2015 ;
- Les commerces et services se situent majoritairement en rez-de-chaussée d'immeubles ;
- Un centre socio-culturel, un établissement d'accueil du jeune enfant, un relais d'assistante maternelle, une bibludothèque et un établissement de formation pour adultes ;
- Un Palais des sports, les clubs de Kayak et d'aviron.

Le quartier Damrémont est moins doté en association que d'autres secteurs. L'Espace MAES, qui accueille des associations et propose des animations de quartier est toutefois un pôle d'animation de la vie sociale. Le renforcement de cette dynamique est un enjeu pour le développement du quartier.

Un quartier jeune.

Une population jeune croissante (36% de la population a moins de 25 ans). Une évolution des 60 ans ou plus moins marquée que dans d'autres QPV de l'agglomération (+0,6 point en 8 ans). Si le quartier apparaît plutôt jeune il faut toutefois noter la présence d'une résidence senior du CCAS.

40,6% de ménages d'une personne, une part moindre que dans d'autres QPV. 22,5% de ménages de 2 personnes, 13,2% de ménages de 3 personnes et 19% de ménages de 4 ou 5 personnes.

1 100 personnes du quartier couvertes par les prestations CAF soit 64% de la population.

Si les plus jeunes fréquentent relativement facilement les structures d'animation de la vie sociale un travail d'aller vers reste nécessaire pour toucher les 12-25 ans. Le terrain multisport implanté en cœur de quartier est un point d'accroche mais, de la même manière que dans d'autres quartiers, la fréquentation de cet espace est en baisse relative.

Une pauvreté qui reste élevée

Revenu médian disponible des ménages en 2019 : 14 690 € soit environ 2 000 € de moins par rapport à la moyenne de Boulogne-sur-Mer et -4 300 € par rapport à la moyenne de la CAB. Un taux de pauvreté de 41,5% en 2019, stable depuis 2013.

Un taux d'emploi élevé et des demandeurs d'emploi en recul

Education

Une école élémentaire présente sur le quartier.

58 écoliers issus du QPV en école maternelle à la rentrée 2020 contre 72 en 2015.

61 élèves résidant dans le QPV sont en formation collège en 2020-2021, un effectif en baisse par rapport à 2015 (-30).

29 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique à la rentrée 2020.

29 scolarisés en lycée d'enseignement professionnel. Des effectifs stables par rapport à 2015.

L'Indice de Position Sociale (IPS) de l'école publique de secteur, le groupe scolaire Duchenne, se situe à 78.4 soit en dessous de la moyenne des IPS des établissements scolaires boulonnais qui se situe à 89.05. Cet indice indique le caractère populaire des familles des élèves.

Le quartier est pleinement concerné par les dynamiques Boulogne Ambition et Cites Educatives et l'Espace MAES anime un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Un quartier à forte concentration de logements sociaux

Une forte concentration de logements aidés : 751 (87% du parc de logements en 2018).

Un taux de vacance dans le parc social inférieur à la moyenne communale (8,3%).

Une mobilité résidentielle moins marquée que celle constatée à l'échelle de la commune.

63% des habitants résident dans leur logement depuis 5 ans ou plus contre 56% pour la moyenne de la commune.

14% des résidents occupent leur logement depuis moins de 2 ans et 23% entre 2 et 4 ans.

Le quartier Damrémont est bien souvent perçu comme un quartier essentiellement résidentiel avec une vie sociale moins dynamique en contraste avec d'autres quartiers prioritaires. Le travail de mobilisation du tissu social effectué par le Centre Socio-Culturel Espace MAES permet de répondre à cet enjeu.

4) Le quartier centre-ville de Boulogne-sur-Mer



Le quartier centre-ville de Boulogne-sur-Mer voit sa géographie profondément modifiée et étendue.

Ce quartier bénéficie d'indéniables atouts : commerces et services, établissements culturels (Théâtre, Ecole Municipale d'Art, Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais, Bibliothèque des Annonciades à proximité immédiate), une structure d'accueil du jeune enfant, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, desserte de bus, gare ferroviaire, espaces verts, présence d'un PRE, ... Toutefois la fragilisation des ménages a justifié l'extension du périmètre.

Le quartier est traversé par plusieurs axes structurants. La rue Faidherbe dessert les ponts de la Liane vers Damrémont et les villes voisines. La Grand rue fait la jonction en sens inverse vers la vieille ville. Enfin, le boulevard Clocheville dessert vers le Nord le quartier du Chemin Vert et la route de Calais (accès A16) et au Sud débouche sur la place Navarin et le passage Siblequin. Ces espaces de circulation concentrent également de nombreuses activités et commerces et sont des lieux de vie et des espaces de rencontres. Les commerces répondent à un besoin de proximité mais une partie d'entre eux peut faire face à des situations de fragilité. Le lien avec le reste du centre-ville et le (re)développement d'une vie de quartier est un enjeu.

Le quartier est composé de propriétaires occupants, de biens locatifs privés individuels ou de petits collectifs (dont une partie résulte de la division en petites cellules de maisons individuelles). Le quartier présente une diversité architecturale importante.

Des difficultés de réhabilitation des bailleurs privés et le niveau de loyer ont créé des parcours résidentiels peu favorables pour une partie des ménages créant ainsi un habitat social de fait. L'installation de ménages en situation de vulnérabilité sociale et économique et la mobilité résidentielle ont eu un impact sur la vie de quartier, l'ambiance urbaine et le lien social.

Des espaces verts sont également présents sur le quartier et représentent pour les habitant.e.s des lieux de sociabilité importants (Parc des Tintelleries, Jardin Buccialli et tour des remparts de la vieille ville à proximité immédiate du QPV).

Une partie des ménages témoigne d'un certain isolement et présente peu de ressources sociales dans leur vie quotidienne. Si la vie de quartier s'organise autour de commerces et d'espaces publics, l'appropriation des espaces peut parfois faire l'objet de conflits d'usages (regroupements, incivilité, sentiment d'insécurité, ...). Le quartier a connu une dégradation de son image auprès des boulonnais en contraste avec d'autres quartiers. Cette image ne doit toutefois pas occulter les potentialités du secteur. Cette transformation est un enjeu identifié.

Une attente forte existe en termes d'animation de la vie sociale et de vie de quartier. Cette vie de quartier est un levier important pour (re)développer une identité de quartier et renforcer les liens et la solidarité entre les habitant.e.s.. Des temps de vie collectifs et des animations familiales et intergénérationnelles régulières sont très demandés par les habitant.e.s.

Des points d'ancrage existent pour répondre à ces demandes avec la présence du Développement Social Urbain au sein du passage Siblequin ou encore par la présence d'espaces verts et de jeux pour enfants (Parc des Tintelleries).

Le théâtre est également fortement impliqué dans une démarche d'ouverture vers les publics des quartiers prioritaires. Il est constaté une distance symbolique des habitant.e.s avec l'offre culturelle proposée au théâtre (impression de ne pas être à sa place, sentiment d'incompétence, méconnaissance...). Un travail partenarial avec les structures d'animation de la vie sociale des quartiers prioritaires boulonnais est en cours d'élaboration pour répondre à ces enjeux. Cette approche de médiation et d'ouverture vers les publics est partagée par les différents services culturels (Quadrant, Théâtre, Ecole Municipale d'Art, Château-Musée, ...).

Enfin, la présence d'étudiant.e.s avec le site universitaire Saint-Louis, la proximité immédiate du site universitaire du Musée et des lycées Mariette (secteur Clocheville) et Branly (secteur Deux-Ponts) sont des atouts très forts pour la transformation du quartier.

III/ Les enjeux du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »

Le cadre stratégique du contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »

A/ Le cadre stratégique

- 1) Axe stratégique 1 – Quartiers de plein emploi.
- 2) Axe stratégique 2 – Quartiers d'adaptation aux transitions.
- 3) Axe stratégique 3 – Quartiers de l'émancipation.
- 4) Axe stratégique 4 – Quartiers plus sûrs et plus ouverts.
- 5) Les axes transversaux – Valeurs de la République et Laïcité, Egalité Femmes/Hommes et accès aux droits.

1) Axe stratégique 1 – Quartiers de plein emploi.

L'emploi est un enjeu fort et historique du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. La situation au regard de l'emploi s'améliore mais les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire demeurent notables. Le taux d'emplois précaires y est plus élevé.

L'attractivité économique est également identifiée comme un enjeu fort, avec la nécessité de constituer un environnement ou écosystème local favorable à la création d'emplois, notamment en mettant en œuvre une politique territoriale d'insertion et de formation.

Ce développement économique qui s'envisage à une échelle d'agglomération doit aussi profiter aux habitants, que l'activité se situe dans ou hors des quartiers prioritaires. La question de l'emploi dans la politique de la ville reste toutefois liée aux caractéristiques propres de la population avec un cumul de difficultés d'ordre social et professionnel (qualification, mobilité, confiance en soi, ...) et la lutte contre la reproduction des inégalités ne doit pas être perdue de vue.

Les réponses initiées doivent réduire les inégalités sociales et professionnelles constatées dans les quartiers prioritaires. Elles doivent apporter une réelle valeur ajoutée. L'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais, outil territorial de l'emploi par excellence sera en première ligne dans cette animation du volet emploi du contrat de ville avec la création d'une Cité de l'Emploi en ligne de mire.

Cet axe stratégique revêt une importance particulière dans le Contrat de ville et appelle donc des réponses collectives et mutualisées. L'objectif est de le conforter afin qu'il représente 30% de la programmation globale.

Enjeux

- Développer des actions ciblées en fonction des publics ;
- Encourager la création et le développement d'activité économique ;
- Coordonner les actions vers l'emploi.

1.1 Développer des actions ciblées en fonction des publics

Les deux principales difficultés auxquelles les opérateurs de l'emploi sont confrontés dans l'accompagnement du public « jeunes » sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics particulièrement éloignés de l'emploi.

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans le Pas-de-Calais, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents.

Les caractéristiques et ressources des demandeurs d'emploi font apparaître des problèmes de mobilité et des fragilités qui sont autant de freins à l'accès à l'emploi.

- **Mettre l'accent sur la population « jeunes »**

Identifier et accompagner les **décrocheurs** le plus en amont possible.

Proposer un **accompagnement individualisé** et en alternance pour les 16-25 ans.

Accompagner les choix d'**orientation professionnelle** des moins de 26 ans.

Promouvoir les métiers de l'**apprentissage**. Proposer un apprentissage technique aux jeunes qui n'ont pas réussi à trouver leur voie dans le système scolaire traditionnel.

Accompagner les jeunes en rupture vers l'**école de la 2^{ème} chance** et le **Contrat Engagement Jeunes**.

Faciliter et promouvoir le recours à l'**alternance** par des campagnes d'information.

Mener des **actions innovantes** pour aller chercher et **mobiliser les publics** (par le sport, par la culture, forums, ...).

- **Réduire les inégalités Femmes/Hommes en matière d'emploi**

A une échelle locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité Femmes/Hommes doit être travaillée avec France Travail et l'AMIE notamment.

- **Améliorer l'inscription dans les mesures d'accès à l'emploi**

Aux côtés de France Travail, le territoire intensifiera le déploiement du dispositif des **emplois francs**, avec aide financière accordée à l'employeur pour toute embauche (5 000 € pour un CDI pendant trois ans ou 2 500 € pour un CDD d'au moins 6 mois).

Les **Adultes-relais** ont vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. En déployant des adultes-relais dans les quartiers prioritaires, l'objectif est d'inciter et encourager toutes les initiatives, dans le cadre de la médiation sociale, qui permettent de lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Les postes **Fonds Jeunesse et Education Populaire** (FONJEP) ont quant à eux pour objectif de soutenir les associations développant des projets éducatifs dans les QPV.

Le recours à la **clause d'insertion** doit être consolidé dans les quartiers prioritaires du contrat de ville (projets de renouvellement urbain) et en dehors.

Cela pose la question de la présence et de l'organisation des acteurs de l'emploi dans les quartiers prioritaires et de l'offre de services. Cela suppose aussi des actions de communication auprès du public et des prescripteurs capables d'améliorer la lisibilité de l'offre et de dépasser les logiques de structure.

- **Renforcer l'accompagnement socio professionnel**

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme France Travail.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais tout **allocataire du RSA** se voit proposer en entrée ou en révision de son parcours :

- Un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi ;
- Un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

A compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer 15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion).

Permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les **savoirs de base** : lutte contre l'illettrisme, remise à niveau générale.

Accompagner les demandeurs d'emploi à devenir autonomes avec leurs **outils numériques** et à réaliser leurs démarches administratives en ligne.

Apporter des solutions opérationnelles de **mobilité** : développement de l'auto-école sociale, de la Bourse Bouger pour le Permis et des partenariats avec les opérateurs emploi.

Action de communication sur l'offre mobilité.

Expérimentation d'un chéquier mobilité avec des tarifs préférentiels et un micro-crédit à taux zéro.

Accompagner la mobilité via des plateformes mobilité déployées depuis 2020 (stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

Résoudre les problèmes de **garde d'enfants** et **d'horaires atypiques** en accompagnant la recherche d'une solution individualisée. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement.

Par le biais du pacte des solidarités et avec le concours de tous les acteurs de la solidarité, l'État et le Département s'engagent à mieux accompagner la **santé** des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes en parcours Contrat Engagement Jeunes (CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée.

On peut aussi noter l'importance **des barrières psychologiques et les barrières numériques** qui affectent à la fois les capacités à se déplacer, à se former et à travailler.

Les **Structures d'Insertion par l'Activité Économique** (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion mais dispensent, également, un accompagnement visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. Elles ont toute leur place pour accompagner les habitants des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi.

Aider à l'insertion professionnelle et sociale par les chantiers d'insertion et chantiers éducatifs.

Déployer des actions de remobilisation ou de préqualification à des publics les plus éloignés de l'emploi : **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), Chômeurs longue durée, « invisibles » ...**

1.2 Encourager la création et le développement d'activité économique

Certains quartiers ont une fonction économique plus affirmée que d'autres. C'est notamment le cas du Chemin Vert suite à l'opération de renouvellement urbain où une entreprise spécialisée dans le numérique s'est implantée. La rue du chemin vert demeure une artère commerçante dynamique et le quartier compte aussi des artisans. C'est le cas aussi du centre-ville de Boulogne-sur-Mer (commerces et services).

Les actions tournées vers le développement économique des quartiers sont peu présentes. La culture entrepreneuriale est plutôt faible et des entreprises répugnent encore à s'implanter en raison de représentations tenaces.

La logique de développement économique promue à l'échelle de l'agglomération boulonnaise passe aussi par les quartiers prioritaires et pas uniquement sous l'angle social de l'insertion par l'emploi. La création de son propre emploi ne doit pas être un mirage pour les habitants des quartiers prioritaires ou un projet par défaut. Toutefois les quartiers prioritaires recèlent des talents qu'il convient de libérer et de valoriser dans un but économique mais pas seulement car entreprendre peut avoir des bénéfices secondaires sur les recherches d'emploi.

- **Promouvoir la place des entreprises dans les quartiers prioritaires**

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise est la condition sine qua non pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État promeut le label **« Les Entreprises s'engagent »**.

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex. en apprentissage, en emploi franc, ...), de formation (stages, immersions, ...), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat, ...) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs.

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable.

Le territoire s'inscrira dans cette nouvelle dynamique animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie dont les objectifs sont de rapprocher les entreprises des habitants des quartiers prioritaires. Les entreprises s'engagent ainsi à :

- Favoriser le dialogue entre les entreprises et les jeunes des QPV ;
- Recruter des habitants des QPV ;
- Améliorer la pratique RH pour éviter les discriminations à l'embauche ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle par l'alternance des jeunes en QPV ;
- Proposer du mentorat et du parrainage aux habitants des QPV ;
- Booster la politique d'achats responsables notamment auprès des entreprises implantées en QPV.

Il s'agira également de :

- Mieux communiquer et mieux utiliser les plateformes **1 jeune = 1 solution, mon stage de 3eme** ;
- Développer les stages d'immersion en entreprises ;
- Faire venir des professionnels dans les collèges et les lycées ;
- Développer les échanges entre pairs pour valoriser les parcours de réussite ;
- ...

Le projet FARE (Formation, Artisanat, Restauration et Emploi) retenu dans le cadre de l'ANRU+ a pour objectif d'accroître le taux d'emploi de la partie Triennial-Aiglon du quartier de Chemin vert. Il se décline autour d'objectifs spécifiques : accroître le nombre d'activités économiques, développer les formations, mieux traiter la question du genre et de la parentalité dans le traitement global du renouvellement urbain, améliorer l'accompagnement vers l'emploi.

A cette fin, FARE prévoit de :

- Encourager et développer une offre immobilière pour accueillir les créateurs d'activités au sein des quartiers ;
- Changer d'usage une tour pour la consacrer à la formation et au conseil aux entreprises ;
- Ouvrir un restaurant d'insertion ;
- Créer un micro-hôtel d'artisans ;
- Développer l'agriculture urbaine ;
- ...

Mobiliser une ingénierie de coordination entre les besoins de compétences exprimés par les entreprises sur le bassin d'emploi et les offres de formation destinées aux demandeurs d'emploi du QPV.

- **Renforcer l'activité économique dans les quartiers**

Consolider l'existant en travaillant la sécurisation des activités.

Faciliter l'installation de commerces en centre-ville par des locaux plus accessibles à prix réduits (lien avec Action cœur de ville 2).

Permettre l'installation de commerces rayonnants et créateurs d'activités, en créant des surfaces commerciales adaptées.

Mission de prospection et communication sur les **potentiels économiques dans les quartiers**. Aide au développement (conseils et audits).

- **Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers**

La mise en disposition dès 2024 de crédits spécifiques par Bpifrance via le **programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »** permettra d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans les QPV et d'apporter des solutions structurées autour de trois axes :

- Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers ;
- Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers ;
- Accélérer, développer, conquérir.

Au-delà des crédits spécifiques, **Bpifrance** mobilisera ses moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers (aides aux porteurs de projets issus des quartiers, soutien financier aux réseaux, financement des entrepreneurs, ...).

En amont, il s'agira également de mobiliser les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ainsi que le tissu associatif local (BGE Littoral Opale et ADIE) pour :

- Mettre en place des actions de **sensibilisation, d'éveil à la création d'entreprise** ;
- Accompagner les habitants des QPV à la **création de leurs propres emplois** ;
- Accompagner la transmission de commerces et artisanat ;
- Proposer des accompagnements individuels à la création d'entreprise ;
- Aider à l'investissement et à l'installation.

- **Renforcer la place de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires**

L'économie sociale et solidaire revendique une **autre manière d'entreprendre** en replaçant l'Humain au cœur de la démarche. A la croisée des chemins entre le tout public et le tout privé, elle propose des **emplois qui ne sont pas délocalisables**. Dans une logique de **proximité**, elle participe bien souvent au maintien et à la création de lien social. Elle apporte des réponses innovantes et durables pour les habitants et avec les habitants au quotidien (économie circulaire, ...). C'est le cas notamment des structures d'insertion par l'activité économique qui offrent aussi des solutions pour les personnes éloignées de l'emploi.

- **Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales**

Diagnostiquer les **besoins de compétences en entreprises** et les besoins de formation sur le territoire. Mettre en place des **formations** adaptées au public et en lien avec les offres d'emplois non pourvues sur le bassin d'emploi. Faciliter ainsi l'embauche des habitants du QPV sur les opportunités locales d'emploi.

Mettre l'accent sur l'**orientation** et la formation et faciliter l'accès à des formations porteuses d'emplois. Identifier les entreprises proposant **stages et alternance**.

Accueillir/héberger des formations et développer les cycles de formation en **réponse aux métiers en tension** (aide à la personne, Hôtellerie-Restaurant, BTP, numérique, ...) en lien avec les entreprises du territoire.

Développer et pérenniser les partenariats locaux entre les lycées et les entreprises.

Entretenir une relation de proximité avec les entreprises actuelles et futures.

1.3 Coordonner les actions vers l'emploi

Les actions d'accompagnement au retour à l'emploi sont relativement nombreuses et appellent une coordination pour plus d'intelligence collective.

- **Vers une coordination des actions en faveur de l'emploi dans les quartiers**

Les actions d'accompagnement au retour à l'emploi sont relativement nombreuses. Dans une logique de projet de territoire, il convient d'en assurer un plus grand suivi et une meilleure

coordination. Le territoire s'engage à faire acte de candidature pour la création d'une **Cité de l'Emploi** porté par l'outil territorial de l'emploi et de la formation qu'est l'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais.

Les objectifs sont de :

- Décloisonner les interventions des acteurs de l'emploi et du social ;
- Lever les effets de concurrence entre les dispositifs emploi et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs ;
- Renforcer les dynamiques « d'aller vers » au bénéfice des publics les plus fragiles ;
- Rapprocher l'offre et la demande d'emplois ;
- Définir les besoins non couverts notamment autour des freins dits périphériques à l'emploi.

Il s'agira également pour la Cité de l'emploi de mettre en cohérence les manifestations emploi, de mutualiser les moyens et de permettre une communication globale.

- **Associer les partenaires de proximité**

Renforcer la présence de l'AMIE dans les quartiers et les partenariats avec les acteurs de proximité.

Partenaires à mobiliser

Etat, Région, CAB, communes, AMIE, France Travail, structures d'insertion par l'activité économique, centres sociaux, Boulogne Développement Côte d'Opale, bailleurs, BPI France, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, BGE Littoral Opale, ADIE, organismes de formation, CAF, associations.

2) Axe stratégique 2 - Quartiers d'adaptation aux transitions.

Il convient d'avoir une attention toute particulière pour les quartiers prioritaires, vulnérables à bien des égards.

Même si l'émission des gaz à effet de serre des habitants des QPV est négligeable par rapport aux publics à hauts revenus ou aux secteurs de l'industrie et de la mobilité, les quartiers offrent de nombreuses opportunités pour atteindre les objectifs climatiques.

Afin d'œuvrer dans le sens d'une transition écologique, les politiques et projets d'aménagement du territoire doivent aller de pair avec le désenclavement des quartiers et la salubrité des logements, la qualité des bâtis publics ou privés, mais également avec les usages initiés par les habitants, et de nouvelles pratiques citoyennes écoresponsables. L'action de chacun, individuelle ou collective conditionne la qualité de la transition écologique pour maintenir une qualité de vie dans les quartiers tout en faisant face aux nouveaux défis environnementaux du réchauffement climatique.

Enjeux

- Les enjeux de la transition écologique au sein des quartiers prioritaires.
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.
- Améliorer l'offre et la qualité des logements.

2.1 Les enjeux de la transition écologique au sein des quartiers prioritaires

Même si la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial (PCAET) du Boulonnais, validé en 2021 se fait à l'échelle de l'intercommunalité, il concerne toutes les dimensions de la vie quotidienne (habitat, transport, travail, alimentation, consommation, éducation, cohésion sociale, ...) et les quartiers prioritaires.

L'impact écologique repose également sur l'adaptation des habitants à travers le développement et la conduite de nouvelles activités citoyennes et écoresponsables.

L'enjeu est donc d'accompagner la transition du cadre de vie mais également les usages des habitants qui y vivent.

Les acteurs du contrat de ville déplorent fréquemment les problèmes de mobilité des habitants des QPV. Tous n'ont pas le permis de conduire ou encore accès à un véhicule tandis que le réseau de transports en commun ne permet pas de couvrir tous les besoins.

Les zones d'activités économique restent relativement mal desservies en horaires atypiques. Cela rend encore plus compliqué l'accès à l'emploi des habitants des QPV, surtout lorsque la pratique du vélo est encore trop peu répandue, faute de matériel ou de solution de stockage. Et la topographie et le relief du territoire ne l'encourage pas non plus.

- **Réduire la consommation d'énergie**

Accompagner des habitants dans les changements d'usage : utilisation du logement, des espaces publics.

Informers les habitants des QPV sur les différentes offres des fournisseurs d'énergie et les éco-gestes.

Accompagner la mise en œuvre de **projets locaux d'énergies renouvelables**.

Soutenir l'**autoconsommation** dans le cadre de projets d'énergie renouvelable.

- **Promouvoir la mobilité douce**

Développer l'usage des modes de **transports alternatifs à la voiture** (transports en commun, vélo, vélo à assistance électrique).

- **Gérer durablement les ressources pour un meilleur cadre de vie**

Encourager la **récupération**, le **réemploi** et **le faire soi-même**.

Récupérer, stocker et réemployer les eaux de pluie et de ruissellement. Favoriser l'installation de **récupérateurs d'eau de pluie** individuels et collectifs.

Développer un outil d'aide à la **gestion des consommations d'eau des activités économiques** et des collectivités.

Promouvoir et accompagner la gestion différenciée dans les espaces verts. Créer de nouveaux **espaces de nature au sein des quartiers**.

- **Produire et consommer durablement**

Accompagner la structuration et le développement des **circuits courts**. Promouvoir et **valoriser les produits locaux** et/ou bio.

Favoriser l'introduction de produits bio/locaux dans la restauration collective.

- **Développer les activités éco-responsables et éco-citoyennes dans les quartiers et pour les habitants**

Inciter aux bonnes pratiques pour **réduire la production de déchets**. Lutter contre le gaspillage en développant la mise en place de frigos solidaires.

Informers les habitants, les administrations, les acteurs économiques.... sur les bons gestes de tri et la réduction des déchets. Il s'agit aussi de valoriser les habitants / associations / acteurs locaux qui entreprennent des actions positives sur le territoire.

Permettre aux objets et aux matériaux d'avoir une deuxième vie (création de **ressourceries**, ateliers *do it yourself*).

Animer, former, éduquer aux pratiques de **recyclage et compostage** dans les écoles, les espaces de loisirs, dans la rue/en pied d'immeuble pour que chacun prenne en compte ces enjeux dans son fonctionnement (vie quotidienne, loisirs, déplacement, consommation, ...). Exemples : Défi famille zéro déchet, défi famille énergie positive....

Former, accompagner et animer de nouvelles **pratiques écoresponsables et sensibiliser aux enjeux environnementaux**.

Déployer des plateformes d'échanges et de service ou autres **systèmes d'échanges locaux** (SEL) favorisant le lien social et intergénérationnel.

- **Entreprendre durablement.**

Développer de nouveaux emplois adaptés au territoire liés à la transition écologique. Accompagner le déploiement de nouveaux métiers sur le secteur marchand ou non marchand, permettant d'accroître le volume de services disponibles sur le territoire tout en diminuant leur empreinte écologique.

Développer les métiers de la propreté et de la végétalisation.

Mettre en œuvre une stratégie de collecte et de traitement des biodéchets à l'échelle des QPV (sites de compostage et microplateformes).

2.2 Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie

Mobiliser les habitants sur la participation aux actions et aux décisions concernant leur cadre de vie et les projets relatifs à leur quartier.

Consulter les habitants et les acteurs du quartier en tant qu'expert d'usage sur tous les projets du quartier afin que les solutions soient le plus adaptées possibles aux problématiques soulevées.

- **Promouvoir le pouvoir d’agir**

Reconnaître le **bénévolat** comme un engagement.

Développer la **participation citoyenne** et susciter l’engagement des jeunes notamment ainsi que des outils de participation citoyenne.

Organiser des **marches exploratoires** pour les habitants, notamment les femmes pour les aider à s’approprier et occuper librement les espaces publics (diagnostics en marchant).

- **Faciliter le pouvoir d’agir**

Accompagner les habitants pour utiliser les **budgets participatifs** et à mener des initiatives citoyennes.

2.3 Tendre vers une offre de logements plus éco-responsables

Impliquer les bailleurs dans une réflexion sur la résidentialisation et la gestion des pieds d’immeubles, et de leur foncier disponible.

Valoriser les actions des bailleurs à destination des habitants, y compris leur droit commun.

- **Lutter contre le logement indigne et réhabiliter les logements au regard des besoins et des usages et dans le respect de l’environnement**

Développer le **permis de louer**. Le traitement de l’habitat indigne et du mal logement nécessite un travail partenarial pour visiter les logements, repérer les situations, constater les désordres et les qualifier, les signaler d’habitat indigne et de mal logement.

Ce dispositif de contrôle du parc locatif privé permet à la fois de lutter contre les marchands de sommeil et d’améliorer le patrimoine et l’attractivité du territoire.

Il s’agit également d’inciter le propriétaire à réaliser les travaux nécessaires, de prendre les mesures coercitives nécessaires pour obliger les propriétaires récalcitrants à réaliser les travaux, de suivre la réalisation des travaux.

Favoriser le déploiement de dispositifs de logements spécifiques et adaptés : **logements accompagnés** (santé mentale, jeunesse), **logements transitoires** afin de répondre à la demande tout en luttant contre le mal-logement.

Et enfin, de développer un partenariat entre les acteurs locaux, institutionnels (Conseil Départemental, CAB...) ou sociaux (CAF, associations, ...) pour assurer un repérage et un suivi des situations des ménages les plus précaires et un traitement des situations.

- **Réduire l’impact énergétique des bâtiments**

Garantir un **habitat décent** et performant énergétiquement en lien avec les bailleurs sociaux.

Améliorer la **performance énergétique** du bâti public dans les QPV.

Améliorer le **coefficient énergétique** des bâtiments publics et privés, des logements sociaux ou privés.

- **Mobiliser la Taxe Foncière sur les propriétés bâties comme un levier supplémentaire**

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, doit leur permettre de contribuer à la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de services aux locataires.

Il s'agira d'identifier les projets de la programmation politique de la ville qui pourraient bénéficier de crédits des bailleurs (une somme ou un pourcentage de l'abattement de la TFPB).

Partenaires à mobiliser

Habitants, associations communes, CAB, bailleurs, Département, Région, Etat, ADEME, Parc Naturel Régional, ANRU, Centre de Ressource Développement Durable...

3) Axe stratégique 3 – Quartiers de l'émancipation.

Les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidents en QPV et l'agglomération sont encore trop grands. Il convient donc de donner une place plus forte à la réussite éducative.

L'articulation de l'ensemble des stratégies et des actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des jeunes des QPV est un enjeu fort du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.

Il est nécessaire de bâtir des actions concrètes qui permettent la création de lien entre les partenaires, de développer la cohérence des actions sur le territoire, de mettre les acteurs en réseau.

Les bilans de santé sont globalement mauvais, voire inquiétants sur la prévalence des cancers, du diabète, le tabagisme... Les habitants des quartiers prioritaires n'ont cependant pas toujours accès et recours à l'offre de santé existante. Le renoncement aux soins est fréquent et le recours aux dépistages moins élevé.

Les activités sportives, la culture et les loisirs sont envisagés comme un levier pour atteindre un objectif social plus large. Il s'agit d'en faire des soutiens à la socialisation et à l'intégration.

Enjeux

- Consolider les dispositifs de Réussite Educative.
- Promouvoir la parentalité.
- Réduire les inégalités en matière de santé.
- Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs.

3.1 Consolider les dispositifs de Réussite Educative

Les quatre communes prioritaires sont dotées de Programmes de Réussite Educative.

La ville de Boulogne-sur-Mer a construit une Cité Educative dont l'objectif est de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, ville, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux

éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de quartiers prioritaire de la politique de la ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de vie. Des communes prioritaires supplémentaires aspirent à créer de nouvelles Cité Educatives.

- **Du décrochage scolaire au rattachement scolaire**

Les actions de Réussite Educative ont été principalement abordées au travers des deux **Programmes de Réussite Educative (PRE)** du territoire : Boulogne-sur-Mer/Saint-Martin-Boulogne et Le Portel/Outreau. Ils ont permis d'instaurer un **suivi individuel**, d'expérimenter des actions pour les décrocheurs scolaires. Le dispositif est bien identifié par les partenaires et produit des effets positifs avec une approche transversale et l'implication des familles. Il faudra par conséquent soutenir et pérenniser les Programmes de Réussite Educative dont la lutte contre le décrochage scolaire, améliorer la communication entre les acteurs de l'éducation et renforcer les articulations avec l'Education nationale.

Développer les accompagnements collectifs grâce aux équipes pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles par le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**.

Amplifier la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec la **plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs**, outils spécifiques.

- **Travailler la continuité éducative**

La ville de Boulogne-sur-Mer a construit une **Cité Educative** dont l'objectif est de **mobiliser et structurer** les acteurs de la communauté éducative (État, ville, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes des QPV, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle et dans tous les espaces de vie. Les communes d'Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne aspirent à créer de nouvelles Cité Educatives sur le Boulonnais.

Mise en œuvre d'un accompagnement psychosocial auprès des collégiens et de leurs familles pour prévenir les situations de rupture en s'appuyant sur l'association Education Liens Prévention (ELP), **structure de Prévention Spécialisée et sur les centres sociaux**.

Mise en place **d'activités socioéducatives sur le temps scolaire** pour accompagner les collégiens dans leur scolarité et leur épanouissement individuel et collectif.

Travailler sur le décrochage scolaire en se penchant plus particulièrement sur la **prévention du mésusage des écrans**. (Evolution des apprentissages et des difficultés d'apprentissage qui ne sont pas les mêmes qu'avant : difficultés de concentration...), ainsi que sur l'orientation et la connaissance des métiers pour susciter la motivation et l'intérêt.

- **Repenser la place de l'école**

Renforcer l'accompagnement à la scolarité via les activités de **socialisation périscolaire (sport, culture, ...)**. Mettre en œuvre des partenariats pour améliorer la cohérence avec les différents temps de l'enfant (familiaux, scolaire, périscolaire) et des actions menées hors temps scolaires par rapport aux enseignements en temps scolaire et définir une action éducative intégrée multi partenariale. Développer des liens entre jeunesse et culture favorisant l'esprit critique notamment avec des ateliers d'éducation aux médias et à l'information. Intégrer des

jeunes des QPV dans les projets de lieux culturels de proximité (bibliothèques, cinémas, salles de spectacle...).

Accompagner les changements de pratiques : **classes flexibles « Boulogne Ambitions »** en réponse à l'Appel à Manifestation d'intérêt dans la forme scolaire.

Le projet « Oral » pour tous les collèves et toutes les écoles de Boulogne-sur-Mer. Accompagner le parcours de l'enfant notamment sur la **classe passerelle** de l'école Condorcet à Boulogne-sur-Mer.

Mettre en place **des actions de développement des compétences psychosociales** afin de développer la capacité des enfants de faire des choix raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions.

Favoriser la **persévérance scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur**, ouvrir l'accès aux jeunes aux parcours d'études supérieurs, université, grandes écoles, ...

Favoriser l'entraide entre les grands et les plus jeunes pour **l'aide aux devoirs, sous la responsabilité des parents.**

3.2 Promouvoir la parentalité

Le travail fait à l'école n'a de sens que s'il est prolongé au sein de la cellule familiale. Les parents doivent être au cœur de toutes les démarches et soutenus dans leur fonction éducative.

- **Favoriser la socialisation dès la petite enfance**

Mettre en place des actions visant à favoriser la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge en impliquant les parents : « **babygym** », **éveil musical**, ...

Développer les **cafés des parents** pour la petite enfance.

Développer les **modes de garde**, y compris les modes de garde pour horaires atypiques (crèche solidaire, crèche mobile, Baby sitting solidaire, ...) pour aider à la séparation entre l'enfant et le parent, favoriser le répit parental, permettre au parent de participer à une activité de loisir, rechercher un emploi, se rendre à un rendez-vous médical.

- **Accompagner les parents dans leur fonction éducative**

Ouvrir l'école aux parents, développer le lien scolaire/périscolaire.

Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre famille et école.

Développer les temps d'information des familles, temps conviviaux d'échanges pour surmonter les difficultés de « **captation** » **des parents.**

Mieux accompagner les familles en difficulté éducative. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives (Objectif du pacte des solidarités 2024-2027).

Pérenniser les **référénts familles** au sein des centres sociaux.

Mobiliser le **Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité** (REAAP).

Développer les **Lieux d'Accueil Enfants Parents** (LAEP).

3.3 Réduire les inégalités en matière de santé

Peu de projets sur la santé ciblent directement les QPV en dehors de l'Atelier Santé Ville et des adultes relais. Le lien entre les établissements de santé et de prévention et les quartiers prioritaires reste à consolider.

La politique de la ville doit avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent favoriser la promotion de la santé et la prévention, l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

- **Tendre vers un meilleur accès aux soins**

Le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit d'amplifier la politique de **lutte contre le non-recours**.

Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité et lever les freins par la médiation à l'aide des **Adultes Relais Médiateurs Santé (ARMS)**. Former les ARMS sachant repérer, accueillir et rediriger les personnes vers les bonnes institutions ou les bons dispositifs.

Proposer des **réponses adaptées aux différents type de publics** (enfants, adolescents, étudiants, demandeurs d'emploi, seniors, femmes isolées...).

Aider les médecins à orienter les patients vers de **l'activité physique**.

Consolider et renforcer l'offre existante en menant une réflexion intercommunale avec le **centre hospitalier** visant à fluidifier le **parcours des patients** issus des QPV, renforcer **les prises en soin des patients**.

Renforcer le rôle de **l'Atelier Santé Ville** porté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais et cibler les champs d'intervention en lien avec les partenaires du contrat de ville (alimentation, prévention des addictions, éducation affective et sexuelle, ...).

Développer les actions préventives en termes de santé bien-être (sport, alimentation de qualité, ...). **Mutualiser les outils de prévention** comme **l'Ideas BOX**.

Développer des actions en matière de **santé mentale**, appui psychologique. Développer des actions pour répondre aux problématiques des jeunes en matière d'accès aux soins et de mal être en partenariat avec la maison des ados et le CPEF du département

Aller vers tous les publics pour renforcer la **prévention, la promotion de la santé**.

Mieux informer les habitants sur les démarches administratives et l'aide aux soins et en amont accompagner la prise de conscience de la nécessité de ces soins.

Améliorer le **repérage précoce**.

L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

- **Renforcer le travail en réseau**

Favoriser la synergie entre Le centre hospitalier et les autres acteurs locaux dans une démarche parcours, un **continuum prévention, soins et médico-social**.

Développer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'hôpital de proximité, à partir des besoins prioritaires des habitants du territoire.

Concertation avec l'hôpital pour renforcer les actions de **dépistage organisé**.

- **Repenser l'offre de prévention**

S'appuyer sur l'action des **Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** portés par Littoral Préventions Initiatives et le mouvement Vie Libre pour renforcer les actions de prévention santé des addictions.

Développer des **actions hors les murs** des publics cibles addictions et problématiques de santé liées à la précarité : surpoids des enfants, hygiène et affections bucco-dentaires, prégnance des souffrances psycho-sociales. Le renoncement aux soins est fréquent et le recours aux dépistages moins élevé.

3.4 Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs

Le sport demeure une pratique inégalitaire car c'est une question de génération, de genre et parce que certaines activités restent coûteuses. Et pourtant, le sport est un outil d'éducation, d'insertion et de transmission. Il demande un savoir-être utile aussi dans la vie quotidienne et citoyenne mais aussi dans le monde professionnel. C'est un levier d'intégration sociale. Le sport représente aussi un moyen de lutter contre la délinquance et de pacifier les quartiers.

De la même manière la culture peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation des jeunes. En participant à des activités culturelles, ils développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit. Les projets culturels offrent des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui complètent l'enseignement traditionnel.

Il convient d'être attentif à ce que dans un projet culturel ou sportif l'habitant participe en tant qu'acteur du projet et non uniquement comme spectateur. L'enjeu est de diffuser cette approche dans les pratiques des équipements culturels et sportifs, qui présentent déjà l'avantage d'être au cœur des quartiers prioritaires (médiathèque, école de musique, théâtre, salles de sports, ...).

- **Faire du sport et de la culture des éléments de socialisation et d'intégration**

Intensifier la présence du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) dans les QPV à l'instar des classes Orchestre et du CHAM.

Réserver un accès prioritaire au programme « **Enfance de l'art** » porté par la CAB.

Développer les **résidences d'artistes** dans les QPV.

Elaborer des projets culturels répondant à des enjeux éducatifs prioritaires (égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations, ...).

Promouvoir l'utilisation du **pass culture** auprès des jeunes des quartiers prioritaires.

Inciter les établissements d'enseignement artistique et le Conservatoire à rayonnement Départemental à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers prioritaires.

- **Faciliter l'accès au sport et à la culture pour tous**

Mieux communiquer sur les animations culturelles et sportives auprès des habitants des quartiers.

Soutenir les emplois sportifs et les formations aux emplois sportifs en mobilisant les postes FONJEP (**Fonds Jeunesse et Education Populaire**) qui ont pour objectif d'accompagner les associations développant des projets éducatifs dans les QPV.

Soutenir des manifestations qui développent des temps forts en quartiers prioritaires.

Proposer une politique tarifaire favorable aux habitants des QPV.

- **Co-construire une offre culturelle et sportive de proximité**

Accompagner les habitants dans des démarches de co-construction et de participation.

Mobiliser les équipements culturels et sportifs existants et les acteurs pour une mise en réseau avec des structures socioculturelles et d'animation de proximité et le développement de partenariats.

Favoriser l'appropriation et l'utilisation des équipements culturels dans les quartiers prioritaires (médiathèques, micro-folie, ...) par les habitants.

Partenaires à mobiliser

Etat, Région, CAB, DRAC, habitants, Education Nationale, services municipaux (enfance, scolarité, aide sociale, ...), Département (Aide sociale, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile, ...), ARS, Région, centres sociaux et autres associations, Centre hospitalier, CPAM.

4) Axe stratégique 4 – Quartiers plus sûrs et plus ouverts.

Le territoire n'est pas épargné par les faits de délinquance (dégradations, incivilités, vols, rodéos motos...). Les violences urbaines sont rares en dehors des tensions de l'été 2023 constatées à l'échelle nationale.

Le territoire n'est pas non plus épargné par une délinquance « sociale » en lien avec des comportements addictifs à risques ainsi que par les violences intrafamiliales.

Dans les quartiers prioritaires, un peu plus qu'ailleurs, on rencontre un déficit d'éducation et des problèmes de parentalité qui exposent un peu plus les mineurs à la délinquance.

Les quatre communes prioritaires de l'agglomération boulonnaise sont du ressort de la Police Nationale. Toutes disposent d'effectifs de police municipale, à l'exception de Boulogne-sur-Mer qui a opté pour une garde urbaine. De nombreux dispositifs de prévention et de sécurité (Zone de Sécurité Prioritaire, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, partenariats police nationale/polices municipales) et instances de concertation (cellules de veille, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ...) permettent d'apporter des réponses opérationnelles.

Les réponses qui en découlent doivent tenir compte des spécificités dans les quartiers prioritaires du contrat de ville. Elles appellent une répartition entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes, les associations et les autres acteurs spécialisés. Le traitement de la délinquance n'est pas le seul fruit du travail des services de police, de gendarmerie et de justice. Il ne peut intervenir que si dans le même temps une politique de prévention de la délinquance est mise en place en lien avec les professionnels directement confrontés aux manifestations de la délinquance (transporteurs, Education Nationale, monde associatif).

Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit avoir un rôle pivot. Il constitue le cadre de concertation sur les priorités locales et doit formaliser les conditions de coopération entre les différents acteurs. Il doit permettre une meilleure observation territoriale, une meilleure prise en compte des problématiques locales et des réponses plus adaptées.

4.1 Prévenir la délinquance des mineurs et lutter contre la récidive

Les jeunes font partie de la cible prioritaire. Il s'agit de renforcer les programmes de prévention et de développer des réponses éducatives.

- **Développer les actions de prévention primaire et secondaire**

Lutter contre le **décrochage scolaire** : améliorer le suivi des élèves structurellement absents, renforcer la coordination avec les acteurs institutionnels locaux.

Lutter contre le **désœuvrement** des jeunes :

- La prévention du passage à l'acte : multiplier les **chantiers éducatifs** au sein de la géographie prioritaire ;
- En proposant des solutions **d'accès ou de retour à l'emploi** ;
- En mobilisant les associations culturelles et sportives.

Mettre en place des actions de **responsabilisation des parents**. Associer les parents dans les réponses éducatives apportées, et s'appuyer sur les lieux d'accueil et d'écoute « parents ».

Organiser des actions de **promotion de la citoyenneté** lors des temps périscolaires et extrascolaires (rôle des ALSH) et améliorer la connaissance du fonctionnement démocratique (ex : faire vivre des conseils municipaux des enfants ou/et des jeunes).

Développer les actions de **lutte et de prévention des conduites addictives et à risques** : interventions de la police dans les collèges et lycées, Points Accueil Ecoute Jeunes portés par les associations Littoral Préventions Initiatives (LPI) et Vie Libre.

Développer les actions contre toutes les formes de **harcèlement et les dangers d'internet**.

Développer l'aller vers et la **médiation** pour accompagner vers les dispositifs. Maintenir la présence d'adultes sur le territoire (médiateurs, animateurs, éducateurs, ...) et favoriser le travail partenarial de ces adultes.

Améliorer le **lien police/population**, notamment avec les jeunes.

- **Promouvoir les outils de prévention du Maire**

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qu'elle anime, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage à faire la promotion des trois dispositifs suivants :

- Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles ;
- Le Rappel à l'Ordre ;
- La Transaction.

Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

Il peut être créé par le conseil municipal et présidé par le maire ou son représentant. Il peut comprendre des représentants de l'Etat, des représentants des collectivités territoriales et des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

Il peut, lorsque le suivi social ou les informations portées à sa connaissance font apparaître que la situation d'une famille ou d'un foyer est de nature à compromettre l'éducation des enfants, la stabilité familiale et qu'elle a des conséquences pour la tranquillité ou la sécurité publiques, proposer au maire de saisir le président du conseil départemental en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale.

Le Rappel à l'Ordre

Il permet au maire d'apporter une réponse institutionnelle, simple et rapide, à ses administrés qui ne respectent pas l'ordre et la tranquillité publics (ex : conflits de voisinage, présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités...).

L'auteur du fait est alors convoqué par courrier officiel à un entretien, après consultation du Parquet. Si le contrevenant est mineur, les parents ou le responsable éducatif de l'auteur sont destinataires d'une copie de la convocation. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents ou de ses représentants légaux.

La Transaction

La transaction permet au maire, pour les contraventions que les agents de la police municipale sont habilités à constater par procès-verbal et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens (tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement), de proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation de ce préjudice, et/ou l'exécution d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures.

- **Améliorer la lutte contre la récidive**

Proposer des **actions d'accompagnement des jeunes sous main de justice** (milieu ouvert ou fermé) vers des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Faire la promotion des mesures de **réparation pénale** et des **Travaux d'Intérêt Général** :

- Augmenter les capacités d'accueil au sein des collectivités et des associations (conventions d'objectifs).
- Travailler avec le Parquet pour multiplier le nombre de mesures proposées

4.2. Prévenir les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et aider les victimes

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de l'action de la DDETS sont ses objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026.

Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la Justice, du Département, des Forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

- **Améliorer l'information du public**

Diffuser des **supports de communication** sur les acteurs spécialisés dans l'accompagnement des victimes de violences faites aux femmes, de violences intrafamiliales et d'aide aux victimes. Travail sur une offre globale et une communication « unique ».

Organiser des temps **évènementiels autour des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes**.

Sensibiliser le public scolaire aux violences faites aux femmes, aux violences intrafamiliales et à l'aide aux victimes.

Faire connaître et renforcer les mesures existantes : éviction du conjoint violent, téléphone grand danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection, ordonnance d'assistance éducative, accompagnement psychologique des femmes et des enfants, ...

Faciliter l'aide aux victimes, en particulier de violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ainsi que les dépôts de plainte notamment par l'accueil par des **intervenants sociaux en gendarmerie**.

- **Améliorer le suivi et l'accompagnement des victimes et des auteurs**

Améliorer les **outils de liaison** entre professionnels.

Former les professionnels sur cette question de violences intrafamiliales.

Organiser la réflexion autour de **l'accueil, du suivi et de l'accompagnement des auteurs**.

Redéfinir le maillage au sein des quartiers à travers des permanences et des interventions spécifiques.

Inclure la prévention et le traitement des infractions sexistes et des discriminations dans le travail du CISPD.

Favoriser la médiation.

Améliorer la prise en charge des victimes (logement, santé, ...) et augmenter les places d'hébergement dédiées.

Mobiliser pour mieux repérer les victimes invisibles.

4.3 Améliorer la tranquillité publique et le cadre de vie

La mise en œuvre d'un schéma de tranquillité publique à l'échelle du contrat de ville s'inspirera de la méthodologie développée dans les études de sûreté et de sécurité en amont des projets de renouvellement urbain. Il englobera l'équipement en vidéo-protection et les autres aménagements urbains (logement, transports, ...) dans une approche situationnelle globale. Il tiendra compte aussi de la présence humaine et de l'offre de médiation à vocation de tranquillité publique.

- **Renforcer la sécurisation des espaces publics et collectifs (réponses techniques et présence humaine)**

Promouvoir le **rôle de conseil et d'appui des forces de l'ordre**.

Promouvoir les dispositifs de **participation citoyenne**.

Renforcer la présence humaine pour maintenir la **tranquillité publique**.

Développer la **vidéo protection** de manière concertée et coordonnée pour prévenir et pour faciliter le travail des enquêteurs.

Développer et favoriser le partenariat entre les forces de l'ordre de l'agglomération.

- **Accentuer la prévention et renforcer la sécurité routière**

Multiplier les actions de prévention sur les **risques liés à l'alcool et aux stupéfiants au volant**.

Déployer les **panneaux indicateurs de vitesse** mobiles.

Mettre en place des actions de prévention sur le téléphone au volant.

Développer les actions auprès des **usagers de la route les plus vulnérables** (piétons, 2 roues, seniors, ...).

Partenaires à mobiliser :

Maires, CAB, CAF, associations, Département, Parquet, travailleurs sociaux, associations, Forces de l'Ordre, ARS, bailleurs sociaux, ...

5) Les axes transversaux

La promotion des valeurs de la République et de la laïcité

La politique de la ville peine à lutter contre **les discriminations** alors qu'il s'agissait d'un objectif inscrit dans la loi du 21 février 2014, dite Loi Lamy.

Cependant, il s'agit là d'un constat national qu'il convient de relativiser au regard de la réalité locale. Le Boulonnais étant davantage concerné par une discrimination liée à la précarité et à l'image dégradée et paupérisée des quartiers qu'à l'origine ethnique de ses habitants. Habiter un quartier de la politique de la ville induit, bien souvent, une rupture dans l'égalité de traitement. Ce « délit d'adresse » est une réalité.

Ainsi, dans les quartiers prioritaires, les sentiments d'injustice et de non-appartenance à la collectivité se nourrissent de situations concrètes ou supposées d'exclusion ou de rejet, vécues par les habitants comme autant de violences quotidiennes. Et comme autant d'occasions de considérer que les **valeurs de la République** ne les concernent pas et donc de renforcer la défiance à l'égard des institutions et de leurs agents, de susciter des attitudes de repli et de rejet qui ont été déplorées lors des violences urbaines de juin 2023.

Il est aussi nécessaire d'élargir en insistant sur d'autres valeurs telles que la citoyenneté.

De la laïcité découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions, dans le respect de l'ordre public. **La laïcité** est un principe qui s'applique essentiellement à travers la neutralité des institutions et agents publics, et plus largement de toute personne exerçant une mission de service public.

L'élargissement de la question de la laïcité à celle des « valeurs de la République » complète les outils de promotion de la citoyenneté en identifiant un socle commun visant à faciliter le dialogue et le vivre-ensemble. Ces valeurs renvoient aux principes démocratiques ancrés dans la Constitution française qui stipulent que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » ainsi qu'à la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » qui définit un horizon commun.

L'égalité entre les Femmes et les Hommes

En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'évolutions législatives et réglementaires au fil des années. L'égalité entre les femmes et les hommes a même été érigée au rang de Grande cause nationale.

Durant la période de mise en œuvre du précédent contrat de ville, une approche transversale et intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été déployée dans le Département du Pas-de-Calais. Des formations ont été proposées aux opérateurs de la politique de la ville, aux agents des services publics, ...

On a dépassé le seul catalogue d'actions menées autour de la journée internationale des droits des femmes. Les programmations proposent plus d'actions correctrices des inégalités.

Toutefois, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes persistent. Elles s'observent à tous les âges et dans tous les domaines de la société : exercice des responsabilités parentales et domestiques, parcours éducatifs et professionnels, accès aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles, rémunérations, santé, ...

Ces inégalités en partie « intégrées » par les personnes qui les subissent peuvent conduire à une forme d'auto-censure limitant de fait le champ des possibles : l'accès à l'entrepreneuriat, aux responsabilités politiques ou sociales, ...

Des situations de vulnérabilité s'observent également dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé en général, de l'éducation et de la sécurité.

Les violences à l'égard des femmes procèdent de ces inégalités. Elles sont multiformes, systémiques et portent atteinte à la dignité, aux libertés et sont une violation des droits humains.

L'accès à tous les droits

L'accès aux droits doit être considéré comme un axe transversal du contrat de ville puisqu'il s'agit de lever les freins et de permettre un véritable accès aux droits en général, et à l'ensemble des services, en accompagnant les habitants usagers et en renforçant/adaptant le traitement des demandes utilisés par les services concernés.

On constate que la population précaire souffre d'un non-recours important sur l'ensemble des droits sociaux (RSA, APA, CAF, prestations sociales, ...).

Les formes d'accès aux droits sont multiples :

- Accès aux droits fondamentaux (logement, santé, alimentation, culture, sport,..) ;
- Accès au droit juridique ;
- Accès aux droits sociaux pour les demandes administratives (Maisons France services, Centres sociaux, association, CAF, CPAM, France Travail, ...).

Permettre l'accès aux droits et aux services, en apportant des réponses effectives aux non-recours aux droits dans tous les champs de la vie quotidienne potentiellement concernés : droits sociaux, alimentaires, culturels, sportifs et développer le lien social.

Lutter contre le non-recours aux droits en recherchant les personnes qui ne font pas valoir leurs droits (non recours subi ou choisi).

Développer l'accès aux droits de nouveaux allocataires potentiels et optimiser le droit des allocataires vulnérables.

Lutter contre la fracture numérique pour favoriser l'accès aux droits, le lien social et l'égalité.

Lutter contre l'errance administrative en permettant l'accès aux droits et aux services, en apportant des réponses effectives dans tous les champs de la vie quotidienne :

- En développant les guichets uniques tels que les France Services, en rapprochant les services publics et en travaillant en partenariat pour être plus efficace ;
- En formant les personnes à l'accueil des structures ;
- En développant l'accompagnement et la médiation ;
- En simplifiant les parcours les plus complexes ;
- En adaptant des réponses simplifiées et intégrées.

B/ Approche locale

Au-delà du cadre stratégique national, le contrat de ville est le fruit d'une démarche locale qui traduit une vision des quartiers à l'horizon 2030 et des attentes de la population qui ont été exprimées dans la plateforme Quartiers 2030.

Il s'agit pour chacun des quartiers du contrat de ville Ensemble pour nos quartiers 2030 de proposer des orientations stratégiques et des intentions qui guideront l'action locale.

Cette approche locale mobilisera les outils de droit commun, les programmations annuelles et les autres leviers de la politique de la ville.

1) Plateforme Quartiers 2030, synthèse des contributions de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Présentation de la démarche

Ouverte le 20 septembre 2023, la plateforme numérique invitait les habitants hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les habitants en QPV¹ à répondre à une série de questions sur les défis, atouts et projets de leurs quartiers ainsi que sur les solutions pour renforcer la participation des habitants. La dernière partie étant uniquement réservée aux habitants en QPV. Close le 31 octobre 2023, cette concertation en ligne a donné lieu à 12 809 contributions individuelles aux questionnaires, dont 6 218 complètes.

Méthodologie d'analyse

Cette synthèse comporte une analyse quantitative et qualitative des réponses au questionnaire en ligne mis en place dans le cadre de la concertation Quartiers 2030. Ces réponses concernent les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) suivants :

- Chemin Vert - Beaufort - Marlborough ;
- Quartier Tour Du Renard ;
- Damrémont ;
- Henriville – Montplaisir.

Le questionnaire comportait des questions fermées et des questions ouvertes. Les questions fermées permettaient aux répondants de sélectionner et ordonner parmi une liste de propositions préétablies celles qui les concernaient le plus. L'analyse des questions fermées repose sur une analyse qualitative qui distingue, lorsque c'est nécessaire, les QPV concernés. Les questions ouvertes permettaient aux répondants de compléter et préciser leurs réponses en les rédigeant dans un champ libre. L'ensemble des réponses libres a fait l'objet d'une lecture, d'une labellisation et d'une analyse. Une sélection de ces réponses est proposée et permet de mettre en exergue les spécificités du territoire et de ses quartiers.

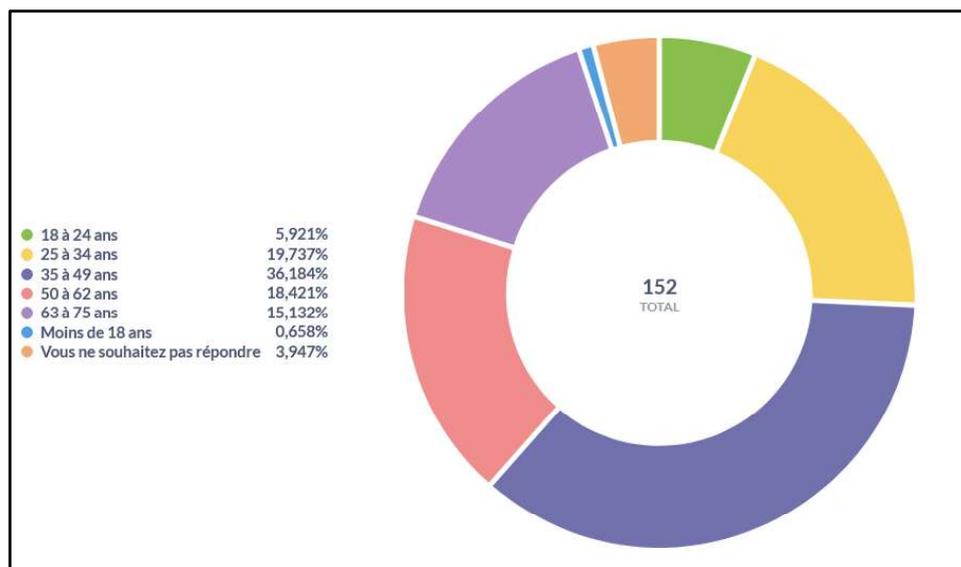
¹ Dans le cadre de cette synthèse locale, seules les réponses des habitants des QPV concernés ont été prises en compte. Le questionnaire étant également accessible aux habitants hors QPV, leurs réponses ont été intégrées à la synthèse nationale disponible ici : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>.

L'analyse de la participation

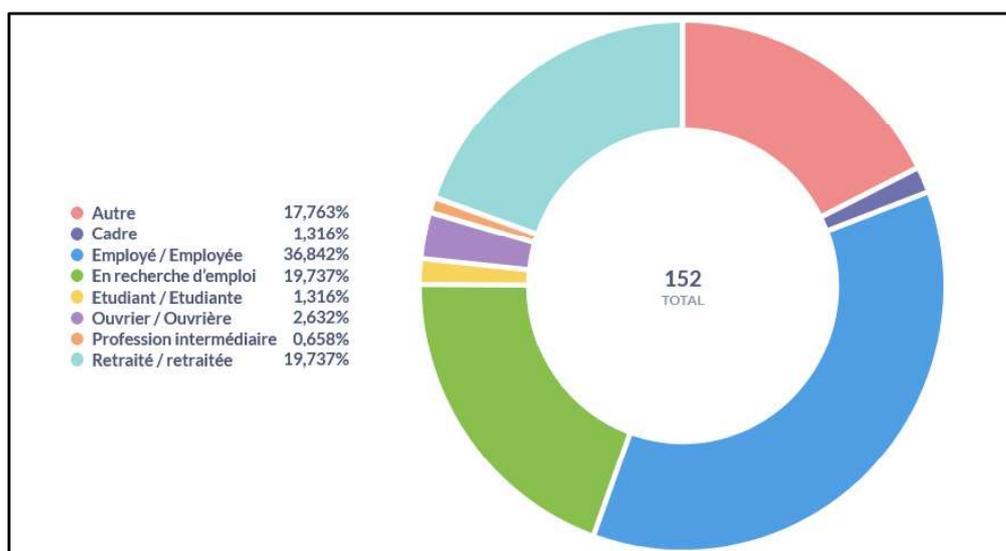
Au total, 152 répondants habitant un QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont complété le questionnaire :

- 63,816% des répondants habitent le quartier Chemin Vert – Beaufort – Marborough ;
- 34,868% le Quartier Tour du Renard ;
- 0,658% le quartier Damrémont ;
- 0,658% le quartier Henriville–Montplaisir.

Les tranches d'âge des répondants QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ²



La situation professionnelle des répondants QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ³



² Le graphique présente en pourcentage les tranches d'âge des répondants habitant un QPV de la CA du Boulonnais.

³ Le graphique présente en pourcentage la situation professionnelle des répondants habitant un QPV de la CA du Boulonnais

1) Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans votre quartier ?

- La sécurité (78) ;
- La prévention de la délinquance (76) ;
- Le logement (73) ;
- Le cadre de vie (68) ;
- L'éducation (51) ;
- L'emploi (49) ;
- La transition écologique (36) ;
- La lutte contre les discriminations (24) ;
- L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (23) ;
- L'accès au numérique (11) ;
- L'accès aux soins (10) ;
- Les transports en commun (9) ;
- L'accès aux services publics (4).

Contributions originales

« Il faut plus de présence active dans les quartiers, afin de connaître leurs besoins réels ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire - Marlborough.

« Plus de commerces, un pressing ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire – Marlborough.

« Il faut plus de logements PMR ou vie de plain-pied minimum ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire – Marlborough.

« Il faut verbaliser les rodéos urbains et souillures (détritus, crottes de chiens), et mettre des caméras de surveillance ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire – Marlborough.

2) Quels sont pour vous les atouts de votre quartier ?

- Le tissu associatif (68) ;
- La solidarité (68) ;
- La participation des habitants (44) ;
- Le cadre de vie (40) ;
- L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (39) ;
- La jeunesse (34) ;
- Le projet renouvellement urbain (34) ;
- Les transports en commun (34) ;
- La situation géographique (25) ;
- L'accès aux soins (21) ;
- Le logement (20) ;
- L'accès aux services publics (9) ;
- Les entreprises (4).

Contributions originales

Voici une sélection de Verbatim issues des réponses libres mettant en avant les contributions originales et innovantes sur les atouts.

« Tout est à modifier, il faut aller sur le terrain plus souvent pour se rendre compte des difficultés dans chaque logement ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire - Marlborough.

« Il n'y a aucun atout ». Un habitant du QPV Quartier Tour Du Renard.

3) Quels sont les projets pour votre quartier ?

- Renforcer la sécurité (84) ;
- Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi (65) ;
- Favoriser le vivre-ensemble (60) ;
- Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire (48) ;
- Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel (38) ;
- Intégrer les enjeux liés à la transition écologique (34) ;
- Soutenir la parentalité (33) ;
- Renforcer les projets de renouvellement urbain (27) ;
- Lutter contre les discriminations (26) ;
- Développer l'offre de transports en commun (17) ;
- Renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs (17) ;
- Renforcer l'accès au numérique (14) ;
- Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française (9) ;
- Développer l'offre de soins (6).

Contributions originales

« Il faut renforcer l'accès à la culture des familles sur Boulogne-sur-Mer, la ville ainsi qu'une association du nom de MASHALAW - Association sont engagés sur cela. Mais l'association manque de moyens ». Un habitant du QPV Quartier Centre-Ville.

« Il faut plus de parkings ». Un habitant du QPV Quartier Tour Du Renard.

4) Quelles sont pour vous les solutions pour renforcer la participation des habitants aux décisions qui concernent leurs quartiers ?

Savez-vous qu'il est possible de participer aux décisions qui concernent votre quartier ? (152 répondants)

55,9% des répondants disent « oui »

44,1 % des répondants disent « non »

Avez-vous déjà assisté à des réunions où les habitants participent à la vie de leur quartier ? (152 répondants)

48,03% des répondants disent « oui »

46,05 % des répondants disent « non »

8,92% des répondants ne se prononcent pas

5) Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux habitants de participer davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?

- Une information claire et partagée avec tous les acteurs du quartier (91) ;
- L'adaptation des réunions aux contraintes des habitants (horaires, garde d'enfants...) (54) ;
- Une présence active des associations (52) ;
- La mobilisation des institutions : mairies, intercommunalités, services de l'Etat... (51) ;
- Une reconnaissance de l'engagement des habitants (49) ;
- Des moyens dédiés aux projets des habitants (48) ;
- La possibilité de venir à la rencontre des habitants (exemple : aux sorties d'écoles, sur les marchés...) (41) ;

- La possibilité de se former à la participation (36) ;
- Autre (champ libre) (6).

Contributions originales

« Il faudrait la *mise en place d'affiches d'informations des actions dans les halls d'immeubles pour renforcer la visibilité pour tous les habitants* ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaufort - Marlborough.

« *Il faudrait des visios et des échanges via un chat sur un site* ». Un habitant du QPV Quartier Tour Du Renard.

Un peu plus de la moitié des répondants habitant les QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a conscience qu'il est possible de participer aux décisions qui concernent leurs quartiers. Les associations de quartier sont particulièrement identifiées comme des organes de participation. Les personnes qui participent à ces réunions sont globalement satisfaites. Il apparaît très clairement que le frein principal à la participation des habitants est le manque d'information sur les organes de participation. Une solution évoquée en contribution libre pour pallier ce manque d'information est la mise en place d'un système d'affiches dans les halls d'immeubles. Une meilleure adaptation aux contraintes des habitants pourrait également être une solution pour renforcer la participation dans les quartiers. La mise en place d'outils en ligne pourrait être un moyen permettant aux habitants de concilier leurs vies professionnelles et familiales avec la participation.

Analyse des résultats du questionnaire par QPV

Chemin vert – Beaufort - Marlborough

Les défis identifiés par les habitants

- La prévention de la délinquance (53) ;
- La sécurité (49) ;
- Le logement (43) ;
- Le cadre de vie (36) ;
- L'éducation (31) ;
- L'emploi (22) ;
- L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (17) ;
- La lutte contre les discriminations (16) ;
- La transition écologique (14) ;
- L'accès au numérique (8) ;
- L'accès aux soins (8) ;
- Les transports en commun (4) ;
- L'accès aux services publics (3).

Les atouts identifiés par les habitants

- Le tissu associatif (46) ;
- La solidarité (39) ;
- L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (32) ;
- Le cadre de vie (22) ;
- La jeunesse (21) ;
- La participation des habitants (20) ;
- Le projet renouvellement urbain (20) ;
- Les transports en commun (24) ;
- La situation géographique (15) ;

- Le logement (11) ;
- L'accès aux services publics (8) ;
- L'accès aux soins (6) ;
- Les entreprises (2).

Les projets identifiés par les habitants

- Renforcer la sécurité (56) ;
- Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi (30) ;
- Favoriser le vivre-ensemble (30) ;
- Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire (28) ;
- Soutenir la parentalité (24) ;
- Lutter contre les discriminations (23) ;
- Renforcer les projets de renouvellement urbain (19) ;
- Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel (14) ;
- Renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs (13) ;
- Développer l'offre de transports en commun (10) ;
- Renforcer l'accès au numérique (9) ;
- Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française (9) ;
- Intégrer les enjeux liés à la transition écologique (9) ;
- Développer l'offre de soins (5).

Tour du renard

Les défis identifiés par les habitants

- Le cadre de vie (31) ;
- Le logement (28) ;
- La sécurité (28) ;
- L'emploi (26) ;
- La prévention de la délinquance (22) ;
- La transition écologique (22) ;
- L'éducation (19) ;
- La lutte contre les discriminations (8) ;
- L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (5) ;
- Les transports en commun (5) ;
- L'accès au numérique (3) ;
- L'accès aux soins (2) ;
- L'accès aux services publics (1).

Les atouts identifiés par les habitants

- La solidarité (29) ;
- La participation des habitants (24) ;
- Le tissu associatif (22) ;
- Le cadre de vie (18) ;
- L'accès aux soins (14) ;
- Le projet renouvellement urbain (14) ;
- La jeunesse (13) ;
- Le logement (9) ;
- Les transports en commun (9) ;
- La situation géographique (8) ;
- L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (7) ;
- Les entreprises (4) ;
- L'accès aux services publics (1).

Les projets identifiés par les habitants

- Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi (34) ;
- Favoriser le vivre-ensemble (29) ;
- Renforcer la sécurité (27) ;
- Intégrer les enjeux liés à la transition écologique (24) ;
- Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel (22) ;
- Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire (19) ;
- Soutenir la parentalité (9) ;
- Renforcer les projets de renouvellement urbain (8) ;
- Renforcer l'accès au numérique (7) ;
- Développer l'offre de transports en commun (7) ;
- Renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs (4) ;
- Lutter contre les discriminations (3) ;
- Développer l'offre de soins (1).

2) Des orientations locales pour Nos quartiers 2030

Chemin vert - Beaurepaire - Marlborough

Chemin vert

Mise en œuvre d'un écosystème Emploi-Formation-Solidarité dans le cadre du projet ANRU+. Mise en œuvre d'un projet d'Agriculture Urbaine, de renaturation dans le cadre du NPNRU et du projet ANRU+. Création d'un mail vert traversant, convivial, inclusif et animé. Rénovation d'une Tour qui sera dédiée à la formation.

Labellisation de l'AMIE en Cité de l'Emploi.

Restructuration des groupes scolaires pour créer l'Ecole de demain.

Rénovation et diversification de l'habitat tout en maintenant le caractère populaire du quartier.

Rénovation de la crèche du Chemin Vert.

Réaménagement de la place Vignon.

Redynamisation du marché du Chemin Vert.

Mise en place de rez-de-chaussée actifs sur le mail vert traversant.

Installation d'un parc urbain paysager au Calvaire des Marins.

Développement des mobilités douces.

Développement des actions culturelles et d'animation de la vie sociale hors-les-murs.

Renforcement des actions de médiation sociale.

Beaurepaire

Réaménagement des espaces publics et valorisation du vallon Beaurepaire.

Création d'annexes de la Ferme Beaurepaire – Espace Tony Descharles.

Quartier Marlborough

Projet de ZAC multisites : 156 logements vont être construits en proximité du centre de semi-liberté.

Centre-ville de Boulogne-sur-Mer

Aide à la rénovation des façades et des logements.

Permis de louer à l'échelle intercommunale pour permettre de résorber l'habitat indigne.

Embellissement des espaces publics.

Rénovation des équipements sportifs et renforcement de la pratique.

Rénovation des groupes scolaires.

Articulation avec le projet cœur de ville et accompagnement du dynamisme commercial du centre-ville.

Démarche de médiation visant l'accès à tous.te.s à l'offre culturelle (Contrat Adulte Relais).

Réflexion sur le maillage de l'animation de la vie sociale et développement d'un Espace de Vie Sociale.

Valorisation des espaces végétaux et de promenade du Parc des Tintelleries.

Renforcement de l'accessibilité des structures Petite Enfance à tous les enfants grâce au dispositif LIANE en partenariat avec le CAMSP.

Damrémont

Rénovation de la Tour Damrémont.

Aménagement du secteur République/Eperon (hors QPV mais aura un impact sur le QPV).

Restructuration du CJC Léon Blum.

Extension de l'Espace MAES.

Création d'un préau couvert.

Amélioration et réfection des espaces publics.

Les Résidences Sud du Boulonnais

Montplaisir à Boulogne-sur-Mer

Rénovation du terrain multisport et de l'aire de jeux.

Poursuite de l'amélioration des espaces urbains.

Travail sur les circulations douces et les liaisons vers le secteur Eperon et Centre-Ville.

Renforcement des démarches d'aller vers.

Le Portel

Développement de nouveaux services à la Maison France Services.

Le dossier AVELO2 vise à encourager les mobilités douces à l'échelle de la ville mais également dans les quartiers. Ainsi des garages à vélos sont prévus dans les QPV.

Réhabilitation du site du Mont de Coupes : accès direct à la plage par les habitants d'Henriville.

Rénovation de la résidence Giono.

Agrandissement de la maison de la petite enfance (crèche et RAM).

Installation de Points d'Apport Volontaires dans les QPV.

Intensification de la médiation sociale.

Remise en état du kiosque à musique des jardins de la Médiathèque.

Construction d'un équipement multi-sports (un nouveau terrain multi-sports, deux terrains de basket 3x3, un terrain de tennis, un skate park et un pump-park).

Déploiement de la Cité Éducative.

Outreau

Rénovation des équipements sportifs (terrain synthétique, salle des Tilleuls, club house...).

Amélioration de la qualité des logements et du cadre de vie par les bailleurs (Salengro, ...).

Valorisation du Parc du Mont Soleil.

Végétalisation des cours d'école et de la crèche.

Implantation de l'EPDAAH, mixité de l'habitat.

Maison des Services : ludothèque, espace numérique, le PANO (pôle d'activités numériques outrelois), le CRIAC (centre de ressources informatiques pour les associations et les collectivités), une cuisine pédagogique, services jeunesse de la commune (Centre d'Animation Jeunesse et Accueil Collectifs des Mineurs), ...

IV/ L'organisation du contrat de ville de l'agglomération bouloonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers »

A/ Instances de pilotage

Il convient de distinguer deux niveaux de concertation et de négociation répondant à deux enjeux complémentaires :

- La concertation entre la CAB et les communes ;
- La négociation entre le territoire et l'État sur la base des « Quartiers 2030 ».

Le comité de pilotage de territoire réunira la CAB et les communes. C'est l'instance "élus" du territoire qui aura pour missions de suivre la mise en œuvre du projet de territoire, de valider les programmations annuelles, de dresser les bilans et les perspectives.

Il se réunira *a minima* deux fois l'an. Il sera un passage obligé avant la réunion du comité des financeurs où la Communauté d'agglomération du Boulonnais fera valoir le projet du territoire (programmations annuelles et programmes pluriannuels).

Il se réunira une fois l'an dans une version élargie, comprenant les bailleurs sociaux pour assurer la mise en œuvre des mesures liées à l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, à l'ANRU, à la Gestion Urbaine de Proximité, ...

Le Comité de Pilotage du contrat de ville de l'agglomération bouloonnaise Ensemble agir pour nos quartiers 2030

C'est l'instance stratégique coanimée par la CAB et l'État. Il se réunit une fois l'an dans sa configuration plénière pour faire un point sur la mise en œuvre opérationnelle du contrat, le respect des engagements des partenaires, la validité du diagnostic et procéder en tant que de besoin aux ajustements. Il est composé de l'ensemble des signataires du contrat de ville, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;
- L'Etat (Préfecture, Sous-préfecture, DDTM, DDCS, DDETS, DRAC, DRJSCS, Délégué(e) aux Droits des Femmes) ;
- Les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne ;
- La Région Hauts-de-France ;
- Le Département du Pas-de-Calais ;
- Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer ;
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais ;
- France Travail ;
- Le Rectorat de l'académie de Lille ;
- Bpifrance ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Les bailleurs Urbaviléo, Pas-de-Calais Habitat, Flandres Opale Habitat, Habitat Hauts de France et SIA Habitat.

Les acteurs préalablement identifiés, en leurs champs respectifs de compétences, concourent et veillent à la bonne marche du contrat de ville :

- La priorisation des orientations stratégiques au lancement du contrat de ville ;
- La participation aux instances de suivi et de pilotage du contrat de ville (Comité Technique et Comité de Pilotage) ;

- La participation aux évaluations à mi-parcours et finale ;
- La remontée des problématiques en lien avec leurs champs de compétences ;
- Veiller à la bonne déclinaison des actions programmées dans les dispositifs connexes du contrat de ville (ANRU, conventions TFPB, Cités éducatives, ...) ;
- La participation aux bilans annuels ;
- Le contrôle à la tenue des engagements de la mobilisation du droit commun ;
- La requalification de certains projets ;
- La mobilisation de moyens.

Pour chaque signataire du contrat de ville présent en qualité de membres aux réunions du Comité de Pilotage, des engagements sont précisés en annexe du contrat de ville.

B/ Outils de suivi

L'équipe projet de territoire. C'est le groupe de travail des techniciens CAB et communes (chefs de projets). Il se réunit au moins une fois par trimestre afin de suivre la mise en œuvre des programmes. Sa composition pourra être élargie, autant que de besoin (par exemple les bailleurs) selon l'ordre du jour.

Il prépare le COPIL de territoire des élus.

Les membres de l'équipe projet politique de la ville ont pour missions de :

- Programmer et animer la politique de la ville sur leur commune respective ;
- Faire remonter à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et des communes la bonne déclinaison du contrat de ville ;
- Identifier l'état d'avancement de la programmation annuelle, l'utilisation des enveloppes et les effets des actions soutenues ;
- Alimenter le contenu de la réunion du Comité Technique du contrat de ville.

Les réunions auront lieu au cœur des quartiers.

Il développera de nouveaux outils pour améliorer le pilotage du contrat de ville (tableaux de bord, ...).

La CAB animera davantage l'équipe projet et organisera *in situ* un dialogue CAB/Communes avec les porteurs de projets. Des bilans seront établis avec un objectif d'acteurs visités par an.

L'équipe projet recensera les bonnes pratiques pour essaimage, proposera des formations, ...

Le comité technique du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »

Ses membres sont les suivants :

- La Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Le Délégué du Préfet ;
- Les chefs de projets politique de la ville des villes Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne ;
- Les responsables techniques des signataires partenaires du contrat de ville.

Les membres du Comité technique ont pour missions de :

- Assurer le suivi des actions programmées annuellement ;
- Identifier le degré d'avancement des objectifs par orientation stratégique ;
- Dresser l'état des lieux des problématiques et besoins par quartier prioritaire ;
- Guider la réflexion du Comité de Pilotage par la remontée des données de suivi des actions.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°18

Territoire(s): Artois, Lens-Hénin, Boulonnais

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. du Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

RAPPORT D'INFORMATION - ADOPTION DES CONTRATS DE VILLE 2024-2030

Par délibération du 25 mars 2024, Le Département du Pas-de-Calais a confirmé son implication dans les futurs contrats de ville 2024-2030, dénommés « Quartiers 2030 ». Il s'engage ainsi à mobiliser ses politiques publiques de droit commun, ainsi que son dispositif d'investissement propre aux quartiers (appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires »), pour contribuer aux objectifs de la nouvelle politique de la ville. Le Département a également défini et précisé ses attendus, qui constituent des points de vigilance à intégrer aux contrats, à savoir une participation active à la gouvernance du projet, ainsi que la participation des habitants à la conception comme à la mise en œuvre du contrat.

Cette délibération, autorisant la signature de chacun des contrats de ville et documents afférents, prévoit que chaque contrat, une fois signé, fera l'objet d'un rapport d'information présenté en Commission Permanente.

Six contrats ont d'ores et déjà fait l'objet d'une signature officielle et d'une information en assemblée : les contrats de ville des Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC), Communauté urbaine d'Arras (CUA), Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers (CAGCTM), Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois et commune de Marquise, ainsi que le contrat cadre de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

Le présent rapport d'information concerne ainsi les contrats de ville « Engagement Quartier 2030 » de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR), de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), et de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

- 1) Contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) :

Le contrat de ville de la CABBALR a été adopté par délibération de l'EPCI le 9 avril 2024, et a fait l'objet d'une signature officielle le 9 juillet 2024.

Il concerne 16 quartiers prioritaires répartis sur 19 communes : Auchel, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Burbure, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Douvrin, Haillicourt, Haisnes, Hersin-Coupigny, Houdain, Labourse, Lillers, Marles-Les-Mines, Nœux-Les-Mines, Verquin pour 36 140 habitants selon les données de population communale en quartier prioritaire mises à disposition par l'INSEE en août dernier.

Il se décline en 3 enjeux et 10 ambitions. Plusieurs d'entre eux concernent les priorités et politiques publiques départementales :

- Le premier enjeu « des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles » se traduit en 3 ambitions et 9 objectifs visant à faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services (renforcer le repérage des publics, faciliter l'accès aux soins...), à rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale (enjeux de nutrition, conduites addictives, promotion de l'activité physique...), à prévenir les violences et à accompagner les victimes (lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences, notamment intrafamiliales et faites aux femmes) ;
- Le deuxième enjeu « des quartiers d'émancipation pour tous » se décline en 4 ambitions et 18 objectifs concourant à soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs (accompagnement à la parentalité, sensibilisation aux enjeux de santé d'écologie et d'égalité...), à accompagner l'accès à l'autonomie et l'emploi des habitants des quartiers (favoriser l'accès à la culture aux sports et aux loisirs, renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes, lever les freins à la mobilité...), à promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie et encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers ;
- Le troisième enjeu « des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales » se définit en 3 ambitions et 8 objectifs visant à poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique (mobilité douce, offre de logements...), à associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales (favoriser la mixité sociale, sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté...), et à renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers ;
- Trois enjeux transversaux sont au cœur du contrat de ville de la CABBALR : « une priorité à la jeunesse, investir sur l'avenir », « agir sur l'égalité femme-homme et lutter contre toutes les formes de discriminations » et enfin, « la participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes ».

Plus spécifiquement sur cette question de la participation citoyenne, à laquelle le Département accorde une vigilance particulière dans le cadre d'engagements qu'il a adopté, elle constitue un axe transversal du contrat. Au-delà de la mise en place et du soutien aux conseils citoyens, la CABBALR a développé des outils d'accompagnement des initiatives citoyennes et souhaite poursuivre cette dynamique en conduisant une stratégie de participation citoyenne dans les quartiers.

La participation du Département dans la gouvernance est prévue à travers le comité de pilotage intercommunal, le comité technique intercommunal et le comité des financeurs. Chaque commune définit la composition du comité de pilotage local auquel le Département pourra être associé.

Par ailleurs, le contrat reprend intégralement en annexe le cadre d'intervention départemental, tel qu'il a été adopté par le Conseil départemental le 25 mars 2024.

Enfin, les signataires du contrat, aux côtés de l'Etat, la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et le Département sont :

- les communes concernées par le contrat, au titre de leurs quartiers prioritaires et/ou de quartiers reconnus d'intérêt communautaire (Auchel,

Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Burbure, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Douvrin, Haillcourt, Haisnes, Hersin-Coupigny, Houdain, Labourse, Lillers, Marles-Les-Mines, Nœux-les-Mines, Verquin et Auchy-Les Mines) ;

- la Région Hauts-de-France ;
- les partenaires institutionnels : l'Education Nationale, France Travail, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS), le Ministère de la justice, la Banque des Territoires, BpiFrance ;
- les bailleurs : Pas-de-Calais habitat, SIA Habitat, Maisons et Cités, ICF Nord-Est, Société Immobilière Grand Hainaut, Habitat Hauts-de-France, Soliha, France Opale Habitat.

2) Contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) :

Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a été adopté par délibération de l'EPCI le 12 juin 2024. Sa signature officielle a eu lieu le 24 septembre dernier.

Ce contrat de ville concerne 19 quartiers prioritaires répartis dans 19 communes de l'EPCI (Angres, Avion, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Mazingarbe, Sallaumines, Wingles, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Fouquières-lès-Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil). Un quartier, le quartier « Saint Elie Fosse 13 » concerne la commune d'Hulluch mais également deux villes de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (Douvrin, Haisnes).

En plus de ces 19 quartiers, trois quartiers prioritaires incluent une ou plusieurs communes du territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin.

La commune d'Eleu-dit-Leauwette est sortie des périmètres de la géographie prioritaire, selon le découpage relatif au décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 mis à jour en juillet 2024. La commune de Noyelles-sous-Lens intègre le contrat.

58 485 habitants de la CALL sont ainsi concernés par le contrat, au regard des données de population publiées par l'INSEE le 28 août dernier.

Le contrat comporte en annexe le cadre d'intervention départemental, tel qu'il a été adopté par le Conseil départemental le 25 mars 2024.

Il est structuré en 3 piliers stratégiques déclinés en 12 ambitions thématiques et 2 axes transversaux : la participation des habitants et la transition écologique.

Plusieurs objectifs concernent les politiques publiques départementales :

- le premier engagement structurant le contrat, « prévenir - repérer : pour enrayer les processus de réduction des inégalités et lutter contre les déterminismes » consiste à repérer et observer pour mieux prévenir les inégalités dès la petite enfance et jusqu'à l'autonomie des jeunes, prévenir le risque d'isolement par des interventions de grande proximité, lutter contre le non-recours, mieux repérer et aller-vers, sensibiliser aux questions de santé / bien-être, et favoriser de manière coordonnée l'« aller-vers » la médiation, l'animation locale et la veille pour lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- le deuxième engagement « agir : favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants (...) » consiste à soutenir la réussite éducative, améliorer la santé et développer les parcours santé, améliorer le cadre de vie et l'habitat, accompagner les habitants dans leurs démarches de vie

- quotidienne et faciliter l'accès à l'emploi ;
- enfin, le troisième engagement « coopérer : être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain, présence et coopération » vise à renforcer la proximité et la présence sur le terrain : mettre en place des instances, des lieux et des de veille élargis et développer le travail en réseau, la coopération et les formations communes.

La transition écologique est un axe transversal aux thématiques d'alimentation-pouvoir d'achat, environnement-santé, mobilité, rénovation-innovation notamment.

Les objectifs en terme de participation des habitants, auxquels le Département est attentif, visent à augmenter l'engagement des habitants dans les programmes existants et le nombre de projets initiés par les habitants, mettre en place des dispositifs participatifs spécifiques pour les enfants et les jeunes, et enfin, former l'ensemble des professionnels et associations aux pratiques de participation. Un « labo de la participation » construit au fur et à mesure avec des référents communaux sera l'instance de participation privilégiée.

S'agissant de la gouvernance, le Département est membre du comité de pilotage et du groupe technique partenarial. Une fois par an, les partenaires et signataires sont réunis pour optimiser la mobilisation du droit commun lors d'un temps d'information, de présentation et de restitution.

Les signataires du contrat, aux côtés de l'Etat, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et le Département sont :

- les communes concernées (Angres, Avion, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Mazingarbe, Sallaumines, Wingles, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Fouquières-lès-Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil) ;
- la Région Hauts-de-France ;
- les partenaires institutionnels : l'Education Nationale, France Travail, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS), la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), BpiFrance ;
- les bailleurs : Pas-de-Calais habitat, SIA Habitat, Maisons et Cités.

3) Contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB)

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a délibéré le 22 février 2024 afin d'approuver le cadre stratégique du futur contrat, en actant la signature préalable d'un protocole d'engagements pour respecter le calendrier. Le contrat de ville de la CAB est aujourd'hui signé.

Le contrat concerne quatre quartiers prioritaires répartis sur quatre communes (Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Outreau) pour 18 379 habitants selon les données démographiques de l'INSEE.

Le contrat de ville de la CAB, « Ensemble agir pour nos Quartiers 2030 » comprend le cadre d'intervention départemental voté le 25 mars 2024. Il est structuré en 4 axes stratégiques et en axes transversaux liés aux valeurs de la République et la laïcité, l'égalité Femmes/Hommes et l'accès aux droits.

Plusieurs objectifs concernent les politiques publiques départementales :

- Le premier axe stratégique « quartiers de plein emploi » se décline notamment en plusieurs enjeux autour de la population « jeunes » (identification des décrocheurs, actions innovantes pour mobiliser les publics), de la réduction des inégalités femmes/hommes en matière d'emploi, du renforcement de l'accompagnement socio-professionnel (accompagnement des bénéficiaires du RSA, acquisition des savoirs de base, lutte contre l'illettrisme, renforcement de la prévention santé, levée des barrières psychologiques et barrières numériques...);
- Le deuxième axe stratégique « quartiers d'adaptation aux transitions » prend en considération un certain nombre d'enjeux comme la réduction des consommations d'énergie (impact énergétique des bâtiments), la promotion des mobilités douces, la consommation durable et le développement des pratiques éco-citoyennes. Il vise à associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie, et à tendre vers une offre de logements plus écoresponsables ;
- Le troisième axe stratégique « quartiers de l'émancipation » s'appuie sur la consolidation des dispositifs de réussite éducative et la promotion de la parentalité. Il intègre également des objectifs de réduction des inégalités en matière de santé (lutte contre le non-recours, amélioration du repérage précoce, appui psychologique...) et d'amélioration de l'accès et de l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs (résidences d'artistes dans les quartiers prioritaires, appropriation des équipements culturels et sportifs...);
- Le quatrième axe stratégique « quartiers plus sûrs et plus ouverts » se traduit notamment par des enjeux de lutte contre le décrochage scolaire et le désœuvrement des jeunes, des actions de promotion de la citoyenneté, de lutte et de prévention des conduites addictives et à risques, de lutte contre le harcèlement. Un volet sera consacré à la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales.

Le développement de la participation citoyenne est un enjeu du contrat intégré par exemple dans l'objectif d'adaptation des habitants aux transitions.

Le contrat de ville vise à soutenir la dynamique de participation engagée, mais pas exclusivement via les conseils citoyens pour mieux tenir compte des réalités de terrain.

S'agissant de la gouvernance, le Département participera aux instances de suivi et de pilotage du contrat de ville (comité technique et comité de pilotage).

Les signataires du contrat, aux côtés de l'Etat, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et le Département sont :

- les communes concernées (Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Outreau) ;
- la Région Hauts-de-France ;
- les partenaires institutionnels : l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le procureur de la République, l'Education Nationale, France Travail, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS), BpiFrance, la Banque des Territoires et la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France ;
- les bailleurs : Pas-de-Calais habitat, SIA Habitat, Urbavileo, Flandres Opale Habitat, Habitat Hauts-de-France.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de prendre acte de la signature par le Département des contrats de ville avec la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/02/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY